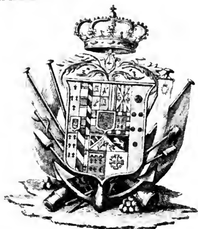


HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
D'ANGLETERRE.

TOME V.

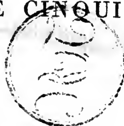
HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

D'ANGLETERRE ;

PAR LE P. D'ORLÉANS, ET TURPIN.

TOME CINQUIEME.



A AVIGNON,

Chez SEGUIN FRÈRES, Imprimeurs-Libraires.

1810.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

J'entre dans un champ qui, quoique naturellement fécond, ne m'offre que quelques herbes stériles à cueillir : une main habile m'a précédé pour en enlever les fleurs et les fruits. Le P. d'Orléans, possesseur, par droit d'aînesse, d'un riche fonds, s'en est approprié les plus précieuses dépouilles. On sait combien il est difficile de succéder à un grand homme : on juge les écrivains par comparaison, et non par les difficultés qu'ils ont à vaincre.

L'Histoire des Révolutions d'Angleterre est une production du génie qui triomphera de l'injure des temps et de la malignité de la censure. Ses détracteurs lui reprochent une partialité impudente : prévenus contre sa robe, la vérité leur a paru suspecte dans sa bouche, et ils se sont imaginés que tout jésuite, ennemi par état de l'église anglicane, se faisoit un devoir de calomnier une nation qui avoit proscrit sa société intolérante.

Je n'entreprendrai point de le justifier, et de prétendre qu'il soit toujours un guide fidèle : il étoit homme, et, par conséquent, sujet à la prévention; il étoit religieux, et, par ce titre, il ne pouvoit se

dispenser d'écrire d'après les principes reçus dans la catholicité. Il travailloit sous les yeux et presque sous la dictée d'un roi qui l'attendrissoit par le spectacle de ses infortunes, et qui l'enchainoit par la reconnoissance : dans une pareille position, il est bien difficile que l'esprit ne soit pas trahi par le cœur. On a dit avec raison que, pour remplir dignement les devoirs d'historien, il ne faudroit avoir ni religion, ni patrie, ni famille : où trouver cet homme impassible ?

On est forcé de convenir que, depuis l'époque du schisme d'Henri VIII jusqu'à la chûte du roi Jacques, le P. d'Orléans n'a point assez caché ses penchans, qu'il a tû et pallié les fautes de son héros : il a peint avec des couleurs odieuses des personnes respectables par leurs mœurs et leurs talens, auxquelles il ne devoit reprocher que les erreurs de leurs principes. Mais dans les querelles théologiques on viole sans scrupule et sans pudeur la bonne foi : les injures sont des raisons, et les raisons sont des injures. Ces défauts, s'ils sont réels, sont rachetés par des traits de génie dont son ouvrage est semé. Politique sans duplicité, abondant sans être minutieux, il prête à tous ses sujets les couleurs dont ils sont susceptibles : il se montre toujours paré, mais c'est une noble simplicité qui fait son ornement. Quoiqu'élégant et riche jusqu'à la profusion, il déguise si adroitement son luxe, qu'il semble n'offrir jamais que le nécessaire. Quoique timide et circonspect, il renverse quelquefois l'idole que sa robe lui commande

d'encenser. Avec quelle candeur ne se déclare-t-il pas contre le P. Peters, tyran d'un roi foible, dont il maîtrise la conscience, et dont il flatte le goût pour le despotisme ! Il ne voit dans son confrère qu'un intrigant sans politique, qu'un ambitieux qui s'agite sans moyens, et qui détruit le pouvoir à force de l'étendre, qu'un directeur qui rétrécit l'esprit de son pénitent par des pratiques minutieuses et puériles qu'il substitue aux devoirs.

Il est moins sévère envers Thomas Bequet, qui ébranla le trône de son roi avec son encensoir; esprit dur, opiniâtre, qui prétendoit marcher l'égal d'un maître qui l'avoit tiré du néant. Quoique cet historien exalte les talens et les mœurs de ce prélat turbulent, il laisse apercevoir son caractère fougueux, son zèle outré pour étendre les limites du territoire sacré, et pour mettre les souverains dans la dépendance de la puissance sacerdotale. Enfin on doit savoir gré à cet historien, chargé d'entraves, d'avoir conservé une marche aussi fière, et de s'être élevé au-dessus des préjugés populaires, qui emmaillottent le génie, sous prétexte d'en réprimer les écarts.

Ses successeurs, fussent-ils les héritiers de ses talens, ne doivent pas se promettre ses succès. Dans la plupart des genres d'écrire, il n'y a qu'une place honorable, et elle est remplie. Il a travaillé dans un vaste champ, où son génie, soutenu de l'abondance de la matière, a trouvé du délassement dans la variété des sujets. Il a parcouru tous les siècles de la monarchie. C'est en offrant toujours des scènes nouvelles qu'il

prévient les dégoûts de la satiété qui naît de la triste uniformité. On n'est jamais prolixe quand on est intéressant, et il a montré qu'on pouvoit l'être même en décrivant des atrocités : tout ce qui est outré dans le mal comme dans le bien a un caractère de grandeur qui étonne l'esprit, et qui attendrit ou déchire le cœur. Il est dans tous les arts de belles horreurs : *Speciosus ex horrido.* Telle est la beauté du lion : *Terribilis decor*, dit Senèque. On peut, avec un égal succès, peindre les grâces et les monstres. L'âme s'épanouit également en contemplant la gaîté innocente des festins de l'hospitalité, et la fougueuse ivresse des Centaures et des Lapithes.

Le domaine du P. d'Orléans n'avoit presque point de limites : il pénètre jusqu'au berceau de la monarchie. Pour moi, je marche dans un sentier plus étroit et plus épineux : cette disette doit me mériter quelque indulgence, et me garantir d'une comparaison humiliante. Je ne puis, comme lui, offrir le spectacle déchirant de rois et de reines portant leurs têtes sur l'échafaud. Le pathétique du sujet n'avoit pas besoin de la magie du style pour être intéressant. Je n'ai point, comme lui, à décrire la fameuse expédition de Guillaume-le-Conquérant, qui, se trouvant trop resserré dans sa province de Normandie, passe la mer, et, à peine débarqué, remporte une victoire qui le rend maître absolu de l'Angleterre.

Les démêlés de Jean-Sans-Terre avec ses barons, les horreurs des guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche, où des rois rivaux sont précipités

tour-à-tour dans le tombeau, où soixante-seize princes du sang royal sont massacrés, offrent un spectacle plus intéressant que les conspirations, ou plutôt les tumultes populaires qui éclatèrent en 1708, en 1716 et en 1720.

Je n'ai point à peindre le règne glorieux d'Élisabeth, que la postérité compte parmi ses plus grands rois. Je n'ai point à produire sur la scène un Cromwel, qu'on peut également compter parmi les plus grands hommes et les plus insignes scélérats : tyran qu'on déteste et qu'on admire ; qui, assis sur les débris du trône, change le destin de sa patrie, et courbe sous le joug une nation belliqueuse, qu'il rend riche et triomphante.

On ne peut disconvenir qu'outre la supériorité du talent, le P. d'Orléans cultivoit un champ plus fécond que le mien : sa marche devoit être plus sûre et plus hardie, en parlant des siècles écoulés. Pour moi, je me trouve placé sur un théâtre où les principaux acteurs, dont les fils vivent encore, exigent des ménagemens, où les intérêts de la politique ne permettent point de tout dire, où la décence défend d'exposer les fautes des personnes qu'on doit respecter par leurs places ou par égard pour leur famille. On m'objectera que le devoir de l'historien est de parler toujours le langage de la vérité. Mais pourquoi révéler des vérités offensantes, quand le public n'en peut retirer aucun fruit ? Les mauvais succès ne rendent pas toujours coupables les hommes en place : les circonstances, qu'il est impossible de prévoir, dé-

rangent souvent les projets les mieux concertés. On est assez puni par le mauvais succès : tout malheureux qui n'a pas mérité de l'être est respectable.

L'histoire d'Angleterre a des écueils qu'il est difficile d'éviter. Dans l'orage des factions qui agitent sans cesse cette île, la vérité reste toujours obscurcie par quelques nuages : ce que l'historien rapporte en faveur de l'un est contesté par l'autre; l'écrivain le plus exact est taxé d'avoir une plume vénale qui prostitue à la fortune l'hommage qu'il doit à la vérité. La plupart des histoires de ce royaume sont des réfutations les unes des autres. Il est vrai que, depuis quelques années, les haines de parti se sont calmées. Les Hume, les Robertson, les Gibbon, écrivains philosophes, ont rendu à l'histoire toute sa fierté, et ont fait briller la vérité où régnoient les ténèbres.

C'est à l'esprit de tolérance qu'on est redevable de cet heureux retour. La diversité des opinions théologiques n'est plus une semence de haine, depuis que tous les citoyens, libres dans leur culte, se regardent comme les enfans du même père, qui les appelle à un égal héritage.

Il est encore un autre écueil, contre lequel on ne peut trop se précautionner : c'est l'esprit de préjugé, avec lequel on prononce sur le droit des nations. Chaque peuple a ses lois et sa constitution, sur lesquelles il faut le juger : chaque société politique adopte des principes conformes à son caractère et à son climat.

L'histoire d'Angleterre renferme un vice qui en

rend la lecture rebutante : elle exige qu'on se serve de termes qui lui sont particuliers, et qui demandent une grammaire nouvelle. Les mots de *bill*, de *test*, de *convention*, d'*impeachment*, de *writ*, etc. sont pour nous des sons sans idées ; ceux qui répandent le plus d'obscurité dans la narration, et qui sont le plus répétés, sont les noms de *Torys* et de *Wighs*, dont il est à propos de marquer l'origine et la signification.

Sous le règne de Charles I[er], le parlement alla trop loin en substituant à la royauté le gouvernement républicain. Les personnes calmes, qui se précautionnèrent contre l'ivresse nationale, furent scandalisées de ce que des hommes qui invoquoient le rétablissement du gouvernement des rois saxons s'armoient pour renverser le trône : justement choquées de cette contradiction, elles ne purent se résoudre à plier sous un gouvernement sans roi, comme elles auroient refusé d'obéir à un roi sans parlement. Le sang de Charles I[er] et des défenseurs de sa cause, versé sur l'échafaud, fut la semence d'où l'on vit éclore une faction vertueuse, connue sous le nom de Torys, qui s'éleva contre les républicains enthousiastes et fanatiques qui imprimèrent à la nation anglaise la tache d'un régicide ; ce furent ceux qui formèrent la faction redoutable des Wighs.

Le nom de Torys est celui qu'on donnoit alors à un amas de brigands d'Irlande, qui descendoient de leurs montagnes inaccessibles pour exercer leurs ravages. Le roi fut soupçonné de favoriser en secret les

rebelles d'Irlande : ainsi ses détracteurs donnèrent à ses partisans ce nom odieux. Ceux-ci, ennemis des Ecossais, favorisés par le parlement, donnèrent à leur tour à la faction opposée le nom de Wighs, qui étoit celui d'un troupeau de bandits qui infestoit l'Ecosse. Chaque faction se divisa en deux branches : les Torys en outrés et en modérés. Les outrés adoptèrent les maximes du duc de Buckingham, de Lawd, et du comte de Strafford, et voulurent élever le trône sur les ruines du parlement : les modérés ne demandoient que le rétablissement de la royauté sur le modèle de l'ancienne constitution. Les uns et les autres étoient encore opposés dans leurs vues : les rigides exigeoient une obéissance sans réplique à tout ce qui étoit prescrit et pratiqué par l'église anglicane ; les autres, plus relâchés, penchoient pour la tolérance civile.

La faction des Wighs se divisoit également en deux branches, dont l'une, plus modérée, ne se proposoit que de défendre les priviléges de la nation, et d'étendre le culte presbytérien, sans proscrire les autres cultes : l'autre étoit composée de presbytériens rigides, prêts à tout enfreindre pour substituer au gouvernement monarchique le gouvernement républicain, et détruire la hiérarchie ecclésiastique pour élargir la voie qui conduit au ciel.

Pendant la tyrannie de Cromwel, les deux factions se prosternèrent en silence devant ce fier usurpateur. Elles ne sortirent de leur abaissement que quand il fut dans le tombeau. Fatiguées de la servitude qui

leur avoit été imposée, elles se réunirent pour rétablir Charles II sur le trône; et cette révolution fut l'ouvrage des modérés de l'un et de l'autre parti. Ce prince aimable, mais esclave des plaisirs, abandonna les rênes du gouvernement aux Torys, partisans par principe de l'autorité royale, qui le sollicitèrent de rendre à la puissance du trône et à l'église anglaise l'éclat qu'elles avoient perdu : plus occupé de jouir que d'étendre son pouvoir, il craignit de retomber dans les malheurs qu'il avoit éprouvés jusqu'à la révolution.

Les Torys, pendant ce règne, furent soutenus par le duc d'York, que sa naissance appeloit au trône après la mort de son frère, qui n'avoit point d'enfans : mais, quoique partisans du gouvernement monarchique, les modérés d'entre eux se précautionnèrent contre le zèle précipité de ce prince, qui, après avoir abattu les Wighs, se trouvoit assez puissant pour les détruire à leur tour. Après avoir tenu les Wighs dans l'abaissement, ils s'unirent avec eux pour solliciter un bill qui devoit exclure le duc d'York du trône. Lorsqu'il y fut placé, il se flatta de se passer de leur secours. Dès qu'il eut laissé apercevoir que sa volonté devoit servir de loi, l'union des deux factions devint plus étroite; et c'est ce qui hâta la déposition de ce prince, qui, complice de sa dégradation, n'eut plus pour défenseurs que des catholiques et des Torys outrés, qui insensiblement tombèrent dans le mépris.

Sous le règne de Guillaume et de Marie, les char-

ges ne furent conférées qu'aux gens modérés des deux partis, et l'on ne s'aperçut point que ce prince eût été élevé dans la religion presbytérienne Ce ne fut que sur la fin du règne de la reine Anne que ce parti reprit de la vigueur : il n'y eut plus que les Torys rigides et outrés qui occupèrent les places du ministère ; et dès qu'ils furent armés du pouvoir, ils réveillèrent les haines assoupies, dans l'espoir de fortifier leur parti de l'assistance des épiscopaux, et de donner l'exclusion à la maison d'Hanovre. Les Wighs, plus actifs, déconcertèrent leur projet.

L'intérêt de la liberté du peuple et de la puissance du trône exige que la balance reste dans une espèce d'égalité, afin qu'une faction surveille l'autre. Si les Torys outrés réussissoient à écraser les Wighs, le gouvernement deviendroit bientôt despotique ; d'un autre côté, si les Wighs rigides dominoient sans rivaux, le gouvernement seroit bientôt républicain : ainsi c'est cette lutte des deux factions qui assure la perpétuité de la constitution actuelle.

La plupart des Anglo-Américains, en quittant l'Angleterre, portèrent dans leur nouvelle patrie l'amour de l'indépendance. Les plus distingués avoient été les complices de la tyrannie de Cromwel. Ils transmirent à leurs descendans leurs inclinations républicaines ; et s'ils ont tardé si long-temps à rompre le frein de l'obéissance, c'est que les Wighs d'Angleterre, qui pensoient comme eux, étoient intéressés à les tenir dans la dépendance. Cet intérêt ne fut pas assez puissant sur un grand nombre de Wighs, qui

osèrent en plein parlement, et à la face de leur roi, se déclarer pour la cause d'un peuple que la législature déclaroit rebelle. C'est ce que je ferai connoitre dans l'histoire de la révolution de l'Amérique septentrionale, où le fanatisme de l'intolérance a cessé d'exercer ses atrocités, où le nom de Wighs et de Torys est tombé dans le mépris, où les mains des uns et des autres ont concouru pour planter l'étendard et le trône de la liberté.

De la constitution britannique.

La constitution britannique offre une superficie éblouissante : mais si l'on en sonde l'intérieur, l'on sera convaincu qu'elle renferme, comme toutes les institutions politiques, le germe de son dépérissement. Cette constitution semble fondée sur le modèle des deux nations qui ont figuré avec le plus d'éclat dans l'antiquité.

Les Spartiates avoient des rois dont la puissance étoit balancée par les éphores et les assemblées du peuple. Rome naissante fut gouvernée par un roi, par un sénat, et le peuple eut seul le droit de faire des lois. Tant que ces trois puissances se renfermèrent dans leurs limites, elles parvinrent au plus haut degré de grandeur, et la liberté publique ne souffrit point d'atteinte.

Les Anglais sont encore le seul peuple qui ait conservé un reste de gouvernement qui fut établi dans leur île par les Saxons, leurs conquérans : c'est un

gouvernement mixte et tempéré, dont les peuples du nord ont donné le modèle en se transplantant dans les provinces du midi. Les diètes de l'empire, les cortès en Espagne, les champs de Mars ou de Mai en France, étoient établis sur la même base que le gouvernement qui subsista en Angleterre jusqu'au règne de Guillaume-le-Conquérant.

Ce prince, abusant du droit de la victoire, substitua à l'ancien gouvernement le despotisme le plus absolu. Le sceptre dans ses mains fut une verge dont il frappa les vaincus; et, pour affermir son empire tyrannique, il intéressa les seigneurs normands à tenir dans l'abaissement ses nouveaux sujets : ces Normands, instrumens de ses victoires et complices de sa tyrannie, furent gratifiés des terres dont il dépouilla les légitimes possesseurs.

Dès que ces tyrans subalternes eurent pris des accroissemens, ils se crurent assez puissans pour être ingrats impunément : ils craignirent que la main qui les avoit élevés ne les fît rentrer dans le néant. L'amour de l'indépendance étoit un sentiment qui leur étoit transmis par leurs ancêtres, brigands et pirates, qui ne connoissoient d'autre droit que celui de l'épée.

Tant qu'ils furent tyrans avec leur roi, ils se montrèrent obéissans et dociles; mais dès qu'on voulut les courber sous le joug qu'ils avoient aidé à imposer aux vaincus, ils prévinrent leur oppression, en travaillant sourdement à rétablir le gouvernement saxon. Ils ne purent réaliser leurs vœux sous leurs premiers rois, qu'ils avoient rendus trop puissans; mais les

querelles qu'ils croyoient prochaines entre les fils du conquérant entretiurent leurs espérances.

Guillaume-le-Roux, que son père avoit appelé à la couronne au préjudice de Robert son aîné, auquel il ne laissa que le duché de Normandie, sentit le besoin qu'il avoit de ses barons pour s'affermir sur le trône. Robert réclama son droit d'aînesse; et Guillaume, pour s'attacher les grands, promit de rétablir l'ancien gouvernement, dès qu'il seroit paisible possesseur de son héritage. Ce prince fut bientôt infidèle à ses engagemens. Les barons se firent un titre de ses promesses pour appuyer leurs prétentions, qu'ils firent valoir sous le règne d'Henri Ier, qui, pour se maintenir sur un trône chancelant, acheta leur appui en leur accordant une charte qui les associoit à la puissance suprême : mais quand il n'eut plus besoin de leur épée, il oublia ses engagemens. La charte subsista, et, quoique sans exécution, elle devint le fondement des priviléges de la nation.

Des priviléges extorqués par la force peuvent être légitimement annulés par la force. Tous les rois, à commencer par Etienne, confirmèrent cette charte, qui doit être regardée moins comme un gage de leur amour pour leur peuple que comme un monument de leur foiblesse. L'ordre de la succession étant alors dérangé, celui qui parvenoit à la couronne avoit toujours un concurrent qui l'obligeoit de chercher des défenseurs, et il n'en trouvoit qu'en se relâchant de ses prérogatives.

Cette fameuse charte, toujours altérée par les rois,

et toujours réclamée par les grands, devint funeste à tous les souverains qui osèrent l'enfreindre. Ce fut sous le règne de Jean-Sans-Terre qu'elle acquit de la solidité. Ce prince, plus foible que méchant, attira sur sa tête les foudres de Rome, qui, dans ce siècle de ténèbres, fouloit à ses pieds les couronnes. Ce prince, persécuté par ses sujets, se vit dans l'humiliante nécessité de faire hommage de sa couronne au pape, auquel, comme roi des rois, il se soumit à payer un tribut, qu'on nomma le denier de saint Pierre. Devenu le complice de sa dégradation, il tomba dans le mépris de ses sujets : les barons, trop fiers pour rendre leur patrie tributaire d'un prêtre, élevèrent la voix pour réclamer l'exécution de leur charte. Le prince, esclave de Rome, indigné de la manière impérieuse dont ils faisoient leur demande, parut reprendre les sentimens d'un roi : il crut déroger à sa dignité en traitant avec ses sujets, auxquels il fit essuyer un superbe refus. La guerre fut allumée, et les barons, vainqueurs, dictèrent eux-mêmes une charte plus ample que la première, et qui, depuis cette époque, a été nommée la charte de la liberté.

Jean, auquel on ne laissoit que l'ombre du pouvoir, eut honte de son avilissement, et tenta de reprendre ce qu'il avoit été contraint de céder. Les barons, pour se faire un appui de Philippe-Auguste, proclamèrent son fils roi d'Angleterre. Jean, après une guerre désastreuse, mourut sans trône et sans sujets, laissant un fils, âgé de dix ans, sous la tutèle

du comte de Pembroke, qui, aidé de quelques barons, rétablit son pupille sur le trône.

Ce jeune prince, rentré dans l'héritage de son père, ne sut pas profiter de ses fautes : l'ivresse de la grandeur égara sa raison ; et, pour régner en despote, il abolit la grande charte. Cet acte du pouvoir arbitraire ne resta pas impuni : ses barons, sous la conduite du comte de Leicestre, lui livrèrent une bataille, où il fut fait prisonnier avec son fils.

Le comte, sans prendre le titre de roi, régna sous le nom de son prisonnier avec toute la plénitude du pouvoir. Edouard, fils d'Henri III, heureusement échappé de sa prison, rassembla les restes épars de ses partisans, et livra une bataille où Leicestre perdit la vie. Cette victoire rendit la liberté à Henri, qui jura de conserver la grande charte ; mais, bientôt parjure, il souleva la nation, et finit ses jours dans l'amertume et l'humiliation.

Son fils, qui fut son successeur, parut respecter la grande charte, qu'il avoit en horreur. Edouard II, qui lui succéda, n'eut pas la même modération : dominé par un caractère impérieux, il s'éleva au-dessus des lois ; il fut déposé par le parlement, qui mit sur le trône son fils Edouard III, dont le règne fut marqué par une continuité de victoires.

Richard II, qui lui succéda, au lieu de marcher sur la ligne qui venoit de lui être tracée, se crut assez puissant pour tout oser et tout enfreindre. La révolte fut générale ; il fut détrôné par Henri IV, qui, ainsi que ses descendans, borna son ambition à régner

sur un peuple libre et gouverné par ses lois. Le despotisme de Richard II fut le dernier attentat contre la grande charte.

Henri VIII, qui fut le roi le plus absolu de tous ceux qui, depuis Guillaume-le-Conquérant, avoient occupé le trône d'Angleterre, ne cimenta sa puissance qu'en paroissant respecter les droits du parlement, et ce respect simulé servit à le faire régner en despote.

La chûte de tant de rois fut une leçon inutilement donnée à leurs successeurs. Charles Ier, maîtrisé par le duc de Buckingham, qui vouloit le rendre despote pour l'être sous son nom, entreprit de détruire l'ancien gouvernement pour s'élever sur ses débris : ce favori, objet de l'exécration publique, fut assassiné; mais, de l'ombre du tombeau, il sembla encore présider aux délibérations d'un maître dont il avoit caressé l'orgueil. Charles ne convoqua le parlement que pour en exiger des subsides, sans daigner s'expliquer sur l'usage qu'il vouloit en faire. Il trouva cette source fermée; et, pour n'être plus arrêté dans sa marche, douze ans s'écoulèrent sans assembler le parlement. Après avoir rompu ce frein, il mit des taxes sur ses sujets par un simple acte de sa volonté suprême.

Tant qu'il n'attenta qu'à la fortune de ses sujets, il ne fit que des murmurateurs et des mécontens; mais quand il porta les mains sur l'encensoir, il s'éleva des rebelles. Malheureusement docile aux conseils de Lawd, archevêque de Cantorbéry, il essaya d'établir en Ecosse la hiérarchie anglicane dans la

célébration de l'office divin. Les Ecossais, asservis à leurs préjugés, regardèrent ce changement comme une apostasie : le feu de la révolte embrasa tout le royaume. Charles n'avoit point d'argent pour stipendier une armée ; et n'en pouvant obtenir du parlement, il mit des impositions arbitraires, dont la perception fut impossible. Les Ecossais, le voyant délaissé, pénétrèrent, avec une armée, en Angleterre, où ils furent reçus comme des libérateurs. Alors il fit assembler les seigneurs, qui lui conseillèrent de convoquer un parlement, que la nation regardoit comme le plus ferme boulevard de la liberté. Ce conseil fut suivi. Les villes et les provinces, qui connoissoient son penchant pour le despotisme, nommèrent des députés d'une vertu rigide et d'une fermeté courageuse, pour soutenir leurs immunités : l'assemblée fut composée d'hommes incorruptibles, qui, avant de rien accorder, firent des lois pour réprimer l'autorité illégale dont Charles avoit usé.

Ce prince, qui ne vit plus que des ennemis dans ses sujets, souscrivit à tous les bills qui dégradoient sa dignité. Cette condescendance forcée le rendit plus méprisable que s'il eût opposé une résistance courageuse. Charles, ambitieux sans politique, fit craindre qu'il n'entreprît un jour ce qu'il n'avoit pu jusqu'alors exécuter. Le parlement, n'imputant qu'à sa foiblesse sa modération, prit des précautions pour donner de la stabilité aux droits de la nation, et des limites aux prérogatives de la couronne.

Charles, séduit par les conseils de Lawd et du

comte de Strafford, voulut encore gouverner en despote ; il mit des taxes arbitraires, dont il se servit pour lever une armée : mais la résistance qu'il éprouva dans la perception le mit dans l'impuissance de soutenir la guerre ; et, quand il n'eut plus d'argent, il n'eut plus d'amis : le parlement lui apprit que sa qualité de roi ne l'affranchissoit point de l'obéissance à la loi. Alors, délaissé de ses amis, parce qu'il ne méritoit point d'en avoir, il fut vaincu et fait prisonnier : il ne sortit de la captivité que pour monter sur l'échafaud.

L'exemple de tant de rois sacrifiés à l'idole de la liberté devoit être un frein pour contenir leurs successeurs. Jacques II auroit dû profiter de leurs fautes pour ne pas essuyer leurs infortunes : l'aurore de son règne fut pure et brillante ; mais d'épais nuages en obscurcirent le midi. Ce prince, dont la piété fut un exercice de pratiques puériles et superstitieuses, se rendit l'esclave de Rome, et entreprit d'élever la religion romaine sur les débris du culte public.

L'abolition du test et des lois pénales, les jésuites admis dans le conseil privé, les grades militaires conférés aux catholiques, qui en étoient exclus par différens bills, parurent autant d'attentats contre la constitution. Le peuple fut scandalisé de cette innovation, les grands, qui, dans tous les pays, sont indifférens aux querelles théologiques, ne virent qu'un esprit foible et borné dans un roi que le vulgaire regardoit comme un tyran. Ceux qui ne purent fléchir sous un roi que le vulgaire regardoit comme

un tyran, s'imposèrent un exil volontaire; les autres, également mécontens, levèrent l'étendard de la révolte. Jacques, haï et méprisé, alla mendier un asile chez un monarque dont le zèle intéressant lui avoit servi de modèle. Quelques actes de rigueur l'ont fait taxer injustement de cruauté. Quiconque est incapable de grandes vertus est également incapable de grands crimes : ce sont les passions fortes qui élèvent au sublime, ou à l'excès de la scélératesse.

De la sagesse et des vices du gouvernement anglais.

La constitution britannique offre une superficie brillante; mais si l'on en sonde l'intérieur, elle a, comme toutes les institutions humaines, ses vices et ses imperfections.

Le parlement représente toute la nation : c'est dans lui que réside le pouvoir d'établir des lois, de les interpréter et de les abroger. Ce corps est composé de la chambre des communes, des seigneurs et du roi. Ces trois puissances ont chacune des prérogatives qui leur sont particulières et qui ont leurs limites; c'est ce qu'on appelle un gouvernement mixte ou tempéré.

Le roi seul a le droit de convoquer, de proroger et de dissoudre le parlement : ainsi, quelque pressans que soient les besoins de l'état, si lui et ses ministres sont intéressés à perpétuer les abus, les affaires restent dans la stagnation et le désordre, jusqu'à ce qu'il plaise au roi de convoquer un nouveau parle-

ment. Si la nation eût mieux entendu ses intérêts, elle auroit fixé un terme pour cette convocation; et cet oubli la met dans la dépendance du gouvernement.

C'est une maxime généralement reconnue, que *le roi ne peut faire le mal*, et, en conséquence de ce principe, sa personne est sacrée et hors de l'atteinte des lois: c'est supposer qu'il est une intelligence pure, et dégagée de la servitude des sens, qui ne veut et ne fait que le bien. J'en appelle à l'expérience. Les Anglais ont cru prévenir cet abus, en assujettissant les ministres à la responsabilité: ainsi, quels que soient les erreurs et les délits du roi, eux seuls sont réputés coupables, et on les punit pour avoir souscrit à des actes tyranniques.

Le roi peut à son gré refuser sa sanction aux délibérations des deux chambres, sans motiver son refus. N'est-ce pas faire dépendre les destinées publiques de la volonté d'un maître qui a le droit de paralyser les décrets de la puissance législative? Quand il accepte un bill, le secrétaire dit : *Le roi le veut.* Si ce bill accorde des subsides, il dit: *Le roi remercie ses loyaux sujets, accepte leur bénévolence, et aussi le veut.* S'il refuse son consentement, le secrétaire dit: *Le roi s'avisera.* Cette formule adoucit l'amertume du refus.

Le roi a le privilége de fixer la valeur de la monnoie étrangère. C'est encore un abus : il n'y doit mettre son empreinte que pour en attester le poids et le titre. La valeur des métaux doit être déterminée par le cours.

Le roi est le chef des forces de terre et de mer: lui seul a le droit de lever des troupes, d'équiper des flottes, et de nommer à tous les grades: il a encore le droit de déclarer la guerre, et de faire la paix aux conditions qu'il lui plaît. Des prérogatives aussi étendues ne remettent-elles pas tous les pouvoirs entre ses mains? C'est avec des légions que les tyrans ont enchaîné les peuples et ravagé la terre.

Le roi est le dispensateur des dignités ecclésiastiques et civiles: cette prérogative lui donne une grande influence dans les élections. Partout où il y a de riches corrupteurs, il se trouve bientôt des âmes corrompues: la faction du dispensateur des grâces et des dignités est toujours la plus nombreuse.

Le roi est le chef de l'église; et, en cette qualité, il convoque l'assemblée du clergé, et nomme aux dignités ecclésiastiques. Son consentement est nécessaire pour la validité des résolutions. Cette prérogative doit lui asservir cette portion d'hommes, plus empressés à jouir des richesses de la terre que des trésors de l'éternité.

Les seigneurs, avec les deux archevêques et les vingt-quatre évêques du royaume, forment une classe particulière: ils sont les seuls juges de leurs pairs, et les médiateurs entre le peuple et le roi. C'est devant eux que les communes portent leurs accusations: au reste ils ont peu d'influence dans les accusations; ils forment plutôt une classe de dignitaires qu'une portion de l'assemblée nationale.

La chambre des communes est composée des dé-

putés des différentes contrées du royaume. Londres en fournit huit, les autres villes un ou deux; les universités de Cambridge et d'Oxford deux chacune; l'Ecosse en nomme quarante-cinq : ce qui forme un total de cinq cent quarante-huit.

Il faut, pour être admis dans cette chambre, être né sujet de la Grande-Bretagne; et posséder un fonds de terre de six cents livres sterling pour représenter un comté, et de trois cents livres pour représenter une ville. La loi qui exige un fonds de terre est dictée par une saine politique. Quiconque n'a point de possession territoriale est peu intéressé aux destinées publiques : c'est un homme sans patrie, qui peut transporter ses richesses mobiliaires partout où il espère les faire fructifier et multiplier ses jouissances. Il n'en est pas de même de la loi qui exclut l'étranger possesseur d'un fonds de terre, puisqu'il a le même intérêt à la chose publique que celui qui est né en Angleterre. Cette loi impolitique doit souvent la priver d'un citoyen qui pourroit le mieux la servir : d'ailleurs celui qui, par prédilection, choisit une patrie, ne peut être suspect d'être mauvais citoyen.

Les communes ont le droit exclusif d'accorder des subsides. Les seigneurs ne peuvent s'en occuper, à moins qu'on n'invoque leur intervention. Cette prérogative des communes est un frein qui retient la puissance royale. Quoique le roi soit le chef de la force armée, et qu'il puisse l'employer comme il le juge à propos, il n'a pas le droit de fixer des appointemens pour soutenir la guerre. Ainsi ce titre de chef

de la milice est illusoire; c'est une ombre sans réalité. Il est vrai qu'il a sous ses ordres un corps de trente mille hommes de troupes de terre; mais les lois en ont prévenu l'abus : ce corps n'est établi que pour une année, après ce terme il est licencié; et pour en assurer la dissolution, les fonds pour le stipendier sont assignés sur des impositions qui ne sont établies que pour une année.

La constitution britannique a trouvé des admirateurs enthousiastes, même dans la classe des hommes dont le nom est d'un grand poids; mais il est facile de démontrer que si la balance des pouvoirs a de grands avantages, elle entraîne de grands inconvéniens.

Tout pouvoir divisé s'affoiblit. Pour en entretenir l'harmonie et la force, il faudroit que les trois pouvoirs, où repose la constitution, fussent égaux et indépendans. La trop grande extension des prérogatives royales dérange l'équilibre, et fait pencher la balance de son côté. En le faisant dépositaire de la force armée, on lui fournit les moyens de s'affranchir du joug des lois, et de les interpréter à son gré. Comme dispensateur des titres et des dignités, il tient les ambitieux dans sa dépendance, et peut les rendre ses complices : sa liste civile, qui est une prodigalité de la nation, est une source où les âmes basses et vénales vont puiser. Enfin la chambre des seigneurs est une institution anti-sociale qui détruit l'unité, dans laquelle résident la force et la tranquillité des empires. Une corporation de nobles et

de prêtres, qui usurpe toutes les distinctions morales, s'assemble et détruit l'égalité. Malgré ces imperfections, c'est en Angleterre que la dignité de l'homme a reçu le moins d'atteinte : c'est dans cette île que la liberté triomphante insulte à l'esclavage de ses voisins.

HISTOIRE

HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

D'ANGLETERRE.

LIVRE DOUZIÈME.

Interrègne. Embarras des auteurs de la révolution. Assemblée des seigneurs et des notables sous le nom de convention. Diversité d'opinions. Déclaration de Guillaume. La couronne lui est déférée conjointement avec son épouse. Discussion des droits de la nation. Plaintes contre le roi Jacques : il viole les lois ecclésiastiques. Emprisonnement des évêques. Les esprits sont divisés. Réponse de la reine Marie. Défaite du vicomte de Dundée. L'Ecosse reconnoît Guillaume et Marie. Guerre. Modération du prince. Conspiration en Ecosse.

Irlande. Siége de Londonderry. Levée du siége. Jacques débarque en Irlande. Guillaume passe dans ce royaume. Bataille de la Boyne. Guillaume remporte la victoire. Son éloge. Faute du roi Jacques. Sa retraite précipitée en France. Sa justification. Mécontentement de la France. Portrait de Tyrconel. Siége de Limerick. Mort du duc de Grafton. Conjuration en Irlande. Ab-

dication de Tyrconel. Défaite et mort de Saint-Ruth. Mécontens en Angleterre. Projet d'une descente. Les Français battus sur mer. Projet d'assassiner Guillaume. Punition militaire. Bombardement de St.-Malo. Mort de la reine Marie. Inquiétude de Guillaume. Sa conduite envers la princesse Anne. Son caractère. Honneurs qu'on lui rend en Hollande. Il visite les provinces d'Angleterre. Le royaume menacé d'une invasion. Le complot est découvert. Conjuration de Ferguson. Punition des conjurés. Le duc de Barwick passe en Angleterre. Son retour en France. Adresse de félicitation présentée à Guillaume. Associations pour veiller à sa sûreté. Dispositions à la paix. Guillaume est reconnu roi par Louis XIV. Mécontentement des catholiques sur le traité de paix. L'armée est licenciée. Traité de partage de la succession d'Espagne. Les gardes hollandaises sont licenciées. Bill contre les catholiques. Mort du comte de Carlingford. Générosité du roi envers son frère. Mutinerie des soldats. Querelles théologiques. Jalousie du parlement. Mort du duc de Glocester. Mort du roi d'Espagne. On se prépare à la guerre. Procès contre trois seigneurs. Mort de Jacques II. Générosité de Louis XIV. Portrait du roi Jacques. Ses talens militaires; ses vertus privées. Erreurs de sa jeunesse. Ses défauts. Les causes de ses malheurs. Le prince de Galles reconnu roi par la France. Plaintes des Anglais. On se dispose à la

guerre. Débats dans le parlement. Mort du roi Ses dernières paroles. Précis de sa vie. Sa religion. Ses vertus et ses défauts. Sa modération et son avarice.

QUAND les Anglais sollicitèrent le prince d'Orange de passer dans leur île, aucun d'eux n'avoit conçu le dessein de lui déférer la couronne; et lui-même, apercevant l'intervalle qui le séparoit du trône, ne s'étoit proposé que de convoquer un parlement dévoué à ses volontés, pour forcer le roi Jacques à entrer dans la ligue formée par la plupart des puissances de l'Europe contre Louis XIV. Son manifeste, conforme à celui que les Etats-Généraux avoient publié pour justifier son invasion, ne l'annonçoit que comme un pacificateur qui alloit descendre dans la Grande-Bretagne pour y étouffer la semence des dissensions civiles. La fortune fait naître les circonstances : le grand homme les prépare, et sait en profiter. Alexandre, en s'éloignant des rochers de la Macédoine, ne s'étoit point proposé de dresser des autels et des trophées sur les bords de l'Indus et du Gange : il y fut entraîné par les événemens, qu'il n'avoit pu prévoir. 1688. Interrègne.

Ce fut cette chaîne d'événemens qui plaça Guillaume sur le trône d'Angleterre. Après la bataille de la Boyne, le roi Jacques se vit dans la nécessité de chercher un asile en France. Guillaume, devenu, par cette retraite peut-être trop précipitée, l'arbitre absolu des destinées de l'Angleterre, laissa prendre un libre essor à son ambition. Les artisans de la révo-

1688. lution se trouvèrent alors dans une conjoncture trop délicate pour n'être point partagés dans leurs vues et leurs mesures. Le parlement n'étoit point assemblé ; et, par la constitution fondamentale, il n'y a que le roi qui puisse le convoquer. Ils se trouvèrent donc sortis de leur route, puisqu'ils convenoient que tout ce qui se décidoit dans l'assemblée nationale étoit illégal, s'il n'étoit point muni du sceau de l'autorité royale. Ils crurent rectifier cette irrégularité, en assemblant les députés des trois derniers parlemens. Les seigneurs et les notables furent convoqués sous le nom de *convention* : on eut recours aux intrigues, aux menaces et aux promesses, pour corrompre les suffrages. La manière de procéder étoit embarrassante : il s'agissoit de disposer du trône d'un roi vivant, et destiné, après sa mort, à son héritier légitime. On coupa le nœud qu'on ne pouvoit démêler, en déclarant le trône vacant, et il fut décidé que la retraite du roi Jacques dans un royaume de tout temps ennemi de l'Angleterre étoit une abdication réelle et volontaire.

La convention convoquée.

Les opinions partagées.

Il se forma trois partis qui établirent des principes différens. Le premier, attaché aux lois et aux formalités, représenta qu'en supposant le trône vacant par l'abdication prétendue du roi Jacques, son droit étoit dévolu à son légitime héritier. Ces représentations, fondées sur la constitution politique du royaume, paroissoient sans réplique : mais le second parti, quoique moins nombreux, étoit le plus puissant, parce qu'il étoit soutenu d'une armée étrangère. Il ne contesta point le principe : mais il représenta que, dans des circonstances aussi

critiques, ce seroit trahir la nation que de reconnoître pour roi un enfant qu'on avoit soustrait à l'Angleterre pour le transporter dans un royaume où il ne pouvoit puiser que des maximes destructives de la liberté ; qu'ainsi l'intérêt public exigeoit qu'on n'en fît aucune mention, afin de transmettre son droit à la princesse Marie, fille aînée du roi Jacques. 1688.

Le troisième parti étoit composé du reste impur de la faction fanatique de Cromwel. Ces républicains forcenés étoient d'avis de remplir le trône par la voie d'élection, et d'abolir le droit héréditaire. Cette proposition excita un murmure général. Les deux autres partis, soutenus par la noblesse et le clergé, la rejetèrent avec horreur : ils se réunirent pour déférer la couronne à la princesse Marie. C'étoit réduire Guillaume à n'être que son sujet : il vouloit être son roi. Sa politique prit des voies obliques pour arriver à son but : il se tint enfermé dans son palais, où, jouissant d'une tranquillité apparente, il affectoit une indifférence hypocrite sur l'événement. Jamais il n'étoit plus agissant que quand il paroissoit oisif. Dès qu'il eut reconnu les dispositions des esprits en faveur de la princesse Marie, il ne prit plus la peine de dissimuler ; il manda les principaux chefs des trois partis, et leur fit la déclaration naïve de ses sentimens.

Déclaration de Guillaume.

« J'ai voulu jusqu'à ce moment, leur dit-il, » observer la plus exacte neutralité entre les » différens partis qui vous divisoient, pour ne » point gêner vos délibérations, et pour n'être » point accusé d'avoir corrompu vos suffrages : » mais, quand j'apprends que, suivant les

» penchans de la nation, l'on est disposé à se
1688. » déclarer pour le droit héréditaire, et qu'en
» conséquence on est résolu de déférer la couronne à la princesse Marie mon épouse, je
» suis bien aise de vous prévenir que si cette
» résolution s'effectue, je n'y apporterai point
» d'obstacles ; mais vous ne devez pas trouver
» mauvais qu'après cette démarche je ne me
» mêle plus de vos affaires. Je suis venu en
» Angleterre sans autre dessein que d'obtenir
» le redressement des griefs dont vous vous
» plaigniez : je compte y avoir réussi ; mais
» qu'on n'en exige pas davantage de moi. Ainsi
» vous ne devez pas être surpris si je pense
» sérieusement à me retirer, puisqu'il ne me
» reste plus rien à faire pour votre service. J'ai
» ma retraite toute prête dans un état voisin
» où j'ai pris naissance. L'on se trompe fort,
» si l'on me croit capable de ramper sous les
» lois de ma femme ; grâces à Dieu, je me vois
» élevé assez haut dans ma patrie pour ne
» point briguer de nouvelles dignités dans une
» terre étrangère : mais, quand bien même la
» fortune m'auroit moins favorisé, et quelle
» que soit l'estime dont je suis pénétré pour la
» princesse Marie mon épouse, j'ai trop de
» fierté dans l'âme pour recevoir des ordres
» d'une coiffe ».

Une déclaration aussi sèche et aussi précise fit connoître que le titre de régent du royaume, que quelques-uns vouloient lui déférer, ne lui paroissoit pas une récompense proportionnée au service d'avoir affranchi la nation du joug papal et des caprices du pouvoir arbitraire. La menace de repasser la mer avec son

armée étoit un coup de foudre qui leur faisoit présager le plus sinistre avenir : c'étoit les abandonner aux vengeances d'un maître justement irrité, et soutenu par un allié qui exerçoit un pouvoir arbitraire sur un peuple fier et généreux, mais toujours obéissant et docile. Tous les chefs de la nation se sentoient coupables : il n'y avoit que la force qui pût justifier leurs premières démarches. Quoiqu'étonnés de voir que leur libérateur avoit l'ambition d'être leur maître, ils ne pouvoient se dissimuler que, foibles par eux-mêmes et partagés dans leurs opinions, il n'y avoit que l'épée de ce prince qui pût les faire jouir de l'impunité ; et qu'en étant abandonnés, il faudroit porter leur tête sur l'échafaud, ou se soustraire au châtiment par un éternel exil. 1689.

Les plus coupables communiquèrent leurs craintes à tous les membres de la convention, qui ne virent d'autre ressource que de souscrire aux vœux du prince. Tous les esprits paroissoient disposés en sa faveur ; mais quand il fallut procéder à l'élection, il s'éleva de nouvelles difficultés : car comment remplir un trône déjà occupé, sans effaroucher une nation qui porte jusqu'à l'enthousiasme son respect pour ses lois ? Elles furent obligées de se taire. La nation, tremblante sous le glaive d'une armée étrangère, fut dans l'impuissance de les invoquer ; et, dès que ce frein fut rompu, le prince d'Orange et la princesse son épouse furent élevés sur le trône, et le roi Jacques fut déclaré mort civilement.

La couronne déférée à Guillaume et à son épouse.

Ce n'est point aux nations étrangères à prononcer sur le vice ou la légitimité de cette élec-

tion. Chaque peuple a ses lois et sa constitution :
1689. les principes révérés dans Berne ou Venise feroient des rebelles dans Suze ou Bysance. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il est de la compétence de l'histoire de juger la cause d'une nation étrangère d'après les principes qu'elle avoue. C'est au tribunal de la raison générale qu'on doit prononcer les arrêts qui intéressent les sociétés.

Les Anglais, en déclarant le trône vacant, appuyèrent leur droit d'élection sur un raisonnement qui n'avoit pas même le vain éclat du sophisme. Au lieu de se fonder sur le contrat social, qui auroit du moins ébloui, et dont ils accusoient leur roi d'avoir violé la sainteté, comment une nation aussi réfléchie et si judicieuse pouvoit-elle confondre sa retraite forcée en France avec une abdication réelle et volontaire ? Quelle loi, chez les peuples barbares et policés, a jamais défendu aux rois de sortir de leurs états, sous peine de dégradation ? La destinée des souverains seroit moins privilégiée que celle de leurs derniers sujets : ce seroit les confondre dans la classe vile des esclaves.

Les Anglais, en plaçant la fille de leur roi sur le trône, parurent respecter le droit de succession : mais dès qu'ils reconnoissoient que la monarchie étoit héréditaire, ils s'obligeoient à remettre le sceptre entre les mains du fils du roi qu'ils avoient précipité du trône. Ils crurent éluder cet engagement, en ne faisant aucune mention du prince de Galles (1), comme s'il n'avoit jamais existé. La naissance supposée de ce prince n'étoit qu'une impos-

ture grossière qui ne séduisoit que ceux qui vouloient être trompés. Le prince d'Orange, 1689. avant de descendre en Angleterre, avoit déclaré dans son manifeste qu'il feroit examiner cette affaire : mais, dès qu'il eut tiré l'épée, il oublia cette promesse ; et le droit de la victoire rendit inutile cet examen. Son silence sur l'héritier légitime dispensa la nation de se justifier sur l'atteinte donnée au droit héréditaire, puisque, par cet oubli, la princesse Marie étoit appelée au trône comme héritière présomptive.

Droits de la nation discutés.

Il est encore à remarquer que, si l'histoire de ce royaume offre l'exemple de plusieurs rois détrônés, aucun de ceux qui ravirent la couronne à leurs rivaux ne s'appuya du droit d'élection : tous se prétendoient les plus proches héritiers du dernier possesseur. Telle fut l'origine des guerres de la Rose rouge contre ceux de la Rose blanche (2), qui firent couler des fleuves de sang, où les principales familles de l'Angleterre furent englouties. Tous revendiquèrent la couronne en qualité de légitimes héritiers du dernier roi. Ce ne fut que sous l'usurpateur Cromwel que ce principe fut méconnu et rejeté : mais cette ivresse ne fut que passagère ; et dès que la mort du tyran et l'abdication forcée de son fils eurent rendu aux lois leur vigueur, la nation, libre et calme, répara toutes les erreurs où elle étoit tombée pendant son délire.

Il est incontestable que la convention n'allégua que des motifs frivoles pour appuyer ses décisions : mais il s'éleva des écrivains philosophes qui, remontant aux principes, défen-

dirent la cause de la révolution avec des armes
1689. plus tranchantes. Ils prétendirent que le droit d'hérédité étoit une monstruosité en morale et en politique, et que ce système, dans ce qui concerne l'administration des empires, n'avoit été enfanté que dans le délire des nations.

Comment, disoient-ils, a-t-on pu supposer qu'il existât une race dans laquelle le talent de gouverner fût héréditaire? Au contraire, l'expérience nous apprend que les enfans des grands hommes marchent rarement sur la ligne qui leur a été tracée : satisfaits du patrimoine de gloire qui leur a été transmis, ils sont plus occupés de jouir que de faire des acquisitions nouvelles. Il semble que le sang s'appauvrit en s'éloignant de sa source. Le même champ produit des herbes salubres et des plantes nuisibles et viciées. Titus et Domitien étoient frères : l'un fut les délices du genre humain, et l'autre en fut l'exécration et le fléau. Commode étoit fils d'un père qui fit asseoir la philosophie sur le trône avec lui, et l'on ne peut le ranger que parmi les bêtes féroces.

La raison et l'intérêt des peuples improuvent également le droit d'aînesse, qui suppose que le premier né est le plus capable de gouverner : car si cet être privilégié est un imbécile ou un furieux ; si, comme Caligula, il fait l'amour à la lune, et veut faire changer de sexe à un jeune homme pour l'épouser ; si, comme l'imbécile Claudius, il abandonne les rênes du gouvernement à un Narcisse ou à un Pallas ; si, comme Xerxès, il fait fouetter la mer pour la punir d'avoir dispersé sa flotte, faudra-t-il que toute une nation s'humilie et se

courbe sous ces insensés ? Cette logique meurtrière établiroit que les peuples sont faits pour souffrir, et les rois pour les tourmenter. 1689.

La nation, en fouillant dans ses annales (3), se crut en droit d'arracher le bandeau royal du front du roi Jacques, qu'elle taxa de vouloir altérer sa constitution. Le reproche n'étoit pas sans fondement. Ce prince professoit publiquement un culte abhorré de ses sujets et proscrit par la loi. Il est vrai que les impressions que son zèle trop ardent avoit faites, avoient été effacées par la harangue qu'il prononça au moment de sa proclamation. Il déclara que, résolu de maintenir son autorité dans toute son étendue, il respecteroit également les biens et la liberté de ses sujets. Il fit même l'éloge de l'église anglicane, qu'il s'engagea de protéger et de maintenir sur le pied qu'elle avoit été établie par les lois.

Plaintes contre le roi Jacques.

La nation, rassurée par ses promesses, déposa pour un moment sa haine contre sa catholicité : mais ses espérances furent bientôt évanouies. Le zèle religieux de ce prince, poussé jusqu'à l'indiscrétion, fit craindre qu'il ne devînt persécuteur. On le crut coupable de plusieurs attentats contre les lois ecclésiastiques ; et, pour le rendre plus odieux, on lui imputa des prévarications criantes dans l'administration de la justice. Les Anglais furent scandalisés de ce qu'il faisoit célébrer l'office divin dans sa chapelle, selon le rit romain, avec une pompe qui sembloit insulter à la simplicité des cérémonies anglicanes. Ce qui révolta le plus les esprits, ce fut le spectacle d'un nonce du pape dans sa cour, et ses relations avec le sou-

1689. verain pontife, auquel il envoya un ambassadeur, à l'exemple de tous les rois de sa communion. On lui contesta la prérogative de dispenser des lois, et on ne put lui pardonner de regarder comme un manque de respect l'usage de lui présenter les adresses les plus soumises, et d'avoir convoqué un parlement composé d'âmes vénales, pour concourir avec lui à l'établissement du pouvoir arbitraire et à l'extinction du culte protestant.

Jacques viole les lois ecclésiastiques.

Quant à la subversion des lois ecclésiastiques, il étoit difficile de le justifier. Les catholiques, exclus de tous les emplois sous le règne de Charles II, en avoient été revêtus depuis que Jacques étoit monté sur le trône. Le parlement avoit exigé de tous les sujets les sermens d'allégeance (4) et de suprématie, et surtout celui du test, par lequel on abjuroit le dogme de la transsubstantiation. Jacques se plaignit de ce que ces sermens odieux n'avoient été imposés que pour élever un mur de séparation entre son peuple et lui, et de ce qu'on sembloit vouloir le priver de la liberté dont il laissoit jouir tous ses sujets. En effet, c'étoit un outrage fait à sa dignité que de l'asservir à l'observation de lois aussi tyranniques. Son esprit, aigri par la contradiction, en devint plus roide et plus opiniâtre : il brisa le joug, en nommant les catholiques aux emplois civils et militaires. Les statuts des universités furent violés, en obligeant celle de Cambridge à conférer le grade de maître-ès-arts à un bénédictin, et en forçant celle d'Oxford à recevoir pour principal d'un de ses colléges un sujet sans capacité.

Tout plia d'abord sous ses volontés : enhardi par des succès dont il fut lui-même étonné, il érigea une cour ecclésiastique sous le titre de cour des subdélégués, foulant aux pieds, par cette création, l'autorité du parlement, qui avoit défendu l'érection de pareils tribunaux. Son zèle pour faire des conquêtes à sa religion fit servir cette cour à introduire une tolérance générale. Quoique cette innovation fît entrer indistinctement toutes les sectes dans la jouissance des droits de citoyen, la plupart refusèrent de profiter d'un bienfait offert par une main suspecte. La nation, clairvoyante, s'aperçut qu'à la faveur de cette indulgence insidieuse, le roi se proposoit d'élever les catholiques aux dignités et aux bénéfices. Les évêques et les curés, chargés de publier cette déclaration, refusèrent d'obéir ; et ceux qui s'y conformèrent, parurent n'agir que par contrainte. Sept évêques élevèrent la voix pour en montrer les suites dangereuses : leurs remontrances furent regardées comme le cri de la révolte ; et, pour toute réponse, ils furent envoyés prisonniers dans la tour de Londres : c'étoit donner atteinte à la loi *Habeas corpus* (5). Leur cause devint celle de la nation, qui crut sa liberté détruite par ce coup d'une autorité arbitraire. Leur détention offrit le spectacle d'une pompe triomphale : pendant qu'on les conduisoit par eau à la tour, les deux bords de la Tamise étoient couverts d'une multitude attendrie, qui se prosternoit en demandant leur bénédiction. Ils reçurent les mêmes honneurs en entrant dans la tour : les officiers et les soldats destinés à leur garde versèrent

1689.

Emprisonnement des évêques

des larmes et embrassèrent leurs genoux. Cette
1689. sensibilité de la nation fit repentir le roi de sa sévérité imprudente : huit jours après leur détention, les prélats furent élargis. Leur sortie fit succéder une ivresse de joie à la tristesse : un cortége de trente-deux seigneurs des plus qualifiés les accompagna dans leur marche ; le peuple, transporté d'alégresse, fit retentir l'air de ses acclamations ; toutes les fenêtres furent éclairées, et dans chaque rue on alluma des feux de joie. Un peuple qui croit son Dieu outragé dans la personne de ses ministres, a souvent fait trembler un roi environné de ses légions.

Les seigneurs, indifférens aux intérêts de la religion, affectoient pour elle un attachement aussi vif que celui du peuple. Les biens immenses des monastères et des abbayes étoient passés dans les plus illustres maisons du royaume : on prévoyoit que ces biens, regardés comme inaliénables selon les principes de l'église romaine, seroient revendiqués par les représentans des anciens possesseurs. Cette restitution auroit causé un renversement total dans les fortunes et les dignités. Ils eurent soin de rappeler un temps d'ignorance et de confusion, où Rome, après avoir rendu les rois d'Angleterre vassaux du saint siége, leur imposa le tribut appelé *denier de saint Pierre* (6). Enfin on épouvanta la nation par la perspective de ce tribunal établi dans quelques pays catholiques, où l'on condamne aux flammes des malheureux que la religion ordonne de plaindre et d'éclairer.

On ne pouvoit sincèrement reprocher au roi

Jacques qu'un zèle trop empressé, que quelques tentatives trop précipitées pour rendre à l'autorité royale les prérogatives qu'elle avoit perdues depuis la tyrannie de Cromwel. La crainte de repasser sous le joug de l'église romaine fit des impressions d'autant plus vives sur la partie nombreuse de la nation, que la foi de la multitude est d'autant plus agissante qu'elle est sans lumières : c'est de l'ignorance que naît le fanatisme. 1689.

Quoique Guillaume parût avoir été proclamé roi par des suffrages unanimes, les esprits restoient divisés. Les uns ne pouvoient se dissimuler que, dans un royaume où la loi déclare que les rois ne meurent jamais, l'autorité souveraine passe naturellement à son fils : ainsi, en supposant que le roi Jacques fût mort civilement, c'étoit méconnoître la loi fondamentale qui appeloit au trône son fils. On leur répondit qu'un roi coupable entraînoit ses descendans dans sa condamnation, et qu'ayant perdu ses droits il ne pouvoit les transmettre. Les partisans secrets du roi Jacques auroient désiré qu'on se fût borné à nommer un régent, dans la vue qu'en lui conservant le titre de roi il rentreroit dans l'exercice du pouvoir suprême, après que l'effervescence des esprits seroit calmée. On pénétra leurs intentions, en leur démontrant qu'une régence établiroit deux pouvoirs rivaux qui sans cesse lutteroient l'un contre l'autre : les sujets ne sauroient auquel obéir, puisque l'un auroit la jouissance de l'autorité, et l'autre le titre imposant de roi. Il étoit absurde de lui laisser ce titre, quand Les esprits sont divisés.

on le dépouilloit des prérogatives qui y sont
1689. naturellement attachées.

Il étoit encore à craindre que le partage d'autorité entre l'épouse et l'époux n'offensât la délicatesse de la princesse. On voulut pénétrer ses sentimens avant de faire la proclamation qui les associât l'un et l'autre au pouvoir suprême. « Je suis, répondit-elle, satisfaite » d'être l'épouse du prince ; je n'ai point d'autre ambition : ainsi il est inutile de délibérer » sur une chose où il s'agit de témoigner mon » amour et mon respect pour lui. Je le prie » seulement d'observer le précepte que la religion prescrit aux maris d'aimer leurs épouses : pour moi, je serai fidèle à celui qui » commande aux femmes d'obéir à leurs » maris ».

Sentimens de la reine Marie.

Les Anglais, en alléguant que la différence du culte leur donnoit le droit de déposer leur roi, dérogeoient aux maximes d'une religion dont ils prétendoient être les vengeurs. Les chrétiens, dans le temps de l'église naissante, se faisoient un devoir sacré d'obéir aux Césars idolâtres, et leur divin législateur leur en avoit donné l'exemple. Ces manifestes dont les deux factions inondoient le public, ne faisoient qu'entretenir les animosités, et causoient des fermentations dangereuses. Le peuple anglais, généralement plus instruit que les autres sur la dignité de l'homme et sur les prérogatives du citoyen, dévore toutes les productions de la politique. La curiosité de tout examiner et de tout approfondir prépare une effervescence suivie d'un délire général. Cette liberté de penser et d'écrire, portée jusqu'à la licence,

est la cause des fréquentes tempêtes qui ont ébranlé cette île. Il en est des principes du gouvernement comme de ceux de la religion : on les affoiblit en osant y toucher. Celui qui cite la constitution politique à son propre tribunal est ordinairement un sujet dangereux : celui qui soumet à son examen la profondeur des mystères finit presque toujours par être mauvais chrétien. 1689.

C'étoit par l'épée, et non par des argumens, que cette grande querelle pouvoit se décider. La révolution s'étoit opérée en Angleterre sans effusion de sang ; le calme y sembloit rétabli : mais l'esprit de faction bouleversoit l'Ecosse, où les épiscopaux et les presbytériens, armés les uns contre les autres, étoient un exemple que plus les sectes se rapprochent, plus elles sont ennemies. Les premiers avoient à leur tête le vicomte de Dundée, qui avoit rassemblé tous les membres épars du parti du roi Jacques. Ce vicomte, aux talens d'un homme de guerre, unissoit toutes les qualités propres à gouverner ; mais son caractère fier et dur jusqu'à la férocité, ternit l'éclat des dons qu'il avoit reçus de la nature : sans frein dans ses volontés, il s'éleva au-dessus des lois en condamnant de sa propre autorité plusieurs presbytériens à la mort ; quelques-uns même furent massacrés de sa propre main. Il se mit à la tête de six mille hommes, qui, n'ayant rien à perdre, étoient prêts à tout oser : la plupart étoient Irlandais ou montagnards, dont le courage féroce ne respiroit que les meurtres et le pillage. Conduits par un chef moins guerrier que brigand, ils descendoient des montagnes

Troubles d'Ecosse.

1689. de l'Ecosse pour se répandre dans le milieu du royaume, où ils laissoient partout des traces sanglantes de leur passage. Le général Mackay marcha contre eux, et leur livra bataille. Dundée fit les plus belles dispositions pour le recevoir. Il étoit d'autant plus assuré de vaincre, que les Ecossais de l'armée ennemie avoient promis de passer dans son camp dès que l'action seroit engagée. Cette espérance ne fut point trompée : les Anglais, trahis par cette désertion, ne songèrent plus qu'à faire leur retraite, qu'ils exécutèrent sans désordre et sans beaucoup de perte. Cet avantage devint funeste aux vainqueurs, puisqu'il fut acheté par la mort de Dundée, qui seul pouvoit entretenir les espérances de son parti. Ceux qui lui succédèrent dans le commandement furent moins collègues que rivaux du pouvoir. Mackay, habile à profiter de leur jalousie, les battit dans deux combats ; et ceux qui survécurent à leur défaite se réfugièrent dans leurs montagnes, qui sont autant de boulevards élevés par la nature pour en faire le siége de la liberté : l'âpreté du climat en fait dédaigner la conquête. Tout peuple défendu par sa pauvreté est assuré de son indépendance : mais les pays de plaines, où le sol est plus fécond, sont faits pour l'esclavage. Comme la nature n'a point élevé de barrières pour leur défense, l'ambitieux en est bientôt le conquérant.

Défaite et mort de Dundée et ses suites.

L'Ecosse suit l'exemple de l'Angleterre.

Dès que ce feu fut éteint, l'Ecosse se dirigea sur le modèle de l'Angleterre. La convention y déclara le trône vacant. Le marquis d'Athol, qui avoit supplanté le comte de Perth dans la régence de ce royaume, disposa tous les esprits

en faveur du nouveau roi. Le duc d'Hamilton (7) ouvrit l'avis d'offrir la couronne au prince et à la princesse Marie. Cette proposition réunit tous les suffrages. Le couronnement se fit le même jour, tant à Londres qu'à Edimbourg. Les rois, dans cette cérémonie, sont assujettis à donner cent livres sterling au chapitre de Westminster: le duc d'Altan, l'un des chanoines, fut député vers le grand chancelier, pour lui demander cette somme. En lui montrant la liste des rois qui l'avoient payée, il se trouva que le roi Jacques s'en étoit dispensé. « Aussi, dit le duc, nous lui en avons » donné pour son argent: il a été servi comme » il a payé ». 1689.

Les députés d'Ecosse présentèrent au roi et à la nouvelle reine les sermens de fidélité de leur nation. Comme ils étoient conformes à ceux que les rois catholiques prêtoient autrefois, il y en avoit un qui obligeoit le souverain à exterminer tous les hérétiques. Le prince, étonné, leur dit: « Je suis protestant, et, par » ce caractère, je ne puis m'engager qu'à maintenir la religion réformée: d'ailleurs je ne » sais point précisément quelle idée l'on attache au mot *hérétique*, ni jusqu'où peut » s'étendre le sens de ce terme. Pour moi, je » ne souffrirai jamais qu'on persécute personne » pour cause de religion, et je n'entreprendrai » de faire des prosélytes que par la voie de la » persuasion: c'est ce que l'évangile me prescrit ». Modération de Guillaume.

Ce langage étoit l'expression d'un ami des hommes, et d'un roi qui vouloit, par l'exemple de sa modération, apprendre à ses sujets à

ne pas confondre les erreurs de l'esprit avec
1689. les vices du cœur. Les Ecossais rebelles, trop affoiblis pour reprendre les armes, formèrent une conspiration dont le but étoit d'exterminer le commissaire du roi, les membres de la convention et du conseil privé, et enfin tous les citoyens attachés au gouvernement. Plus de cinq cents personnes entrèrent dans cet abominable complot, qui fut découvert par un des complices, qui tantôt étoit catholique, et tantôt protestant. C'étoit un de ces hommes sans mœurs et sans religion qui, séduits par les conseils du besoin, sont également disposés à souscrire à l'évangile ou à l'alcoran. Les coupables punis répandirent une terreur salutaire, et les Ecossais restèrent paisibles et soumis.

Conspiration des Ecossais.

Guerre de l'Irlande.

L'Irlande étoit encore le siége de la rebellion. Tyrconel, qui en étoit l'âme, en faisoit mouvoir tous les ressorts. Il entama une négociation artificieuse avec un secrétaire de la guerre, fils du célèbre chevalier Temple. Il fut d'autant mieux écouté, que l'exemple de sa soumission auroit entraîné celle de toute l'Irlande. Tandis qu'il trompoit le ministre par d'éblouissantes promesses, il fit approcher de Londonderry une armée pour en faire le siége. Temple, humilié de lui avoir donné sa confiance, en conçut tant de douleur, qu'il alla se précipiter dans la Tamise. Avant de se livrer à son désespoir, il écrivit ce billet : « Trop de » crédulité m'a fait commettre une faute pré» judiciable aux intérêts de mon roi et de ma » patrie : puissent-ils, dans la suite, trouver

» des serviteurs plus capables ! ils n'en peu-
» vent avoir de plus fidèles ». 1689.

La prise de Londonderry auroit relevé les espérances du parti du roi Jacques : tout en promettoit une conquête facile, d'autant plus que la ville manquoit de vivres et de munitions. L'entreprise échoua par l'audace d'un ministre qui entra dans la ville pour la défendre. Ce prédicant, nommé Walker, étoit plus propre au métier de la guerre qu'aux fonctions de l'autel. Tout ce qui sort de l'ordre ordinaire ébranle les imaginations. Un prêtre qui, par zèle, endosse volontairement la cuirasse, paroît être au-dessus de l'homme. Walker communique son intrépidité aux habitans et à la garnison ; il lève un régiment à ses frais, et en forme huit autres de bourgeois et de réfugiés français : ce sacrifice de sa fortune, et sa contenance audacieuse, lui méritent l'honneur du commandement. Les conditions avantageuses qui lui sont offertes sont rejetées avec mépris. Tous paroissent disposés à s'ensevelir sous les ruines de leurs remparts, plutôt que de se reposer sur la parole d'un ennemi qui les a trompés. Chaque jour fut marqué par des sorties meurtrières. Walker avoit épuisé tous ses boulets de fer : il en fit fabriquer de pierres revêtues de plomb. La famine, qui désoloit la ville, provoquoit le soldat à la désertion ; mais elle exerçoit les mêmes ravages dans le camp ennemi, et c'étoit un frein qui empêchoit d'y passer. On achetoit la chair de cheval dix-huit sous la livre ; un quartier de chien engraissé de la chair des Irlandais se vendoit trois florins ; le cuir salé, les chats, les souris, les

Siége de Londonderry.

1689. rats, dont la chair étoit assaisonnée de suif de chandelle, étoient des alimens qu'on savouroit avec délices. Au milieu de ces calamités, dont les guerres allumées par la religion offrent de fréquens exemples, Walker, calme et serein, remplissoit les devoirs de général, de soldat, et de ministre de l'autel. Après avoir déployé sa valeur dans les sorties et sur la brèche, il présidoit à la police de la ville et de la garnison. Dès que les soins du commandement lui laissoient quelques momens vides, sa voix tonnoit dans la tribune sacrée pour exhorter les enfans d'Israël à exterminer la race impie des sacriléges Philistins. Trois vaisseaux chargés de vivres firent renaître l'abondance dans la ville. Alors les assiégeans, désespérant de s'en rendre maîtres, profitèrent de l'obscurité de la nuit pour faire leur retraite, après avoir sacrifié huit mille hommes.

Honneurs rendus à Walker.

Walker, couvert de gloire, et honoré du grade de lieutenant-général, abdiqua le commandement. Il partit avec l'amour et les regrets d'un peuple qui le révéroit comme son libérateur. Il traversa l'Ecosse, où il fut reçu avec la pompe d'un triomphateur. Arrivé à Londres, la foule s'empressa sur son passage; la ville lui fit de magnifiques présens; le roi et les seigneurs le comblèrent d'éloges et de largesses. Le héros, modeste au milieu des applaudissemens publics, les justifia en allant, comme un nouveau Cincinnatus, reprendre ses fonctions obscures. La levée du siége de Londonderry fut suivie de la défaite des Irlandais près de Linaskia. Ils laissèrent quatre mille hommes sur la place; ceux qu'épargna

le fer du vainqueur furent massacrés dans les bois et les marais par des paysans qui les punirent de leurs brigandages. Le duc de Scomberg, descendu dans cette île, signala les premiers jours de son commandement par la conquête de plusieurs villes qui le rendirent maître des provinces du nord. Ce fut dans ce temps qu'on découvrit une conspiration formée par un catholique français, qui, poursuivi dans son pays pour un duel, étoit allé chercher une nouvelle patrie, où il vécut dans l'emploi de soldat. Cet aventurier, nommé Duplessis, entretint des relations avec le ministre de France, auquel il promit de faire passer dans le camp de Tyrconel les Français qui servoient dans l'armée de Scomberg. Son procès fut instruit, et on le condamna à périr par la corde, avec sept de ses complices. Les Français catholiques furent congédiés, et on les fit partir pour l'Angleterre. 1689.

Le parlement d'Irlande, par un excès de zèle pour les intérêts du roi Jacques, lui suscita de nouveaux ennemis : au lieu d'user d'indulgence pour ramener les esprits, il décerna les peines les plus rigoureuses contre les partisans de la révolution, et même contre les citoyens pacifiques qui restoient dans la neutralité ; deux mille quatre cents personnes de tous rangs furent déclarées coupables de haute trahison, sans avoir été citées et entendues. Les ducs de Buckingham et d'Ormond furent couchés sur la liste des victimes ; deux mille quatre-vingts gentilshommes furent enveloppés dans cette sanglante proscription : politique imprudente et barbare, qui éloigna les cœurs, que des

Sévérité du parlement d'Irlande.

1689. actes de clémence auroient pu rapprocher. Ce parlement, égaré par la vengeance, et saisi d'un délire religieux, déclara l'Irlande indépendante de l'Angleterre. Les catholiques, déclarés capables des emplois civils et militaires, furent rétablis dans leurs biens qu'on avoit confisqués. C'étoit faire mal à propos ce qu'il étoit peut-être juste de faire : un esprit de vertige présidoit aux délibérations du conseil de ce prince infortuné.

Jacques débarque en Irlande

Les Irlandais, encouragés par le retour de Jacques dans leur île, avoient une confiance présomptueuse dans leurs forces. Il étoit débarqué dans leur île avec plusieurs généraux français, cent capitaines et autant de lieutenans, et une somme d'argent assez considérable. Dès qu'il se fut rendu à Dublin, il crut en imposer au peuple par la pompe et la magnificence qu'il étala dans l'audience donnée au comte d'Avaux, ministre de France. Cette cérémonie fut aussi éclatante que s'il eût été possesseur paisible des trois royaumes. Ce premier secours fut bientôt suivi d'un renfort de huit mille Français sous la conduite de Lauzun, que Jacques avoit honoré de l'ordre de la Jarretière avant de s'embarquer pour l'Irlande. Il amenoit avec lui treize colonels, cent capitaines, cent quatre-vingt-douze lieutenans, tous braves, mais tous plus propres à combattre qu'à commander. Le choix du général, auquel on ne pouvoit contester le mérite du courage, faisoit la censure du discernement du prince, qui l'avoit préféré à plusieurs grands capitaines d'une capacité éprouvée.

Guillaume auroit souhaité de ne régner sur l'Irlande

l'Irlande que par la soumission volontaire des habitans : il se vit dans la triste nécessité d'en être le conquérant. Après avoir laissé l'administration à la reine son épouse, il partit de Londres pour se mettre à la tête de quarante mille hommes qui l'avoient précédé. Cambon et Ruvigni, réfugiés normands, avoient tout préparé pour favoriser sa descente dans la province où il débarqua, et dont ils avoient le commandement. Ce dernier avoit été l'ami de Turenne, et le dépositaire des secrets de son cœur ; et comme ils n'avoient qu'une âme et les mêmes affections, on peut juger par-là de son mérite et de son caractère. Guillaume signala son arrivée par la prise de toutes les villes dont il forma le siége. Dès qu'il eut rassemblé ses forces, il se mit en marche pour livrer bataille. Quand les deux armées furent en présence, ses généraux lui conseillèrent d'engager l'action sans différer : mais, toujours circonspect, sans être timide, il voulut connoître par lui-même les forces et les dispositions de l'ennemi. On n'avoit jusqu'alors aperçu que quarante de leurs régimens ; il découvrit que le reste se tenoit caché derrière une colline : il s'en approcha de si près, qu'un coup de canon tua un homme et un cheval à cent pas de lui ; un second l'atteignit à l'épaule, et ne fit qu'effleurer sa chair. Il ne fit paroître aucune émotion, et se contenta de dire : « Il ne » falloit pas que ce coup fût tiré de plus près ». Ce coup lui imprimoit le sceau de la gloire, et suffisoit pour confondre ceux qui calomnioient sa valeur.

1689.

Guillaume passe dans ce royaume.

Après avoir observé les mouvemens de l'en-

nemi, il fit ses dispositions pour passer la
1689. Boyne. Son avant-garde étoit commandée par Douglas, l'aile gauche par Kirke, la droite par les comtes d'Oxford et de Solms; il se réserva, avec Schomberg, le commandement du corps de bataille. L'action fut vivement disputée, et la victoire resta long-temps incertaine. Les Français, sous les ordres du duc de Lauzun, sembloient former un mur d'airain contre lequel les glaives alloient s'émousser. Les Irlandais, qui prenoient un intérêt plus vif à la querelle, combattirent d'abord avec une audace opiniâtre : animés par la haine nationale et par l'enthousiasme de la religion, ils se précipitoient dans la mêlée comme des animaux furieux et stupides; mais enfin, accablés par le nombre, et épuisés de fatigues, ils plient et commencent la déroute. Ils montrèrent autant d'activité dans la fuite qu'ils avoient montré d'ardeur dans le combat. La voix de leurs chefs ne put les rappeler sous le drapeau. Alors les Français et les Suisses eurent à soutenir tout l'effort des ennemis. Leur résistance courageuse devint inutile : mais quoiqu'obligés de céder à la force, ils firent une retraite aussi honorable qu'une victoire.

Bataille de la Boyne.

Guillaume eut à regretter Schomberg (8), qui, honoré en France du titre de maréchal, avoit fait à sa religion le sacrifice de sa fortune et de sa dignité : il fut tué, dans le passage de la Boyne, par les gardes de Tyrconel, de deux coups de sabre et d'un coup de carabine, en disant aux Français réfugiés : « Allons, mes » amis, rappelez-vous les outrages que vous » avez essuyés; vous marchez contre vos per-

Guillaume remporte la victoire.

» sécuteurs ». Le sage Ruvigni reçut une blessure mortelle; et comme on l'emportoit baigné dans son sang, il eut encore la force d'exhorter les réfugiés français à faire leur devoir, en leur disant : « Volez à la gloire, mes enfans ; » volez à la gloire ». Ainsi ses dernières paroles furent une imprécation contre sa patrie. On compta encore parmi les morts le brave Walker, prêtre guerrier, qui croyoit mieux servir Dieu dans le tumulte des armes que dans les fonctions paisibles du temple. 1689.

Guillaume, dans cette journée, donna des témoignages de cette intrépidité froide et tranquille qu'il conserva toujours dans les plus grands périls. Quoique, dans la chaleur de la mêlée, un boulet eût fracassé une de ses bottes, il continua de donner ses ordres avec le même calme que s'il les eût dictés dans le silence du cabinet. Les ennemis de sa gloire attribuèrent tout l'honneur de cette journée à Schomberg, qui avoit été tué avant que l'action fût engagée. On est toujours plus disposé à louer les morts que les vivans. Le roi Jacques perdit beaucoup de la réputation qu'il s'étoit acquise dans ses premières campagnes. Les ordres précipités qu'il avoit donnés avant le combat, de tenir des vaisseaux prêts pour le passer en France, marquoient une prudence timide, dont les âmes courageuses ne sont jamais susceptibles. Quelques prisonniers irlandais, auxquels les Anglais imputoient la honte de leur fuite, répondirent : « Si vous voulez » changer de roi, nous vous livrerons demain » bataille, et nous sommes assurés de vous » battre ». Cette idée qu'on s'étoit formée des Son éloge.

deux rois étoit l'éloge le plus complet de l'un,
1689. et la satire la plus sanglante de l'autre. Les Anglais avoient tort d'insulter une nation aussi brave que les Irlandais: si ce peuple a toujours été vaincu par eux, ce n'est pas qu'il ne soit aussi vaillant, c'est qu'il ne leur a jamais opposé que des milices sans expérience et levées sans choix.

Faute du roi Jacques.

Le roi Jacques ne put imputer la ruine entière de son parti qu'à la précipitation de livrer bataille avec des troupes nouvellement levées, et par conséquent sans expérience et sans discipline, contre une armée deux fois plus nombreuse, et composée d'Anglais, de Hollandais, de Danois, et de Français réfugiés, qui tous étoient familiarisés avec les périls et les fatigues de la guerre. L'abondance régnoit dans leur camp : les royalistes étoient dévorés de besoins. Le public ne juge que d'après les événemens : les malheureux cités à son tribunal ont toujours tort. Jacques n'engagea un combat inégal que pour satisfaire l'ardeur impatiente de ses troupes, qui, étant nouvellement levées, auroient pû tomber dans le découragement par des retraites continues qui leur auroient révélé le secret dangereux de leur foiblesse; et comme elles manquoient de tout, il étoit à craindre qu'elles ne passassent dans le camp ennemi pour y jouir de l'abondance. Il falloit se résoudre à combattre pour trouver des subsistances, ou sortir de Dublin pour se retirer en Connacie, province stérile et dépourvue de magasins. Ainsi, en abandonnant sa fortune au sort d'une bataille, il ne prit conseil que de la nécessité, qui fait taire la prudence.

On se crut encore en droit de lui reprocher sa retraite précipitée en France. Ainsi, après avoir été blâmé d'avoir trop hasardé, on le blâma d'avoir trop tôt cédé à la fortune. Il étoit maître des meilleurs ports et des places les plus fortes de l'Irlande; le duc de Barwick avoit rassemblé les troupes qui s'étoient dispersées après leur défaite; il se trouvoit encore en état d'arrêter les progrès de l'armée victorieuse avec les débris de l'armée vaincue. La flotte française, qui avoit battu les escadres anglaise et hollandaise, s'étoit rendue maîtresse du canal Saint-George; et, par sa position, elle mettoit Guillaume dans l'impuissance de passer en Angleterre et d'en recevoir des renforts. Il n'eût pu faire passer des troupes en Ecosse, où les peuples, quoique soumis en apparence, étoient encore incertains et flottans entre les deux partis. Sa fuite ne pouvoit manquer de jeter ses partisans dans l'abattement : c'étoit les abandonner à la discrétion du vainqueur, ou les mettre dans la nécessité d'en implorer la clémence, et de la mériter en se déclarant pour sa cause.

1689.

Sa retraite en France est trop précipitée.

Quoique cette censure soit spécieuse, sa retraite pouvoit être interprétée plus favorablement. Les troupes rassemblées par le duc de Barwick s'étoient dispersées le lendemain de la bataille. Les soldats français, pressés par la faim, se répandirent dans différens villages pour y trouver des vivres : leurs officiers, informés que l'ennemi s'avançoit vers Dublin, conseillèrent au roi de passer la mer. Tyrconel lui députa un homme de confiance, pour lui représenter qu'il ne lui restoit plus que l'alter-

Sa justification.

native de la fuite ou de la captivité, et qu'ainsi
1689. il étoit temps de pourvoir à sa sûreté : c'étoit lui conseiller de souscrire à sa dégradation, et de survivre à la honte d'avoir trahi sa cause et celle de ses amis. Quand un trône est ébranlé, c'est par un noble désespoir qu'il faut le raffermir ; et s'il s'écroule, il faut s'ensevelir sous ses ruines. Qui cesse de régner doit cesser de vivre : voilà la maxime des âmes héroïques. Tyrconel, naturellement brave, ne donna ce conseil timide que par une molle complaisance pour la reine, qui, depuis qu'elle étoit séparée de son époux, vivoit plongée dans une éternelle agonie : son imagination épouvantée lui représentoit sans cesse le prince expirant sur l'échafaud ou sous le fer des assassins. Cette princesse ne vivoit plus que pour souffrir : dans ses inquiétudes dévorantes, il étoit naturel qu'elle sollicitât ses amis de lui fournir les moyens de le rejoindre. Jacques, instruit et touché d'une si louable sollicitude, s'abandonna aux mouvemens d'une tendresse réciproque, et sacrifia sa gloire aux intérêts de son cœur. Ce fut ce sentiment qui le rendit docile aux conseils de Tyrconel, et surtout aux pressantes instances des officiers français, qui, rebutés d'essuyer des fatigues et des périls sans fruit et sans gloire dans une terre étrangère, désiroient d'être autorisés par son exemple à retourner auprès de leurs foyers, comme lui-même étoit autorisé par leurs conseils à s'embarquer pour la France. Ainsi tout contribua à favoriser sa séduction.

Etant près de partir, il eut l'indiscrétion de dire : « Je quitte l'Irlande pour rentrer en An-

» gleterre le fer et la flamme à la main ». C'étoit trop de le penser; c'étoit une extravagance 1690.
de le dire. Avant de s'embarquer, il fit remettre à Tyrconel 50,000 pistoles, qui faisoient son unique trésor; il promit à ses amis de les rejoindre au plutôt avec des forces respectables. Quiconque est dégagé de préjugés conviendra que cette retraite étoit autorisée par les circonstances; et ce sont elles qui doivent régler la politique. Mais, telle est l'injustice des jugemens des hommes, les malheureux ont toujours besoin d'apologie; et c'est cette humiliante nécessité qui aggrave leurs infortunes. Cette retraite, regardée faussement comme une fuite, lui promettoit les moyens les plus sûrs de se relever de sa chûte: son concurrent étoit retenu en Irlande pour en contenir les peuples, qui, quoique vaincus, n'en étoient pas plus disposés à l'obéissance; l'Angleterre, restée sans défenseurs, étoit peuplée de mécontens, qui, revenus de leur ivresse, étoient résolus de réparer les erreurs de leur délire; les querelles théologiques, éteintes, ou tombées dans le mépris, avoient calmé les haines; la flotte anglaise, battue dans la baie de Bentry par Tourville, assuroit aux Français l'empire de la mer. Des circonstances aussi favorables firent présumer au roi Jacques qu'en représentant lui-même au ministère de France la facilité de faire une descente en Angleterre pour le rétablir, il en obtiendroit un secours suffisant, d'autant plus que leurs intérêts étoient communs. Tels furent les véritables motifs qui le déterminèrent à hâter sa retraite, et non la crainte de tomber au pou-

voir de son compétiteur, qu'il connoissoit trop pour le croire capable d'atrocités : il ne redoutoit que son ambition. Guillaume, quoique d'un naturel sévère, ne fut jamais cruel. Il avoit déjà favorisé l'évasion de Jacques, pour prévenir la nécessité de le laisser vieillir dans les ennuis et les angoisses d'une prison ; et même, quelques jours avant la bataille de la Boyne, quelqu'un lui montra la facilité d'enlever ce prince pour le transporter dans quelque contrée de l'Italie : cette proposition, dont le succès étoit infaillible, fut rejetée, par la crainte qu'il ne pérît par un naufrage ou par la main de quelque fanatique. Un sentiment aussi humain, et si rare dans un ambitieux, pouvoit bien lui être inspiré par la crainte qu'on ne le taxât d'être l'auteur ou le complice d'un régicide.

1690.

Les espérances du roi furent bientôt évanouies : la cour de France parut mécontente de ce qu'il avoit trop légèrement abandonné l'Irlande, où sa présence seule pouvoit soutenir son parti. Il voulut se justifier : les impressions étoient trop fortes pour être effacées. Louis XIV, prévenu, refusa de l'entendre. Jacques fut plus sensible à cette humiliation qu'à toutes ses anciennes disgrâces : il se voyoit délaissé d'un prince qui seul pouvoit lui tendre une main secourable. Cette indifférence étoit encore une censure flétrissante de sa conduite. Les Français, frivoles et légers dans leurs affections, se firent un mérite de copier leur maître : les courtisans substituèrent le mépris à la fausse pitié qu'ils avoient témoignée pour ses malheurs ; la nation lui imputa les calami-

Mécontentement de la France.

tés d'une guerre dont elle le croyoit l'auteur. Le public fut indigné du cortége de jésuites 1690. qui composoit sa cour : les nombreux ennemis de cette société devinrent les siens. Le faste de la faveur du père Peters offroit un spectacle insultant : ce religieux turbulent, par un pouvoir magique, tenoit son maître asservi à ses volontés, et le plioit comme un roseau flexible. Le casuiste le plus éclairé est souvent un mauvais politique. L'archevêque de Reims, en le voyant sortir de sa chapelle entouré de jésuites, dit d'un ton de compassion : « Voilà un » fort bon homme : il a quitté trois royaumes » pour une messe ». Les plus grands malheurs seroient supportables, s'ils ne jetoient pas dans le mépris.

Ce prince, pour effacer l'idée de pusillanimité que son évasion avoit fait naître, demanda à servir sur la flotte, où il auroit pu se couvrir de gloire par ses talens éprouvés dans la guerre de mer. Cette espèce de faveur lui fut refusée. En vain il sollicita des armes et des munitions, dont les restes de son parti en Irlande avoient extrêmement besoin : le ministère, convaincu que ce seroit un sacrifice stérile, dépêcha des vaisseaux pour ramener les Français, qui n'avoient que la perspective de la mort ou des prisons en restant en Angleterre. Jacques, privé de ses plus braves défenseurs, se vit condamné à dévorer ses chagrins, sans oser se plaindre et murmurer.

La défense de l'Irlande fut confiée à Richard Talbot, duc de Tyrconel, seigneur irlandais, et digne rejeton de ces braves Normands qui accompagnèrent Guillaume-le-Conquérant

dans son invasion en Angleterre. Il faisoit revivre la valeur de ses ancêtres : mais, plus soldat que capitaine, il étoit moins propre à diriger les mouvemens d'une armée qu'à donner l'exemple du courage dans la mêlée. Le mauvais succès de la bataille de la Boyne avoit ralenti son activité ordinaire : l'âge et trop d'embonpoint le rendoient indécis et pesant. Il ne conserva de son premier caractère qu'une fidélité incorruptible pour son ancien maître. Les chefs subordonnés à ce général avoient plus de courage que de capacité pour la guerre et les affaires. Sarsfield, brave soldat et homme de bien, avec un génie borné, avoit la présomption de se croire supérieur à tous les emplois. Humilié de n'occuper que le second rang dans une armée où sa naissance et ses richesses l'appeloient au premier, il décrioit en secret la conduite de son général. Les Irlandais, dont il s'étoit concilié les cœurs par ses manières affables et populaires, le révéroient comme le héros de leur nation : c'étoit une idole sans tête dont ils encensoient les bras. Lutrel, autre gentilhomme irlandais, politique et guerrier, étoit seul capable de dresser le plan d'une campagne et de l'exécuter. Sa conduite équivoque le rendit suspect à son parti. Sarsfield, quoique son ami, eut ordre de l'arrêter dans Limerik. Cet outrage le fit passer dans le camp de l'ennemi ; et le roi Guillaume, se félicitant d'avoir fait sa conquête, le gratifia de la confiscation des biens de son frère aîné, et d'une pension de deux mille écus. Melfort (9), seigneur écossais, étoit revêtu de la charge de secrétaire d'état. La confiance qu'avoit en lui

1690.

Portrait de Talbot

son maître excita la jalousie de Tyrconel, qui vouloit jouir de la faveur sans partage. Ce général, par de sourdes intrigues, décria son administration : on le crut d'autant plus volontiers, que ce ministre, dur et fier par caractère, s'érigeoit en despote subalterne, voulant que tout pliât sous son autorité. Les Irlandais, qui ne voyoient en lui qu'un étranger, présentèrent un placet pour demander son éloignement. Le roi Jacques, maîtrisé par les circonstances, se priva d'un ministre dont les talens et la fidélité méritoient sa reconnoissance. 1690.

Le roi Guillaume, après sa victoire, entra triomphant dans Dublin. Dès qu'il eut réglé les affaires, il se mit en marche pour faire le siége de Limerik, qui étoit défendu par vingt mille Irlandais, dont dix mille seulement avoient des armes, et qui manquoient encore de poudre. Cette garnison, formidable par le nombre et la valeur, étoit commandée par Boisselau, capitaine aux Gardes-Françaises, dont la capacité pour la défense des places étoit éprouvée. Dès que les batteries furent dressées, Boisselau fut sommé de se rendre ; et, sur son refus, on commença l'attaque avec une vivacité qui ne se démentit point pendant plusieurs jours : les sorties furent sanglantes et multipliées ; les deux partis combattirent avec le même acharnement. On vit dans ce siége jusqu'où l'enthousiasme de la religion peut porter le courage. Un bénédictin, d'une des premières familles d'Irlande, s'étoit enfermé dans la place ; et pour encourager la garnison et les habitans, il endossa la cuirasse, jurant de ne prendre chaque jour aucune nourriture avant d'avoir tué

Siége de Limerik.

un Anglais. Cet ange exterminateur fut fidèle
1690. à son engagement jusqu'au jour qu'il fut emporté d'un coup de canon. Quoique la place ne fût défendue que par un mur non terrassé et quelques tours sans fossés, quoiqu'il n'y restât que cinquante barils de poudre, les Irlandais ne voulurent entendre à aucune capitulation. Guillaume, irrité de leur résistance forcenée, ordonna un assaut général, dont le mauvais succès le détermina à lever le siége, après avoir perdu la fleur de son armée. Il repassa la mer, laissant le commandement à mylord Churchill, connu dans la suite sous le nom de Marlborough. Il étoit débarqué avec huit mille hommes en Irlande, pour en achever la conquête. Kingsale, Corck et Kilmalock, furent assiégées et prises. Ce fut devant Corck que fut tué le duc de Grafton, fils de Charles II, qui servoit comme volontaire dans l'armée assiégeante. Le roi son oncle, en le voyant dans la résolution de se déclarer pour ses ennemis, lui dit un jour : « Mon neveu, ce n'est pas la conscience qui vous engage à vous jeter dans le parti des mécontens, puisque votre éducation négligée ne vous a point fait connoître la religion, et que vos mœurs licencieuses sont en contradiction avec ses maximes ». « Soit, répondit le duc : mais quelque peu de conscience que j'aie, je me range d'un parti qui en a beaucoup ». Quoique fils et neveu de rois, il eut en horreur le pouvoir arbitraire, et mourut en zélé citoyen. « Je meurs, » dit-il, content : je mourrois plus satisfait, si » je laissois ma patrie heureuse et tranquille ».

Mort du duc de Grafton.

Tyrconel, sans cesse traversé par ses lieute-

nans, passa en France pour prendre des mesures avec son maître : il laissa le commandement au duc de Barwick, qui, jeune encore, promettoit d'être un jour ce qu'il fut, c'est-à-dire, un des plus grands capitaines de son siècle. Telle fut la fin de cette campagne, féconde en événemens et en conspirations. Un nommé Jones, qui avoit suivi le roi en Irlande, avoit promis de l'assassiner. Les gouverneurs des provinces eurent ordre d'arrêter plusieurs personnes suspectes : mais elles furent relâchées par l'insuffisance des preuves alléguées pour les convaincre. On n'en prit pas moins des précautions contre les mal-intentionnés : huit mille hommes de troupes réglées campèrent autour de Londres, et les milices veillèrent à la sûreté des côtes. Le plus dangereux de ces complots fut découvert par des papiers cachés dans la robe d'une femme qui prenoit la fuite. Les conspirateurs devoient frapper leurs premiers coups à Dublin, où, après avoir mis le feu à la ville, Sarsfield, à la faveur de cet incendie, s'étoit engagé à massacrer tous les protestans. Ce complot découvert ne servit qu'à faire connoître les ennemis du gouvernement, qu'on mit dans l'impuissance de nuire. L'Ecosse, où les mécontens n'osoient éclater, se contenta d'armer en secret des assassins pour attenter à la vie du roi. Nevil et Pain, accusés de s'être chargés de cette atrocité, furent traînés dans les prisons : mais n'étant point convaincus par des témoignages suffisans, ils furent élargis.

1690.

Conjuration en Irlande.

L'Angleterre contenoit trop de mécontens pour qu'il ne s'y trouvât point de conspirateurs : tout peuple qui sait mourir est un dan-

gereux ennemi. Un sergent aux gardes et un
1691. soldat, corrompus par d'infâmes largesses, s'offrirent pour poignarder le roi : ils furent emprisonnés, et renvoyés absous. Il n'y a point de pays où l'observation des formalités laisse tant de crimes impunis. La France fut soupçonnée d'avoir armé ces assassins. Louis XIV avoit trop de fierté dans l'âme pour se plier à des moyens si bas : mais ses ministres, par leur indiscrétion, autorisèrent ces calomnies, dans la vue de répandre la terreur en voulant faire croire que les trois royaumes portoient impatiemment le joug de leur nouveau roi.

Guillaume passa en Hollande. Sa navigation fut si orageuse, que les matelots désespérèrent de leur salut : lui seul parut calme dans la tempête ; et pour les rassurer il leur dit : « Quoi ! » vous avez peur de mourir dans ma compagnie » ? On lui fit la réception la plus pompeuse : mais, contempteur des fêtes et des cérémonies, ce fut pour céder aux importunités des Etats-Généraux qu'il accepta des honneurs qui ne faisoient que le fatiguer. Son activité n'empêcha point les Français de se rendre maîtres du Hainaut. Il fut plus heureux en Irlande : les Anglais, sous la conduite de Ginckel (10), assiégèrent Baltimore et Athlone, qui ne firent qu'une foible résistance. Tyrconel avoit repris le commandement ; et Saint-Ruth, lieutenant-général en France, lui avoit été donné pour commander sous ses ordres : c'étoit lui donner un censeur plutôt qu'un collegue. Saint-Ruth étoit véritablement homme de guerre : mais, enflé de quelques succès, il souffroit à peine un égal ; son orgueil murmuroit d'être subordonné,

Abdication de Tyrconel.

Tyrconel, pour ménager sa vanité, le laissa maître de toutes les opérations, et se voyant décrié par les brouillons de l'armée, il prit le parti de se retirer à Limerik, où, quelque temps après, il trouva dans son lit la mort qu'il avoit défiée tant de fois dans les combats. Saint-Ruth, devenu maître des opérations, voulut mériter par une victoire le bâton de maréchal de France. Il chercha l'ennemi, qu'il étoit de la prudence d'éviter. Nouveau Flaminius, dont il avoit l'audace présomptueuse, il ne prit conseil que de lui-même. En vain les officiers-généraux lui représentèrent que trop de précipitation entraîneroit sa défaite et la ruine des affaires : son courage impatient lui fit rejeter tous les conseils. « Si quelqu'un a peur, » dit-il, il peut se retirer : il sera remplacé par » un officier inaccessible à la crainte ». Il lui auroit été facile, à la faveur de sa position, d'arrêter l'ennemi, qui avoit à traverser un marais pour arriver jusqu'à lui. « Plus il en » passera, dit-il, plus nous en tuerons ». Les ennemis s'approchèrent sans être inquiétés : les Français les regardoient comme autant d'animaux stupides qui venoient se jeter dans le piége. Leur illusion fut bientôt dissipée, et la témérité de Saint-Ruth ne resta point impunie : à peine l'action fut-elle engagée, qu'il fut emporté d'un coup de canon. Sa mort fut suivie de la déroute de son armée, dont les débris se renfermèrent dans Galloway et Limerik. La première de ces deux villes ouvrit ses portes aux vainqueurs sans opposer de résistance; mais l'autre se défendit avec un courage opiniâtre : c'étoit la seule place de toute l'Irlande

1691.

Défaite et mort de St.-Ruth.

qui restât sous l'obéissance du roi Jacques.
1691. Ainsi Ginckel, pour terminer cette guerre, n'oublia rien pour s'en rendre maître : il la fit battre avec quatre-vingts pièces de canon, et une escadre croisoit à l'embouchure de la rivière pour empêcher qu'on n'y apportât des vivres. Malgré ces précautions et la vivacité des attaques, la garnison, rassurée par la présence de Tyrconel, qui mourut pendant ce siége, tint bon pendant un mois entier. Cette mort, et la famine qui désoloit la ville, rendirent le courage inutile. Les assiégés dictèrent eux-mêmes les articles de la capitulation : il fut arrêté que tous ceux qui se trouvoient dans Limerik auroient la permission de se retirer auprès de leurs foyers, où ils pourroient librement exercer leur culte, comme ils faisoient sous le règne de Charles II, à condition qu'ils déposeroient leurs armes, et qu'ils se comporteroient en sujets obéissans. On accorda des vaisseaux à ceux qui voulurent passer en France.

Les députés commirent une grande faute en oubliant d'insérer dans la capitulation que les conditions accordées à la garnison s'étendroient sur tous les Irlandais en général et indistinctement. Les Anglais, pressés de terminer cette guerre, se seroient fait un mérite de cette espèce d'indulgence ; au lieu que cette omission causa la ruine de la principale noblesse, dont les biens furent confisqués, et dont l'unique ressource fut de chercher une nouvelle patrie.

Vingt mille Irlandais passent en France.

Vingt mille Irlandais passèrent en France, et en devinrent les intrépides défenseurs. Le roi Jacques en forma neuf régimens d'infanterie,

deux de dragons à pied, deux de cavalerie. Cette émigration fut la cause de la ruine totale du parti jacobite, d'autant plus que le vide qu'ils laissoient fut rempli par autant de réfugiés qui, enrichis des dépouilles des proscrits, avoient porté dans cette terre d'adoption une haine implacable contre Louis XIV et ses protégés. 1691.

Quoique la guerre parût éteinte dans cette île, les haines subsistoient toujours. Le roi Guillaume, en repassant en Angleterre, avoit publié une déclaration qui promettoit l'oubli de leurs fautes à tous ceux qui, dans un temps limité, mettroient bas les armes, et lui jureroient obéissance ; mais, renonçant à sa politique ordinaire, il excepta la noblesse, qui fut abandonnée à toutes les rigueurs du droit de la victoire. Les protestans, armés contre les catholiques, soutenoient la cause du ciel le poignard à la main. Les campagnes furent dévastées, et les espérances de la moisson détruites. Une soldatesque brutale égorgeoit sans pitié le paysan qui osoit se plaindre de ce qu'on outrageoit sa femme, ou de ce qu'on lui enlevoit son bétail. Ceux qui se reposoient sur la foi de la déclaration n'éprouvèrent que des infidélités et des parjures : la force, qui ne connoît que l'arbitraire, dictoit des proscriptions, ordonnoit des saisies de biens, sans observer aucune forme légale. Les généraux, témoins de ces excès, n'osoient user de leur autorité pour en arrêter le cours. Guillaume, croyant en avoir assez fait en donnant sa déclaration, laissoit la licence de son armée impunie, soit que, chancelant encore sur le trône, il eût

besoin de son secours pour l'affermir, soit
1691. qu'aveuglé par la vengeance il aimât mieux régner sur des morts et dans des déserts que sur une nation dont il étoit abhorré. Enfin, à force de répandre du sang, le corps politique s'affoiblit. L'Irlande épuisée, quoique toujours mécontente, parut obéissante, et la tempête qui l'avoit bouleversée menaça l'Angleterre.

Anglais mécontens. Les principaux chefs de la faction qui avoit placé Guillaume sur le trône parurent se repentir de leur ouvrage. Les anglicans commencèrent à appréhender qu'un prince né dans une république calviniste n'élevât les presbytériens sur les débris de l'église dominante, et que tous les dissidens ne partageassent avec les épiscopaux les priviléges de citoyen. Les seigneurs, toujours plus attachés à leur fortune qu'à la religion, voyoient avec chagrin plusieurs Hollandais élevés aux dignités dont tout étranger étoit exclus par les lois. Le peuple, qui attendoit du soulagement par l'extinction de la guerre d'Irlande, se plaignit du poids des impôts. Les flottes, boulevards de la nation, étoient réduites à se cacher dans les sables de la Tamise ou dans les ports. Cet état déplorable où l'Angleterre étoit réduite détermina Louis XIV à exécuter en 1692 le projet qu'il avoit rejeté deux ans auparavant.

Cette entreprise trouva beaucoup de censeurs,
1692. parce que peu savoient les moyens qui en faisoient présager le succès. Il est facile de la justifier, en exposant les dispositions où les esprits se trouvoient en Angleterre. Tous les grands avoient formé des engagemens secrets avec le roi Jacques : ceux qui composoient le

conseil lui en révéloient les délibérations. Marlborough, rougissant de son ingratitude, fit savoir au roi Jacques qu'il travailloit pour la réparer. Son éloquence avoit subjugué le comte de Shrewsbury, génie capable de préparer une révolution : son exemple entraîna les principaux chefs de la faction dominante. Tous firent assurer le roi Jacques que s'il descendoit en Angleterre avec vingt mille hommes, l'armée de Guillaume passeroit dans son camp. La princesse de Danemarck, déchirée par ses remords tardifs, sollicita le pardon de ses fautes, et promit de le joindre aussitôt qu'il auroit déployé ses enseignes. Elle avoit trop à se plaindre de Guillaume, qui sembloit vouloir la punir de s'être rendue coupable envers son père. 1692.

Tout étoit en confusion dans les trois royaumes par la diversité des opinions et des intérêts. Les haines théologiques étoient calmées; et Jacques, abhorré sur le trône, étoit plaint et chéri depuis qu'il en avoit été précipité. A mesure qu'il éprouvoit des revers, il acquéroit de nouveaux amis, surtout en Angleterre, où le droit héréditaire étoit regardé comme irréfragable par l'église dominante et les universités. L'archevêque de Cantorbéry avoit refusé d'assister au couronnement du roi Guillaume; et lorsqu'en descendant en Angleterre, la princesse Marie lui envoya demander sa bénédiction, il répondit : « Quand elle aura obtenu » celle de son père, je lui donnerai la mienne ». Sept autres évêques imitèrent sa fermeté courageuse, qui fut punie par leur dégradation. Ils soutinrent leur disgrâce sans murmurer et se plaindre. Réduits à vivre d'aumônes, ils

1692. trouvèrent l'abondance dans les largesses des âmes compatissantes qui pensoient comme eux.

Les jacobites avoient formé le dessein de s'emparer de la tour de Londres, de la personne de la reine Marie et de celle du roi Guillaume. La partie du clergé anglais qui jusqu'alors avoit refusé de prêter serment au nouveau roi, devoit donner l'exemple, en se joignant au roi Jacques au moment de la descente. La plupart des presbytériens, qui avoient tempéré leur zèle fougueux, étoient dans les mêmes dispositions, sans trop savoir pourquoi. Conjuration. Le fanatisme des Ecossais n'étoit plus qu'une ivresse généreuse de la liberté. Le comte d'Argyle, déposant sa haine héréditaire contre les Stuart, étoit résolu d'en être le vengeur. Son exemple entraîna les comtes de Dunbarton, d'Arran, de Hume, le marquis d'Athol, et les principaux seigneurs du royaume. Le peuple avoit adopté l'aversion des grands contre le roi Guillaume, qui sembloit la mériter par son superbe dédain pour une nation qui, à son tour, lui refusa son estime et son amour. Son flegme hollandais, son abord difficile, son humeur froide et sévère, son extérieur repoussant, sa simplicité agreste, ne pouvoient sympathiser avec les mœurs d'un peuple fier et magnifique, qui ne voit dans son roi que le dépositaire de son pouvoir et le premier ministre de la loi. Guillaume, toujours occupé, toujours indifférent pour les plaisirs attachés à la grandeur et à l'humanité, n'étoit sensible qu'aux promesses de l'ambition ; c'étoit son idole et son supplice : on croyoit voir un ma-

telot hollandais assis sur un trône isolé. Sa seule jouissance fut de pouvoir lutter contre Louis XIV, qu'il haïssoit par instinct, et dont il étoit détesté à son tour. 1692.

Telles étoient les dispositions des grands et du peuple, lorsqu'en 1692 Louis XIV forma le projet d'une invasion en Angleterre. On n'en sut pas profiter. Le roi Jacques ne pouvoit prendre une entière confiance dans des sujets qui l'avoient trahi : les fastueuses promesses de Marlborough touchant la révolte de l'armée en sa faveur lui étoient suspectes ; il s'imaginoit que l'intention de ce seigneur étoit de le livrer une seconde fois à son ennemi. L'amiral Russel avoit promis de faire déclarer la flotte pour son rétablissement ; mais il soupçonna que cet amiral, connu par son zèle républicain, ne vouloit le servir que pour dégrader la dignité royale, en réduisant ses prérogatives dans d'étroites limites. Il avoit encore droit de présumer que les seigneurs, convaincus de la possibilité de son rétablissement, vouloient seulement se ménager une ressource en cas que la fortune lui devînt favorable : il étoit autorisé à le croire, par les demandes exagérées dont ils l'importunoient pour assurer la liberté de la nation. De plus, il pouvoit encore soupçonner que Louis XIV, pressé par ses ennemis, ne se proposoit que de faire une diversion par l'appareil d'une descente simulée, où les plus judicieux ne voyoient pour la France que des dépenses et des périls, dont elle n'auroit retiré aucun fruit, puisque le succès auroit étouffé le germe des discordes, qu'il étoit de la politique d'entretenir dedans cette île pour la rendre

Projet d'une descente.

moins redoutable au dehors. L'habitude du
1692. malheur ouvre l'âme à la défiance.

Louis XIV avoit trop de magnanimité pour descendre à l'artifice, surtout avec un prince dont il n'avoit rien à craindre ni rien à espérer. Flatté du titre de protecteur des rois, dont sa cour étoit l'asile, il déploya toutes ses forces pour relever son allié de sa chûte. Soixante et dix-neuf vaisseaux furent équipés à Brest et à Toulon. Tous les régimens irlandais et quelques escadrons français furent répartis sur les côtes de Normandie, pour s'embarquer au premier ordre. La hauteur d'Ouessant fut indiquée pour la réunion de la flotte, commandée par Tourville; et le roi Jacques se rendit à la Hougue, où les défenseurs de sa cause devoient mettre à la voile.

Les Français battus sur mer.

Les caprices de la mer déconcertent la prudence: l'escadre de Toulon, sous les ordres du comte d'Estrées, fut pendant six semaines contrariée par les vents, qui ne lui permirent pas d'entrer dans la Manche. Tourville, qui ne comptoit que quarante-cinq vaisseaux, eut ordre de chercher les ennemis, et de les combattre sans s'informer de leur nombre. Cet amiral, le plus grand homme de mer qu'ait eu la France, et peut-être, dit Barwick, le monde entier, vit le danger, et ne sut qu'obéir. Les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande, composées de quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne, sortirent de Spithead, et, justement étonnées de ce qu'on osoit les attaquer avec des forces inégales, se tinrent au vent pour se précautionner contre toute surprise.

Dès que cette crainte fut dissipée, elles en-

gagèrent l'action, qui fut soutenue avec une audace opiniâtre. Tourville, investi par les ennemis, ne fut jamais plus grand que dans ce combat; il fut supérieur à lui-même, et fut plus qu'un homme. Sa résistance courageuse, la science de ses manœuvres, lui furent plus glorieuses qu'une victoire. Sa flotte ne fut point entamée : mais ses vaisseaux jonchés de morts et de mourans le convainquirent de la nécessité d'une retraite. Il profita de la nuit pour l'exécuter à la vue d'un ennemi qui, malgré la supériorité de ses forces, parut plutôt l'accompagner que le poursuivre : trois de ses vaisseaux entrèrent dans le port de Cherbourg, et les autres se rangèrent dans la baie de la Hougue, où les Anglais les réduisirent en cendres à la vue du roi Jacques. Le spectacle de ce désastre devoit l'affliger : mais, toujours passionné pour son pays, il s'abandonna indiscrètement aux mouvemens d'une admiration imprudente pour ses anciens sujets devenus ses ennemis. « Voyez, s'écria-t-il, voyez s'il y a au monde » des hommes aussi braves que mes Anglais ». Cette insulte faite à ses défenseurs prouve que le caractère national et la haute idée que ce peuple a de lui-même ne s'effacent jamais. 1692.

Ce coup acheva la ruine de son parti. Les troupes destinées à descendre en Angleterre avec lui reçurent ordre de marcher en Flandre pour en fortifier l'armée; et lui-même, déchu de ses espérances, alla s'ensevelir à Saint-Germain dans l'ombre de la vie privée, où il eût sans doute trouvé le bonheur s'il eût pu perdre le souvenir qu'il avoit été roi. Ce prince, dans sa retraite, ne fut plus intéressant que par ses

1692. infortunes, qui le poursuivirent jusqu'au dernier moment de sa vie. Le peuple le révéra comme le martyr de la religion, à laquelle il avoit fait le sacrifice de son trône : les grands traitèrent sa piété de bigoterie.

Grandval forme le complot d'assassiner Guillaume.

Quand la fortune des combats se déclaroit pour Guillaume, le fanatisme aiguisoit ses poignards pour l'assassiner. Un gentilhomme picard, nommé Grandval, et un particulier nommé Dumont, adroit imposteur, qui se vantoit de se rendre invisible, furent les chefs de cet abominable complot : ce fut ce Dumont qui en fut le dénonciateur. Grandval fut arrêté, et le conseil de guerre le condamna au supplice décerné contre les coupables de trahison. On le traîna sur une claie au lieu de l'exécution : après qu'on l'eut attaché au gibet, son corps, à demi vivant, fut ouvert, pour en arracher les entrailles et le cœur, qui furent brûlés ; sa tête fut clouée sur un poteau, et son cadavre mis en quatre quartiers; supplice juste et réprimant, mais qui prouve que, dans tous les pays, la loi est plus cruelle que les scélérats qu'elle punit. Grandval, impassible au milieu des tourmens, mourut sans murmurer et se plaindre. Le fanatisme a ses héros.

1693. La haine des Anglais contre Louis XIV étoit un lien qui les attachoit à leur roi, dont ils connoissoient l'aversion pour la France. Le parlement lui fournit tous les moyens de vaincre, persuadé que ce n'étoit qu'après une victoire qu'on pourroit faire une paix glorieuse. Dès que Guillaume n'eut plus d'ennemis à combattre dans son nouvel empire, il passa en Hollande, où, devenu l'âme de la ligue, il en régla

régla tous les mouvemens. Il ne se trouvoit jamais mieux placé qu'à la tête d'une armée ; 1693. et quoique presque toujours malheureux, ses ennemis ne lui contestèrent jamais l'art des campemens. La bataille de Nerwinde, qu'il perdit sans rien perdre de sa gloire militaire, ne servit qu'à développer la fécondité de son génie pour réparer ses pertes. La conquête de Charleroi fut le seul fruit que les Français retirèrent de leur victoire. La fortune les servit mieux sur mer : leur flotte fondit sur celle de Smyrne, dont elle enleva vingt-sept vaisseaux richement chargés ; le reste fut coulé à fond ou dissipé. Les Anglais, pour s'en venger, firent une descente dans la Martinique, où leurs ravages ne furent funestes qu'aux particuliers, dont ils détruisirent les habitations et les sucreries : c'étoit un foible dédommagement des grandes dépenses occasionnées par cet armement.

Guillaume, quoique vaincu à la journée de Nerwinde, repassa la mer, et fut reçu par ses sujets comme s'il eût été précédé par la victoire. Il fut assez grand pour ne point pallier ses disgrâces, et le parlement lui fournit les moyens de les réparer. Il ne crut pouvoir mieux se justifier du mauvais succès de cette campagne qu'en laissant à la chambre des communes le soin d'examiner la conduite de ceux qui n'avoient pas fait leur devoir. Sa politique étoit de se réserver la distribution des récompenses et des honneurs, et de confier à d'autres l'odieux ministère de punir. Plusieurs officiers de la flotte furent dépouillés de leurs emplois, et déclarés incapables de servir. Trois

Punition militaire.

régimens de cavalerie, convaincus de lâcheté
1693. à la journée de Nerwinde, furent cités au conseil de guerre, qui fit tirer au sort trois cavaliers de chaque régiment pour passer par les armes; punition inique, puisqu'elle peut tomber sur le plus brave, mais qu'une politique cruellement prévoyante autorise pour répandre une terreur salutaire.

Les catholiques irlandais, par leurs mouvemens indiscrets, fixèrent l'attention du gouvernement. On découvrit une conspiration, que quelques-uns prétendirent n'avoir été imaginée que pour avoir un prétexte d'appesantir sur eux le joug de l'esclavage: ils furent désarmés, et leurs chefs jetés dans les prisons. Tout Irlandais qui n'étoit point dans le commerce eut défense de s'éloigner de plus de cinq milles du lieu de son domicile: ainsi leur demeure devint pour eux une espèce de prison. Les Anglais, maîtres impérieux, s'érigèrent en Spartiates, et les traitèrent en Ilotes. Cette politique barbare pouvoit-elle en faire des sujets soumis?

La passion des Anglais étoit de porter la guerre dans le sein de la France, où tout favorisoit le succès d'une descente. Ce royaume, désolé par la famine, ne pouvoit recevoir par mer les bleds de l'étranger; les flottes ennemies dominoient sur la Manche et la Méditerranée: les religionnaires du Languedoc soupiroient après un libérateur, et paroissoient disposés à un soulèvement. Ce fut sur Saint-Malo qu'on devoit frapper les premiers coups: cette ville, peuplée d'armateurs intrépides, troubloit le commerce des puissances maritimes, qui sem-

bloient ne se mettre en mer que pour lui porter le tribut de leurs dépouilles. Enfin, depuis la guerre de 1688 on comptoit que ses armateurs s'étoient emparés de cent soixante et deux vaisseaux d'escorte, et trois mille trois cent quatre-vingt-quatre navires marchands : ainsi l'Angleterre étoit intéressée à détruire cette nouvelle Carthage. La flotte anglaise se présenta devant cette ville, où elle fit jouer cette machine infernale (11) inventée pour multiplier les calamités causées par les fléaux de la guerre. La terre fut ébranlée à trois lieues à la ronde, et le fracas qu'elle fit en éclatant sembloit annoncer la chute du monde : mais ce ne fut qu'un épouvantail. Cette machine infernale ne fit d'autres ravages que de casser toutes les vitres des maisons et des églises, et renverser les toits de trois cents maisons. Quelqu'ingénieuse que fût cette machine, on devoit regarder son auteur comme un ennemi du genre humain. Quiconque abuse de son génie pour perfectionner l'art meurtrier d'exterminer les hommes, est plus digne de châtimens que d'éloges et de récompenses.

1693.

Bombardement de Saint-Malo.

L'année 1694 n'offre qu'un événement relatif à la révolution : c'est la mort de la reine Marie, que l'Angleterre et la Hollande révéroient comme la mère des peuples. Sa taille régulière et imposante, sa physionomie majestueuse tempérée par un air de douceur, annonçoient qu'elle étoit née pour commander. Elle en eût été digne, si les vertus étoient des titres suffisans pour régner : elle n'eut à se reprocher que d'être assise sur un trône où son père devoit être placé. Zélée pour sa religion,

1694.

Mort de la reine Marie.

1694. et fidèle à la pratique des maximes qu'elle prescrit, elle partagea sa tendresse entre son époux et les infortunés. Dédaigneuse ennemie de l'adulation, qu'elle regardoit comme un blasphème contre les têtes couronnées et les personnes en place, elle avoit le courage d'entendre les vérités les plus sévères : elle en donna un exemple qui mérite d'être suivi par les rois et les hommes armés du pouvoir. Jurieu, écrivain éloquent et forcené, avoit invectivé avec amertume contre la mémoire de la reine Marie Stuart : on crut le décrier dans l'esprit de la reine, qui estimoit ses talens, en lui représentant qu'étant descendue de cette princesse infortunée, il devoit en respecter jusqu'aux foiblesses. « Il a raison, répondit-elle : il est en » droit de se servir de tous les avantages que » lui offre la cause qu'il défend ; c'est à lui à » décrier les persécuteurs. S'il ne dit rien que » de vrai, il ne fait que ce qu'il doit. Les sou» verains qui font le mal doivent s'attendre » que la postérité flétrira leur mémoire : cette » injure qu'on leur fait lorsqu'ils ne sont que » poussière, est bien peu de chose en compa» raison des maux qu'ils ont fait souffrir aux » autres ». Quand on pense ainsi sur le trône, on est bien digne de l'occuper. Il seroit difficile de la justifier d'avoir envahi l'héritage d'un père vivant. En vain elle parut persuadée qu'il ne pouvoit se maintenir sur le trône, et que le moyen de le conserver dans sa famille étoit de s'y placer elle-même : cette politique étoit condamnée par la nature et la bienséance.

Tels étoient les sentimens d'une princesse qui, dans l'ivresse et le délire des factions,

réunit tous les cœurs par son affabilité. Louis XIV, qui savoit toujours se respecter dans la personne des autres souverains, défendit d'imprimer rien d'injurieux contre sa mémoire. Son mari, quoique naturellement indifférent et froid, parut plongé dans la plus vive douleur de sa perte. Peut-être que ses regrets avoient un autre principe que la reconnoissance et la sensibilité : l'ambitieux rend toutes ses vertus équivoques et suspectes. Peut-être craignit-il qu'en perdant son épouse il ne perdît ses droits à une couronne qu'il tenoit d'elle. Cette crainte étoit fondée : quelques mécontens représentèrent que le parlement ayant été convoqué au nom de Guillaume et de Marie, il étoit dissous par la mort de cette princesse ; ils soutinrent que, n'étant monté sur le trône que par le droit de sa femme, c'étoit à la princesse Anne à succéder à sa sœur.

1694.

Inquiétude de Guillaume.

La faction opposée, plus nombreuse et plus puissante, soutint que l'acte qui avoit déféré la couronne aux deux époux, remettoit à Guillaume l'entière administration : ce raisonnement resta sans réplique. Dès qu'il eut reconnu que le parlement étoit entièrement dévoué à ses volontés, il s'abandonna à son caractère sombre et dédaigneux. Il ne put se dissimuler que la princesse Anne, devenue l'héritière présomptive de la couronne, méritoit des ménagemens, pour lui faire oublier l'abaissement où il l'avoit tenue pendant la vie de sa sœur. Il lui rendit d'abord tous les honneurs dus à son rang : mais il revint bientôt à son caractère dur et sauvage ; et à mesure qu'elle approchoit du trône, il lui faisoit sentir qu'il étoit son roi,

Sa conduite envers la princesse Anne.

On la voyoit attendre dans son anti-chambre,
1694. confondue avec les derniers sujets ; et après lui avoir accordé une courte audience, il la congédioit sans aucun cérémonial. Lorsqu'elle lui écrivit pour le féliciter sur la prise de Namur, sa lettre resta sans réponse. Sa politique étoit de la laisser languir sans crédit et sans considération, de peur que quelques rayons du pouvoir suprême réfléchis sur elle n'attirassent les courtisans dans sa cour. Quand on fit la maison du duc de Glocester, il parut consentir à laisser à la princesse sa mère la disposition de toutes les places : mais il eut l'adresse de faire tomber le choix sur les personnes attachées au service de la feue reine, moins par affection pour sa mémoire que pour se dispenser de payer leurs pensions ; et lorsqu'une mort prématurée enleva ce jeune prince, tous ses serviteurs furent congédiés sans récompense : ce ne fut que par des instances réitérées qu'il céda à l'importunité pour leur accorder un quartier de leurs gages. Une sale avarice présidoit à toutes ses actions ; et bassement économe dans les détails domestiques, il n'étoit prodigue que dans les dépenses de la guerre. Quoique naturellement ennemi de la contrainte de l'étiquette et du cérémonial, il étoit sans cesse précautionné contre le danger de se compromettre. Ce fut par cette circonspection outrée qu'il ne permit jamais au prince de Danemarck de monter dans sa voiture, et qu'il ne le distingua jamais du reste de ses sujets. Quoiqu'occupé des intérêts de l'Europe, il descendit dans des détails minutieux qui devoient courber son génie vers la terre. « Son

Son caractère.

» naturel étoit si sauvage, dit la duchesse de » Marlborough, qu'il n'avoit, ni dans les grandes ni dans les petites choses, les procédés d'un gentilhomme, et qu'on pourroit » faire un volume de ses brutalités ». Quoiqu'il aimât la guerre, il aimoit encore mieux se servir de sa canne contre ses domestiques que de son épée contre l'ennemi : quand ils le voyoient approcher, ils s'écrioient : « Prenons garde à » nous, il va nous faire chevaliers ». Qu'il est consolant pour la médiocrité de voir tant de foiblesse dans le grand homme ! 1694.

La prise de Namur fit oublier ses anciennes défaites, et consola la nation de ses pertes. Ses flottes portèrent l'épouvante sur les côtes de France, et bombardèrent des villes avec plus de fracas que de fruit. Dieppe, presque ensevelie sous ses ruines, fut la seule qui en éprouva les ravages : mais les armateurs français, devenus redoutables sur toutes les mers, s'approprièrent les richesses des deux hémisphères. Les Hollandais, intéressés à la conquête de Namur, résolurent de déférer au vainqueur une espèce de triomphe : mais il voulut se dérober aux applaudissemens publics ; son humeur sérieuse et mélancolique étoit importunée de l'éclat et des fêtes. Tout ce qui n'avoit point l'empreinte de l'utile lui paroissoit frivole et méprisable. Il fallut céder aux sollicitations des Hollandais, qui lui représentèrent que cette pompe triomphale en imposeroit aux nations, et élèveroit le courage du soldat. Le public se livra à une ivresse de joie, et lui seul parut fatigué des honneurs qu'on lui déféroit. Son cœur desséché étoit aussi indifférent aux

Honneurs qu'on lui rend en Hollande.

éloges qu'à la satire. Passionné pour la chasse, qui le délassoit de ses fatigues et le débarrassoit de la gêne de la représentation, il s'y livroit encore moins par penchant que pour vivre seul avec lui-même, et ponr faire divorce avec les hommes, qu'il méprisoit plus que les animaux qu'il alloit détruire. Ce moment de prospérité ne fut pas sans mélange d'amertume : le comptoir anglais en Guinée fut pillé, et l'interruption du commerce hollandais tarit la source de leurs richesses.

1694.

Guillaume, à son retour en Angleterre, cassa le parlement pour appaiser les murmures de la nation, convaincue que sa longue durée favorisoit la vénalité : il fit plusieurs réformes qui ne déplurent qu'à ceux qui profitoient des abus. A l'exemple de Trajan, dont il avoit les talens sans en avoir les vertus et surtout l'affabilité, il visita les provinces de son empire pour en connoître les besoins et les ressources; et, comme l'empereur romain, il voyageoit à la tête de ses légions. Alors il se dépouilla, pour un moment, de son extérieur rebutant : accessible et populaire par système, il parut sensible au plaisir d'être aimé. Son accès facile, son air ouvert, faisoient oublier l'homme sombre et taciturne. S'étant rendu à Oxford, il dit aux membres de l'université : « La curiosité me conduisit autrefois dans votre ville : » je viens aujourd'hui pour vous rendre une » visite d'amitié ». Il falloit qu'il fût bien maître de lui pour descendre au désir de plaire ; sentiment qui jusqu'alors lui avoit été étranger.

Il visite les provinces d'Angleterre.

Tandis qu'il sembloit dominer sur le parlement, de nouvelles tempêtes menaçoient l'An-

gleterre : la France faisoit des armemens formidables ; ses pavillons flottoient sur les deux mers ; seize mille hommes étoient rassemblés sur les côtes. La cour de Versailles, familiarisée avec la fortune, ne prit pas la peine de cacher ses vues ; et ce fut par le faste de ses préparatifs que l'Europe fut instruite de ses desseins. Cette confiance présomptueuse dans le succès fut inspirée par une conspiration qui fut découverte avant d'éclater. Les chefs étoient un amas impur d'hommes ruinés par leur débauche, ou égarés par leur fanatisme. Quelques-uns y étoient entrés par un attachement pour la religion catholique, qu'ils vouloient rétablir avec le roi Jacques : d'autres étoient des protestans qui, dépouillés de leurs charges pour avoir adopté le principe de l'obéissance passive, n'avoient plus d'espérance que dans une révolution. La plupart étoient de ces hommes mélancoliques qui, mécontens des autres et d'eux-mêmes, sont les censeurs chagrins du gouvernement, et détestent tous les heureux, qu'ils voudroient remplacer dans la faveur. La liste des conjurés étoit ennoblie par les noms de quelques citoyens plus vertueux qu'éclairés, qui, séduits par des principes austères, croyoient servir Dieu et la patrie en frappant un usurpateur. Cette espèce est la plus dangereuse : la droiture du cœur sans les lumières de l'esprit entraîne la multitude dans les précipices. Le peuple imite ceux qu'il estime.

1694.

L'Angleterre menacée d'une invasion.

Le roi Jacques, ébloui par le nombre et par les promesses des conjurés, sortit de sa retraite pour aller se mettre à leur tête. Quelques marchands, séduits par leur zèle et par l'appât du

gain, lui prêtèrent 500,000 liv. sur ses pierreries. Louis XIV, toujours magnifique, le gratifia de 100,000 louis d'or, et lui fit espérer une somme de 6,000,000. Ebloui par cette promesse, il se rendit à Calais, où tout étoit préparé pour mettre à la voile. Ces mesures furent déconcertées par la découverte de la conspiration. Guillaume, informé qu'on vouloit attenter à sa vie, prévint le coup, en rappelant les troupes qui servoient en Flandre: la ville de Londres leva vingt mille hommes, qui furent répandus sur les côtes. Les flottes dominatrices de la Manche formèrent un boulevard qui dissipa la crainte d'une invasion. On fit des recherches rigoureuses pour s'assurer des coupables, dont le chef étoit Ferguson, ministre écossais, plus consommé dans les intrigues que dans la politique, plus propre à exciter un tumulte populaire qu'à préparer une révolution. Après avoir été frappé d'anathème par les presbytériens, il avoit embrassé la secte des indépendans, dont il avoit réveillé l'enthousiasme par son éloquence plus véhémente que réglée. Ses libelles diffamatoires, dont il inondoit le public à la faveur d'une presse secrète, l'avoient rendu odieux aux gens de bien, et cher aux amateurs des nouveautés. Jamais écrivain ne fut plus accueilli, jamais homme ne fut plus méprisé et plus digne de l'être.

1694.

Le projet est avorté.

Conjuration de Ferguson.

Les conjurés résolurent de massacrer le roi lorsqu'il iroit à la chasse dans le parc de Richemont, et le 15 février fut marqué pour cette horrible exécution. Deux des complices, par un retour vers la vertu, révélèrent ce secret au comte de (12) Portland; et leur dénonciation

fut confirmée par celle de Pendergrass, qui n'avoit paru consentir à entrer dans le complot 1695. que par la crainte d'en être la première victime, s'il le désapprouvoit après l'avoir su. C'étoit un Irlandais catholique, que le roi Jacques employoit pour entretenir des correspondances avec ses amis : mais, quoique fidèle à son maître et à sa religion, il ne se croyoit pas autorisé à les servir par un régicide. Il se rendit chez le comte de Portland ; et sans rien spécifier, il se contenta de lui dire : « Milord, » empêchez le roi d'aller demain à la chasse ; » s'il y va, il est assassiné ».

Porter fit la même dénonciation. Quoiqu'homme de qualité et fils d'un officier-général, il étoit tombé, par ses débauches, dans une indigence qui le livroit au conseil du désespoir. Catholique et protestant tour-à-tour, indifférent pour toutes les factions, et toujours disposé à en être un des principaux artisans, il étoit entré dans ce noir complot dans l'espoir de rétablir sa fortune, et ce fut par le même motif qu'il en révéla le secret. Les conjurés étoient près de se rendre à leur poste lorsqu'ils apprirent que le roi, en montant en carrosse, avoit été averti de tout, et que les ordres étoient donnés de saisir les coupables. Ferguson et plusieurs autres furent assez heureux pour se soustraire au châtiment par la fuite : leurs complices furent traînés dans les prisons, d'où ils ne sortirent que pour monter sur l'échafaud. Tous marchèrent à la mort avec la constance des héros de l'église naissante, en récitant des cantiques d'alégresse pour remer-

Punition des conjurés.

cier Dieu, qui daignoit les couronner de la
1694 palme du martyre.

Quoiqu'il y eût des milliers de coupables, il n'y en eut que douze de punis ; et ce fut dans leur sang que la conjuration fut étouffée. La noblesse du comté de Lancastre, qui avoit préparé des hommes et des chevaux pour se mettre en campagne à la première nouvelle d'un soulèvement, auroit été enveloppée dans cette scène de carnage : mais il ne se trouva aucun témoin pour déposer contre elle. Le duc de Barwick étoit passé en Angleterre pour y rassembler les membres épars de la faction jacobite. Plusieurs officiers déguisés l'avoient accompagné. Ses amis, avec deux mille chevaux qu'ils avoient enrégimentés, n'attendoient qu'un signal pour déployer l'étendard de la révolte : mais, avant de se déclarer, ils exigeoient qu'un corps de troupes françaises débarquât dans leur île. Louis XIV, sincèrement disposé à leur fournir un puissant secours, ne pouvoit, sans blesser la politique, hasarder un débarquement avant d'être assuré qu'il y avoit un parti formé pour recevoir et seconder ses troupes. Cette précaution, quoique juste, s'opposoit à la sûreté des seigneurs. Le roi Guillaume, en voyant les premières étincelles de la révolte, et les armemens de la France, qu'on ne pouvoit cacher, auroit envoyé ses flottes pour bloquer les ports d'où ces secours devoient partir. Alors les soulevés abandonnés, et n'ayant que des troupes sans expérience de la guerre, auroient été écrasés par une armée bien disciplinée. Ces raisons, qui ne souffroient point de réplique, firent

Le duc de Barwick passe en Angleterre.

échouer la négociation du duc de Barwick, et le déterminèrent à quitter l'Angleterre avec d'autant plus de célérité, qu'il fut instruit de la conspiration tramée contre la vie du roi Guillaume : sa délicatesse eût été blessée d'être soupçonné d'avoir été le complice d'un projet d'assassinat. Ses ennemis désarmés n'avoient rien à craindre de sa générosité ; ce n'étoit point avec un poignard qu'il vouloit les attaquer. Le roi Jacques resta sur les côtes tandis qu'on coupoit les têtes de ses amis, moins à plaindre que lui puisqu'ils mouroient, et qu'il vivoit pour souffrir.

1694.

Son retour en France.

Toute conspiration découverte et punie ne fait qu'affermir l'autorité qu'elle se proposoit de détruire. Guillaume en fit l'heureuse expérience. La nation, qui jusqu'alors avoit paru indifférente à sa destinée, applaudit à la punition des conjurés. Le parlement, pour lui témoigner son attachement, lui présenta une adresse de félicitation, protestant que s'il venoit à être enlevé par une mort violente, il le vengeroit de tous ses ennemis et de leurs adhérens. L'acte d'*habeas corpus* fut suspendu pour six mois : c'étoit livrer à sa discrétion toutes les personnes suspectes. Mais, au lieu d'user de ce privilége, il ne se réserva que le droit de pardonner, laissant au parlement le pouvoir toujours odieux de punir. Il fut encore prié, au nom de la nation, de bannir de Londres et de Westminster tous les catholiques et tous ceux des protestans qui refusoient de lui prêter serment : c'étoit lui déférer une prérogative qu'il n'auroit jamais osé demander. Le concert fut unanime ; les amis du gouvernement

Adresse de félicitation présentée à Guillaume.

1694 croyoient, par toutes ces précautions, en assurer la stabilité. Les mécontens se parèrent d'un zèle simulé pour ne pas se rendre suspects : ce fut ce qui donna naissance à ces associations, dont la chambre basse donna le premier exemple. Voici comme elles étoient conçues :

Associations pour veiller à sa sûreté.

« D'autant qu'il y a eu une détestable conspiration tramée par les papistes et autres traîtres et méchans pour assassiner la personne royale de sa majesté, dans la vue de faciliter l'invasion des Français dans ce royaume, nous soussignés déclarons et protestons sincèrement, de bon cœur, que le roi Guillaume est légitime roi, et roi de droit, de ces trois royaumes. Nous nous promettons et nous nous obligeons de nous secourir et de nous assister les uns et les autres, et d'unir nos efforts pour défendre sa majesté contre le ci-devant roi et ses adhérens. En cas que sa majesté vienne à mourir de mort violente et prématurée, nous nous engageons, d'une libre volonté et d'un consentement unanime, à nous unir, à nous aider mutuellement pour venger sa mort sur ses ennemis et leurs adhérens, et pour maintenir la succession à la couronne, conformément à l'acte passé la première année de son règne ».

Trois cents députés de la chambre basse signèrent cette association ; ceux qui, par délicatesse de conscience, s'étoient absentés sous prétexte de maladie ou d'affaires domestiques, furent sommés de comparoître pour donner leur consentement, ou déclarer leur refus ;

tous s'empressèrent de souscrire, pour ne pas se rendre odieux à la nation. Leur docilité étoit une révocation et un désaveu de leurs principes, qui leur défendoient de reconnoître Guillaume *comme roi de droit, mais seulement de fait.* Ces deux titres furent supprimés dans la chambre haute, où l'on ne donna que le titre de roi légitime à Guillaume. De quatre-vingt-dix pairs, treize refusèrent de souscrire à cet acte, et ce refus fut puni par la disgrâce de ceux qui étoient en place. Toutes les villes suivirent l'exemple du parlement. Une ivresse de zèle saisit toutes les provinces : cent jeunes gens de famille supplièrent le roi de les prendre à son service comme gardes surnuméraires, protestant qu'ils étoient disposés à répandre leur sang pour sa défense, ou pour venger sa mort. Assez riches pour subsister sans salaire, ils ne demandèrent que des hautbois et des tambours, et qu'on brodât des cœurs d'or sur leurs chapeaux avec cette devise, *amour, honneur, fidélité.* Leur offre fut acceptée, et ces jeunes volontaires signalèrent leur zèle et leur valeur dans la campagne suivante. Tout Anglais est extrême dans son amour comme dans sa haine. 1694.

Tandis que tout conspiroit pour la grandeur de Guillaume, le roi Jacques, oisif sur les côtes de Picardie, caressoit encore la chimère d'une révolution : il fut bientôt désabusé. La France, fatiguée de la guerre, redoubla ses efforts sur le Rhin et dans la Catalogne, où tout lui promettoit des succès qui devoient accélérer le retour de la paix, au lieu qu'une descente en Angleterre eût été un obstacle à la 1697. Dispositions à la paix.

1697. pacification de l'Europe. Tandis qu'on prenoit des villes et qu'on livroit des batailles, les puissances entamèrent des négociations pour arrêter l'effusion du sang humain. Les plus grandes difficultés étoient applanies : Louis XIV consentoit d'abandonner le roi Jacques, et de reconnoître le roi Guillaume ; il offroit à tous les alliés de leur faire des sacrifices qu'ils auroient à peine exigés s'ils avoient été vainqueurs. Un congrès fut indiqué à Riswick, où la paix fut conclue le 20 de septembre 1697. Louis XIV s'engagea, par sa parole royale, à ne point troubler le roi Guillaume dans la possession de ses trois royaumes, et de ne favoriser directement ou indirectement les artisans des troubles de l'Angleterre. Tant de modération dans un monarque accoutumé à dicter des lois à ses ennemis parut suspecte : il étoit facile de voir qu'il ne faisoit la paix que pour se préparer à soutenir le poids d'une nouvelle guerre.

Guillaume reconnu roi par Louis XIV.

Toute l'Europe félicita Guillaume du repos dont elle alloit jouir; il n'y eut que les jacobites délaissés qui élevèrent la voix pour calomnier le traité: toutes les puissances furent outragées dans leurs libelles effrontés, et Louis XIV fut le moins ménagé. Le gouvernement anglais déploya son autorité pour réprimer la licence de ces écrivains qui osent s'arroger le privilége insolent de juger les rois. Jacques eut la modération de ne point se plaindre de la France, qui n'auroit pu le servir sans se perdre avec lui : vieilli dans l'infortune, il dévora ses chagrins sans les manifester au-dehors. Convaincu que ses ministres ne seroient point admis au congrès, il prévint la honte d'un refus, et

même il se dispensa de faire des protestations pour réclamer ses droits. Mais, lorsqu'il se vit 1697. entièrement délaissé, il publia deux manifestes, dont le premier faisoit plus d'honneur à son zèle religieux qu'à sa politique. L'un, adressé aux catholiques, ne pouvoit qu'aigrir ses sujets protestans : il déclaroit que, victime de sa catholicité, il n'avoit l'ambition de régner que pour faire asseoir la religion romaine sur le trône avec lui. C'étoit parler en missionnaire ; c'étoit se montrer plus jaloux d'obtenir une couronne dans le ciel que de ceindre son front d'un diadème sur la terre. Dans le second, adressé aux protestans, il leur opposoit des raisons sans réplique ; et c'étoit en empruntant leurs armes qu'il entreprenoit de les combattre : il les faisoit souvenir qu'avant d'être leur roi il étoit catholique, et que ce titre ne les avoit point empêchés de lui prêter le serment de fidélité, et qu'ils n'auroient pu s'en dispenser sans déroger aux principes des églises protestantes, qui enseignent que la différence de culte n'est point un motif de refuser l'obéissance aux Césars. Ces raisons auroient été excellentes, si elles avoient été soutenues par des légions : le plus foible a toujours tort. La seule consolation qu'il reçut dans son malheur fut la promesse que lui fit Louis XIV de lui donner un asile dans son royaume, d'où il craignoit d'être obligé de sortir.

La paix, qui devoit rendre Guillaume plus puissant en le rendant plus cher à ses sujets, ne fit qu'affoiblir son autorité. En vain il représenta la nécessité d'entretenir une flotte et une armée pour rendre le royaume tranquille au-

dedans et redoutable au-dehors : cette propo-
1698. sition fut rejetée, sous prétexte que c'étoit aggraver le poids des impôts, qui avoit écrasé la nation pendant la guerre. Tout peuple libre ne voit dans les militaires que les artisans de l'esclavage. Le nom seul d'une armée entretenue en temps de paix sembloit un attentat contre la liberté. Guillaume condescendit aux vœux de la nation : il se soumit avec une docilité que désavouoit son cœur ; et lorsqu'il souscrivit à l'acte pour licencier l'armée, il ne put s'empêcher de dire : « Si j'avois un fils, mes » troupes ne me quitteroient pas ». Il se vit désarmé au milieu d'un peuple indocile qui lui prescrivoit la loi, et qui, par cette réforme, le laissoit sans considération dans les cours étrangères. Il déclara que s'il avoit prévu que les Anglais limitassent ainsi ses prérogatives, il ne se seroit jamais mêlé de leurs affaires. En effet, un roi sans armée n'est qu'un fantôme couronné.

L'armée est licenciée.

Les communes arrêtèrent qu'on ne conserveroit que dix-huit mille hommes pour la défense de l'Angleterre et de l'Irlande, qui tous seroient nés dans ces deux royaumes. C'étoit exiger la réforme des régimens composés de réfugiés français qui avoient prodigué leur sang pour leur nouvelle patrie, et qu'on auroit pu naturaliser pour prix de leurs services. On fit une injure aux gardes hollandaises, qui avoient toujours servi avec gloire depuis la révolution. Guillaume, pour honorer leur valeur, avoit mis à leur tête le duc de Glocester, fils de la princesse Anne, et destiné, par sa naissance, à porter un jour la couronne. Cette troupe,

qui ne méritoit que des récompenses, fut obligée de repasser la mer, et d'abandonner, 1698.
comme des bannis, l'Angleterre, après l'avoir généreusement défendue.

Les gardes hollandaises sont licenciées.

Le sceptre dans les mains d'un roi d'Angleterre est un roseau qui ne se soutient qu'en pliant sous les vents et les orages. Guillaume sentit la nécessité de concourir à l'ouvrage de son parlement, pour mieux l'amener ensuite à son but; et se voyant sans cesse arrêté dans sa marche, il prit des routes obliques et ténébreuses, pour n'être point rencontré par les rivaux de son pouvoir: en paroissant n'agir que par l'impulsion de son parlement, il parvint à se rendre maître de tout. C'étoit un pilote qui tournoit le dos au lieu où il devoit aborder. Ce fut par cette politique artificieuse que, sous prétexte d'étendre le commerce, une nouvelle compagnie des Indes fut substituée à l'ancienne, qu'il soupçonnoit d'être mal intentionnée contre son gouvernement. La compagnie éteinte lui suscita de nouveaux ennemis: les membres renvoyés calomnièrent son administration. Sourd et insensible à toutes ces rumeurs, il s'occupa d'intérêts plus importans.

L'Europe, qui jouissoit d'un calme trompeur, étoit menacée de nouvelles tempêtes. La santé chancelante du roi d'Espagne annonçoit que sa mort étoit prochaine: son héritage étoit une proie que les maisons d'Autriche et de Bourbon alloient se disputer. Le système d'un équilibre de puissance qu'il avoit formé ne pouvoit réussir que par le partage de cette riche succession. Ce fut pour empêcher qu'elle ne fût réunie sur une même tête, qu'il entama

une négociation avec la France. Le comte de
1698. Portland se rendit à la cour de Versailles, où, suivi de la fleur de la noblesse anglaise, il y déploya le luxe du monarque asiatique.

Partage de la succession du roi d'Espagne.

Guillaume, dont la cour offroit le spectacle d'une simplicité sauvage, aimoit à en imposer par l'éclat de ses représentans. Portland fut reçu avec la même pompe qu'il étaloit lui-même. Accueilli par Louis XIV, il reçut les mêmes honneurs des courtisans, accoutumés à régler leur haine et leurs affections sur le coup-d'œil de leur maître. Chaque jour fut marqué par des fêtes ingénieuses et par des banquets somptueux. Quand on lui montra les magnifiques tapisseries exécutées sur le dessein de le Brun, un courtisan lui demanda si le roi Guillaume avoit aussi l'histoire de son règne dépeinte dans son palais. L'illustre Prior, secrétaire d'ambassade, répondit : « Non ; notre » maître a laissé partout des monumens de ses » exploits, excepté dans son palais » ; censure délicate d'un monarque dont l'amour de la gloire étoit poussé jusqu'à la vanité.

Les honneurs rendus à Portland étoient autant d'outrages faits au roi Jacques, qui en étoit le triste témoin. L'ambassadeur étoit chargé de lui offrir une pension considérable, s'il consentoit à choisir Avignon pour retraite : il ne fut point ébloui de cette promesse, qu'il rejeta avec mépris. Louis XIV, qui l'avoit oublié dans le traité de Riswick, crut réparer cette omission en redoublant ses bienfaits, et en l'assurant d'un asile sacré dans ses états. Jacques, dont les malheurs avoient rétréci le génie, employa de petits moyens pour se mé-

nager des liaisons avec l'ambassadeur et les seigneurs de sa suite. Informé que Portland devoit assister à une revue, il conçut le projet de le rencontrer, pour avoir un entretien avec lui. Portland, en le voyant venir à lui, détourna son cheval pour ne point se compromettre, d'autant plus qu'il n'avoit rien d'obligeant à lui dire. Humilié de ce mauvais succès, qui montroit combien sa politique étoit bornée, il eut recours à un autre artifice qui ne pouvoit rien produire d'utile. Il engagea le prince de Galles à faire connoissance avec le fils de l'ambassadeur. Cette petite intrigue fut découverte et prévenue. Aucun seigneur anglais n'eut de relation avec lui. 1698.

Un nouveau traité de partage fut conclu ; mais c'étoit jeter une pomme de discorde parmi les puissances intéressées. Ainsi, quand Guillaume ne paroissoit occupé qu'à pacifier l'Europe, il y répandoit les semences d'une nouvelle guerre : convaincu lui-même que la paix ne pouvoit être durable, il représenta sans cesse à la nation la nécessité d'augmenter les forces de mer et de terre pour rendre l'Angleterre l'arbitre des destinées de l'Europe ; mais le parlement, inébranlable dans ses principes, répondit qu'une milice toujours subsistante au milieu de citoyens désarmés et commerçans, seroit un exemple qui, dans la suite, fourniroit à un mauvais roi le moyen de donner des fers à leur postérité. Chez un peuple passionné pour son indépendance, tout citoyen est soldat : il n'a pas besoin de ces mercenaires qui trafiquent leur sang, et sont toujours disposés à opprimer le peuple qui s'épuise pour

les payer. Le cardinal de Richelieu étoit per-
1699. suadé qu'on ne pouvoit tarir les ressources de l'Angleterre qu'en la mettant dans la nécessité d'entretenir une armée. La nation a profité de cette maxime ; et ses voisins, moins éclairés, n'ont point suivi son exemple.

Dès qu'il n'y eut plus d'armée, les ennemis du gouvernement se crurent assez puissans pour opérer une révolution : ils montrèrent un front audacieux, et marchèrent à découvert. Ils tinrent des assemblées, où des prêtres zélateurs enseignoient que la religion leur faisoit un devoir de mourir pour elle. Des écrits séditieux allumoient le feu de la révolte parmi le peuple. Leurs mouvemens indiscrets décelèrent leurs vues : la cour profita de leurs démarches imprudentes pour les mettre dans l'impuissance de nuire. Tout catholique qui n'étoit point né dans les murs de Londres eut ordre d'en sortir, avec défense d'en approcher de dix milles. Le parlement d'Irlande, plus sévère encore, passa un bill d'*attainder* (13) pour obliger les catholiques à prêter un nouveau serment, et pour les exclure de l'héritage des protestans. Cette rigueur parut d'autant plus nécessaire, que les ministres de Londres, instruits par leurs émissaires dans les cours étrangères, représentoient les jacobites comme des forcenés, prêts à tout enfreindre, et à s'ensevelir sous les ruines de leur patrie.

Bill contre les catholiques.

Ces témoignages d'affection pour la personne du roi ne pouvoient le consoler de ce que la nation le laissoit sans armée, tandis que la France sembloit ne former qu'un peuple de soldats. Fatigué de la résistance de ses su-

jets, sans cesse occupés à traverser ses desseins, à restreindre les limites du trône, il passa en Hollande pour se ménager des alliés, et pour donner la dernière main au traité de partage, d'où il prévoyoit que l'embrasement de l'Europe devoit résulter : mais il étoit convaincu que sa grandeur ne pouvoit acquérir de stabilité que dans la guerre. Arrivé en Hollande, il n'y parut occupé que des plaisirs de la chasse ; mais, laborieux dans son loisir, son génie actif se transportoit dans tous les cabinets des souverains de l'Europe. Ce fut pendant son séjour dans sa délicieuse solitude de Loo qu'il donna un bel exemple de sa modération dans la vengeance : quoique mélancolique et aussi mécontent de lui que des autres, il étoit assez maître de son âme pour ne point la manifester au-dehors ; et quoiqu'incapable d'oublier une offense, il aimoit mieux la pardonner que d'infliger des peines qui perpétuent les haines et font des ennemis. Le comte de Carlingford, tué à la bataille de la Boyne aux côtés du roi Jacques, avoit laissé un frère, qui fut enveloppé dans la proscription prononcée contre les rebelles. Ce frère, réduit à s'expatrier, alla chercher la fortune et la gloire sous les drapeaux de l'empereur, où ses services lui méritèrent la dignité de comte de l'empire, sous le nom de comte de Taaff. Quoique comblé d'honneurs dans une terre étrangère, il éprouva que le citoyen vertueux ne trouve de bonheur que dans sa patrie. Plein de confiance dans lui-même et dans la générosité du roi qu'il avoit offensé, il ne chercha point de protecteur pour s'en approcher : il se fait intro-

1699.

Mort du comte de Carlingford.

duire dans son appartement; et en l'abordant, il se met à ses genoux, et sollicite la faveur de lui baiser la main. Le roi, étonné de sa taille gigantesque et de sa physionomie imposante, lui demande son nom : « Sire, répondit-il, je » suis le comte de Taaff, et, si votre majesté » le permet, comte de Carlingford ». Le roi le relève avec bonté, en lui disant : « Je vous » estime depuis long-temps sous le nom de » Taaff; et je vous reconnois avec plaisir sous » celui de comte de Carlingford ». Il le recommanda au parlement, qui, flatté de rendre à l'Angleterre un guerrier si capable de la défendre, le rétablit dans ses biens et dignités.

1699.

Pendant l'absence de Guillaume, Londres fut agitée de troubles domestiques. Les troupes licenciées s'assemblèrent, et demandèrent avec une hauteur insolente le salaire qu'on avoit jusqu'alors différé de leur payer. Le duc de Schomberg, général des forces du royaume, fut insulté par elles dans le parc de White-Hall; et ce ne fut que par la fuite qu'il échappa à la fureur brutale de cette soldatesque effrénée. Les femmes de ces soldats cassés, et celles dont les maris avoient péri pendant la guerre, sembloient autant de furies armées pour dévorer les vivans. Les mutins, après avoir outragé leur général, s'assemblèrent tumultuairement devant la salle où les communes tenoient leurs séances : ils en fermèrent l'entrée aux députés, avec menace de les poignarder, si l'on refusoit de leur rendre justice. Cette sédition auroit eu des suites sanglantes, si le parlement ne l'eût prévenue en assignant des fonds pour acquitter une dette qu'il étoit honteux d'avoir contractée.

Mutinerie des soldats.

Tandis

Tandis que la milice licenciée réclamoit ses droits les armes à la main, les querelles théologiques troubloient la tranquillité de l'état. Les mécontens, et surtout les âmes religieuses, imputoient ce désordre au roi, dont le système de tolérance favorisoit l'introduction des erreurs les plus monstrueuses. Les ariens, les sociniens, les déistes et les latitudinaires, s'étoient réunis pour jeter, par leurs sophismes, du ridicule sur nos annales sacrées. L'Angleterre étoit alors infectée du poison de cette philosophie orgueilleuse qui ose interroger Dieu, pour lui rendre compte de ses opérations et de ses lois. Clarck, dont le génie et les vastes connoissances donnoient de l'autorité aux paradoxes les plus téméraires, avoit abusé de ses talens pour combattre la Trinité. Collins et Tindal, raisonneurs insidieux, par une érudition plus éblouissante que solide, s'étoient érigés en apôtres de l'incrédulité. Thomas Firmin, avec des armes plus foibles, mais plus dangereuses, avoit le plus ébranlé l'édifice sacré. Cet ennemi de la religion étoit devenu l'idole du peuple, dont il soulageoit les besoins : ses mœurs pures et rigides, soutenues par d'abondantes aumônes, accréditoient ses invectives contre le culte public. C'est avec un régime austère que les imposteurs se font des prosélytes. Le peuple est disposé à croire que celui qui vit bien, et qui surtout répand sur lui ses bienfaits, est un conducteur qui ne peut jamais l'égarer.

1699.

Querelles théologiques.

Guillaume quitta la Hollande, où, quoiqu'il ne fût que stadhouder, il jouissoit de toute la plénitude du pouvoir. Son sort étoit bien dif-

1699. férent en Angleterre, où le titre fastueux de roi ne lui laissoit qu'une autorité limitée. Les parlemens, législateurs suprêmes, le réduisoient à n'être que le ministre de la loi. L'essence de la puissance souveraine résidoit dans les représentans d'une nation trop fière pour renoncer à ce privilége et pour ramper sous un maître. Il n'eut que des amertumes à dévorer. Ce n'est pas que les esprits penchassent à secouer sa domination : mais il étoit roi, et ce titre le rendoit suspect à un peuple qui ne voit dans son souverain qu'un premier citoyen. Le plus grand des désagrémens qu'il eut à dévorer lui fut occasionné par la confiscation des biens d'Irlande, dont le parlement l'avoit fait libre dispensateur. Il est vrai que Guillaume promit de les employer à l'extinction de la dette nationale : mais dès qu'il en fut dépositaire, il oublia son engagement ; ces biens furent partagés entre ses favoris et ceux dont les services lui paroissoient mériter une récompense. Le parlement nomma des commissaires pour examiner si ceux qui avoient été gratifiés des biens des proscrits étoient véritablement dignes d'y participer : après une rigoureuse recherche, les communes, d'une voix unanime, annulèrent ces donations. Quelques-uns, plus indulgens, proposèrent d'en laisser une partie à la disposition du roi : mais leur avis fut rejeté avec indignation, et même on opina qu'il falloit examiner si ceux qui avoient été gratifiés n'avoient point trahi par là l'état et le prince. Après ce premier pas, les communes allèrent plus loin. Tous

Guillaume contrarié par le parlement.

les dons des confiscations faites en Irlande et en Ecosse furent également résiliés. 1699.

On ne pouvoit faire une censure plus outrageante de l'administration de Guillaume: mais son trône n'en étoit pas moins affermi. Il y avoit des mécontens et des murmurateurs: mais les esprits n'étoient point disposés à la révolte. La crainte de retomber sous la domination d'un prince vivement offensé, l'horreur qu'inspiroit sa religion, et surtout les vues ambitieuses de Louis XIV, cimentoient mieux la grandeur de Guillaume qu'une armée: ses intérêts se trouvoient confondus avec ceux des artisans de la révolution, qui ne pouvoient le perdre sans se perdre avec lui.

Cette lutte de l'autorité royale contre celle du parlement n'étoit qu'une querelle domestique qui n'avoit aucune influence sur le sort de l'empire. Ce n'est pas que la cour de Saint-Germain n'en conçût de grandes espérances, qui furent encore fortifiées par la mort du duc de Glocester, qui faisoit l'espoir de la nation: il étoit le dix-septième et le dernier des enfans de la princesse Anne, et devoit régner après elle. Les jacobites avoient droit de se flatter qu'après l'extinction des filles du prétendant, son fils, resté sans concurrens, seroit appelé à l'héritage de ses pères: mais cette espérance fut évanouie par la politique prévoyante de Guillaume, qui vouloit se survivre et régner encore dans le tombeau.

Mort du duc de Glocester.

1700.

La mort du duc de Glocester fut suivie de celle du roi d'Espagne, qui, par son testament, nomma Philippe de France pour son successeur. La maison de Bourbon, sans s'en

Mort du roi d'Espagne.

tenir au traité de partage, accepta la couronne
1700. d'Espagne avec d'autant plus de confiance, qu'elle étoit en état d'appuyer ses droits par la force, et que la nation demandoit avec empressement le prince qui devoit régner sur elle : les grands, les vice-rois et le peuple, lui promettoient une entière obéissance, et ne vouloient reconnoître que lui. La France et l'Espagne, ne formant plus qu'une seule nation, devenoient l'arbitre de l'Europe ; et il étoit à craindre que Louis XIV, par sentiment de générosité, n'entreprît de rétablir sur le trône un prince qu'il avoit protégé dans l'infortune. Guillaume vit le danger ; et ce fut en se préparant à la guerre qu'il chercha sa sûreté. Il étoit alors en Hollande : il repassa la mer ; et trouvant dans son parlement des dispositions peu favorables à ses desseins, il le cassa pour en convoquer un nouveau. Les premières séances furent d'un heureux présage : les deux chambres le prièrent d'agir de concert avec les Etats-Généraux, pour prévenir l'oppression de l'Europe.

Ce n'étoit que des dispositions à la guerre, et l'on n'étoit pas encore en état de la faire. L'Angleterre désarmée se trouvoit dans l'impuissance de s'opposer à l'exécution du testament : il fallut temporiser pour prendre des mesures et se faire des alliés. Pendant qu'on étoit occupé à négocier, les troupes françaises étoient aux portes de la Hollande, qui sollicitoit les Anglais de leur fournir les secours stipulés par les traités. Huit mille Français étoient entrés dans Namur, sept mille dans Luxembourg ; ces troupes, réunies à celles

Dispositions à la guerre.

qu'on avoit fait entrer dans les autres villes, formoient une armée bien capable de dicter des lois à une République commerçante. C'étoit un signal d'hostilité. Louis XIV allégua qu'il n'avoit accepté le testament que par amour pour la paix, qui ne pouvoit subsister avec le traité de partage ; que la lenteur des puissances maritimes à reconnoître le duc d'Anjou pour roi d'Espagne l'autorisoit à s'assurer, par la force, des places de Flandre, comme étant du domaine de son petit-fils. 1700.

Cette déclaration tira les Anglais de leur assoupissement ; et, pour leur donner une nouvelle activité, le roi fit présenter aux communes une lettre du comte de Melfort, secrétaire du roi Jacques, adressée au comte de Perth son frère, par laquelle on fut instruit d'une conspiration formée contre le roi et le parlement. La nation prit l'alarme. Le roi fut prié de hâter la négociation avec la république. Ces deux puissances mandèrent aux couronnes de France et d'Espagne que, puisqu'elles acceptoient le testament, elles avoient, à leur tour, droit d'espérer un dédommagement et une satisfaction raisonnables pour l'empereur ; qu'il étoit juste que les Français évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que la garde des places fût confiée à des garnisons hollandaises. Pour toute réponse à ces demandes, Louis XIV déclara qu'il s'en tenoit uniquement au traité de Riswick.

Le parlement, que cette réponse devoit alarmer, reconnut que la guerre étoit inévitable, et n'en fut pas plus ardent à s'y pré-

parer. Au lieu d'ordonner des armemens, les
1700. communes demandèrent la communication du traité de partage, plutôt pour le censurer que pour remédier à ce qui avoit été fait. Les lords Somers et Halifax, et le comte de Portland, qui l'avoient dirigé, furent accusés de haut-crime et de malversations par les communes : mais ils trouvèrent d'ardens défenseurs dans la chambre haute ; et après bien des débats, ils furent renvoyés absous.

Procès intenté contre trois seigneurs.

Ces mortifications données à des seigneurs respectables par leurs talens et leur intégrité étoient autant de coups portés indirectement contre le roi. S'il y avoit eu des fautes commises, c'étoit lui seul qui en étoit l'auteur : mais, par un reste de respect et de décence, on n'osoit les lui reprocher. On savoit qu'il n'étoit pas d'un caractère à recevoir les impressions de ses ministres et de ses favoris ; et quand il faisoit une chose, il n'attendoit point les inspirations étrangères. Comme il étoit maître de son âme, il dissimula, et ne parut point offensé.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les jacobites étoient les plus ardens pour la guerre : ils craignoient qu'une pacification générale ne
1701. laissât le prétendant dans un éternel oubli, au lieu que Louis XIV vainqueur auroit forcé les Anglais à recevoir un roi de sa main. Guillaume, rebuté des lenteurs du parlement, qui, pensant comme lui sur les affaires du continent, n'agissoit pas de même, fut réduit à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne. Sa lettre captieuse donna lieu de croire qu'il ne paroissoit déposer les armes que pour les

Les jacobites souhaitent la guerre.

reprendre avec plus d'avantage. Malgré cette démarche, il parvint à persuader aux communes d'envoyer du secours aux Hollandais, sans déclarer la guerre à la France. La mort du roi Jacques, qui, en le délivrant d'un rival, sembloit devoir lui inspirer des sentimens pacifiques, ne fit que le confirmer dans son systême de guerre. 1701.

Mort et portrait de Jacques II.

Ce prince, qui fut un mélange de grandeur et de foiblesse, est du moins intéressant par cette chaîne de malheurs qui le fit plaindre même de ceux qui censuroient ses démarches indiscrètes. Depuis quelque temps, ses infirmités l'avertissoient qu'il approchoit de sa fin. Tandis qu'il entendoit la messe dans la chapelle de Saint-Germain, il lui prit une foiblesse qui le laissa sans connoissance. Le lendemain il jeta du sang par en haut et par en bas avec tant de violence, qu'on désespéra de sa vie. Dès qu'il eut repris connoissance, il se fit administrer les secours de l'église. Avant de recevoir le viatique et l'extrême-onction, il déclara qu'il pardonnoit à tous ses ennemis, et surtout à la princesse Anne, au prince d'Orange, et à l'empereur : aveu qui n'a rien de pénible quand on est dans l'impuissance de se venger. Il fit approcher ses enfans pour recevoir sa bénédiction paternelle : il donna au prince de Galles des leçons, dont les mourans sont toujours prodigues envers leurs successeurs, prompts à les oublier ; il l'exhorta surtout à sacrifier à la religion toutes les grandeurs de la terre. Son zèle pour faire des conquêtes à la foi se ranima dans son dernier moment : il exhorta tous les protestans de sa

cour à renoncer à leur culte, et le nonce fut
1701. prié d'assurer le pape qu'il mouroit confesseur de sa communion.

Générosité de Louis XIV. Louis XIV, constant dans son affection, lui rendit plusieurs visites pendant sa maladie. Il déclara qu'il étoit décidé à reconnoître le prince de Galles pour roi d'Angleterre. Cette résolution fut d'abord communiquée à la reine, qui reçut les mêmes assurances du dauphin, du duc de Bourgogne, et des autres princes, qui croyoient la gloire de la France intéressée à donner le titre de roi au prince de Galles. Louis XIV, en s'approchant du lit du malade, lui dit : « Je viens savoir comment » votre majesté se porte aujourd'hui ». Jacques, plongé dans un profond assoupissement, ne l'entendit pas : un de ses serviteurs l'avertit que le roi de France étoit auprès de son lit. Sensible à ce témoignage affectueux, il lui en fit les plus humbles remercîmens. Le roi l'interrompit en lui disant : « Ma visite » est peu de chose; ce que je vais vous apprendre est plus important. Je viens pour » vous dire que, lorsqu'il plaira à Dieu de vous » retirer de ce monde, je prends votre famille sous ma protection : je traiterai votre » fils de la même manière que je vous ai traité, » et le reconnoîtrai pour roi d'Angleterre ».

Tous ceux qui étoient témoins de cette entrevue fondirent en larmes. Les Anglais surtout, saisis d'admiration pour la générosité de Louis XIV, embrassèrent ses genoux; d'autres, immobiles et muets, lui témoignèrent leur reconnoissance par leur silence éloquent; et lui-même, touché de leur sensibi-

lité, confondit ses larmes avec les leurs : le malade, pendant cette scène attendrissante, éprouvoit une émotion délicieuse, mais qui contribuoit à épuiser ses forces. Le roi, après lui avoir fait ses derniers adieux, appela l'officier de garde pour lui ordonner de faire les mêmes honneurs et le même service auprès du fils qu'il avoit fait au père. Enfin Jacques, après avoir lutté pendant long-temps contre la fortune et la mort, expira le 16 septembre 1701, âgé de soixante-sept ans dix mois et vingt-deux jours.

1701.

Sa taille, au-dessus de la moyenne, étoit régulière, mais roide et contrainte. Quoique sa physionomie fût ouverte, son premier abord n'inspiroit point de confiance : ce n'étoit que par l'habitude qu'on se familiarisoit avec ses manières vives et brusques. Dans sa vie privée, il s'abandonnoit à ses goûts et à ses penchans ; et convaincu lui-même de ses défauts, il n'eut jamais la précaution de ne point se laisser approcher de trop près.

Il étoit sujet à la colère : mais c'étoit un flot qui se brisoit en grondant. L'expérience lui apprit à se vaincre et à se rendre maître de ses premiers mouvemens. Personne ne connut mieux que lui les minuties de l'étiquette, et ne fut plus ennemi du cérémonial : dès qu'il n'étoit plus dans les embarras de la représentation, il oublioit qu'il étoit roi, pour se livrer aux douceurs de l'amitié, qui suppose une espèce d'égalité. Sa conversation étoit plus solide qu'agréable : l'embarras qu'il avoit dans la langue l'empêchoit de s'énoncer avec grâce ; il disoit mal d'excellentes choses.

1701. Incapable de dissimulation, il eut le courage de se montrer religieux dans la cour de son frère, où tout respiroit les voluptés, où tous les courtisans affichoient l'irréligion. Il se déclara catholique, et aima mieux s'imposer un exil que d'être redevable d'une couronne à un culte que désavouoit son cœur. Immuable dans ses principes, il fut sur le trône ce qu'il avoit été dans la vie privée; et cette candeur lui mérita l'estime de ses ennemis. L'amour de sa nation avoit poussé de si profondes racines dans son cœur, qu'il s'affligeoit des victoires des Français qui combattoient pour sa cause, et qu'il se félicitoit des avantages des Anglais lorsqu'ils reprenoient la supériorité; espèce d'ingratitude qui peut être justifiée par l'espérance qu'il ne perdit jamais que ses sujets, revenus de leurs erreurs, le feroient rentrer dans l'héritage de ses ancêtres.

Ses talens militaires.

Personne ne lui disputa le mérite du courage et les talens du capitaine. « S'il y a, disoit » Condé, un homme au monde qui ne con» noisse pas la peur, c'est le duc d'York ». Turenne en avoit la même idée. C'étoit sous ce grand capitaine qu'il avoit fait son apprentissage d'armes, et jamais disciple ne profita mieux des leçons de son maître. Après avoir fait l'essai de son courage chez les étrangers, il entra dans sa patrie, où appelé au commandement des flottes, il lutta avec gloire contre Tromp et Ruyter: la science maritime, dont il étendit les limites en introduisant un nouvel ordre de bataille, le comptera toujours parmi ses créateurs. Une économie sans avarice lui fournit les moyens de

subvenir aux dépenses publiques sans obscurcir l'éclat de sa dignité ; et il confondit ses intérêts avec ceux de son peuple, qui fut toujours heureux et triomphant sous son règne. Sa passion pour la guerre fut subordonnée à celle d'étendre le commerce, qui ne peut fleurir qu'à la faveur de la paix : mais ce système ne le dispensa point d'entretenir des armées de terre et des flottes respectables, persuadé que, pour prévenir la guerre, il falloit se tenir en état de la soutenir avec gloire. Jamais l'Angleterre ne parut si redoutable que sous son règne, et jamais elle ne fut plus remplie de tumultes et de mécontens. Sa fermeté fut inébranlable au milieu des orages : son front, calme et serein, annonçoit la paix de son âme ; et quoique sa vie ne fût qu'une chaîne continue de malheurs et de persécutions, ses yeux ne versèrent de larmes qu'à la mort de son frère chéri, qui le laissoit possesseur de trois royaumes. Sa jeunesse le jeta dans quelque erreurs ; mais elles ne furent que passagères : mari tendre et respectueux, il répara dans un âge plus mûr les foiblesses qu'on pardonne a l'effervescence d'une jeunesse bouillante. Ses écarts furent d'autant plus scandaleux, qu'ils formoient un contraste frappant avec sa morale et sa piété. Sans délicatesse dans ses goûts, il sembloit ne rechercher que le plaisir brutal inspiré par un sale besoin. C'est ce qui faisoit dire à Charles II : « Je crois que les confesseurs de mon frère » lui donnent ses maîtresses pour pénitence ». La comtesse de Southesk, qu'il aima avec le plus d'éclat, étoit une de ces femmes impu-

1701.

Ses vertus privées

Erreurs de sa jeunesse.

diques qui se plaisent à publier leurs conquê-
1701. tes. Son mari conservoit un tendre attachement pour des enfans qui étoient le fruit des infidélités de son épouse : elle voulut, pour mieux le punir, le priver du plaisir de les aimer, en disant : « De quoi s'avise-t-il ? ces enfans n'ont pas un os qui vienne de lui ». Jacques, de ses différentes maîtresses, eut quatre enfans : le duc d'Albemarle, grand prieur d'Angleterre; lady Waldegrave; la duchesse de Buckingham ; et le duc de Barwick, qui, transplanté en France, ennoblit la liste de ses grands capitaines. Comment allier tant de foiblesses avec le zèle d'un missionnaire et les pratiques les plus minutieuses de la religion auxquelles on est assujetti dans le cloître ! Il eut beaucoup à se plaindre de ses enfans : il n'en fut pas moins tendre pour eux. Lorsqu'après l'invasion du prince d'Orange il apprit que la princesse Anne étoit passée dans le camp des rebelles, il parut encore moins touché de sa désertion qu'il ne fut inquiet de sa santé, d'autant plus qu'elle entreprenoit un voyage pénible dans le temps d'une grossesse avancée : la nature dans ce moment étoit plus puissante que l'ambition de régner.

Jacques eut toutes les vertus d'un particulier aimable ; et même il eût été chéri et respecté sur un trône où l'essence du pouvoir suprême réside dans le souverain : mais chez un peuple où l'autorité est limitée par la loi, il se fit autant d'ennemis qu'il avoit de sujets, en s'abandonnant aux conseils de sa mère et du chevalier Barclay, qui l'avoient élevé dans les principes de la religion catholique et du

pouvoir arbitraire. La nation ne put jamais lui pardonner d'avoir usé de tant de sévérité envers son neveu le duc de Monmouth : la jeunesse de ce prince, le titre de fils de Charles II, méritoient quelque indulgence ; mais, jaloux de son autorité, il crut la rigueur nécessaire pour intimider par l'appareil de ses vengeances quiconque voudroit l'imiter. Son plus grand défaut fut de manquer de discernement dans le choix de ses amis : sa candeur ne lui permettoit pas de soupçonner les autres d'infidélité. Séduit par leur zèle imposteur, il s'abandonna à l'impulsion de leurs conseils perfides, et tomba dans le précipice, qu'ils avoient couvert de fleurs. Sunderland surtout vendit un maître crédule qui l'avoit comblé d'honneurs et de bienfaits. 1701. Ses défauts.

Trois causes concoururent à sa dégradation. La première fut de ne reconnoître d'autre loi que sa volonté. Il affoiblit son pouvoir en voulant trop l'étendre : ferme jusqu'à l'opiniâtreté, il n'eut ni la prudence de préparer les circonstances, ni la flexibilité de s'y plier. La première aurore de son règne fut sans nuages : dès qu'il se crut affermi sur le trône, il y rassembla les tempêtes. Il conserva l'estime de ses sujets dans le temps même qu'ils lui refusèrent l'obéissance ; et s'il fût resté au milieu d'eux, ils auroient respecté sa personne : mais il se rendit complice de son détrônement, en cherchant un asile chez un prince où il alloit, dit-on, prendre de nouvelles leçons de despotisme. Causes de ses malheurs.

La seconde cause de ses malheurs doit être attribuée au refus d'entrer dans la ligue

d'Augsbourg, que les puissances de l'Europe
1701. avoient formée pour réprimer l'ambition de Louis XIV. Ce refus étoit un témoignage de son amour pour son peuple : il sacrifia ses inclinations belliqueuses aux intérêts de sa nation commerçante. D'ailleurs, il se faisoit un juste scrupule d'attaquer un prince son parent, qui, usant des plus grands ménagemens avec lui, se faisoit une gloire de son alliance. Malgré cette délicatesse qui le laissoit témoin oisif des querelles de ses voisins, les Anglais n'en seroient jamais venus à la rebellion, s'il n'avoit pas paru vouloir substituer la religion romaine au culte public. Une piété crédule et bornée aliéna le cœur des peuples ; et dès-lors il s'éleva des ambitieux, toujours attentifs à profiter des troubles pour élever leur fortune. Il eût été catholique impunément, s'il ne se fût point abandonné au zèle des conversions. Dès qu'il fut monté sur le trône, il entretint des relations ouvertes avec le chef de sa religion : à l'exemple des autres souverains de sa communion, il reçut un nonce à sa cour. Il fit célébrer l'office dans sa chapelle, selon le rit romain, avec une magnificence inconnue parmi les anglicans ; et cette pompe le décria dans l'esprit des presbytériens, qui lui reprochoient d'avoir substitué les cérémonies du paganisme à la simplicité évangélique. Victime du zèle persécuteur qui l'avoit obligé de s'expatrier sous le dernier règne, dès qu'il fut armé du pouvoir il ne crut mieux se venger qu'en se déclarant le protecteur de ceux qui pensoient comme lui ; il se fit un devoir de les tirer de

l'oppression ; les lois pénales prononcées contre eux furent suspendues en vertu de sa prérogative royale. Plusieurs catholiques furent élevés aux grades militaires ; d'autres, qu'il dispensa du serment du test, furent admis dans ses conseils. 1701.

Les protestans, alarmés de la subversion des lois, craignirent de voir passer les emplois et les dignités sur la tête des catholiques. Tout le royaume fut rempli de mécontens. Jacques, qui confondoit la fierté avec la grandeur, se crut offensé par la contradiction ; et au lieu d'user de ménagement, il prit le ton d'un despote qui parle à un peuple d'esclaves. Il seroit parvenu à son but, si son esprit, plus flexible, eût pris des voies obliques : il aima mieux marcher à découvert ; et comme il avoit plus de droiture dans le cœur que d'élévation dans l'esprit, sa vertu l'égara et le perdit. La liberté générale de conscience qu'il voulut établir, sembloit être un bienfait répandu sur un peuple qui, affranchi du joug de l'opinion, ne pense que d'après lui-même. La nation en jugea tout autrement : cette liberté illimitée fut regardée comme une politique artificieuse qui se proposoit de rétablir une religion proscrite, et qui, bientôt devenue la dominante, auroit à son tour persécuté toutes les autres sectes. Telle est la fausse idée que les protestans se forment de l'église romaine : en la calomniant comme intolérante par principe, ils ont élevé un mur de séparation, que ce siècle éclairé promet de détruire.

Les plus outrés partisans de ce prince infor-

tuné sont forcés de convenir qu'il fut l'arti-
1701. san de ses malheurs, et qu'égaré par un zèle sans lumière il s'abandonna imprudemment aux conseils du lord Sunderland et du père Peters. Les principes de ces deux favoris étoient bien différens. Le jésuite, qui auroit été mieux placé dans le cloître qu'à la cour, n'étoit qu'un théologien fougueux, sans cesse occupé de hâter le triomphe de sa religion : l'autre, adroit courtisan et serviteur infidèle, trahissoit son maître, en exagérant les prérogatives du trône pour l'en faire descendre plutôt.

Le prince reconnu par la France pour roi de la Grande-Bretagne.

Dès qu'il eut les yeux fermés, les seigneurs anglais furent introduits chez le prince de Galles, qu'ils reconnurent pour leur roi ; et ce prince se rendit à Versailles, où Louis XIV et la famille royale le traitèrent comme roi de la Grande-Bretagne. Cette démarche précipitée de la cour de France lui suscita de nouveaux ennemis ; et Louis XIV, dans cette occasion, sembla déroger à sa politique pour n'écouter que sa générosité. On nè manquoit pas de raisons, ou au moins de prétextes, pour le justifier. Il avoit reconnu Guillaume : pouvoit-il reconnoître un autre roi ? Voici son apologie. Il s'étoit engagé à ne point troubler Guillaume dans la possession de ses états, et à entretenir la paix avec ses successeurs : mais il ne s'étoit point engagé à se rendre le persécuteur du prétendant et de son fils ; et quand il ne leur prêtoit aucun secours pour les rétablir dans leurs prétentions, il ne dérogeoit point au traité de Riswick, en conférant un titre stérile qui n'étoit qu'un pur cérémonial.

Raisons alléguées par Louis XIV.

Les Anglais ne s'étoient jamais plaints de ce qu'on traitoit en France le roi Jacques en souverain : devoient-ils se scandaliser de ce qu'après sa mort on rendoit les mêmes honneurs à son fils, à qui il ne restoit d'autre consolation que le fantôme de la grandeur de sa maison ? Louis XIV avoit-il jamais réclamé contre l'usage des rois d'Angleterre, qui se qualifient de rois de France, et contre les Espagnols, dont les rois prennent le titre de duc de Bourgogne ? L'Espagne à son tour ne s'est jamais crue offensée de ce que les rois de France se qualifient de rois de Navarre. Tous ces titres chimériques ne donnent aucun droit sur les couronnes ; et le prince de Galles, traité en souverain dans une terre étrangère, n'auroit pas moins été regardé comme un rebelle, s'il fût descendu en Angleterre. 1701.

Plaintes des Anglais

Ces raisons, qui étoient au moins spécieuses, ne purent satisfaire la fierté anglaise : toute la nation se réunit pour se plaindre de ce que la France, en conférant le titre de souverain au prétendu prince de Galles, s'arrogeoit le droit de lui donner un roi. Les préventions contre Louis XIV déterminèrent les Anglais à sacrifier leur sang et leur fortune, plutôt que de recevoir un maître des mains d'un prince dont la politique étoit d'exterminer tous les protestans. Tel étoit surtout le langage des ministres de la religion, dont les déclamations étoient un signal de guerre. Les politiques, plus exacts dans leurs raisonnemens, alléguoient que les traités sont de peuple à peuple, et non de souverain à souverain, et que Louis XIV s'étant engagé par le traité de

1701. Riswick à entretenir la paix avec Guillaume et ses successeurs, violoit la sainteté de ses sermens en renversant l'ordre de la succession établi par l'assemblée de la nation. Guillaume se crut offensé, ou affecta de l'être. Ferme dans son système de guerre, il ne lui falloit qu'un prétexte pour la déclarer. Il ne se croyoit véritablement roi qu'à la tête d'une armée : il avoit éprouvé qu'en temps de paix il n'étoit qu'un sujet.

On se dispose à la guerre.

Fatigué de la contrainte de la dissimulation, il ne prit plus la peine de cacher ses desseins, et la nation parut disposée à le seconder. Son ambassadeur en France fut rappelé, et le ministre de cette couronne en Angleterre eut ordre de repasser la mer. Les anciennes alliances furent renouvelées avec l'empereur et la Hollande. On prétend que, quelque temps après la conclusion du traité de Riswick, Louis XIV avoit proposé au roi Jacques de laisser Guillaume tranquille possesseur du trône, à condition qu'après sa mort le prince de Galles seroit appelé à la couronne. Jacques, dont les vues étoient entièrement tournées vers l'éternité, parut y consentir : mais la reine son épouse, qui en fut informée, regarda cet accommodement comme un outrage ; et, par une fausse délicatesse, elle protesta qu'elle aimeroit mieux voir son fils dans le tombeau qu'assis sur le trône de son père. Le conseil d'une femme plus vertueuse que politique fut malheureusement suivi, et entraîna la ruine de sa postérité.

Guillaume, au milieu des agitations de l'Europe, sembloit tranquille dans sa maison de

Loo. Accablé sous le poids des affaires, et incapable de repos, ses infirmités redoublées l'avertissoient chaque jour qu'il tomboit dans le dépérissement. Le bruit des victoires de Charles XII réveilloit ses inclinations guerrières; et désespérant de l'imiter, il dit au comte de Portland: « C'est une belle chose » que d'être jeune: pour moi, je sens que » mes forces sont épuisées; je ne verrai pas » l'été prochain. Mais n'en parlez point que » je ne sois mort. » 1701.

Dès qu'il fut de retour à Londres, il trouva la nation partagée en deux factions, qui prenoient des routes différentes pour arriver au même but. Les assemblées du parlement étoient fort tumultueuses: on y ménageoit peu les termes, surtout en parlant de Louis XIV. Le comte de Rochester, scandalisé de ces invectives indécentes, représenta qu'on devoit parler avec respect des têtes couronnées, particulièrement dans la chambre des pairs, qui tous étoient redevables de leur éclat et de leurs prérogatives aux bontés du souverain. Le comte de Nottingham ajouta qu'on devoit non-seulement respecter un roi de France, mais qu'on devoit encore le craindre. « Le » craindre! s'écria un lord. Je me persuade » qu'un véritable Anglais n'a rien à redouter » d'un roi de France: et en tout cas le pair » qui vient de parler peut être tranquille; je » le crois trop ami de la France pour qu'elle » lui veuille du mal ». Les esprits, partagés dans leurs différentes manières de voir, retardoient le succès des affaires. Enfin les deux chambres réunies présentèrent au roi les adres-

Débats dans le parlement.

ses les plus affectueuses. On le félicita sur les
1701. alliances contractées avec l'empereur et les États-Généraux, le Danemarck et la Suède; et il fut supplié de ne faire aucune paix avec la France, qu'elle n'eût donné satisfaction à l'Angleterre de l'outrage fait au monarque et à la nation en reconnoissant le prétendu prince de Galles pour roi de la Grande-Bretagne, que les deux chambres déclarèrent coupable de haute-trahison; et elles proposèrent un bill pour assurer la personne du roi, celle de la princesse Anne, et la succession dans la ligne (14) protestante.

Ce bill, qu'on vouloit appuyer de la foi du serment, excita de vifs débats; enfin, après bien des manœuvres pour le faire tomber, il eut force de loi malgré tous les efforts des Torys rigides, qui s'étoient donné bien des mouvemens pour mettre la maison d'Hanovre sur le trône préférablement à la princesse Anne, dont on avoit pénétré les penchans secrets pour son frère; ils firent même courir le bruit que Guillaume prenoit des précautions pour la priver de la liberté de la couronne. Ces calomnies ne firent tomber dans l'illusion que ceux qui vouloient être trompés.

Guillaume, débile et presque mourant, sans cesser d'être laborieux, ne sembloit res-
1702. pirer que pour arrêter Louis XIV dans le cours de ses conquêtes. La mort le prévint: une chute de cheval lui fit une blessure au cou et à l'épaule, qui accéléra sa fin. Tranquille et serein dans ce terrible moment, il apprit à ceux qui environnoient son lit à mourir en héros. Il expira le 19 mars 1702, dans la cin-

Mort de Guillaume.

quante-troisième année de son âge : il en avoit régné quatorze. Il sembla ne regretter la vie que parce que la mort le mettoit dans l'impuissance d'exécuter ses vastes projets. La dernière chose qu'il fit avant d'expirer fut de signer l'acte d'abjuration du jeune prétendant. Keppel duc d'Albemarle, voulut l'entretenir des affaires du continent. Le prince, indifférent à tout, lui répondit : « Je tire à ma fin : » recevez la clef de mon cabinet et de mon » secrétaire ; vous savez l'usage que vous en » devez faire ». Il remercia son médecin de ses soins avec la même effusion de cœur que s'il l'eût rappelé à la vie : « Je sais, lui dit-il, » que vous et vos habiles collègues vous avez » épuisé toutes les ressources de l'art pour me » secourir : mais tout est inutile, et je me » soumets ». L'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Salisbury, qui furent ses consolateurs pendant sa maladie, lui administrèrent le viatique et l'extrême-onction. Il fit ses adieux aux lords du conseil privé et au lord Owerkerck son parent, qu'il remercia de leurs services. Il fit appeler Bentinck, qu'il avoit fait comte de Portland : il avoit perdu la parole, sans perdre connoissance, avant l'arrivée de ce seigneur ; il lui prit la main, qu'il porta sur son cœur.

1702.

Ses dernières paroles

Ce prince, auquel ses ennemis refusent le nom de grand homme, auroit été véritablement un grand roi, s'il fût monté sur le trône avec des titres plus légitimes. Sa taille étoit mince et moyenne ; ses yeux d'un brun foncé étoient pleins de feu ; son nez aquilin, son front large et élevé, sa physionomie sérieuse,

1702. son air de gravité et réservé, avoient quelque chose d'imposant et de majestueux. Il eut trop d'ennemis et d'admirateurs pour que tous les traits dont on le peint soient ressemblans : c'est par les événemens de son règne que la postérité, dégagée de préjugés, peut l'apprécier.

Extrait de l'histoire de sa vie. Guillaume III de Nassau, prince d'Orange, fut élevé par les soins de Wit, grand pensionnaire de Hollande : ce grand politique, prévoyant que sa naissance et le souvenir des services de ses ancêtres pourroient le mettre un jour à la tête des affaires de la République, consacra ses veilles pour le rendre capable de servir son pays. A l'âge de vingt-deux ans il fut élu stadhouder; dignité qui le mit à la tête des Hollandais, et qui lui donna les mêmes prérogatives dont jouissoient ses ancêtres.

La France avoit attaqué les Provinces-Unies avec cent cinquante mille hommes ; et Charles II, plus occupé de ses plaisirs que des intérêts de la politique, se déclara pour Louis XIV, dont la puissance suffisoit pour écraser la République. Le jeune stadhouder releva les espérances de sa nation : ses négociations secrètes détachèrent l'Angleterre de l'alliance de Louis XIV, et liguèrent contre lui tous les souverains de l'Europe. La république, soutenue par ce génie naissant, ne fut point détruite : ses villes, dont la conquête faisoit présager sa ruine, lui furent rendues. Cette guerre, qui jeta un si grand éclat sur l'aurore de sa vie guerrière et politique, fut le premier degré de son élévation, et du dépérissement de la maison des Stuart, qui, par un

aveuglement étrange, concourut à cette fa-meuse invasion dans les Provinces-Unies, 1702.
commencée avec tant de bruit, et terminée sans gloire et sans fruit.

Dès que Guillaume se fut familiarisé avec le commandement des armées, il fit mouvoir toutes sortes de ressorts pour perpétuer les troubles de l'Europe : la paix de Nimègue fut conclue contre ses inclinations. Ce n'est pas qu'il aimât la guerre par l'ambition de faire des conquêtes : mais il croyoit que le tumulte du camp entretenoit sa santé, et que cet exercice, comme celui de la chasse, le dispensoit de ramper dans le détail de l'administration civile. D'autres motifs plus puissans lui firent désirer de se voir toujours à la tête des armées. Dès qu'il fut monté sur le trône d'Angleterre, il regarda son camp comme un asile contre l'inconstance de ses nouveaux sujets, dont l'amour effréné de l'indépendance ne leur laissoit voir qu'un ennemi dans leur roi : voilà les motifs qui lui firent adopter un système guerrier. Quoiqu'il se soit rendu plus célèbre par ses défaites que par ses victoires, on ne put lui contester le mérite du courage, mais on lui refusa les qualités de général : cependant jamais capitaine ne dirigea mieux ses opérations, et ne fut plus fécond en moyens pour réparer ses pertes. Nul obstacle ne pouvoit le rebuter ; et s'il n'eut pas le don de vaincre, il eut le secret d'empêcher ses vainqueurs de profiter de leurs avantages. Sa valeur étoit froide et sans faste ; et comme il étoit fataliste en religion, il affrontoit les périls avec une intrépidité tranquille. Les revers

1702. multipliés qu'il essuya peuvent être imputés au bizarre assemblage des peuples qui composoient son armée. Chaque nation avoit des intérêts différens ; et cette diversité dérangeant ses projets, il étoit forcé d'agir par une impulsion étrangère, et l'on exigeoit du général l'obéissance du soldat.

Son caractère. Né fier et plein de confiance dans son génie, il ne se laissa gouverner ni par ses favoris, ni par ses ministres : au contraire, c'étoit de lui qu'ils recevoient l'inspiration avant d'agir. Il estimoit trop peu les hommes pour ambitionner leurs éloges, et tout flatteur devenoit son ennemi. Ses actions les plus éclatantes eurent des panégyristes, et son caractère sombre trouva beaucoup de censeurs, parce qu'indifférent pour les arts et les sciences, il se dispensa de récompenser ceux qui les cultivent. Il n'estimoit ni n'aimoit les Anglais, qui le payèrent de retour. La nation, accoutumée, sous les deux derniers règnes, à trouver un accès facile auprès de leurs souverains, regardoit son maintien sombre comme un témoignage de son indifférence ou de son mépris : il étoit difficile de l'approcher ; et, pour se dérober aux regards des importuns, qui aigrissoient sa mélancolie, il s'ensevelissoit dans sa solitude de Hamptoncourt, où il se délassoit de la fatigue des affaires par l'exercice de la chasse. Enfin Guillaume fut haï, parce qu'il fut indifférent au plaisir d'être aimé : au reste, pouvoit-il se montrer affable et populaire à des hommes dont il essuyoit sans cesse les défiances et les contradictions ?

Un écrivain impartial assure que, fatigué de

des désagrémens qu'il essuyoit en Angleterre, il prit la résolution d'abdiquer, et qu'il composa même une harangue pour déclarer aux deux chambres son intention : ses ministres et ses favoris lui représentèrent qu'en abandonnant ainsi le gouvernement, sa modération seroit taxée de foiblesse. 1702.

Sa prédilection pour les Hollandais étoit une offense que les Anglais ne pouvoient lui pardonner : aussi avoit-on coutume de dire qu'il n'étoit que stadhouder en Angleterre, et qu'il étoit véritablement roi en Hollande, où il étoit idolâtré de la populace. Mais après sa mort ces républicains rigides semèrent des poisons sur ses cendres : ils le représentèrent comme un tyran qui avoit abusé des prérogatives accordées par la république, pour en être l'oppresseur ; d'avoir laissé dans l'oubli les anciennes familles pour élever sur leurs débris des hommes nouveaux, dont les pères inconnus rampoient dans les détails d'un comptoir et la poussière d'un magasin ; d'avoir nommé aux grades militaires les réfugiés français préférablement aux citoyens, et de n'avoir confié les dignités de la magistrature qu'à des âmes vénales pour conspirer avec lui à l'extinction de la liberté. Ses diffamateurs, dont la licence restoit impunie, le jouèrent sur le théâtre public dans une tragédie allégorique où il étoit représenté comme tyran : les citoyens de toutes classes assistèrent en foule à ce spectacle, qui réunit tous les applaudissemens. La pièce fut imprimée avec une clef qui dévoiloit les mystères de l'allégorie. Ce fut ainsi que ces ingrats républicains traînè-

rent dans la boue après sa mort l'idole qu'ils
1702. encensèrent pendant sa vie.

Sa religion. Le prétexte de la religion avoit servi à le placer sur le trône : il en fut le zélé défenseur. Sa piété fut sans caprices, et sans mélange de superstition. Cette piété agissante ne le dispensa jamais des soins et des devoirs publics. Quoiqu'entouré d'incrédules et de profanateurs, il ne rougit point de la folie de la croix : son assiduité au service divin, sa manière d'y assister, qui édifioit le peuple, étoient un exemple et une leçon qu'il donnoit aux grands. Son zèle religieux ne fut point une hypocrisie : imbu dès son enfance des dogmes de Calvin, il persista constamment dans ses principes. S'il eût voulu se ranger du côté de la haute église, il eût trouvé moins de contradictions et de censeurs : mais, inébranlable dans sa foi, il eût cru trahir Dieu et les hommes en déguisant ses opinions. Ennemi du zèle persécuteur, il fut constant dans son système de tolérance ; et tout chrétien qui avoit des mœurs lui parut digne de la protection des lois.

Toute sa vie fut employée à négocier, et ses alliés le trouvèrent toujours fidèle dans l'observation des traités. S'entretenant un jour avec Charles IV duc de Lorraine, de la sainteté de ses engagemens, ce prince aimable, quoiqu'inconstant et léger, lui dit en riant : « Est-ce que vous avez la simplicité de compter » sur la bonne foi des souverains ? Quand il » vous plaira, je vous ouvrirai un grand coffre » plein des traités que j'ai faits sans en exécu» ter aucun ». Le grave Guillaume lui répon-

dit : « Prince, vous avez trouvé le secret de » n'avoir ni alliés ni amis : dispensez-moi de » vous prendre pour modèle ». 1702.

Dès qu'il eut épousé la princesse Marie, fille du duc d'York depuis Jacques II, il sentit naître l'espérance de porter un jour la couronne d'Angleterre ; et pour s'en ménager les moyens, il fut l'artisan secret des troubles qui agitèrent la Grande-Bretagne sous le règne de Charles II, pour donner l'exclusion à son beau-père, qui fut obligé de s'expatrier. Tous les factieux trouvèrent un asile dans sa cour. Ce fut par ses insinuations que le duc de Monmouth leva l'étendard de la rebellion qui le conduisit sur l'échafaud. Rien ne fait mieux connoître la profondeur de sa politique que les mesures qu'il prit pour assurer le succès de son invasion : il avoit une armée, une flotte et de l'argent, avant que le roi Jacques soupçonnât que la tempête étoit dirigée contre lui. La science de la politique ne peut lui être contestée : il sembloit qu'il eût assisté aux conseils de tous les rois. Le comte d'Estrades, qui l'avoit observé de près dans sa jeunesse, avoit prédit que Guillaume Ier, Henri et Maurice, revivroient un jour dans lui, et qu'il réuniroit leurs différens talens.

Ses défauts.

Quoiqu'époux fidèle et respectueux, on lui reprocha de manquer d'égards pour la reine Marie, à laquelle il étoit redevable de sa couronne, et surtout de l'avoir forcée d'aller à la comédie le jour de l'anniversaire du régicide de Charles Ier. On ne peut néanmoins contester que cette princesse n'ait réuni toute sa tendresse : mais, né froid et délicat, il parut

indifférent ; son caractère flegmatique, son
1702. esprit toujours occupé, le rendoient incapable de ces petits soins, qui manifestent une véritable passion ; ennemi des fêtes et des spectacles, qui seuls peuvent consoler les personnes élevées des ennuis de la grandeur, il lui interdisoit les assemblées et même les visites particulières. Aucun homme n'avoit droit d'entrer dans sa chambre. Cette police rigoureuse lui étoit inspirée par la jalousie. C'est un sentiment qu'éprouvent d'ordinaire les maris qui ne peuvent se déguiser que leurs femmes ont des raisons d'être mécontentes.

Les coupables craignent toujours les vengeances de leurs juges. Après la mort de la reine, qui lui arracha des regrets sincères, il contracta un nouvel attachement. Sa gravité sympathisoit mal avec l'amour : il reconnut lui-même que c'étoit un ridicule, il en rougit ; et pour éviter le scandale, il couvrit sa foiblesse du voile du mystère. Les détracteurs de sa gloire prétendirent qu'il n'avoit pris une maîtresse que pour se justifier d'un vice que proscrit et qu'abhorre la nature.

Ses partisans, pour effacer la tache d'usurpateur, allèguent que le trône, déclaré vacant par la nation, ne pouvoit être mieux occupé que par celui qui avoit vengé la religion, les lois et les prérogatives des citoyens. Je doute que cette apologie suffise pour le justifier au tribunal des nations. Une discussion aussi délicate n'est point de la compétence de l'histoire. Guillaume, quoique naturellement dur et sévère, ne fit aucun acte de cruauté : il aima mieux favoriser l'évasion du roi Jacques

Sa modération.

que d'être dans la nécessité de le laisser vieillir dans les angoisses d'une prison. Il poussa plus loin les ménagemens pendant la guerre où les peuples, complices de leurs propres malheurs, provoquoient sans cesse ses vengeances : quoique le droit de la victoire l'autorisât à punir, il fut assez maître de lui pour traiter en prisonniers de guerre ceux qu'il pouvoit faire périr sur l'échafaud ; et ce ne fut que dans les combats et les assauts qu'il fit couler le sang dont il cimenta sa puissance. 1702.

Son avarice.

Les moyens qu'il prit pour assouvir son avarice sordide auroient mérité, dans un particulier, toute la sévérité des lois. Le parlement avoit assigné 50,000 liv. sterling pour l'entretien de la maison du duc de Glocester : l'avare Guillaume s'en réserva la moitié. La nation avoit consenti de payer la même somme annuellement à la reine femme de Jacques II pour son douaire : il la fit verser dans ses coffres. Cette princesse ne vécut à Saint-Germain que des bienfaits de Louis XIV. On convient qu'il fit offrir à son beau-père une pension de 50,000 liv. sterling : mais il y mit la condition de sortir de France ; et sur le refus du prince, il se crut dispensé de donner. Enfin ce prince, dont on a dit tant de bien et tant de mal, ne fut véritablement grand que dans la politique. La connoissance des intérêts des différentes puissances de l'Europe lui étoit aussi familière que celle de ses propres affaires. Il fut le créateur du système de l'équilibre de puissance ; système éblouissant, qui, enfanté pour prévenir l'effusion du sang humain, en a tant fait répandre. Ceux qui

ont osé le mettre sur la même ligne que Louis
1702. XIV ont comparé les ténèbres avec le flambeau de la nature : l'un, généreux, magnifique, et ami des arts, imprimoit aux plus petites choses le sceau de la noblesse et de la grandeur ; l'autre, sans dignité dans la représentation, ne fut dans sa vie privée qu'un matelot hollandais enrichi.

LIVRE TREIZIÈME.

Proclamation et Règne de la reine Anne. Mécontentement de l'Ecosse et de l'Irlande. Situation du prétendant. Prestation d'un nouveau serment. Déclaration de guerre contre la France. Portrait des ministres. Portrait du duc et de la duchesse de Marlborough. Etat de l'Ecosse. Nouveau parlement d'Ecosse. Disposition des esprits. Semence de guerre. La France songe à profiter de ces troubles. Hook envoyé en Ecosse. Son portrait. Il négocie avec les mécontens. La France ne peut effectuer ses promesses. Acte de vigueur du parlement d'Angleterre. Projet de réunion des deux royaumes. Son exécution. Sédition des presbytériens. Hook repasse en Ecosse. Il forme une confédération. Assemblée des tribus. Raisons qu'il leur allègue. Demandes des Ecossais. Conventions arrêtées. Noms et caractères des principaux seigneurs. Héroïsme des femmes écossaises. Fermentation en Irlande. Projet d'une invasion en Irlande. Forbin commande une escadre. Départ du prétendant. Adieux de la reine sa mère et de la princesse sa sœur. Le comte de Gacé nommé général. Gravelines bloqué. Départ de l'escadre. Elle est battue par la tempête. Elle est poursuivie par les Anglais. Perte d'un vaisseau français. Plain-

tes des Ecossais. Les principaux seigneurs sont arrêtés. Nul témoin ne se présente pour déposer contre eux. La tête du prétendant mise à prix. Disposition des Irlandais à la révolte. Projet de paix. Parlement cassé. Changement des ministres. Leurs portraits. Procès intenté au docteur Sacheverel. Excès de la populace. Condamnation du docteur. Dispositions pacifiques de Louis XIV. L'abbé Gautier est nommé pour négocier en secret. Son histoire. Hardi projet du maréchal de Barwick. Ecrits séditieux. Emotion populaire. Congrès d'Utrecht. Conclusion de la paix. La France reconnoît la maison d'Hanovre pour héritière de la couronne. Mesures prises par les ministres pour le rétablissement du prétendant. Ils sont surveillés par les Wighs. Maladie de la reine. Ses dernières paroles. Sa mort. Son caractère, ses vertus et ses défauts.

1702. La mort du roi Guillaume ne causa aucune révolution dans le système politique de l'Europe. Ce prince, dont l'esprit de parti a tracé des portraits si différens, sera toujours compté parmi les grands rois. Son génie, perçant dans l'avenir, parut encore diriger de l'ombre du tombeau les évènemens qu'il avoit prévus et préparés ; il survécut à lui-même, et sa haine contre Louis XIV fut un héritage qu'il transmit à tous les souverains.

Proclamation et règne de la reine Anne.

Dès qu'il eut les yeux fermés, la princesse Anne d'York fut proclamée reine d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, avec les démonstrations

de la plus vive alégresse. Le souvenir des chagrins qu'elle avoit eu à dévorer sous le dernier règne, l'avoit rendue plus chère à une nation qui se passionne pour ceux qui tombent dans la disgrâce de ses rois, et qui réserve sa haine pour leurs favoris. Des désagrémens multipliés l'avoient déterminée à vivre isolée au milieu du tumulte de Londres ; et comme elle n'avoit point de grâces à distribuer, sa cour déserte n'eut ni amis ni flatteurs. Guillaume, dans la crainte d'être éclipsé par elle, la laissoit dans l'obscurité et la traitoit en sujette : non content de ne point l'initier dans les mystères de l'administration, sa basse jalousie le jeta dans de viles intrigues pour empêcher le parlement de lui assigner une pension proportionnée à sa dignité ; c'est ce qui donna lieu de soupçonner qu'il se proposoit de l'exclure du trône pour y placer la maison d'Hanovre. La nation, qui avoit été forcée d'admirer Guillaume, n'avoit jamais pu se résoudre à l'aimer : il suffisoit qu'il eût été le persécuteur de cette princesse pour aliéner tous les cœurs. Les Anglais, toujours outrés dans leur haine et leur amour, semblèrent, après sa mort, désavouer ce qu'il avoit fait pour eux ; plusieurs poussèrent l'ingratitude jusqu'à dire qu'on devoit faire l'apothéose du cheval dont la chûte avoit occasionné la mort de celui qu'ils avoient révéré autrefois comme leur libérateur.

1702.

Les témoignages de satisfaction que le peuple donna lorsque cette princesse monta sur le trône, n'étoient point équivoques. Ceux qui tenoient les rênes du gouvernement avoient

L'Ecosse et l'Irlande mécontentes.

été les principaux artisans de la révolution ;
1702. ils avoient tout à craindre et rien à espérer du rétablissement du roi Jacques : ainsi il étoit de leur intérêt de le laisser vieillir et mourir dans une terre d'exil. La joie extérieure des Ecossais et des Irlandais étoit moins sincère : la fierté de ces deux peuples murmuroit en secret d'être dans la dépendance des Anglais, dont ils devoient naturellement partager les priviléges ; l'Ecosse étoit remplie de mécontens qui, convaincus de leur foiblesse, n'osoient être rebelles.

Les Irlandais, instruits par leurs malheurs, étoient réduits à dissimuler. Vingt mille des plus zélés pour l'ancienne constitution avoient passé les mers, et s'étoient imposé un exil volontaire, plutôt que de fléchir devant la fortune de Guillaume. Ces émigrans avoient été remplacés par autant de réfugiés français, attachés par reconnoissance au nouveau roi, qui leur avoit ouvert un asile. Les partisans du roi Jacques formoient la classe la plus nombreuse, sans être égale en puissance à la faction dominante. Les forces du gouvernement étoient réunies, celles de ses ennemis étoient éparses ; et l'expérience apprend que dix mille hommes rangés sous le même drapeau prescriront toujours des lois à cent mille hommes dispersés.

Etat du prétendant. Il n'étoit donc pas étonnant que la nouvelle reine fût montée sur le trône sans trouver d'opposition. Pendant qu'elle se voyoit entourée d'adorateurs, au milieu d'une nation naturellement indocile et remuante, le prétendant, presque oublié dans les trois royau-

mes, n'étoit à Saint-Germain qu'un roi de théâtre. Sa cour, il est vrai, plus brillante 1702. que celle de sa rivale à Londres, lui donnoit l'éclat du pouvoir dont une autre avoit la réalité. Jamais roi précipité du trône n'avoit été accueilli avec la magnificence dont en usa Louis XIV envers un allié sans patrie et sans sujets. Il vouloit sans doute lui faire oublier qu'il n'avoit été dégradé que pour avoir voulu suivre ses maximes et surtout son système d'intolérance; mais plus le monarque généreux faisoit de sacrifices pour adoucir ses malheurs, plus il en rendoit amer le souvenir. Tout prince qui éprouve le besoin d'avoir un protecteur ne peut se déguiser qu'il est dans la dépendance d'un maître. Il se voyoit entouré d'amis indigens qui, enveloppés dans sa proscription, ne subsistoient que des largesses que lui-même recevoit d'une main étrangère, et qui, par leurs communs malheurs, se regardoient moins comme ses sujets que comme ses égaux : tous pouvoient l'abandonner sans trahir leur devoir, puisque, devenus inutiles à la défense de sa cause, ils ne pouvoient que partager ses infortunes.

La destinée de la reine étoit bien différente : véritablement souveraine au milieu d'un peuple libre, ses vœux étoient satisfaits aussitôt que formés. Le parlement ordonna une nouvelle prestation de serment pour mieux assurer la personne de sa majesté, et la succession à la couronne dans la ligne protestante; précaution qui détruisoit les espérances du prince de Galles et des autres prétendans, ainsi que de leurs adhérens publics et cachés. Les cours

de Versailles et de Saint-Germain s'étoient
1702. flattées que le nouveau règne causeroit des soulèvemens dans les trois royaumes : leurs espérances furent dissipées par la déclaration de guerre, que sollicita la nation avec un concert unanime. La reine, avant de commencer les hostilités, donna un bel exemple de sa modération et de son amour pour l'équité naturelle. Plusieurs vaisseaux français, sur la foi de la paix, se trouvoient dans les ports d'Angleterre : elle eût pu les confisquer; elle se fit un titre de gloire de les renvoyer sans leur faire aucun tort, disant qu'elle ne prenoit les armes que pour la sûreté de ses états, et non par des motifs de haine et d'intérêt. C'étoit respecter la fortune des peuples, tandis qu'elle déclaroit que leur roi étoit son ennemi. Le comte de Marlborough fut mis à la tête des armées, et ce choix fut justifié par une continuité de victoires qui arrêtèrent Louis XIV dans le cours triomphant de ses prospérités.

La guerre est déclarée contre la France.

Tant que la reine Anne se flatta de transmettre son sceptre à sa postérité, elle étaya son trône du crédit des artisans de la révolution, qui avoient formé une espèce de confédération d'autant plus redoutable, que l'autorité de leur place étoit encore affermie par l'éclat de leurs talens éprouvés. Somers, qu'on regardoit comme le chef de ce parti, sembloit condamné par sa naissance à vieillir dans les emplois subalternes. Insinuant, affable et populaire, il sut maîtriser les autres, parce qu'il fut toujours maître de lui : si le caractère de ses collègues avoit eu la même flexibilité, il est à présumer qu'ils auroient perpétué leur

Portrait des ministres.

puissance. Nourri dès son enfance dans la haine du pouvoir arbitraire, il fut impunément 1702. zélé républicain sous un roi choisi dans un gouvernement calviniste, où les lois souveraines commandent aux rois : mais son zèle, éclairé par la politique, fut assez discret pour ne heurter ni la religion, ni le gouvernement; et toujours circonspect, il se ménagea la noblesse et le clergé, également attachés à la constitution monarchique. Le peuple, qui murmura quelquefois contre son administration, ne cessa jamais de respecter ses talens et sa probité.

Le comte de Sunderland, avec beaucoup moins de talens, avoit adopté ses principes républicains. Quoique sorti d'une maison qui avoit accumulé toutes les distinctions que dispensent les rois et dont la vanité s'honore, il n'attachoit la noblesse qu'à la vertu et qu'aux qualités d'un zélé citoyen. Tant qu'il fut membre de la chambre des communes, il rejeta avec mépris le titre de lord, et ne voulut être que Charles Spenser, disant que le temps s'approchoit où l'Angleterre n'auroit plus de pairs: sa fierté, ennemie de la subordination, ne lui laissoit apercevoir dans tous les hommes titrés que des tyrans subalternes toujours prêts à vendre la patrie pour en partager les dépouilles avec le despote, dont ils sont les complices et les esclaves. Quand il fut appelé au gouvernement, il s'écarta de ses maximes sans devenir plus souple et plus soumis à la souveraine, dont il fut toujours le censeur amer et chagrin. On ne put lui reprocher que d'avoir

1702. abusé de la confiance du roi Jacques pour le perdre.

Le comte de Wharton, autre chef de ce parti, n'eut jamais que le frivole mérite d'un intrigant. Son père, presbytérien rigide, lui transmit ses principes sur le gouvernement : mais il ne put lui inspirer son zèle religieux ; indifférent pour tous les cultes, il n'eut ni mœurs ni décence. La jeune noblesse qu'il associoit à ses débauches, lui donna une grande influence dans les élections. Ses collègues, scandalisés de sa vie cynique, rougissoient en secret de ses débordemens ; et quand ils se reprochoient tout bas d'être réduits à le rechercher, ils caressoient sa fierté pour dominer dans les parlemens, où son éloquence impétueuse et hardie entraînoit tous les suffrages : enfin quand les gens de bien n'osoient l'avouer pour ami, il jouoit les premiers rôles dans l'assemblée de la nation. Telle est l'ivresse des factions : les hommes les plus corrompus sont, dans les temps orageux, les plus importans et les mieux accueillis ; l'excès de leurs vices les rend plus propres à tout oser et à tout enfreindre.

Le comte de Godolphin, destiné d'abord au commerce, jouit de la faveur de quatre rois, qu'il justifia par sa constante fidélité. Il accompagna le roi Jacques jusqu'à la mer, lorsque ce prince fugitif passa en France. Son zèle étant devenu inutile à son ancien maître, il se consacra à son successeur. Godolphin, courtisan délicat, voluptueux avec décence, politique sans finesse et sans duplicité, faisoit avec la même facilité un vaudeville et un plan d'ad-

ministration. Quoiqu'il eût la confiance du roi Guillaume, il entretint toujours avec la 1702. cour de Saint-Germain un commerce de lettres qu'il ne daigna point couvrir du voile du mystère. Sa réputation de probité étoit si bien établie, que l'ombrageux Guillaume ne soupçonna jamais qu'il fût capable d'infidélité. Son alliance avec la fille de Marlborough le jeta dans un parti dont il avoit abhorré les principes, et dont il devint le zélé défenseur dès qu'il s'y fut jeté.

Le lord Cowper (1), après avoir déployé toutes les richesses de l'éloquence et de l'érudition dans le barreau, fut revêtu de la dignité de chancelier et de pair du royaume : une étude profonde des lois municipales de l'Angleterre, sa logique exacte et pressante, lui méritèrent son élévation, qu'il justifia par sa probité. Les envieux de sa gloire eurent assez de pudeur pour ne point lui contester des talens et une vaste érudition : mais ils osèrent le taxer d'incapacité dans la science de la politique et des intérêts des princes.

Le comte de Nottingham fut d'abord un des plus ardens ennemis de la révolution : sa voix éloquente et hardie avoit tonné avec véhémence dans le parlement pour éloigner du trône le prince d'Orange ; et même, quand il fut appelé à la place de secrétaire d'état, il persista dans la fidélité qu'il croyoit devoir à son maître, sans néanmoins troubler l'ordre établi. Son extérieur grave et sévère annonçoit l'austérité de son caractère ; une connoissance superficielle de la littérature lui donnoit de sa capacité une haute idée qu'il ne put inspi-

rer aux autres. Sa plus forte passion fut d'être
1702. chef du parti de l'église dominante : son zèle religieux lui mérita l'estime et la confiance du clergé anglican jusqu'au moment qu'il abjura ses premiers principes pour adopter ceux d'un républicain outré.

Portrait de Marlborough. Le plus redoutable de ces chefs fut Jean Churchill (2), que ses victoires ont rendu immortel sous le nom de Marlborough. Grand capitaine et profond politique, son génie présida du milieu de son camp aux délibérations du conseil et du parlement : le cours de sa vie triomphante donna autant de solidité que d'éclat à la faction ennemie du prétendant. Ses penchans secrets l'entraînoient vers les torys : son ambition l'en détacha ; et dès qu'il n'eut plus rien à espérer de ses anciens maîtres, il en devint le plus dangereux ennemi. Il semble que la nature avoit pris soin de former ce grand homme pour faire l'essai de ses forces : net dans ses vues, hardi dans ses projets, calme dans l'exécution, accessible et populaire, il unit les qualités de l'homme aimable dans la vie privée aux dons sublimes qui font le héros ; l'envie n'eut à lui reprocher que l'avarice, passion basse qui le rapprocha du vulgaire. Comme il a joué le rôle principal dans la révolution, je ne puis mieux le faire connoître qu'en exposant ici le portrait qu'en a tracé Bolingbroke, aussi fidèle à peindre les hommes tels qu'il les vit, qu'ingénieux à découvrir leur grandeur et leurs foiblesses : « Marlborough succéda au prince d'O-
» range non-seulement dans le commande-
» ment de l'armée, mais, comme chef de la

» ligue, il fut l'âme de la grande alliance con-
» tre la France; et n'étant qu'un homme nou- 1702.
» veau, un particulier, un sujet, il acquit,
» par ses talens et son activité, une influence
» plus grande dans les affaires que celle que
» la haute naissance, une autorité reconnue,
» et même que celle que la couronne d'An-
» gleterre avoit procurée au prince d'Orange.
» Non-seulement toutes les parties de cette
» grande machine furent maintenues plus en-
» tières et dans une union plus étroite; mais
» il l'anima et lui imprima un mouvement
» plus rapide et mieux soutenu. A des cam-
» pagnes languissantes et désastreuses sous le
» stadhouder de Hollande, succédèrent des
» scènes de guerre pleines d'actions; toutes
» celles où il eut part en personne, ou qu'il
» dirigea, furent couronnées par les plus
» grands succès: il se montra peut-être le
» plus grand général et le plus habile ministre
» de son temps. »

Portrait de la duchesse de Marlborough.

La duchesse, son épouse, avoit toutes les qualités qui la rendoient digne d'être unie au premier héros de son siècle. Elle posséda sans partage le cœur de sa souveraine pendant vingt ans; l'empire qu'elle exerça sur son esprit prépara l'élévation de son époux. Ce fut une de ces femmes privilégiées qui aux grâces de leur sexe unissent tous les talens qui font les grands hommes: maîtresse de ses sens, la censure n'eut aucune foiblesse à lui reprocher. Moins jalouse de plaire par sa beauté que de dominer par son esprit, elle abusa quelquefois de sa supériorité pour combattre l'évangile: sa vanité étoit flattée de descendre

sur l'arène pour lutter contre les plus célèbres
1702. docteurs. Son crédit se soutint jusqu'au moment où, présumant trop de sa faveur, elle voulut marcher la rivale de sa souveraine. Le reproche d'avarice, qu'elle partagea avec son mari, est une tache imprimée à sa mémoire : quand de simples particuliers en place deviennent aussi riches que des souverains, leur opulence a besoin d'apologie.

Tels étoient les chefs de la faction dominante. La reine, dirigée par leur conseil, signala son avènement au trône par un acte de bienfaisance qui lui concilia tous les cœurs : touchée des besoins de son peuple, elle lui remit 100,000 livres sterling de son revenu annuel. Tel a été le début de la plupart des souverains ; étonnés d'être des dieux sur la terre, ils en veulent avoir la bienfaisance : mais, dès qu'ils sont familiarisés avec le commandement, ils ne sont plus que des hommes ; leur cœur, fatigué de faire le bien, se dessèche et se flétrit en vieillissant.

Etat de l'Ecosse. Anne, assurée de la fidélité des Anglais, fixa son attention sur l'Ecosse, où les esprits remuans étoient dans la plus grande fermentation. Dès l'origine des premiers troubles, le parlement, à l'exemple de celui d'Angleterre, s'étoit assemblé à Edimbourg sous le nom de *convention* (3) ; et depuis cette époque il avoit toujours subsisté. Cette longue durée parut abusive aux partisans de la liberté : en effet, c'étoit perpétuer la puissance législative dans les mêmes mains ; c'étoit fournir aux ministres les moyens d'acheter la voix des âmes vénales. Les Ecossais se plaignirent, et ne fu-

rent point écoutés : leur fierté, offensée de ce mépris, fit éclater leurs murmures ; et dès la première séance que tint ce parlement mercenaire, le duc d'Hamilton, interprète des vœux de sa nation, déclara que cette assemblée étoit illégale, puisque, suivant la constitution du royaume, toute assemblée nationale étoit dissoute à la mort du roi. Humilié du peu d'égards qu'on eut pour ses remontrances, il fit sa protestation, à laquelle accédèrent huit autres seigneurs et quatre-vingts des principaux députés ; ensuite il envoya une adresse à la reine pour justifier sa démarche : mais cette adresse fut rejetée avec indignation ; les ministres, convaincus de la foiblesse des mécontens, méprisèrent les plaintes d'une nation qu'il étoit de leur intérêt de tenir dans l'abaissement, et où ils désiroient en secret de trouver des coupables pour avoir droit de la dépouiller de ses priviléges. 1702.

La reine, fatiguée de l'importunité de leurs murmures, crut les faire cesser en créant un parlement nouveau. Ses ministres firent mouvoir leurs ressorts ordinaires pour gagner les députés ; mais ils ne trouvèrent que des hommes incorruptibles, plus disposés à mourir libres qu'à vivre esclaves des Anglais. Le premier usage qu'ils firent de leur autorité fut de donner leur approbation à tout ce qui avoit été fait : mais en ratifiant le passé, ils prirent des précautions pour l'avenir par le fameux *acte de sûreté*, qui portoit : 1703.

Nouveau parlement d'Ecosse.

1°. Que la reine venant à mourir sans enfans, les seigneurs du conseil privé ne pourroient s'arroger la prérogative de proclamer

Arrête un acte de sûreté.

son successeur ; que ce droit seroit réservé
1703. au parlement alors subsistant, lequel ne seroit point dissous par ladite mort, soit qu'il fût assemblé et même dissous; que nul Anglais ou étranger ne pourroit y avoir séance à moins qu'il n'eût 1000 livres sterling de revenu dans le royaume. C'étoit tacitement leur donner l'exclusion, puisque ceux de ces étrangers qui étoient décorés des plus beaux titres en Ecosse n'en retiroient aucun revenu.

2°. Que ce parlement ne pourroit nommer un successeur qu'après vingt jours de séance, et qu'après l'expiration de ce terme il l'éliroit, le proclameroit, et assureroit la couronne à ses descendans, sans le concours de l'étranger.

3°. Que pendant les vingt jours qui précéderoient l'ouverture de cette assemblée, la nation seroit gouvernée par les membres du parlement et du conseil privé qui se trouveroient alors à Edimbourg, ou qui s'y rendroient dans cet intervalle; que ces administrateurs, bornés dans leurs fonctions, ne se mêleroient que de la police du royaume, et que leur pouvoir expireroit dès que le parlement seroit assemblé; que ce seroit un crime de haute trahison de reconnoître pour roi d'Ecosse quelque prince que ce fût, avant qu'il eût été déclaré tel par le tribunal de la nation.

4°. Que le parlement ne pourroit nommer pour successeur aucun roi et reine d'Angleterre, à moins que, pendant la vie de la reine Anne, on n'eût passé un acte pour régler les conditions du gouvernement, pour assurer à l'avenir l'honneur et l'indépendance de l'E-

cosse, pour rapprocher l'intervalle des deux parlemens, pour affermir la liberté, la religion, contre les prétentions des Anglais et des autres étrangers. 1703.

5°. Qu'aucun successeur à la couronne d'Angleterre ne pourroit être proclamé roi d'Ecosse, avant que le parlement d'Angleterre eût accordé à ce royaume une entière liberté de commerce et de navigation dans les colonies anglaises, pour mettre les deux nations dans cette parfaite égalité qui doit régner entre les sujets du même empire.

Tous ces actes sembloient élever un mur de séparation entre les deux royaumes. Les Ecossais en passèrent un autre qui révolta encore plus les ministres anglais : cet acte ordonnoit aux seigneurs et aux gentilshommes de fournir des armes à leurs vassaux, avec injonction aux magistrats des villes, des bourgs et des villages, d'assujettir cette milice à s'assembler un jour de chaque mois pour se former aux exercices de la guerre. On ajouta que tous ceux qui possédoient des charges de la couronne en seroient dépouillés à la mort de la reine ; que tous les officiers d'un grade supérieur à celui de capitaine seroient licenciés par ladite mort ; que les capitaines et autres officiers subalternes ne pourroient s'écarter de leur drapeau, sous peine de la vie.

Ces précautions étoient un signal de guerre entre deux nations rivales : la reine souscrivit à tous les actes, excepté au dernier qui ordonnoit aux seigneurs d'armer leurs vassaux. Ces réglemens étoient un germe de discorde d'autant plus dangereux, que tous les suffra-

ges avoient été unanimes, et qu'une même
1703. âme avoit présidé aux délibérations de l'assemblée. C'étoit donner l'exclusion du trône à la maison d'Hanovre; et lorsque, quelque temps après, le comte de Marchemont proposa un bill en faveur de l'électeur, le lord Stair, zélé presbytérien, voulut le faire arrêter : le comte n'évita la prison qu'en nommant les auteurs du bill.

Le parlement se sépare. Les Ecossais furent moins sensibles à tout ce qu'on leur avoit accordé, qu'au refus de toucher du sceptre leur dernier bill : ils s'en vengèrent en se séparant sans avoir accordé de subsides; et bravant les défenses d'exercer leurs vassaux aux évolutions militaires, ils persévérèrent dans un état de guerre. Tout juge impartial dans cette querelle prononcera en faveur des Ecossais. Pouvoient-ils, sans se dégrader, se reconnoître sujets de l'Angleterre, qui, sans les avoir consultés, leur avoit choisi un souverain? Les deux royaumes avoient les mêmes prérogatives; et s'il se fût agi d'établir une suprématie, l'Ecosse seule eût pu y prétendre, puisque c'étoit de son sein qu'étoient sortis les derniers rois d'Angleterre.

Semence de guerre. Il étoit aisé de prévoir que cette querelle ne pourroit s'éteindre que dans des fleuves de sang. L'Ecosse se souvenoit qu'elle avoit été le berceau des Stuart (4) : elle avoit encore à se reprocher d'avoir autrefois livré à la faction de Cromwel l'infortuné Charles Ier, et elle ne pouvoit effacer l'opprobre de cette trahison qu'en rétablissant sur le trône les descendans d'un prince qu'elle avoit conduit à l'échafaud.

L'Irlande, traitée moins en sujette qu'en esclave, blanchissoit d'écume le frein qui la retenoit captive. Les jacobites d'Angleterre, toujours mécontens et toujours punis, trop épars pour lever l'étendard de la rebellion, étoient disposés à faire le sacrifice de leur fortune pour rétablir sur le trône un prince catholique. Cette fermentation parut favorable à Louis XIV pour attiser le feu d'une guerre civile parmi une nation qui prodiguoit son sang et son or pour lui susciter partout des ennemis. Ce monarque, autrefois l'arbitre des destinées de l'Europe, n'étoit plus célèbre que par les défaites de ses généraux : les Anglais l'avoient arrêté dans le cours rapide de ses conquêtes, depuis que, par un excès de générosité, il avoit reconnu le prétendant pour roi. Il ne pouvoit réparer le vice de sa politique qu'en armant les Anglais et les Ecossais les uns contre les autres. Avant de tenter une entreprise aussi périlleuse, il eut la précaution d'envoyer en Ecosse un émissaire intelligent pour sonder les inclinations et les moyens des habitans. 1703.

Louis XIV songe à profiter de ces troubles intestins.

Une commission aussi délicate fut confiée à M. Hook (5), officier d'un courage éprouvé, aussi propre à négocier qu'à combattre. Victime de la cause des Stuart, il avoit accompagné le roi Jacques en France, où il avoit servi avec gloire en qualité de colonel. Appelé par sa naissance aux honneurs de sa patrie, il en fit le sacrifice à sa fidélité pour son roi; et comme il avoit été enveloppé dans sa proscription, il en avoit adopté le ressentiment. Il eût été difficile de choisir un agent plus 1704.

Hook envoyé en Ecosse. Son portrait.

adroit à manier les esprits, plus fécond en
1705. moyens, et plus hardi dans l'exécution. Quoique né avec un génie ardent et impétueux, son caractère flexible savoit s'accommoder à celui des personnes avec lesquelles il avoit à traiter. Ingénieux à démêler leur foible et leurs préjugés, il s'en faisoit une ressource pour les amener à son but. Enfin, élevé au-dessus de la crainte des périls, il avoit toutes les qualités d'un chef de conjurés : il ne lui manqua que d'avoir de grands intérêts à discuter, pour tenir un rang parmi les plus habiles négociateurs.

Il négocie avec les mécontens.

Ses liaisons avec les principaux seigneurs d'Ecosse l'avoient instruit de tout ce qui se passoit dans le pays. Depuis 1703 et 1704, il n'avoit cessé de présenter au ministère de France des mémoires où il exposoit les avantages d'une entreprise dont le succès infaillible devoit être également utile et glorieux à l'état. Les personnes alors en place, retenues par une politique timide et bornée, étoient incapables d'entreprendre rien de grand. Ce ne fut qu'en 1705 qu'il fut écouté : on le chargea de préparer les moyens de l'exécution. Il mit à la voile muni de pleins pouvoirs, et de lettres du roi Jacques, adressées aux principaux seigneurs. Il ne put se dissimuler qu'il alloit marcher au milieu des précipices, et que s'il étoit découvert, il seroit traîné dans l'obscurité d'une prison, d'où il ne sortiroit que pour porter sa tête sur l'échafaud : inaccessible à la crainte, il parcourut tout le pays avec la même sécurité que s'il eût été dans un lieu d'asile ; il parla avec la franchise

chise d'un soldat, et son éloquence militaire fit passer dans tous les cœurs les sentimens 1705. de vengeance dont il étoit animé. Après avoir tout vu et tout examiné, il repassa la mer pour rendre compte au roi de l'union des seigneurs, du mécontentement des peuples, des forces qu'ils pourroient rassembler, de leurs ressources pour lever et entretenir une armée.

La cour de France étoit sincèrement disposée à fomenter ces troubles domestiques, qui devoient opérer une diversion avantageuse pour le succès de ses armes sur le Rhin, en Flandre et en Espagne. Elle se trouva dans l'impuissance d'effectuer ses promesses. La malheureuse journée de Ramillies, et la déroute de son armée devant Turin, dérangèrent ses mesures. Les députés écossais furent renvoyés avec de magnifiques promesses, qui entretinrent les espérances de leur nation.

La France ne peut les secourir.

Le parlement d'Angleterre, irrité de la résistance opiniâtre d'un peuple indocile et rebelle à ses volontés et à ses principes, avoit déclaré, en 1704, que tout Ecossais seroit regardé comme étranger, jusqu'à ce qu'il eût souscrit à l'ordre de succession qu'il avoit établi. Il fut défendu de porter dans ce royaume des armes, des munitions, des toiles et du charbon. Cet acte de vigueur ne déconcerta point la fierté des Ecossais, et leur mécontentement éclata dans le parlement, qui fut convoqué à Edimbourg en 1704. Le duc d'Argyle, nommé grand commissaire, recommanda, au nom de la reine, la succession dans la ligne protestante. Cette proposition excita de grands débats, qui firent connoître

Acte de vigueur du parlement d'Angleterre.

1705. que les presbytériens, qui jusqu'alors avoient en horreur les catholiques, avoient renoncé à leurs principes rigides, et que, satisfaits de jouir du libre exercice de leur culte, ils avoient dérogé à l'austérité de leurs pères, qui vouloient que tout le monde pensât comme eux.

La faction d'Hanovre, soutenue par l'or que prodiguoit la cour de Londres, n'en eut pas moins la prépondérance. Partout où il y a de riches corrupteurs, on trouve des âmes vénales. Mais il en résulta un acte pour limiter le pouvoir du successeur, auquel on ne laissa que le vain titre de roi. Le duc d'Argyle (6), qui avoit sucé en naissant le fiel d'une haine héréditaire contre les Stuart, refusa de toucher du sceptre cet acte hardi (7). Les animosités chaque jour devinrent plus vives. Les personnes calmes et judicieuses étoient persuadées qu'on ne pouvoit les éteindre que par la réunion des deux royaumes. Ce projet offroit de grandes difficultés : ce fut pour les applanir que la reine, en conséquence du pouvoir qui lui avoit été donné par les parlemens des deux nations, fit publier une commission sous les grands sceaux respectifs des deux royaumes, qui ordonnoit de nommer un nombre compétent de seigneurs et d'autres personnes notables pour régler cette importante affaire. Il n'y avoit que quatre seigneurs qui penchassent vers l'union. La reine, pour s'assurer la pluralité des suffrages, créa un grand nombre de pairs qui, sans rien posséder en Ecosse, acquirent, par ce titre, le droit d'en régler la destinée. Les ducs d'Argyle, de

Projet de réunion des deux royaumes.

Queensbury, et le comte de Stair, chefs du parti ministériel, et dispensateurs des récompenses, achetèrent les suffrages de ceux qui, par le vice de leur naissance, ne pouvoient être décorés de titres honorifiques. Les commissaires s'assemblèrent le 16 février 1706; et dès que les préliminaires furent réglés, ils usèrent de tant de célérité, qu'après quarante-cinq conférences le traité fut conclu : les deux nations furent réunies sous le nom de la Grande-Bretagne. Seize pairs d'Ecosse eurent voix dans la chambre des seigneurs, et le nombre des représentans de ce royaume dans la chambre basse fut fixé à quarante-cinq.

1706.

Les deux royaumes réunis sous le nom de Grande-Bretagne.

Cet acte de réunion fut soumis à l'examen du parlement, où il essuya de vives contradictions. Ceux des Ecossais qui avoient résisté à la séduction se plaignirent de ce que la nation trahie alloit être dans la servitude des Anglais. Les amis de la liberté et les républicains auroient voulu que cette union n'eût été que fédérative, sur le modèle de la constitution des Provinces-Unies et des Cantons Suisses, où chaque province est gouvernée par ses lois et ses coutumes : au contraire, les partisans du gouvernement en exagérèrent les avantages, en alléguant que cette union alloit mettre fin à une rivalité qui divisoit les deux nations, qu'elle donnoit aux Ecossais le moyen de s'enrichir par le commerce en acquérant le privilége de négocier dans les isles de l'Amérique et dans toutes les contrées de l'Inde; source féconde, où jusqu'alors leurs rivaux avoient puisé exclusivement. La grande et la petite noblesse, éblouies par les promesses de

Diversité des sentimens.

parvenir aux honneurs dont jouissoient, sans
1706. partage, quelques grandes maisons titrées, donna sans répugnance son consentement. Quelques séduisans que fussent ces avantages, la nation en général fit éclater son indignation contre un acte qui la dépouilloit du droit de souveraineté. Les anciens pairs se retirèrent mécontens; toutes les villes présentèrent des adresses séditieuses et menaçantes.

Sédition des Presbytériens.

Les presbytériens de l'ouest et du sud déposèrent subitement leur haine et leurs préjugés, déclarant qu'ils ne pouvoient adhérer à l'union sans trahir leur conscience et leur patrie. Saisis d'un fanatisme républicain, ils prennent les armes et marchent vers Edimbourg, dans le dessein de punir un parlement parjure, qui avoit vendu son pays à ses oppresseurs. Ils invitent le duc d'Hamilton de se mettre à leur tête : mais ce seigneur, accablé de dettes par son luxe dissipateur, flottoit encore entre les deux partis, résolu de se mettre à l'encan pour remplir le vide causé par ses profusions. Son ambition étoit flattée d'être le chef d'un parti : mais, ne voyant dans ce premier mouvement qu'un tumulte populaire, il usa de l'ascendant qu'il exerçoit sur les esprits, pour leur représenter que trop de précipitation alloit entraîner la ruine de la patrie, et que, pour frapper des coups plus certains, il falloit attendre que la partie fût mieux liée. Le parlement, pour tempérer la haine publique, passa un bill (8) qui assuroit l'exercice privilégié de l'église presbytérienne : celui d'Angleterre, au contraire, en passa un autre pour

assurer la domination à l'église anglicane. Cette diversité d'opinions religieuses, dont la politique sait profiter, jetoit un germe d'animosité, qui ne pouvoit produire que des fruits d'amertume. 1707.

Hook repasse en Ecosse.

Au bruit de ces dissentions, le ministère de France se réveilla, et M. Hook eut ordre de repasser en Ecosse, où, témoin des dispositions turbulentes des presbytériens, il n'eut besoin que de régler et d'adoucir leur zèle impétueux.

Dès qu'il fut assuré de la portion la plus nombreuse et la plus redoutable de la nation, il ne songea plus qu'à engager dans la querelle les grands, qui, ayant plus à perdre, craignent toujours de compromettre leur fortune. Les pairs et les seigneurs étoient alors sur leurs terres, où ils font leur séjour ordinaire : les villes d'Ecosse ne sont habitées que par les magistrats et les bourgeois. Il fut dans la nécessité de les visiter chacun en particulier ; et cette nécessité, qui multiplioit ses fatigues, donnoit à sa négociation moins d'éclat et moins d'activité. Il exhorta chacun d'eux à éteindre les haines qui, divisant les principales familles pour des vieilles prétentions, les avoient toujours empêchés de réunir leurs forces contre l'étranger. Le comte d'Errol (9) et le lord Keith (10) lui parurent disposés à sacrifier leur fortune et leur vie pour tirer leur patrie de l'avilissement. Le lord Saltoun, chef d'une branche des Frazers, le comte de Strathmore, le vicomte de Stormont, les seigneurs de Pouries et de Fingask, entrèrent dans la confédération. Le duc d'Athol, le plus accrédité des

Il forme une confédération.

seigneurs, parcouroit en même temps des
1707. provinces, pour solliciter ses amis et ses vassaux à un soulèvement. Ce duc, quoiqu'altier et superbe, jouissoit de la réputation d'une probité sévère, et surtout d'une fidélité inviolable dans ses engagemens : ses vassaux étoient si nombreux, qu'il en pouvoit former et nourrir neuf ou dix bataillons. Les Drummond furent aisément subjugués. Leur constant attachement à la fortune des Stuart n'étoit point équivoque ; et après avoir été enveloppés dans leurs disgrâces, ils n'aspiroient qu'à la gloire d'en être les vengeurs. Enfin, tous les chefs de la nation parurent animés du même esprit. Le duc d'Hamilton, auquel on ne put cacher le projet, ne fut point admis dans les délibérations. Ce seigneur, qui avoit joui d'un grand crédit parmi les presbytériens, leur étoit devenu suspect, depuis qu'au moment de l'union il avoit refusé de se joindre à eux pour aller exterminer le parlement d'Edimbourg. Il avoit conservé toute la confiance de la cour de Saint-Germain, qui, facile à être séduite, montra toujours peu de discernement dans le choix de ses agens et de ses amis. Le soupçon de sa fidélité avoit encore été fortifié par la découverte de ses intelligences avec le duc de Queensbury et le comte de Stair, vendus au gouvernement. On le soupçonnoit encore d'aspirer au trône d'Ecosse ; ambition téméraire, qui le rendoit criminel aux yeux de la grande et de la petite noblesse, qui ne voyoit en lui qu'un égal.

Dès que M. Hook fut instruit de la disposition favorable des grands et du peuple, il as-

sembla les principaux chefs des classes ou tribus. Le duc d'Athol, qui étoit absent, fut 1707.
représenté par ses deux frères, dont le plus jeune, inébranlable dans ses principes, avoit constamment refusé de prêter serment de fidélité au roi Guillaume et à la reine Anne. Ces deux lords, chargés de la procuration des seigneurs les plus distingués, s'associèrent les lords Stormont, Effinard, Strathmore et son frère, pour dresser le plan des opérations; et sur les assurances que leur donna M. Hook, qu'il étoit autorisé à leur accorder tous les secours dont ils croyoient avoir besoin, ils répondirent qu'ils étoient assez puissans par eux-mêmes pour tirer l'Ecosse de l'oppression, mais qu'étant résolus de pénétrer en Angleterre pour obtenir des conditions avantageuses, il leur falloit un allié puissant.

Il assemble les chefs des tribus.

Alors il leur répliqua que, puisque la nation, de leur propre aveu, étoit disposée à un soulèvement général, le prétendant n'auroit rien à redouter quand il seroit au milieu de sujets si fidèles; qu'un corps de troupes auxiliaires leur seroit plus nuisible qu'avantageux; que les étrangers, n'étant point accoutumés à la frugalité des Ecossais, murmureroient de n'avoir que le nécessaire; que n'entendant point leur langue, il en naîtroit de la confusion; que la différence du culte engendreroit des haines d'autant plus dangereuses, que la foi du soldat est toujours sans lumières; et que les mœurs libres, et quelquefois licencieuses, du militaire français, pourroient être un scandale pour les presbytériens rigides et chagrins.

1707. Il les persuade par son éloquence

« Jetez les yeux, ajouta-t-il, sur ce qui se » passe en Hongrie. Cette nation, moins bel- » liqueuse que la vôtre, résiste aux plus ha- » biles généraux et aux vieilles troupes de » l'empereur. Vous vous faites un fantôme » effrayant de vos ennemis, élevés, pour ainsi » dire, dans le camp, et formés aux évolu- » tions militaires : mais songez que les Ecos- » sais étant tous chasseurs, sont familiarisés » dès l'enfance avec les armes à feu et les fa- » tigues de la guerre ; façonnés à l'obéissance » que chacun de vous exige de ses vassaux, » ils sont naturellement disciplinés. Vos re- » crues ont toujours été aussi estimées que de » vieux soldats ; et dans la dernière guerre, » dix-huit cents montagnards battirent en rase » campagne six mille hommes de vieilles trou- » pes anglaises et hollandaises. Cromwel, il » est vrai, eut des avantages sur vous : mais » il n'en fut redevable qu'à vos dissentions in- » testines. La frugalité est une vertu naturelle » aux Ecossais ; et comme ces nouveaux Spar- » tiates surpassent les Anglais en vigueur, ils » les feront périr à force de les fatiguer : ils » en seront vainqueurs sans avoir tiré l'épée. » L'Angleterre, où vous êtes résolus de péné- » trer, leur fournira d'abondantes subsistan- » ces. Souvenez-vous que, dans la guerre de » 1639, vos pères, en entrant en Angleterre, » exigèrent et reçurent 800 livres sterling par » jour des trois provinces du nord, qui sont » les plus indigentes de ce royaume. Réfléchis- » sez encore que les amis du prétendant, sur- » tout ceux d'Angleterre, nourris dans des » préjugés contre les Français, ne les ver-

» roient pas d'un œil indifférent aborder dans
» leur isle ; ils pourroient s'imaginer que ces 1707.
» étrangers y seroient entrés moins pour les
» délivrer de l'oppression que pour les con-
» quérir : un allié trop puissant est souvent
» un ennemi sous un nom honorable. D'après
» ces considérations, je vous conseille, au
» lieu de faire un traité avec le roi, de vous
» reposer sur sa générosité, puisque ce mo-
» narque, sans avoir fait de conventions avec
» les Hongrois, leur a fourni des secours plus
» puissans qu'ils n'auroient osé en espérer :
» leur exemple doit régler votre conduite ».

Ces représentations, dictées par une politique éclairée, furent persuasives. Les seigneurs, au nom de la nation, s'engagèrent de lever à leurs dépens une armée de vingt-cinq mille hommes de pied, de cinq mille cavaliers et dragons, pour en former deux corps, dont l'un devoit s'assembler à Sterling, et l'autre à Dumfries et à Dunbar. Les troupes les plus voisines du prétendant, au moment de son débarquement, devoient se rendre auprès de lui. Les moyens de faire subsister les troupes étoient faciles. Les greniers renfermoient la récolte de deux années, de sorte qu'un écu paroissoit suffisant pour la nourriture d'un homme pendant deux mois. Le pays abondoit en bétail, en bière, en eau-de-vie, en toiles, en draps, en souliers, en bonnets : on ne manquoit que de chapeaux, dont l'usage étoit presque inconnu en Ecosse, où le peuple ne porte que des bonnets.

Quoique les seigneurs n'exigeassent rien de la France, ils représentèrent au roi leurs be-

soins. Possesseurs de tout ce qui étoit néces-
1707. saire à la vie, ils avoient une grande disette
Demande des Ecossais. d'armes et de munitions. Le peu d'artillerie qui se trouvoit dans le royaume étoit au pouvoir des Anglais. L'Ecosse étoit épuisée d'argent ; il en étoit sorti des sommes immenses pendant les cinq années de famine dont elle avoit été affligée. Le séjour de la noblesse à Londres y consommoit toutes les richesses du pays. Le revenu public étoit réduit à 100,500 livres sterling ; et cette somme, jointe aux contributions des seigneurs, étoit encore insuffisante pour l'entretien de l'armée : ainsi ils supplièrent le roi de les assister d'une somme de 100,000 pistoles pour les mettre en état de marcher en Angleterre avec un subside réglé par mois, sans en spécifier la quantité, se soumettant en cela, comme dans tout le reste, à la volonté du roi. Ils avoient des officiers expérimentés, quoiqu'en petit nombre : ils demandèrent un général assez distingué par sa naissance et ses titres pour commander à une nation fière et jalouse de ses prérogatives ; ils laissèrent entrevoir leur penchant pour le maréchal de Barwick, que la victoire d'Almanza faisoit regarder comme le héros du jour. Ils n'osèrent fixer le nombre des officiers généraux et des troupes qui devoient l'accompagner ; et s'en remettant à la générosité du roi, ils firent seulement entendre que huit mille hommes de troupes réglées seroient suffisans, pourvu qu'on leur envoyât des ingénieurs et des officiers d'artillerie, avec des majors et des sergens pour discipliner leurs vassaux.

Les pairs et les seigneurs, sans ambition

pour le commandement ; demandèrent seulement de marcher à la tête des troupes qu'ils devoient lever, en qualité de colonels, de lieutenans-colonels, de capitaines et d'enseignes. Les rigueurs exercées en France contre les calvinistes étoient un préjugé contre Louis XIV parmi une nation zélée pour son culte : on avoit lieu de craindre qu'il n'eût inspiré à un prince qu'il protégeoit ses sentimens d'intolérance. Les seigneurs, pour calmer les scrupules du peuple, représentèrent qu'il étoit de la prudence de donner des assurances à la religion dominante, comme l'unique moyen de calmer les esprits alarmés.

1707.

Conventions arrêtées.

Ce mémoire, qui n'étoit point une convention, n'engageoit que les Ecossais sans lier la France, puisque tout étoit soumis à la volonté du roi : il fut signé par douze seigneurs chargés de la procuration de toute la noblesse. Le lord Stormont, de la maison de Murray, le signa le premier. Ses possessions sur les frontières de l'Angleterre et au milieu de l'Ecosse lui donnoient un crédit soutenu par une probité rigide, par un courage éprouvé, et par des vues nettes et entendues. Il signa pour le duc d'Athol, et neuf autres pairs et seigneurs du sud de l'Ecosse. Le marquis de Drummond, dont la maison a toujours été constamment attachée à la fortune des Stuart, signa pour ses parens et pour tous les chefs des montagnards de l'ouest. Le lord Kinnaird, avant de souscrire, refusa de voir les noms de ceux qui avoient déjà signé, en disant : « Quand il s'agit de faire son devoir, tout » honnête homme n'a besoin ni d'autorité ni

Noms des principaux seigneurs de l'Ecosse.

» d'exemple ». Un pareil langage annonce un
1707. caractère.

Le lord Breadalbane, quoiqu'âgé de plus de quatre-vingts ans, étoit encore une des meilleures têtes de l'Ecosse. Il refusa de signer, disant que la parole de l'homme de bien étoit un engagement aussi sacré qu'un contrat. Quoique l'un des chefs de la tribu des Campbell, il étoit ennemi du duc d'Argyle, qui étoit de la même maison, parce qu'il le croyoit vendu aux Anglais. Le duc de Gordon suivit son exemple ; mais il fut arrêté par un autre scrupule : on demandoit la présence du prétendant ; et cette condition le révoltoit, parce qu'elle exposoit ce prince aux hasards de la guerre, quoiqu'il avouât que sa personne en Ecosse vaudroit 10,000 hommes. Le lord Coxtorn, de la maison des Innés, riche et puissant, signa pour tout le nord de l'Ecosse. Il étoit âgé de quarante-cinq ans, et avoit servi avec gloire. Le comte d'Errol, grand connétable, signa pour cinq comtés et pour les provinces d'Aberdeen et de Nairn. Le grand maréchal Keith chargea un de ses parens de signer pour lui, et promit vingt-huit pièces de campagne avec deux pièces de batterie qui défendoient son château. Enfin, jamais nation n'a fait voir plus d'unanimité dans ses projets. Personne ne vouloit être inutile, et il ne se trouva point d'indiscrets et de parjures. Les femmes, émules du patriotisme des hommes, sembloient avoir oublié qu'elles étoient épouses et mères. Elevées au-dessus des craintes qu'inspirent ces deux titres, la patrie fut chez elles plus puissante que la nature. Elles ex-

Héroïsme des femmes écossaises.

hortent ce qu'elles ont de plus cher à défier la mort pour affranchir leur pays ; et en perdant leurs enfans, elles espèrent en retrouver d'autres dans chaque citoyen qui leur survivra. L'amour de la patrie dans les âmes fortes est plus impérieux que l'amour-propre ; sentiment foible qui la rétrécit, tandis que l'autre la déploie dans toute sa magnificence. 1707.

Voici la formule qui précédoit la subscription du mémoire : « Nous sommes résolus de » nous engager les uns et les autres par les » liens les plus étroits et les plus sacrés pour » soutenir la cause commune, d'oublier tous » les différens de famille, de concourir sincè» rement et sans défiance, comme des gens » d'honneur, dans une entreprise si juste et » si glorieuse ; en foi de quoi, etc. »

Quelqu'imposans que fussent les noms de ceux qui l'avoient souscrit, les familles étoient divisées. Le gouvernement avoit confié l'autorité à plusieurs seigneurs écossais, intéressés à la perpétuer dans leurs mains ; mais ils n'étoient point assez nombreux pour asservir la nation. Au bruit de tous ces mouvemens, l'Angleterre fut alarmée : tout le monde fut en foule retirer son argent de l'échiquier et de la banque de Londres. Les épiscopaux, qui, par principe, penchoient vers le prétendant, ne déguisèrent plus leurs sentimens : mais les presbytériens, plus nombreux, et soutenus par le génie de Godolphin et de Marlborough, partisans de la maison d'Hanovre, formèrent toujours le parti dominant. L'Irlande étoit également dans la fermentation, et les protestans mêmes étoient divisés entre eux. Ceux

Fermentation en Irlande

qui y étoient établis depuis la reine Elisabeth
1707. se croyoient hors d'atteinte dans leur fortune par le droit de prescription ; au lieu que ceux qui, dans la dernière révolution, s'étoient enrichis des dépouilles des amis du prétendant, étoient intéressés à soutenir le gouvernement établi. Les catholiques, privés de leurs évêques, de leurs prêtres et de leurs moines, avoient été déclarés incapables de posséder aucunes charges civiles et militaires, et, pour les tenir dans un éternel abaissement, on avoit pris la précaution de les désarmer ; politique nécessaire, mais qui blessoit la fierté d'un peuple naturellement belliqueux. L'excès de l'oppression, loin de les abattre, avoit donné à leur âme une nouvelle énergie : ils n'attendoient qu'un signal pour s'élever contre leurs oppresseurs, et l'on comptoit dans cette isle six catholiques contre un protestant. Le nord de l'Irlande, habité par des presbytériens qui avoient une origine commune avec les Écossais, étoit également résolu d'embrasser leur cause.

La disposition des esprits faisoit présager les plus heureux succès. Louis XIV, à qui le mémoire fut présenté par les députés des seigneurs écossais, en fut d'autant plus flatté, que la nation, au lieu de le lier par un traité, s'étoit entièrement soumise à sa générosité. Il avoit trop de grandeur dans l'âme pour ne pas justifier cette confiance ; il fit plus que ce qu'on auroit pu exiger : sur l'exposé que M. Hook lui fit des besoins réels de la nation, l'on commença les préparatifs nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise. En conséquence

du vœu des Ecossais, on jugea à propos d'employer par préférence, dans cette expédition, 1708.
les régimens irlandais qui servoient en France, parceque, parlant la même langue, et accoutumés à la manière dure de vivre du pays, ils paroîtroient plutôt des citoyens que des étrangers, et que chacun de leurs régimens pouvant être facilement doublé par de nouvelles levées dans le pays, on seroit dispensé de l'embarras d'y faire passer des recrues; et comme leur nombre étoit insuffisant, il représenta qu'il étoit de la prudence d'y ajouter des Allemands, plus familiarisés avec les différens climats que les Français, dont les mœurs libres et galantes alarment les pères et les époux.

Projet d'une invasion en Ecosse.

Sur ces représentations, M. de Chamillard donna des ordres pour fournir trois mille fusils, mille paires de pistolets, vingt mille livres de poudre, deux pièces de canon de vingt-quatre, et quatre de huit, mille boulets par pièce, huit mortiers de huit pouces, six cents bombes, et des équipages à proportion. L'embarquement ne pouvoit se faire sans un éclat qui en eût découvert le motif: ainsi, pour détourner l'attention du véritable objet, on fit courir le bruit d'une descente projetée dans le nord de l'Amérique; et pour mieux en voiler le mystère, on résolut de ne point révéler à la cour de Saint-Germain le temps et les moyens projetés pour le faire passer en Ecosse: le général même et les officiers ne furent instruits de leur destination qu'au moment de l'embarquement.

Forbin, devenu célèbre par ses expéditions maritimes, fut nommé pour commander l'es-

cadre destinée à transporter le prétendant en
1708. Ecosse, sans lui révéler les moyens préparés
Forbin, nommé pour commander l'escadre. pour en assurer le succès. Sa vanité fut offensée de ce qu'on lui en faisoit un mystère ; et comme il ne connoissoit ni le pays, ni les dispositions des habitans, il parut moins sensible à la gloire de remettre un sceptre dans les mains d'un roi dégradé qu'aux périls d'une guerre dont il ne présageoit qu'un événement sinistre : il ne voyoit aucun port pour recevoir son escadre. Les Ecossais, retenus par la défense de prendre les armes avant l'arrivée de leur roi, restoient dans une inaction qui fortifioit les craintes de Forbin. On savoit, il est vrai, par la voix publique, qu'il y avoit beaucoup de mécontens ; mais il y a loin du murmure à la révolte : ainsi, en acceptant un commandement aussi honorable, il parut consentir au sacrifice de sa gloire. Quand un chef est sans confiance dans ses forces, les subalternes tombent bientôt dans l'abattement. La cour, mieux instruite de l'état des affaires, lui ordonna de se rendre à Dunkerque pour présider à l'armement.

Départ du prétendant. Quand les préparatifs furent achevés, le prétendant prit congé du roi pour aller joindre ses vengeurs. Il avoit alors vingt ans ; et c'est à cet âge que l'âme, ouverte à l'espérance, a le plus d'élévation et d'énergie. Avant son départ, le roi se rendit à Saint-Germain pour lui donner de nouvelles assurances de ne jamais l'abandonner. Il assaisonna cette promesse du présent d'une cassette où il y avoit 900,000 livres, avec une magnifique vais-

selle d'or et d'argent, et du linge, qui le précédèrent à Dunkerque. Le jeune prince, pénétré de reconnoissance, répondit : « Sire, 1708.
» les princes de ma maison ont toujours éprouvé
» dans leurs infortunes l'avantage d'être unis
» avec la couronne de France ; mais ceux qui,
» comme moi, ont vu le long et glorieux
» règne de votre majesté, ont mieux reconnu
» la force de cette vérité. Je promets aussi
» devant Dieu de ne jamais oublier les obligations qui me lient à votre majesté, et ce que
» je dois à tout son royaume ».

Le comte de Toulouse, émule de la magnificence du monarque, fit un présent de 12,000 louis d'or au lord Griffin, qui accompagnoit le prince pour lui servir de conseil. Tous les seigneurs de sa suite reçurent d'abondantes largesses. La reine d'Angleterre, alarmée des périls qu'alloit affronter son fils, eut beaucoup de peine à vaincre sa douleur. Ses adieux furent attendrissans. « Vous êtes, lui dit-elle,

Adieux de la reine sa mère

» vous êtes mon fils ; c'est tout ce que j'ai pu
» sauver de plus précieux, en descendant du
» trône où j'avois été placée, et sur lequel vous
» êtes. Voilà quelques pierreries que l'avarice
» des persécuteurs du feu roi votre père n'eut
» pas le temps de me ravir ». Cette princesse, baignée de larmes, lui remet 40,000 louis d'or, qui étoient le fruit de ses épargnes sur la pension qu'elle recevoit de la cour : elle joignit à ce don des pierreries pour la valeur de 500,000 livres. Ce n'étoit point un sacrifice : plus elle donnoit, plus elle croyoit recevoir.

Les adieux de sa sœur furent nobles et tou-

chans. Cette princesse, qui aux grâces du
1708. corps unissoit les dons du génie, n'obtint qu'à force de prières et de larmes la consolation de lui faire ses adieux. On craignoit de les attrister par la perspective d'une douloureuse séparation. On ne put résister aux mouvemens de leur piété réciproque. La princesse, affectant une héroïque indifférence que démentoit son cœur, lui dit : « Je n'ignore pas, monsieur, ce que je vous dois comme à mon roi ; cependant, me croyant autorisée à vous parler comme à mon frère, je me fais un devoir de vous représenter que, dans cette occasion, il est de nécessité de faire revivre en vous toutes les vertus de nos ancêtres, et qu'il ne vous reste que l'alternative de vaincre, ou de mourir en roi ». Ils se séparèrent en confondant leurs larmes et leurs sanglots.

Adieux de la princesse sa sœur.

Après cette scène attendrissante, il partit de Saint-Germain, le 7 mars, accompagné du lord Middleton, de deux gentilshommes de sa maison, et de deux valets-de-chambre. Les maréchaussées postées sur sa route l'escortèrent jusqu'à Dunkerque. Aussitôt après son départ, les députés écossais s'offrirent de rester en France pour ôtages. Le roi leur fit cette gracieuse réponse : « Je sais combien votre nation est fidèle (11) à ses engagemens : votre parole me suffit ; elle est un contrat sacré ». Leur amour-propre fut flatté de cette confiance honorable, et ils eurent la délicatesse de ne point user de la générosité du monarque.

Le prétendant avoit sollicité la cour de met-

tre à la tête des troupes de débarquement un chef qui pût en imposer par l'éclat de sa réputation : le maréchal de Barwick étoit appelé au commandement par les vœux unanimes des Ecossais. Le comte de Gacé, par sa qualité de gendre de Chamillard, lui fut préféré. Louis XIV, qui jusqu'alors avoit eu de grands ministres, commençoit à n'avoir plus que des favoris. L'alliance de Gacé lui donnoit lieu de prétendre à tout, et son beau-père ne pouvoit lui ouvrir un plus vaste champ de gloire que de lui confier la défense d'une si belle cause. Personne ne pouvoit lui contester le mérite du courage, ni même les talens de général ; mais il n'avoit fait rien d'assez éclatant pour inspirer de la confiance à la nation fière et belliqueuse qui alloit combattre sous ses ordres, et dont on le chargeoit de régler les destinées.

1708.

Le comte de Gacé nommé général

Il étoit impossible de dérober aux Anglais la connoissance et les motifs de ce grand armement. La mer fut couverte de leurs corsaires ; trente-cinq vaisseaux de guerre mouillèrent à la rade de Gravelines, d'où ils bloquèrent les Français, renfermés dans les murs de Dunkerque. Des forces si supérieures ne rebutèrent point l'audacieux Forbin : après avoir reconnu le nombre et la force des vaisseaux ennemis, il promit de passer au milieu de cette flotte redoutable sans être obligé de combattre. La rougeole, dont le prince fut attaqué, causa un retardement qui pouvoit épuiser la patience de ses partisans en Ecosse. Son médecin déclara qu'il ne pouvoit s'embarquer sans s'exposer au péril de perdre la

Gravelines bloqué.

vie. Comme le succès dépendoit de la célé-
1708. rité, Forbin, désespéré d'avoir manqué le moment, fut d'avis de désarmer : mais le comte de Gacé, qui devoit être déclaré maréchal de France le jour de l'embarquement, opina pour mettre à la voile ; et son avis prévalut, parce qu'il fut appuyé par le prétendant, qui, ébloui par l'éclat du diadême qui alloit ceindre son front, montroit le plus vif empressement pour se voir environné de ses sujets. Les généraux avoient ordre de déférer en tout à ses volontés : ainsi Forbin, contraint d'obéir et de se mettre en mer, résolut de profiter de l'éloignement de la flotte anglaise, que la saison avoit forcée de se retirer vers les Dunes. Le trajet de Dunkerque en Ecosse n'étant que de deux ou trois jours avec un vent favorable, et de six ou sept dans un temps ordinaire, il lui étoit facile de se soustraire à la poursuite de l'ennemi, à la faveur d'un brouillard.

Les Français mettent à la voile.

Enfin, après bien des contre-temps, l'escadre mit à la voile, le 17 mars, à dix heures du soir, avec cinq vaisseaux de guerre, dont deux armés en flûte, et vingt-une frégates. Elle fut sans cesse contrariée par les vents, qui, au moment du départ, étoient favorables : de sorte que, le 18 au matin, elle se trouva à la hauteur de Nieuport, où elle fut retenue jusqu'au 19 à dix heures du soir. Trois frégates ayant fait signal de détresse, furent contraintes de rentrer dans Dunkerque : alors on tint conseil de guerre pour délibérer si on continueroit la route sans les attendre, ou si l'on retourneroit à Dunkerque, pour repartir avec elles. Un des vaisseaux maltraités

étoit armé en flûte, et portoit onze compagnies avec leurs officiers ; il y en avoit encore un pareil nombre sur les deux autres avec beaucoup d'armes et d'ustensiles de guerre : huit cents hommes de moins causoient un vide capable de décourager les Ecossais, qui comptoient sur sept ou huit mille hommes de troupes françaises. Quand bien même toutes auroient été réunies au moment de leur départ, elles n'auroient formé qu'un corps de cinq mille quatre cents hommes.

1708.

Battus par la tempête.

Le prince décida qu'il falloit faire route, quand même l'on auroit encore moins de vaisseaux et de soldats. Sa volonté étoit une loi : il fallut y souscrire. Le 23, on découvrit les terres d'Ecosse ; mais comme on s'étoit un peu trop avancé vers le nord, il fallut rabattre sur le sud pour entrer dans la rivière d'Edimbourg. Une frégate fut détachée pour reconnoître cette rivière, avec ordre de tirer cinq coups de canon, en conséquence du signal dont on étoit convenu avec M. Hook pour annoncer l'arrivée de l'escadre. Cet ordre fut exécuté, et l'on n'aperçut aucun mouvement parmi la nation, qui, trop fidèle à l'ordre qu'on lui avoit donné de ne prendre les armes qu'après l'arrivée du prince, restoit tranquille auprès de ses foyers. Sur son rapport, on ne jugea pas à propos d'avancer plus avant.

Sont poursuivis par les Anglais.

Le 24, on aperçut six vaisseaux anglais, qu'on reconnut être les mêmes qui avoient bloqué Dunkerque. Le comte de Forbin ordonna de se mettre au large ; manœuvre qu'il eût été impossible d'exécuter avant que les ennemis eussent fondu sur lui. Mais un vent

de terre, qui heureusement s'éleva, lui four-
1708. nit les moyens de débarquer sans être inquiété. Chaque vaisseau fut averti, en cas de séparation, de prendre la route du nord, et de se rendre à Cromarty ou à Inverness, que l'on avoit indiqués pour faire la descente, préférablement à Edimbourg. Les Anglais les poursuivirent sans les perdre de vue; et de quatre vaisseaux qui précédoient leur flotte, un qui étoit meilleur voilier que les autres, joignit l'*Auguste*, commandé par le brave Tourouvre. Pendant qu'ils se canonnoient, le prétendant fit les plus vives instances pour qu'on le mît à terre, étant résolu de rester en Ecosse, quand il n'y seroit suivi que de ses domestiques; résolution plus généreuse que prudente, mais qui du moins justifioit la confiance de la nation qui l'avoit appelé. Forbin, et le maréchal de Gacé, qui avoit pris le nom de Matignon, lui représentèrent que ce dessein ne pouvoit lui être inspiré que par quelques âmes timides par un excès de précaution; qu'ils se croiroient coupables, s'ils l'abandonnoient dans un pays où personne ne paroissoit pour défendre sa cause. « Votre sûreté, dit » Forbin, est dans les troupes du roi, qui » sont prêtes à se sacrifier pour vous. Je ré» ponds de votre personne sur ma tête ». Il se rendit, avec un air chagrin, à cette remontrance.

Le vaisseau anglais, étonné de la défense courageuse de l'*Auguste*, et des manœuvres savantes de l'intrépide Tourouvre, le quitta, pour s'attacher au *Salisbury*, commandé par le chevalier de Nangis, qui pouvoit l'éviter,

mais qui, trahi par un courage imprudent, voulut engager une action avec des forces iné- 1708. gales. Il étoit jeune, et l'excès du courage est l'héroïsme de la jeunesse. Son vaisseau, mauvais voilier, étoit resté en arrière, et ne pouvoit être secouru. L'attaque fut vive, et la résistance si opiniâtre, que le combat ne finit qu'avec la nuit. Alors le *Salisbury*, criblé de coups de canon, fut obligé de se rendre au *Léopard*, commandé par le capitaine Gordon. Cette perte fut d'autant plus affligeante, que ce vaisseau portoit huit cents hommes, plusieurs officiers qualifiés, et des effets précieux.

Le Salisbury pris.

La poursuite opiniâtre des Anglais donnoit lieu de craindre de ne pas trouver plus de sûreté dans les deux ports indiqués pour la descente, que dans la rivière d'Edimbourg. Ils pouvoient brûler les vaisseaux du roi, avant qu'on eût mis à terre les munitions et les provisions dont les troupes avoient besoin. Après une navigation aussi orageuse, et dans des circonstances aussi critiques, il ne restoit d'autre ressource que de reprendre la route de Dunkerque : il fallut s'y résoudre, et, en conséquence, on fit fausse route du côté d'est-nord-est ; et deux frégates furent calées en travers pour avertir le reste de la flotte. Mais, pour n'avoir rien à se reprocher, on résolut de tenter encore une descente. On manquoit de pilotes : le baron de Boyn fut détaché avec une frégate pour en chercher qui connussent la côte, et toute l'escadre le suivit. On n'étoit qu'à trois lieues du cap de Bouquaness, lorsqu'il s'éleva une tempête furieuse, qui mit

dans l'impossibilité de continuer la route du
1708. nord. Les vaisseaux, dispersés par la violence des vents, auroient été en danger de tomber entre les mains des ennemis, ou auroient été engloutis sous les flots, puisqu'on n'avoit point de ports ouverts pour les recevoir. La frégate détachée pour trouver des pilotes n'avoit pu approcher de la côte : l'on étoit dans l'équinoxe, saison où la mer étoit bouleversée par les tempêtes. Huit bâtimens séparés de la flotte par les vents en avoient diminué la force. Il falloit encore prévenir la disette des vivres : on n'en avoit embarqué que pour trois mois, dont seize jours étoient déjà écoulés.

Ces considérations déterminèrent à repasser en France, à la faveur du vent qui éloignoit l'escadre de l'Ecosse : on resta quelque temps en panne, en attendant les vaisseaux qui étoient restés en arrière ; et, le 26, on fit route pour Dunkerque. Cette même nuit, on se trouva au milieu de vaisseaux ennemis, que l'on prit pour ceux des Anglais, qui continuoient à donner la chasse. A la renaissance du jour, on vit que c'étoit six vaisseaux hollandais, dont il auroit été facile de s'emparer : mais Forbin, chargé de la personne du prince, aima mieux abandonner cette riche proie que d'exposer une tête dont il étoit responsable. Enfin, après treize jours de navigation, il rentra dans le port de Dunkerque avec quatre vaisseaux de guerre et cinq frégates.

Le mauvais succès de cette expédition exposa Forbin à la censure, d'autant plus qu'en se chargeant du commandement il avoit reçu cet honneur avec une indifférence dédaigneuse,
comme

comme si on ne l'eût exposé qu'à des dangers sans gloire et sans fruit. Les Ecossais, chagrins d'être abandonnés, prétendirent avoir rempli toutes leurs promesses pour favoriser le débarquement : ils avoient placé sur la côte de chaque province un gentilhomme, pour rendre compte au premier vaisseau qui aborderoit, de l'état du pays et de la disposition des esprits. Le chevalier Malcom s'étoit rendu à bord du *Protée*, qui parut sur la côte quelques heures avant l'escadre : il annonça que tout étoit prêt dans le pays pour recevoir le prince et les Français. Ce gentilhomme laissa quelques pilotes sur le *Protée*, et vingt autres se rendirent à bord de l'escadre, à la vue même des ennemis : ces pilotes, débarqués à Dunkerque avec Forbin, assurèrent que si l'escadre fut arrivée deux heures plutôt dans la rivière d'Edimbourg, elle n'auroit rien eu à redouter de la flotte anglaise; et même quelques pilotes français, accoutumés à fréquenter cette rivière, étoient dans la même opinion.

1708.

Plaintes des Ecossais.

Il est difficile de décider si ces imputations avoient un fondement réel : mais du moins il est certain qu'une invasion dans un pays aussi inculte et aussi sauvage trouve toujours des obstacles que la sagacité la plus vive et la plus perçante ne peut ni prévoir ni prévenir, quand bien même on y seroit appelé par une faction puissante. La rudesse du climat, le régime sévère que la stérilité du sol prescrit à ses habitans, leurs mœurs agrestes et farouches, ne peuvent compatir avec l'urbanité d'hommes nés sous un ciel plus favorisé de la nature.

1708. Quoique toute l'Ecosse mécontente fût disposée à prendre les armes, une descente en Angleterre auroit peut-être produit une plus heureuse révolution. Cette isle fortunée étoit déchirée de factions, et dégarnie de troupes. Guillaume-le-Conquérant, prince aussi politique que guerrier, disoit qu'il lui falloit cinquante mille hommes pour la garantir des invasions de l'étranger. Marlborough, et les plus habiles généraux, ont été persuadés que ce nombre étoit nécessaire pour rendre les Anglais libres et tranquilles. Au reste, tout le fruit qu'on retira de cette expédition fut d'occuper la flotte anglaise, qu'on avoit équipée avec beaucoup de dépense pour insulter nos côtes.

Tandis que les Français luttoient contre les flots, les Ecossais, impatiens, soupiroient après leurs libérateurs. A la première nouvelle que le prétendant avoit mis à la voile, le peuple, assemblé dans les places publiques, se livra à l'ivresse d'une joie insensée : les plus modérés mêmes n'eurent point la précaution de cacher leurs sentimens. Les amis du gouvernement, témoins de cet enthousiasme, n'osoient se montrer, de crainte d'être les premières victimes de cette révolution. Renfermés dans les châteaux de Sterling et d'Edimbourg (12), sans poudre et sans munitions, il ne leur restoit que la ressource de se retirer furtivement du côté de Barwick. Les Ecossais auroient pu profiter de leur consternation et de leur foiblesse pour se rendre maîtres d'Edimbourg : mais ils n'avoient point de chefs ; et, comme nous l'avons déjà dit, l'on étoit

convenu de ne prendre les armes que quand le prétendant seroit descendu à terre pour se mettre à leur tête. 1708.

Abattement des Ecossais

Dès qu'on fut informé qu'il avoit remis à la voile pour Dunkerque, les Ecossais passèrent de la confiance dans l'abattement: tout leur espoir fut évanoui, lorsque l'amiral Bing, vainqueur sans avoir combattu, entra dans le port d'Edimbourg avec sa flotte. Dès que le gouvernement fut rentré dans le libre exercice de son autorité, il envoya citer les seigneurs suspects pour comparoître en personne devant le conseil privé, sous peine d'être traités en rebelles. Les ducs d'Athol et de Gordon, les comtes de Seaford et de Moray, plusieurs lords, jusqu'au nombre de vingt-cinq, furent arrêtés et mis dans les prisons d'Edimbourg. Le duc d'Hamilton, comme le plus dangereux, fut envoyé, sous une forte escorte, à la tour de Londres. Cette violence, exercée sur la personne d'un seigneur des plus qualifiés, fut regardée comme un attentat contre les priviléges d'une nation qui, ayant son tribunal naturel, étoit citée devant des juges étrangers. Le duc d'Hamilton, quoique le plus maltraité en apparence, n'eut qu'à se féliciter en secret des ministres: les ménagemens dont ils usèrent confirmèrent les soupçons qu'on avoit de sa fidélité.

Les Ecossais prisonniers sont absous.

Les Ecossais, qui avoient favorisé l'union, commencèrent à s'apercevoir qu'ils avoient souscrit à leur esclavage. Revenus de leur erreur, ils se réunirent pour la défense de la cause commune. L'unanimité fut si universelle, qu'il ne se trouva aucun témoin qui dé-

posât contre les prisonniers. C'est chez une
1708. telle nation qu'il faut chercher des conjurés, dont la qualité essentielle est de savoir mourir, et se taire. Les Ecossais montrèrent, en cette occasion, que le patriotisme n'étoit point une vertu ensevelie sous les ruines de Rome et de la Grèce. En vain les ministres s'étoient flattés d'étouffer les semences de la rebellion dans le sang des coupables, et de contenir les murmurateurs par la terreur des châtimens : les accusés furent absous, et déclarés innocens. Le seul fruit que le gouvernement retira de leur détention, c'est que ces seigneurs, étant accusés et prisonniers, ne purent être représentans de la pairie écossaise dans le parlement de la Grande-Bretagne, et leur exclusion donna la facilité de faire élire les favoris du ministère.

Il n'y eut point de sang versé sur l'échafaud : mais la condition des Ecossais en devint plus dure. Le royaume fut traité comme un pays de conquête. Le gouvernement, pour établir le despotisme sur cette nation fière et remuante, fit construire des forteresses, où l'on mit des garnisons anglaises. Les troupes réglées qu'on entretint dans ce royaume n'étoient point à la vérité assez nombreuses pour le conquérir ; mais elles étoient suffisantes pour empêcher les amis de la liberté de s'assembler et de réunir leurs forces. Leurs privilèges reçurent successivement quelques atteintes. Le secret du despotisme est de marcher à pas lents pour arriver plus sûrement à son but. La fleur de la noblesse, sur les plus

légers indices, fut traînée dans les prisons d'Angleterre, contre les lois les plus sacrées. 1708.

Les Anglais, pour enlever aux seigneurs écossais la plus flatteuse de leurs prérogatives, résolurent d'en affranchir les vassaux : c'étoit stipuler pour l'honneur de l'humanité, c'étoit répandre un bienfait sur la classe la plus nombreuse de la nation, que de détruire une servitude qui confond l'homme avec la brute, puisque, dérogeant à l'égalité primitive, elle le transforme en animal domestique. La multitude, qui seule profitoit de ce bienfait, loin d'y paroître sensible, fut la première à en murmurer. Familiarisée avec ses fers, elle étoit trop dégradée pour sentir la honte de son avilissement. Les grands se virent attaqués par l'endroit le plus sensible. Toute l'ancienne noblesse, souveraine sur ses terres, étoit moins considérée et moins puissante par ses richesses que par le nombre de ses vassaux. Depuis que Jacques Ier étoit monté sur le trône d'Angleterre, ce prince, pour affermir sa domination naissante, attira dans sa cour, par l'espoir des honneurs, les principaux seigneurs de l'Ecosse. Transplantés dans une capitale magnifique et opulente, ils secouèrent bientôt ce que leurs mœurs avoient encore de rude et de féroce. Fiers de leur indigence, ils avoient la vanité de vouloir égaler en magnificence une nation opulente, qu'ils enrichissoient par leurs folles profusions. Leur caractère, naturellement altier, s'amollit : le luxe multiplia leurs besoins. Pour les satisfaire, ils se prosternèrent devant le trône d'où découloient les grâces. Jacques, assuré de leur soumission

Abolition de la servitude.

1708. et de leur fidélité, leur abandonna un pouvoir absolu sur leurs vassaux. Alors, devenus rois dans leurs domaines, ils s'érigèrent bientôt en tyrans. Leurs voyages fréquens en Angleterre épuisoient leur fortune ; et c'étoit en multipliant leurs exactions, qu'ils réparoient les ravages de leur luxe.

Jacques ne put transmettre à son successeur sa prédilection pour la noblesse écossaise : elle n'eut, sous Charles I[er], aucune influence dans l'administration. Ce prince, sans attachement pour le berceau de sa famille, restreignit des priviléges abusifs, dans l'espoir de se concilier les cœurs de la multitude : cette politique bienfaisante ne fit que des ingrats ; ce fut par le ressentiment de la diminution de leurs prérogatives, que les seigneurs le livrèrent à la faction de Cromwel pour être conduit sur l'échafaud.

Les seigneurs écossais oppresseurs de leurs vassaux

Charles II, instruit par le malheur de son père, se ménagea la noblesse écossaise, qui étoit trop indigente pour ne pas s'attacher à un maître qui pouvoit récompenser : les grands, favorisés, redevinrent oppresseurs ; le peuple, dédaigné, rentra dans la servitude, pour le punir de son attachement à des principes religieux désavoués par le souverain. Mais, à l'époque de la révolution, le peuple, dont les droits avoient été anéantis, fut revêtu d'une autorité plus étendue : ses représentans dans l'assemblée nationale lui donnèrent plus de considération et plus d'influence dans les affaires. Les deux couronnes, placées sur une même tête, avoient ébranlé le pouvoir des grands : la réunion des deux royaumes acheva

de briser le joug qu'ils avoient imposé. Ils avoient jusqu'alors dominé dans le conseil suprême de la nation, parce que tous les nobles y étoient indistinctement admis; mais dès qu'ils furent incorporés dans le parlement de la Grande-Bretagne, ils ne formèrent plus que la partie la moins considérable de ce corps législateur. Leur nombre fut limité : exclus de la chambre des communes, leurs fils n'eurent pas le droit de les y représenter. La main qui les abaissoit tiroit les peuples de l'esclavage, et coupoit les racines de la rebellion. Les Anglais, en travaillant pour eux-mêmes, rétablissoient la multitude dans ses droits, et cette multitude imbécille ne connut pas le prix du bienfait.

1708.

Réforme des lois.

Quoique les lois de l'Ecosse se ressentissent de la barbarie des temps où elles avoient été instituées, les peuples avoient pour elles un respect religieux. Tout ce qui porte le sceau de l'antiquité paroît vénérable; y donner la plus légère atteinte, c'est porter une main sacrilége sur l'arche sainte : c'est ce préjugé qui perpétue les abus. Il avoit été stipulé, par le traité d'union, que les lois seroient conservées dans toute leur intégrité, sans essuyer la moindre altération : la reine Anne éluda cet engagement, en recommandant à son parlement d'établir une uniformité dans la législation des deux royaumes, surtout dans la procédure criminelle. Cette police, quoiqu'avantageuse en elle-même, abolissoit toutes les lois, sous le prétexte insidieux de corriger ce qu'elles avoient d'abusif. Ces précautions que l'on prenoit pour étouffer les haines nationa-

les et pour éteindre le foyer de la révolte, ne
1708. faisoient qu'en préparer l'explosion. Cette uniformité ne pouvoit compatir avec les intérêts des deux nations : les lois, qui peuvent entretenir les prospérités d'un pays fertile et commerçant, pouvoient être nuisibles à une nation indigente, dont le sol est condamné à une éternelle stérilité, et dont la moitié étoit encore sauvage : le but du ministère étoit d'identifier les deux nations.

L'impunité dont jouirent les rebelles, la conduite équivoque de la reine, donnèrent lieu de croire qu'elle préparoit en secret le rétablissement de son frère après sa mort. Tant que son esprit borné plia sous le génie de Marlborough, elle n'osa manifester ses penchans ; mais il est certain qu'après la mort du duc de Glocester, qui étoit le dernier de ses enfans, elle sentit la piété fraternelle se réveiller. Ce sentiment si naturel fut si impérieux, qu'elle n'eut pas la discrétion de le déguiser : dès ce moment les haines devinrent plus vives, et l'esprit de parti eut plus d'activité.

L'invasion des Français en Écosse confirma les soupçons de la nation. La chambre des communes, qui vouloit tout savoir pour tout prévenir, la supplia de communiquer les procédures faites contre les complices de la rebellion. Le but de cette adresse étoit de s'assurer qu'elle n'avoit usé de tant d'indulgence, que parce qu'elle penchoit pour le retour du prétendant. La reine, pour effacer l'idée qu'on avoit conçue de ses desseins, déclara coupable de haute trahison son frère, dont la tête fut mise à prix. C'étoit le traiter plus cruelle-

La tête du prétendant mise à prix.

ment que tous ses complices, qui n'avoient été punis que par la prison. Mais c'étoit pour mieux le servir qu'elle dicta cet ordre barbare, qui suffiroit pour flétrir la gloire de son règne triomphant, s'il n'avoit été dicté par une politique qui se proposoit de le rétablir. 1708.

Les esprits étoient dans la même fermentation en Irlande. Les catholiques, déchus des priviléges de citoyen, portoient impatiemment le joug. Des hommes que la patrie méconnoît pour ses enfans sont toujours prêts à s'armer contre leur marâtre. Des moines déguisés parcouroient les provinces pour y attiser le feu de la révolte ; et, dans leur zèle séditieux, ils paroissoient disposés à recevoir la palme du martyre, pour apprendre, par leur exemple, à tout oser et à tout souffrir. Les seigneurs irlandais, dédaignés par la cour de Londres, sortirent de leur sommeil et de leur inertie pour s'affranchir du joug de leurs tyrans : dès qu'ils furent informés de la descente du prétendant en Ecosse, ils tinrent des assemblées secrètes pour chercher les moyens de suivre impunément l'exemple de leurs voisins.

Les Irlandais prêts à se révolter.

Tous parurent disposés à faire le sacrifice de leur fortune à l'idole de la liberté. Cinq comtés seuls s'engagèrent à mettre vingt mille hommes sur pied pour surprendre la ville de Galloway, dont le port et la baie étoient capables de recevoir les flottes de France. Le pays offroit des subsistances abondantes et faciles, surtout une grande quantité de bœufs et de moutons. Les troupes que l'Angleterre entretenoit dans cette isle ne consistoient qu'en dix bataillons d'infanterie, et en trois

régimens de cavalerie ; et ces corps étoient
1708. encore si incomplets, qu'ils ne formoient pas six mille hommes : tout annoncoit que ce royaume alloit sortir de l'oppression. Le gouvernement, instruit de ces mouvemens séditieux, prit des précautions pour les réprimer. Les principaux chefs furent traînés dans les prisons de Londres. Le lord Dillon, le colonel Green, et plusieurs autres personnes qualifiées, furent mis aux arrêts à Dublin. La faction, privée de ses chefs, fut bientôt dissipée ; et comme elle manquoit d'armes et de munitions, elle fut dans l'impuissance de remuer. Cette nation, toujours punie, et jamais corrigée, fut contrainte de reprendre ses fers, et de murmurer en silence. Les Ecossais, désarmés, n'en étoient pas moins dangereux : c'étoient des captifs qui n'épioient qu'une occasion favorable pour briser leurs chaînes et les portes de leur prison.

Quelques ecclésiastiques opiniâtres persistoient dans le refus de prier pour la reine, et de prêter les sermens imposés pour assurer l'acte d'union des deux royaumes : ils en furent punis par la perte de leurs emplois. Dès qu'ils n'eurent plus rien à perdre, ils devinrent plus audacieux. Leurs églises furent fermées par l'autorité publique : ils méconnurent la voix du magistrat, et reprirent leurs fonctions. Leur éloquence séditieuse soulevoit le peuple, toujours prêt à suivre les conducteurs les plus infidèles. Leur zèle sans lumière dégénéra en fanatisme : ils lancèrent des excommunications contre les partisans du *test*, les sorciers, les devins, et ceux qui recevoient

la communion à genoux; tout frein fut rompu. Ces zélateurs insensés tinrent des assemblées particulières, et en convoquèrent une générale en pleine campagne, où les chefs de ces fanatiques les exhortoient à tout souffrir et à tout enfreindre pour arracher l'ivraie du champ de l'évangile. On fut contraint d'employer la force et de recourir aux châtimens pour les réprimer : mais le sang des fanatiques est la semence d'où naît de nouveaux rebelles. 1708.

Ce fut par attachement à la fortune des Stuart qu'ils bravèrent les lois et leurs ministres : mais leur zèle indiscret nuisoit à leur cause; les âmes paisibles et amies de l'ordre avoient horreur d'être confondues avec des furieux incapables de frein. La mort du prince George de Danemarck, époux de la reine, releva les espérances des jacobites. Ils se flattèrent que cette princesse, abandonnée à elle-même, seroit plus sensible au cri de la nature; ils renouèrent leurs intrigues : mais la faction opposée les prévint. Les deux chambres présentèrent une adresse à la reine pour la prier de prendre un époux, alléguant que, malgré son âge avancé, il étoit possible qu'elle se donnât un successeur qui dispenseroit la nation d'aller chercher un maître dans une maison étrangère. Anne répondit que la matière étoit trop grave et trop délicate, pour qu'elle pût donner une parole précise. Cette démarche précipitée du parlement dévoiloit ses inclinations : en faisant connoître la crainte qu'il avoit du retour du prétendant, il laissoit seulement apercevoir que l'électeur d'Ha-

Mort du prince de Danemarck.

novre n'étoit qu'un successeur donné par la nécessité.

1709.

Dispositions à la paix.

Les négociations pour rendre la paix à l'Europe furent entamées à la Haye cette année. Les articles préliminaires jetèrent la cour de Saint-Germain dans la consternation. Les alliés exigeoient que le prétendant sortît de France, avec défense d'y jamais rentrer. Cette demande fut inspirée par le parlement, où la faction de Marlborough étoit toujours la dominante. Le prince eût été sans doute sacrifié aux intérêts de la France: mais les autres conditions imposées à Louis XIV étoient trop dures et trop humiliantes pour être acceptées; les conférences furent rompues, et les généraux recommencèrent les hostilités.

Tandis que toute l'Europe étoit armée, le prétendant se trouvoit dans une position critique: il ne pouvoit rester témoin oisif des combats sans compromettre sa gloire; mais en servant sous les drapeaux d'un roi qui lui donnoit un asile, il falloit qu'il tirât l'épée contre une nation dont il se regardoit comme le souverain, et dont il devoit se concilier les cœurs. Dans cette alternative, il ne pouvoit faire qu'un mauvais choix. Enfin il ne prit conseil que de sa gloire, et fit la campagne de 1709 dans l'armée française. Comme il n'eut point de commandement, il ne put déployer que le courage d'un soldat à la journée de Malplaquet, où il combattit, à la tête de douze cents gardes du roi, avec une intrépidité qu'on eût admirée dans un grenadier. Tandis qu'il combattoit en Flandre, ses ennemis négocioient à Londres un traité avec la Hollande

pour assurer à la maison d'Hanovre la succession des trois royaumes, dans l'ordre établi 1709.
par les actes du parlement.

Plus Louis XIV éprouvoit de revers, plus le prétendant voyoit de barrières s'élever entre le trône et lui. Tandis que Marlborough triomphoit à la tête des armées, son génie présidoit dans le parlement. Il étoit trop grand pour ne point avoir d'ennemis; le bruit de ses victoires imposoit silence à l'envie. L'ascendant qu'il exerçoit sur les esprits humilioit la reine, qui sembloit être moins souveraine que lui. Elle le voyoit avec chagrin diriger à son gré les mouvemens d'une faction opposée à ses inclinations secrètes; et dès qu'elle eût conçu le projet d'avoir son frère pour successeur, ce grand capitaine, qui avoit fait la gloire de son règne, lui parut son plus dangereux ennemi. La révolution qu'elle méditoit ne pouvoit s'opérer tant qu'il seroit à la tête de l'armée: la nation eût murmuré, si on lui eût substitué un autre général; ceux qui envioient sa faveur l'auroient plaint dans la disgrâce, et la reine même ne pouvoit se dissimuler qu'elle avoit besoin de ses talens militaires pour parvenir à une paix glorieuse: comment ôter le commandement à un général qui comptoit ses victoires par les batailles qu'il avoit livrées, et ses conquêtes par les villes qu'il avoit assiégées?

La seule ressource de la reine fut de casser le parlement, où le génie de Marlborough dominoit ainsi que dans le camp. Le choix des députés, tous dévoués à la cour, faisoit pré- 1710. Parlement cassé.

1710. sager la chûte du héros de l'Angleterre; et la révolution qui arriva dans le ministère fortifia cette opinion. Godolphin prévint sa disgrâce; et mécontent, sans descendre à la plainte, il se retira à Newmarket, pour vivre avec lui-même, et pour y jouir du souvenir de sa gloire. On redemanda les sceaux au comte de Sunderland, dont on crut devoir reconnoître les longs services par une pension de trois mille livres sterling. Ce grand ministre, digne des temps de Rome vertueuse, donna un exemple de son généreux désintéressement. « Je suis charmé, dit-il, que mes services » méritent une récompense; cette idée me » suffit: mais puisque je ne suis plus dans le » cas de servir ma patrie, je ne suis point as- » sez lâche pour la piller ». Tous les amis et les parens de Marlborough tombèrent successivement dans la disgrâce; et sa femme, pour ne pas essuyer l'humiliation d'être congédiée, remit tous ses emplois; lui seul, soutenu par sa gloire et ses talens, conserva sa place.

Changement dans le ministère.

La reine auroit bien désiré retenir le lord Cowper, et quelques autres ministres; mais, convaincus qu'il faudroit s'écarter de leurs anciens principes, ils aimèrent mieux abdiquer que d'avoir sans cesse à lutter contre leurs nouveaux collègues. Il faut avouer que l'Angleterre étoit alors féconde en grands hommes d'état. Dès qu'on avoit coupé le rameau d'or, on en voyoit sur-le-champ renaître un nouveau. Le comte d'Oxford, net dans ses vues, et toujours tranquille dans sa marche, n'apercevoit que le difficile dans ce que les hommes ordinaires jugent impossible. Insinuant et

Portrait des nouveaux ministres.

flexible, c'étoit en gagnant les cœurs qu'il avoit trouvé l'art d'asservir les esprits. Discret 1710. et réservé jusqu'à la dissimulation, même avec ses amis, il ne laissoit apercevoir que la superficie de son art. Il aima les richesses, moins par avarice que pour les faire servir à son ambition. Quoiqu'élevé parmi les presbytériens, dont sa famille et ses amis suivoient les maximes, il se rangea du côté de l'église dominante ; mais comme il étoit sans enthousiasme et tolérant par principe et par caractère, il ne perdit point l'amour du parti qu'il avoit quitté.

Bolingbroke, qui mit sur toutes ses productions l'empreinte du génie, étoit plutôt né pour être le législateur d'un empire que pour en régler les destinées. Trop élevé pour descendre dans les détails nécessaires à l'homme public, trop convaincu de sa supériorité pour s'occuper du soin de plaire, il fut incapable de ménagemens ; et satisfait d'être admiré, il fut indifférent au plaisir d'avoir des amis. Il se rendit aussi odieux par la trempe de son cœur qu'il fut recherché par les qualités du corps et de l'esprit.

Le duc d'Ormond (13), sans avoir son génie, réunissoit toutes les qualités aimables. Paré de toutes les fleurs de la littérature, il laissa échapper dans sa jeunesse quelques productions délicates, qui lui promettoient un rang distingué parmi les beaux esprits, s'il n'eût point été appelé à des fonctions plus graves et plus sérieuses. Magnifique et désintéressé, il n'usa de sa fortune que pour faire des heureux. Sa conversation enjouée, sa table

1710. somptueuse, lui concilioient les cœurs de toutes les personnes qui se piquoient de délicatesse. Il obligeoit avec tant de grâces, qu'il sembloit recevoir lui-même le bienfait. Il occupa les plus grandes places sans les avoir sollicitées, et fut moins le ministre que le favori de la reine Anne. Quoique cette princesse eût la réputation d'avoir des vues bornées, elle montra toujours un grand discernement dans le choix de ses ministres. Les princes les plus foibles ont eu souvent un règne glorieux, tandis que d'autres, avec du génie, n'ont été que des rois vulgaires, pour avoir prostitué leur confiance à des hommes incapables de gouverner.

Une querelle théologique détourna le public des intrigues de la cour. Quoique chaque Anglais s'attribue une liberté illimitée dans le choix de ses opinions, tous voudroient que les autres adoptassent leurs systèmes religieux; les questions théologiques deviennent des affaires d'état. La plus foible étincelle peut causer un grand embrasement, et c'est de la tribune sacrée que partent les éclairs qui éblouissent le peuple, et la foudre qui le renverse. Le docteur Sacheverel donna une de ces scènes scandaleuses dans deux de ses sermons, où il déclama avec tant de véhémence en faveur de l'obéissance passive, que ses maximes parurent une censure de la révolution, et le signal du rappel du prétendant. L'orateur séditieux fut cité devant le parlement, où il s'avoua l'auteur de ces sermons : un comité fut établi pour dresser les chefs de l'accusation; et sur le rapport, il fut mis sous la garde du

Procès intenté au docteur Sacheverel.

sergent d'armes, avec injonction de le remettre entre les mains de l'huissier de la verge, 1710.
lorsqu'il en seroit requis. Le prisonnier invoqua la loi *Habeas corpus,* et fut élargi sous caution. Voici les chefs d'accusation. On le taxa d'avoir soutenu qu'on s'étoit servi de moyens odieux dans la révolution ; que la tolérance accordée par les lois étoit criminelle, et qu'on ne pouvoit l'autoriser sans offenser Dieu, la religion et l'église ; que l'administration du souverain, dans les affaires ecclésiastiques, est une autorité usurpée ; que les métropolitains étoient dans l'obligation de lancer des anathêmes contre ceux qui jouissoient du droit de tolérance, et qu'il n'y avoit point de puissance sur la terre qui eût droit de révoquer de telles sentences ; que les non-conformistes sont des scélérats engendrés dans la révolte et nourris dans la faction.

L'orateur fougueux sembloit n'avoir d'autre but que de soulever la nation contre l'électeur d'Hanovre, et de l'exclure du trône, où il désiroit porter le prétendant. C'est un mérite aux yeux du peuple d'être persécuté : Sacheverel fut révéré comme le défenseur de la foi ; et quand il se rendit à Westminster, le peuple entoura son carrosse, en formant des vœux pour le triomphe de sa cause. Jamais question ne fut traitée avec plus d'appareil. Les seigneurs furent sommés de se rendre dans leur salle en robe de cérémonie, et quatre cents places furent préparées pour les membres des communes : la reine se fit porter en chaise dans la chambre des pairs. On eût dit qu'il s'agissoit du salut de l'empire. L'élite de

1710. Excès de la populace.

la nation étoit déclarée contre l'accusé, qui n'avoit pour lui que la lie de Romulus. Cette vile populace, excitée sourdement par quelques jacobites imprudens qui se tenoient cachés, s'abandonna à tous les excès d'une fureur brutale : six églises non-conformistes furent saccagées ; on en brisa les portes ; les bancs et la chaire furent réduits en cendre. Quelques-uns de ces forcenés proposèrent d'aller piller la banque d'Angleterre. Cet attentat ne fut réprimé qu'en faisant marcher un détachement des gardes à pied et à cheval. Cent de ces fanatiques restèrent sur la place ; on se saisit des autres, et le reste fut dissipé. La nuit se passa sans tumulte, par la précaution qu'on prit d'armer les milices des fauxbourgs et de la ville, qui furent encore soutenues par les gardes à pied et à cheval, qu'on distribua dans différens quartiers.

Dès que les deux chambres furent assemblées, les communes nommèrent huit députés pour prouver les chefs d'accusation. Le général Stanhope, qui fut de ce nombre, prononça un discours plein d'énergie, qui réunit tous les suffrages. Les sept autres députés parlèrent avec la même éloquence. Sacheverel, qui jusqu'alors avoit montré une fermeté courageuse, pâlit à la vue de ses juges, en se voyant attaqué avec des armes si tranchantes. Les cinq avocats qui plaidèrent pour lui épuisèrent toutes les ressources de l'art pour le justifier, et lui-même fut autorisé à plaider sa cause. Comme il étoit plus savant qu'orateur, il ennuya par sa prolixité. Après avoir entendu les avocats, les deux chambres décla-

rèrent que les procédures étoient légales et conformes aux coutumes du parlement : alors le chancelier recueillit les voix ; il s'en trouva soixante-neuf pour condamner l'accusé, et cinquante-deux pour l'absoudre. 1710.

Sacheverel condamné.

Le sergent à verge amena le coupable à la barre des seigneurs, où il se mit à genoux pour entendre sa condamnation. La sentence portoit que Henri Sacheverel, docteur en théologie, étoit suspendu de ses fonctions pendant l'espace de trois années, et que les deux sermons dudit docteur seroient brûlés par la main du bourreau. La chambre des communes trouva ce jugement trop mitigé ; ce qui n'est pas étonnant, puisque c'est dans cette chambre que se trouvent les véritables défenseurs de la liberté et des priviléges de la nation : mais les courtisans, qui ambitionnent les dignités que dispense le gouvernement, le jugèrent trop rigoureux. Ainsi les ducs d'Hamilton, d'Ormond, Shrewsbury, qui jouissoient de la plus haute faveur, donnèrent leur voix pour disculper le coupable. Les nouveaux ministres pouvoient-ils se résoudre à condamner un homme qui n'étoit puni que pour avoir défendu leurs principes? La reine écouta avec complaisance tout ce qui se dit en faveur de l'obéissance passive, et avec chagrin tout ce qui fut allégué pour établir les prérogatives de la nation. Le jour de la délivrance du docteur fut un jour de fête pour la populace, qui s'enivra : en buvant à la santé de son apôtre turbulent, elle forçoit les passans à s'enivrer comme elle. Le coupable avoit allégué qu'il n'avoit avancé que les maximes qu'on

enseignoit dans l'université d'Oxford : le dé-
1710. cret qu'elle avoit porté, en 1683, sur l'obéissance passive, fut brûlé par la main du bourreau avec les deux sermons. Ces châtimens, loin d'abattre le courage du parti vaincu, le rendirent plus audacieux. Tous les députés qui avoient opiné en sa faveur furent reçus avec des acclamations de joie, comme les défenseurs de la religion. Leurs antagonistes furent outragés, pour avoir réprimé les excès de cet orateur téméraire. Quelques prédicateurs insolens renouvelèrent dans la chaire les maximes que le parlement venoit de proscrire : la reine ordonna à leurs supérieurs de décerner contre eux les punitions infligées par les canons de l'église. Il fut défendu, sous des peines rigoureuses, d'insulter et de faire boire par force les passans dans les jours de réjouissance. Le docteur, quoique flétri par sa condamnation, ne cessa point d'être l'idole de son parti : il eut la vanité de se montrer dans différentes villes, où il fut reçu comme le bienfaiteur de la nation. Les seigneurs alloient à sa rencontre avec des carrosses a six chevaux et une nombreuse cavalerie : ce fut avec cette pompe militaire qu'il fit son entrée dans Oxford.

Il ne faut pas s'imaginer que cet attachement à l'obéissance passive fit de ses partisans des sujets plus soumis : dans le temps qu'ils soutenoient qu'on devoit obéir aveuglément aux puissances, leurs actions démentoient leurs principes, puisqu'ils reconnoissoient la reine Anne comme leur légitime souveraine, et le parlement pour législateur suprême.

Comment concilier cette conduite avec le principe, que la révolution étoit l'ouvrage d'un peuple rebelle? Mais tel est le langage suranné des factions : chacune se glorifie d'une entière soumission aux lois; et toutes sont disposées à les enfreindre, lorsqu'elles répriment leurs penchans ou qu'elles s'opposent à leurs vues ambitieuses. Les jacobites furent accusés de fomenter tous ces troubles. Si cette imputation est fondée, ils servoient mal la cause qu'ils se proposoient de défendre : ce n'étoit point par des tumultes populaires qu'ils pouvoient faciliter le retour de leur prince; ils avoient des moyens plus généreux pour intéresser la nation à sa cause. 1710.

Toutes les puissances étoient également fatiguées de la guerre : les Anglais, quoique toujours victorieux, se lassoient d'avoir des succès plus brillans qu'utiles. Louis XIV, instruit de leur épuisement égal au sien, étoit convaincu qu'ils étoient disposés à la paix; et comme ils tenoient leurs alliés dans une espèce de dépendance, il déclara qu'il ne vouloit traiter de la paix que par le canal de la reine. Cette déférence flatta la fierté d'une nation qui se regardoit alors comme l'arbitre des destinées de l'Europe. Ainsi on hasarda dès ce moment un projet de pacification. La France ne manquoit point de négociateurs habiles. Les Torci, les Polignac, les d'Uxelle, avoient donné des témoignages de leur capacité dans les affaires de la politique; mais comme on vouloit négocier sans éclat, on fit choix d'un agent obscur pour conduire cet important ouvrage. Ce fut un abbé Gautier,

qui, sans être revêtu d'aucun caractère, fut
1710. chargé de jeter les premières semences de la paix.

Cet abbé, né sans fortune, avec des passions impérieuses, avoit rempli les fonctions de sacristain dans la paroisse de Saint-Germain-en-Laye. Trop ambitieux pour vieillir dans un détail obscur, il sollicita une place de clerc de la chapelle du château. Ses mœurs dérangées lui firent essuyer ûn refus. Alors, accablé de dettes et de besoins, il alla chercher la fortune en Angleterre, où le maréchal de Tallard, ambassadeur de France, le prit pour aumônier. Après le départ du maréchal, il s'attacha, en qualité de chapelain, à la comtesse de Jersey, qui, étant catholique, alloit entendre la messe chez l'ambassadeur de l'empereur. Gautier, insinuant et officieux par système, comme tous les aventuriers, eut bientôt gagné la confiance de la comtesse, dont le mari étoit du nombre de ceux qui conspiroient à la ruine de la faction de Marlborough. Le chapelain, admis chez les ambassadeurs, en avoit épié la marche; et comme il avoit beaucoup de bon sens, d'intrigant il devint bientôt politique : il ne se borna plus à dire des messes et à composer des homélies.

La comtesse le représenta comme un homme capable des plus grandes choses. Le ministère anglais le fit passer plusieurs fois en France, chargé d'affaires secrètes, qui lui méritèrent la confiance des deux cours. Il se rendit cette année à Versailles, de la part du comte d'Oxford, pour y concerter les moyens de rétablir le prétendant.

M. de Torci le renvoya au maréchal de Barwick, dont il exigea la promesse de ne confier à personne le secret de sa négociation, pas même à la cour de Saint-Germain. Il fut arrêté que la reine resteroit dans la tranquille possession du trône, où elle s'engageoit de faire monter son frère après sa mort, à condition qu'il s'engageroit à son tour à conserver la religion anglicane et les prérogatives de la nation : ces conditions furent acceptées avec joie. Le négociateur refusa d'entrer dans le détail des moyens, et dit qu'avant de toucher à une matière aussi délicate il falloit attendre la conclusion de la paix ; qu'alors l'armée étant licenciée, la reine n'auroit à son service que des officiers qui lui seroient entièrement dévoués. 1710.

Projet du maréchal de Barwick.

Ces raisons paroissoient sans réplique ; mais le maréchal, dont l'âme étoit toute de feu, proposa un plan de révolution dont l'audace suffisoit pour en promettre le succès. C'étoit de faire passer secrètement le prétendant en Angleterre : dès que la reine l'auroit en auprès d'elle, le parlement auroit été convoqué extraordinairement pour y exposer les droits de son frère : « J'ai pris, auroit-elle dit, la » résolution de lui rendre ce que les lois divi- » nes et humaines lui ont donné. Vous n'avez » rien à redouter d'une restitution que me » prescrit l'équité naturelle ; j'ai pris des me- » sures efficaces pour la sûreté et l'accroisse- » ment de la religion anglicane, et des privi- » léges de la nation. Lui et moi nous sommes » convenus que je porterois la couronne pen- » dant ma vie : je l'éleverai comme mon fils

» et comme celui de la patrie, et je m'engage
1710. » dès ce moment à passer tous les actes que
» vous jugerez nécessaires pour assurer votre
» religion, vos prérogatives, et la liberté
» d'un peuple qui ne veut obéir qu'à ses lois ».

Après avoir ainsi parlé, elle auroit, par une espèce de coup de théâtre, produit son frère en plein parlement; et continuant sa harangue, elle se seroit écriée: « Le voilà, messieurs, le voilà qui vient lui-même ratifier » mes promesses et ses engagemens! il est » prêt à vous jurer qu'il observera inviolablement ce qu'il doit à un peuple libre: quand » il vous en fait le serment, refuserez-vous » de lui prêter les vôtres? Je vous requiers » de révoquer dans l'instant les actes qui le » dépouilloient de l'héritage de ses ancêtres, » et de le reconnoître pour mon successeur et » votre maître futur, afin de vous faire un » mérite d'avoir concouru avec moi à un rétablissement dont votre conscience et votre » honneur vous font un devoir ».

Cette scène de grandeur et de générosité auroit infailliblement subjugué les cœurs les plus rebelles. Rien de plus pathétique que la présence d'un prince qui, toujours malheureux sans avoir jamais été coupable, vient se livrer volontairement à la discrétion d'un peuple qui l'a proscrit, sans lui avoir donné sujet de se plaindre. Les entrailles émues auroient préparé le triomphe de sa cause; les cœurs les plus desséchés se seroient attendris, surtout chez une nation où cet excès de confiance avoit l'empreinte d'une générosité héroïque. Quel téméraire auroit osé élever la voix

voix contre cette démarche imprévue? Les factieux auroient eu droit de présumer que la 1710.
reine avoit pris des mesures pour se faire obéir, et pour prévenir les complots des ennemis de son autorité. La crainte des vengeances de son successeur, l'espoir de participer aux bienfaits qu'il alloit répandre, auroient causé une révolution subite. Gautier applaudit a ce plan, et fit voile pour l'Angleterre, avec promesse de le faire réussir. Un projet aussi audacieux, pour être exécuté, demandoit le courage de celui qui l'avoit conçu. Le comte d'Oxford, à qui Gautier le présenta, n'y vit que des périls. Sa lente circonspection dans la conduite de cette affaire le rendit suspect. Les inclinations des ministres étoient trop connues pour ne pas encourager les jacobites; mais leurs démarches imprudentes suffisoient pour les éloigner de leur but. Les plus sages d'entre eux gémissoient de leur fanatisme. Ils mutilèrent la statue que la ville de Dublin avoit érigée en l'honneur du roi Guillaume. Un insolent eut la témérité de dire publiquement qu'il falloit appeler le prétendant, et confiner la reine dans un cloître. Un autre fut enfermé dans la tour de Londres, pour avoir soutenu que les maisons de Savoie, d'Orléans, de Condé et de Modène, avoient plus de droit à la succession de la couronne que l'électeur d'Hanovre. D'autres répandirent des médailles d'argent où la tête d'un homme, ceinte de lauriers, étoit gravée avec cette légende, *Cujus est reddite.* Ces petits moyens, loin de leur faire des partisans, les faisoient regarder comme des perturbateurs publics,

1710. Le ministère, occupé de l'ouvrage de la paix, en attendoit le retour pour opérer une révolution ; et pour y parvenir, il faisoit chaque jour des changemens dans les emplois civils et militaires. Cette conduite dessilla les yeux des torys mitigés ; plusieurs se rangèrent du parti des wighs, et leur défection fortifia leurs adversaires. Marlborough, à la tête des armées, étoit un frein qui incommodoit les ministres. Ils ne pouvoient lui ôter le commandement sans scandaliser la nation et les alliés. Ses ennemis prirent des voies obliques pour le perdre ; et trop habiles pour se montrer à découvert, ils eurent assez de pudeur pour ne point se charger de la honte de l'avoir percé de leurs traits. Les hommes en place ont toujours un côté foible par où l'on peut les attaquer : rassurés par les exemples et par les usages, ils semblent ignorer que les abus introduits par ceux qui les ont précédés ne sont pas moins des prévarications que les lois vengeresses ont droit de punir. Les ministres, acharnés contre Marlborough, s'obstinèrent à lui supposer des crimes ; et ce fut à leur instigation que le parlement nomma des commissaires pour examiner les comptes publics. Etant déterminés à le trouver coupable, ils l'accusèrent de péculat avec d'autant plus de confiance, que ses richesses excessives avoient besoin d'apologie. Il crut pouvoir se justifier, en alléguant qu'il n'avoit fait que ce qui avoit été pratiqué avant et depuis la révolution, et que les sommes qu'on revendiquoit avoient toujours été à la disposition des commandans en chef de l'armée, pour les mettre

en état de payer des émissaires secrets, et satisfaire à des dépenses imprévues. Cette justi- 1710.
fication, appuyée sur des faits qu'on ne pouvoit révoquer en doute, ne parut pas suffisante, et l'on résolut de poursuivre l'accusation avec rigueur. La reine profita de cette occasion pour humilier un sujet qu'elle regardoit comme son ennemi, parce qu'il s'étoit rendu assez puissant pour l'avoir réduite à le craindre. Dès que le parlement eut déclaré la conduite du duc illégitime et répréhensible, la reine saisit ce prétexte pour le dépouiller de tous ses emplois. Cadogan, émule de ses talens, et digne de le remplacer, fut condamné à vieillir dans l'obscurité avec les autres guerriers qui avoient étendu la gloire de l'Angleterre, et qui tous étoient ses amis. La chambre basse, vendue aux ministres, proposa d'annuler l'acte qui naturalisoit les réfugiés protestans. C'étoit frapper sur les wighs, parce que ces réfugiés n'étant point de la religion anglicane, devoient leur être attachés par principes. Ces étrangers trouvèrent des protecteurs dans la chambre haute, qui leur avoit été autrefois contraire : l'acte ne fut point annulé, mais leurs priviléges furent restreints.

La cour disposoit à son gré de la chambre des communes, qui ne prononçoit ses arrêts 1712.
qu'après avoir reçu l'inspiration des ministres; mais elle n'avoit pas la même influence dans la chambre haute, où les esprits rebelles censuroient vivement ses opérations. Ce fut pour y fortifier son parti que la reine créa douze pairs, dont le dévouement à ses volontés lui

1712. assura la pluralité des suffrages. Les wighs ne lui contestèrent point le droit de conférer ce titre : mais ils prétendirent que c'étoit en avilir la dignité que d'en multiplier ainsi le nombre ; que c'étoit un secret pour mettre le parlement dans la dépendance des ministres, et un exemple dont un mauvais roi pourroit abuser pour introduire la tyrannie.

Congrès d'Utrecht. La paix qu'on négocioit à Utrecht donna une nouvelle activité aux factions. Les préliminaires, qui furent rendus publics, excitèrent une réclamation générale : on les trouva insuffisans, vagues et captieux ; enfin on leur donna les qualifications les plus odieuses, ainsi qu'à leurs auteurs. Chaque jour voyoit éclore un libellé où la reine et ses ministres étoient outragés : on les taxoit de sacrifier les intérêts de la nation à la France, pour préparer, par son appui, le rétablissement du prétendant, avec lequel ils entretenoient des liaisons criminelles ; on assuroit même que ce prince s'étoit rendu secrètement à Londres, où il avoit eu plusieurs conférences avec sa sœur. Le parlement, alarmé de ce bruit, passa plusieurs bills pour mieux assurer la succession dans la ligne protestante.

Les jacobites écrivoient avec autant de vigueur que d'amertume. Un professeur de l'université de Cambridge proposa quatre questions : « 1°. Si les Israélites qui adoroient le » veau d'or comme leur dieu de fait, n'étoient » point en leur conscience obligés de retour- » ner à leur véritable dieu de droit ? » Cette allusion à la cause du prétendant n'étoit point une énigme difficile à deviner. « 2°. Si l'on

» peut dire que le soleil abandonne la terre
» quand ses rayons sont interceptés par l'in- 1713.
» terposition de la lune ? » Il étoit facile d'appliquer cette question à la retraite du roi Jacques en France, qu'on regardoit comme une abdication volontaire. « 3°. Qui souffre le plus » de cette interposition, ou le soleil, ou la » lune ? » C'est-à-dire, quels avantages l'Angleterre a-t-elle retirés de la révolution. « 4°. » Si les sermens, qui ont été regardés dans le » dernier siècle comme une toile d'araignée, » doivent avoir plus de force dans celui-ci ? » Cette question étoit un reproche fait aux Anglais, qui, en détrônant le roi, s'étoient rendus parjures.

Une éloquence séditieuse s'introduisit jusques dans la tribune sacrée, où l'on discuta les droits du prince et du peuple comme si l'on eût été dans un sénat. L'interdit du docteur Sacheverel fut à peine expiré, qu'on l'entendit tonner dans la chaire avec sa véhémence ordinaire. Les communes, qui autrefois avoient jugé sa punition trop légère, applaudirent à son audace, et lui firent l'honneur de le choisir pour leur prédicateur. Ce fut sans doute par condescendance pour la reine, qui venoit de lui conférer un riche bénéfice. Enfin la même main qui l'avoit frappé lui distribua des honneurs et des récompenses. La faction contraire répandoit partout des alarmes ; un de ses prédicateurs prit pour texte de son sermon qu'il fit imprimer : *Nolumus hunc regnare super nos.* « Nous ne le voulons pas pour » roi ». Quelqu'un lui demanda si, en empruntant le langage des Juifs, il ne se rendoit

pas leur complice. Telle étoit la chaleur des
1712. esprits, que la chaire, les écoles, les places publiques, retentissoient du nom du prétendant : ses partisans publioient qu'il avoit embrassé la religion anglicane ; ses ennemis soutenoient que, protestant dans l'extérieur, il étoit autorisé par un bref du pape à déguiser ses véritables sentimens jusqu'à ce que son autorité fût affermie. Tous ces mouvemens alarmoient la cour d'Hanovre, qui, dès ce moment, se lia plus étroitement avec les wighs, censeurs rigides et vigilans de la conduite des ministres. Quoique le parti de la cour fût le dominant dans les deux chambres, aucune voix n'eût osé se déclarer en faveur du prétendant ; et même, pour n'être pas complices des projets des ministres, ils sollicitèrent l'éloignement du prétendant, qui, s'étant arrêté à Châlons, en partit pour aller faire sa demeure en Lorraine. Il y parut encore trop voisin de la France : la reine fut suppliée d'engager le duc de Lorraine, et toutes les puissances amies de l'Angleterre, de lui refuser un asile. Un seigneur, scandalisé d'une proposition si dure, s'écria : « Où voulez-vous » donc qu'il aille, puisque toutes les puissances » sont nos amies? » Un autre répliqua : « Puis- » qu'il a commencé ses études à Paris, qu'il » aille les achever à Rome ».

Le duc d'Aumont, nommé ambassadeur de France à la cour de Londres, y fut reçu comme le représentant d'un grand roi. La populace sembla se dépouiller de son antipathie contre les Français ; elle accompagna son carrosse ; et à la faveur des poignées d'ar-

gent qu'il répandit, l'air retentit d'acclamations : mais une autre troupe, indignée des honneurs rendus au ministre d'une cour abhorrée, investit son palais, en criant comme des furieux : *Point de papistes ! point de prétendant !* Les deux troupes rivales en vinrent aux mains à coups de bâton : il n'y eut point de morts, mais beaucoup d'estropiés. Le combat eût été plus sanglant, si les connétables et les personnes chargées de veiller à la sûreté publique n'eussent pas dissipé cette canaille. Quelques jours après, ce duc donna un somptueux repas à differens ministres : la fête fut troublée par les ravages du feu, qui en moins d'une heure et demie réduisit en cendres son palais avec deux maisons voisines. Dans un pays en proie aux factions, chacun interprète à son gré les évènemens : quoique cet embrasement fût causé par l'imprudence d'un domestique, les torys en chargèrent les wighs. Mais cette imposture ne trompa que ceux qui vouloient l'être : comme il y avoit beaucoup de mécontens, il y avoit aussi beaucoup de personnes suspectes. On sema le bruit d'un complot formé contre la personne de la reine. La garde du palais fut doublée, et l'on affecta une crainte qu'on n'avoit pas. Marlborough fut taxé de ce crime par ceux mêmes qui le croyoient incapable d'une bassesse. Enfin ce héros, rebuté des outrages qu'il recevoit d'une nation dont il avoit étendu la gloire, à l'exemple de Scipion et des autres grands hommes qu'il faisoit revivre, s'imposa un ostracisme (14) honorable. Il s'éloigna d'une ingrate patrie, et fut chercher en Hol-

1713.

lande la tranquillité, dont il ne pouvoit jouir
1713. auprès de ses foyers. Il y fut suivi par sa femme, dont on redoutoit également le génie.

La paix fut signée à Utrecht le 2 avril entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Savoie et le Portugal. L'empereur fut le seul des alliés qui persista dans un système de guerre. Par le premier article du traité, Louis XIV s'engageoit à reconnoître la reine Anne pour légitime souveraine, et la maison d'Hanovre pour héritière de la couronne, promettant de ne prêter aucun secours à la personne qui se disoit roi d'Angleterre, et de ne lui donner aucun asile dans ses états. Cet engagement coûta plus cher à son cœur que la démolition de Dunkerque, qui étoit un monument de honte pour la France, et un monument de gloire du règne triomphant de la reine Anne. Il étoit bien dur à un monarque magnanime, qui avoit fait tant de sacrifices pour un prince malheureux, d'être forcé de l'abandonner. Le supplice des grandes âmes est l'impuissance d'être généreuses.

Quelque glorieuse que cette paix fût pour la Grande-Bretagne, les Anglais la regardèrent comme une flétrissure imprimée à la nation. Dès que la nouvelle en fut répandue, les évêques furent les premiers à jeter l'épouvante sur les dangers où l'église anglicane se trouvoit exposée. Quelques prédicateurs eurent l'audace d'assurer que le prétendant étoit déjà descendu dans le royaume sous le masque d'un protestant. La reine, pour calmer les esprits, et pour mieux voiler ses desseins, ordonna d'exécuter à la rigueur les lois décernées con-

tre les catholiques : on en fit une exacte perquisition, et tous furent sommés de déclarer leurs noms, et les motifs qui les avoient engagés à venir à Londres ; on exhorta les évêques à prendre avec le parlement des mesures pour dissiper les craintes sur le prétendu danger de l'église : mais la nation étoit trop éclairée pour s'en laisser imposer par ces artifices. 1713.

Les changemens qui se firent à la cour mirent toute l'autorité entre les mains des amis et des parens des ministres ; mais, à mesure que leurs moyens se multiplioient, leur circonspection devenoit plus timide. Le zèle du comte d'Oxford, autrefois si ardent, sembloit se refroidir. En vain les jacobites lui représentèrent qu'il falloit profiter du moment, que jamais on ne pourroit avoir une chambre basse plus favorablement disposée, qu'il lui suffisoit de proposer une révocation des actes passés en faveur de la maison d'Hanovre, pour opérer une prompte révolution : ces raisons ne purent l'ébranler ; et sous prétexte de prendre des mesures plus prudentes, il persista dans son inaction. La cour de Saint-Germain reconnut que ses promesses n'étoient que des artifices ; mais comme il exerçoit un empire absolu sur l'esprit de la reine, on prit le parti de dissimuler.

Le duc d'Ormond, le vicomte de Bolingbroke, et leurs collègues, agissoient avec plus de franchise et de fermeté : inébranlables dans leurs principes, ils reconnurent que le grand trésorier avoit donné des paroles qu'il n'avoit pas l'intention d'effectuer. Il n'avoit jusqu'alors ménagé les jacobites et les torys

que pour les faire servir à sa fortune, et pour
1713. dominer dans le parlement : dès que ses vœux furent satisfaits, il ne songea plus qu'à se ménager avec la maison d'Hanovre, sans cesser d'amuser le roi Jacques par l'espoir de son rétablissement. Malgré son habileté, il sembla ignorer que c'est par la célérité que les traîtres font réussir leurs entreprises : les esprits incertains et flottans sont bientôt dévoilés. D'Ormond et Bolingbroke, humiliés d'avoir été sa dupe, résolurent de le supplanter. Il ne fut plus le dépositaire de leurs secrets et de leurs relations avec la France : ils employèrent le crédit de la favorite de la reine pour le décrier comme un traître, et il fut renvoyé et privé de tous ses emplois. Les ministres alors réunirent leurs forces, et marchèrent sans trouver d'obstacles.

La santé chancelante de la reine les fit sor-
1714. tir de leur assoupissement. D'un autre côté, la cour d'Hanovre, avertie par ses émissaires que sa mort étoit prochaine, prit de nouvelles mesures pour empêcher le prétendant de passer en Angleterre. Plusieurs seigneurs furent associés à ceux qui, pendant la minorité du successeur, devoient avoir l'administration du royaume. Les wighs sollicitoient l'électeur de se rendre à Londres pour déconcerter les projets des ministres : ils se plaignirent de ce qu'en temps de paix on entretenoit une armée, comme si on eût voulu s'en servir pour opprimer la liberté de la nation et pour exécuter des desseins qu'on ne laissoit que trop apercevoir, d'autant plus que le duc d'Ormond, nommé capitaine-général des forces

du royaume, n'avoit pris aucun soin de cacher ses sentimens, et que tous les officiers attachés 1714.
à Marlborough avoient été dépouillés de leurs emplois, et remplacés par les créatures des ministres; ils publièrent encore qu'on avoit résolu de casser les officiers des gardes, et de mettre en leur place des officiers irlandais catholiques.

Tous ces mouvemens faisoient voir aux ministres ce qu'ils avoient à craindre, si la reine venoit à mourir. Bolingbroke, qui savoit tout prévoir, crut prévenir ces malheurs en recherchant les principaux chefs de la faction qu'il avoit persécutée: il leur donna un somptueux festin, et même il écrivit à Marlborough de hâter son retour pour prendre avec lui des mesures contre l'invasion du prétendant. Le général parut croire à sa conversion: mais il étoit trop clairvoyant pour ne pas apercevoir que la conduite du ministre lui étoit prescrite par la nécessité, et que ce honteux retour étoit un témoignage de sa crainte et du sentiment de son impuissance, d'autant plus que dans le temps qu'il cherchoit à ménager les wighs, il faisoit mouvoir tous les ressorts de la politique en faveur du prétendant. D'Ormond fut le seul inébranlable dans ses principes: il s'étoit trop avancé pour reculer.

La reine tomboit chaque jour dans le dépérissement. L'hydropisie, et surtout les tourmens de la goutte, étoient encore aggravés par les chagrins dont elle étoit dévorée. Les remèdes devinrent impuissans, et l'on désespéra de sa vie; elle passoit successivement de la

plus grande agitation dans le plus profond
1714. abattement. On l'entendoit sans cesse s'écrier : *Ah ! mon frère, mon cher frère, que vous êtes à plaindre !* Enfin elle tomba dans un sommeil léthargique, et elle mourut le 2 août 1714, à l'âge de quarante-neuf ans et quelques mois, dont elle avoit régné treize.

Quoiqu'elle n'eût pas les qualités qui font les grandes souveraines, son règne fut aussi glorieux que celui des plus grands rois. Familiarisée avec les maximes anglicanes, elle monta sans remords sur un trône d'où son père avoit été obligé de descendre. Son respect pour les lois de sa nation lui fit croire qu'elle en étoit la légitime souveraine ; et quand elle forma le projet d'appeler son frère à l'empire, elle resta persuadée que c'étoit moins une restitution qu'un bienfait gratuit. Sa taille étoit médiocre et bien proportionnée ; ses traits trop marqués lui donnoient un air mâle, et certaine dignité qui ne se rencontre jamais avec les grâces. Ses traits furent encore défigurés par l'usage immodéré des liqueurs fortes, vice qu'elle avoit contracté pour complaire à son époux. Telle fut la cause de sa mort prématurée. Sa douceur dégénéroit en foiblesse; elle abandonnoit son âme à quiconque en ambitionnoit l'empire. Après avoir été asservie aux volontés de lady Marlborough, elle entra dans un autre esclavage, et ne fit que changer de joug. Elle aima sans partage son époux ; sa tendresse le suivit jusques dans le tombeau : malheureusement elle en adopta quelques défauts. Quoique son esprit fût borné, elle aimoit les beaux arts, et récompensoit

ceux qui les cultivoient : la peinture fut un de ses amusemens ; son goût pour la musique manifestoit la mollesse de son caractère et sa sensibilité. Ennemie du luxe ruineux, économe sans avarice, elle donna peu pour se ménager la ressource de toujours donner. Enfin, quoiqu'elle n'eût que les qualités d'une femme privée, elle fut l'arbitre de l'Europe et la plus redoutable ennemie d'un roi qui en avoit réglé le destin.

1714.

LIVRE QUATORZIÈME.

Proclamation et règne du roi George. Une flotte est équipée pour aller le chercher. Sa réception dans le royaume. Changement de ministres. Le prétendant se refuse aux empressemens de ses partisans. La France lui refuse son secours. Les anciens ministres accusés de trahison. Ils préviennent leur châtiment par la fuite. Leur dégradation. Tumultes excités par les jacobites. La tête du prétendant mise à prix. Le comte de Marr se met à la tête des rebelles d'Ecosse ; il proclame le prétendant. Combat de Dumblain. Défaite des rebelles. Les chefs passent en France. Le prétendant se rend en Ecosse. Sa conduite imprudente. Il repasse la mer avec les chefs de son parti. On lui refuse un asile en France et en Lorraine ; il se retire à Avignon. Punition des rebelles. Procès fait à six lords. Les accusés s'avouent coupables. Discours du grand Steward. Leur arrêt de mort. Leurs épouses sollicitent leur grâce. Evasion du comte de Nithisdale. Supplice des comtes de Derwentwater et Kinmure. Procès du lord Winton. Son évasion. Clémence du roi. Punition d'un prédicant. Fréquentes séditions dans Londres. Le prétendant implore le secours de Charles XII, il en essuie un refus. On renouvelle le projet. Portrait du baron de

Gortz. Ses liaisons avec Alberoni. Caractère de ce cardinal. Découverte de cette conspiration. Précautions du gouvernement. Les mécontens prennent les armes. Leur défaite. La France déclare la guerre à l'Espagne. Déclaration du prétendant. Mouvemens des catholiques. Découverte d'une conspiration. Précautions du gouvernement. Les conspirateurs sont arrêtés. L'évêque de Rochester mis à la tour. Plan de la conspiration. Procès fait à l'avocat Layer. Sa condamnation. Sa harangue patibulaire. Portrait de l'évêque de Rochester. Est banni à perpétuité. Nouvelles émotions. Traité de Madrid. Disgrâce du duc de Ripperda. Le prétendant est oublié dans le traité. Mort du roi George. Son portrait. Proclamation de George II. Adresses de félicitations. Les Wighs appelés au ministère. Leur caractère. Génie de Walpole. Paix établie dans toute l'Europe.

Dès que la mort de la reine Anne fut annoncée, le conseil privé s'assembla et fit lecture 1717.
de trois lettres écrites par son successeur, qui
associoit dix-neuf pairs à ceux qui avoient été Proclamation
nommés à la régence par le parlement. Ces et règne
seigneurs, dévoués à la fortune de la maison du roi
d'Hanovre, accompagnèrent en carrosse (1) George
les hérauts d'armes, qui proclamèrent George Ier roi de la Grande-Bretagne. Cette cérémonie se fit sans désordre, et chacun sembla participer à l'alégresse publique, excepté une dame qui, ayant ramassé le gant d'un des hé-

rants, s'écria : *vive le roi Jacques III !* et s'offrit à combattre pour sa cause. Cet hé-
1717. roïsme, ou plutôt cette témérité, fut taxée d'extravagance, qu'on crut devoir laisser impunie. Le parlement, émule du zèle du conseil privé, s'assembla le même jour, et prêta le serment de fidélité au nouveau roi ; il fit une adresse pour le féliciter sur son avènement au trône. Cette proclamation se fit dans les trois royaumes avec la même unanimité : le duc d'Argyle étoit parti pour l'Ecosse, et le général Stanhope pour l'Irlande, où les troupes réglées qu'ils mirent sur pied prévinrent tous les tumultes. Quoiqu'on n'eût point à craindre une invasion étrangère, le gouvernement prit les mêmes précautions que si un ennemi armé eût été près d'insulter les frontières. Les vaisseaux furent mis en état de faire voile, et les officiers eurent ordre de se rendre à bord. Quoique tout fût tranquille, le royaume offroit un spectacle de guerre, et c'étoit le moyen de la prévenir.

L'alégresse publique fut encore soutenue par le retour du duc de Marlborough. Le même peuple qui avoit applaudi à sa disgrâce le reçut comme le héros qui avoit sauvé la patrie. Trois cents seigneurs, montés sur des chevaux richement enharnachés, et suivis de cinquante carrosses, lui servirent d'escorte dans sa marche : toutes les rues de Londres retentirent des cris de *vive Marlborough, vive le roi George*. Qu'un peuple qui passe si rapidement de la haine à l'amour, dût paroître méprisable à ce grand homme !

Les régens et les deux chambres pressèrent

le roi de venir au plutôt prendre possession de ses états. Il n'avoit point le même empressement : adoré d'un peuple qu'il gouvernoit en père, il quittoit avec chagrin des enfans dont il faisoit le bonheur, pour aller se jeter parmi une nation superbe qui veut assujettir ses maîtres à ses caprices et à ses volontés. Quoiqu'il se fût acquis une réputation dans la guerre, c'étoit contre ses ennemis, et non contre ses sujets, qu'il eût voulu faire l'essai de ses talens militaires. Né sans ambition, il eût renoncé à l'empire, si sa famille ne l'eût forcé à l'accepter. Occupé du soin de perpétuer le bonheur de ses anciens sujets, il régla les affaires de son électorat, et ne voulut entrer dans ses nouveaux états que pour avoir des grâces à y répandre, et laissa à la régence le ministère toujours odieux de punir. Ce fut par son ordre que le vicomte de Bolingbroke fut privé des sceaux. Tout le monde applaudit à sa chute : son orgueil insultant l'avoit rendu l'exécration d'un peuple trop éclairé pour ne pas rendre justice à la supériorité de ses talens, mais trop fier pour essuyer des mépris. Sa disgrâce fut une expulsion honteuse : on mit le scellé sur la porte de ses bureaux, dont les commis furent renvoyés. Cet homme si fier et si altier fut traité en coupable, même avant d'être accusé : punition digne d'un ministre qui n'avoit jamais été sensible au plaisir touchant d'avoir des amis. Pour comble d'humiliation, on lui substitua dans la place de secrétaire d'état le vicomte de Townshend, qui, sans avoir ses talens, possédoit le mérite de gagner les cœurs.

1717.

La flotte qu'on équipa pour aller chercher
1717. le roi en Hollande sous les ordres du comte de Barcklay, étoit composée de seize vaisseaux de guerre, deux frégates, six yachts, et dix-huit bâtimens de transport, auxquels se joignit une escadre que la république fit armer pour lui servir d'escorte jusques sur les côtes d'Angleterre. On eût dit que cette armée navale étoit destinée à faire la conquête de l'Angleterre. Le roi débarqua à Greenwich, où la curiosité de voir leur nouveau maître avoit rassemblé 50,000 personnes. Le premier exercice qu'il y fit de la royauté fut de déclarer son fils prince de Galles. Il fut reçu par les régens, et par le comte de Northumberland, capitaine des gardes. Du lieu de son débarquement il se rendit à pied au palais de Saint-James. Il étoit suivi d'une nombreuse cavalcade et de deux cent cinquante carrosses, dont les chevaux étoient parés de rubans. On avoit dressé dans toutes les rues des échafauds où les spectateurs étaloient tout ce que le luxe a de plus riche et de plus élégant. Les fenêtres et les balcons offroient le même spectacle. Le roi faisoit paroître une joie décente et modeste qu'il communiquoit à tout le peuple assemblé. Son air affable et populaire désarmoit l'envie et la haine. Les seigneurs lui baisoient la main, qu'il leur présentoit d'une manière affectueuse et reconnoissante. Il saluoit tout le monde, et sembloit être moins au milieu de ses sujets qu'au milieu de ses enfans et de ses amis. Quel contraste de cette pompe avec la cour de Bar, où l'on étoit dans la consternation ! Tout se passa sans tumulte, excepté que la populace,

irritée contre le docteur Sacheverel, abattit
l'échafaud où elle le croyoit monté. Cet orateur autrefois l'idole de la canaille, en étoit devenu l'horreur. Son effigie fut brûlée après avoir été pendue et traînée dans la boue. 1717.

Dès que le roi fut tranquille dans son appartement, il appela ceux de la noblesse qui lui avoient été les plus affectionnés pendant le dernier règne. Il fit dire au duc d'Ormond et au vicomte de Bolingbroke qu'il n'avoit plus besoin de leurs services. Marlborough fut rétabli dans toutes ses dignités, et les militaires se félicitèrent de le revoir à leur tête. Tout le ministère fut changé : les torys furent dépouillés de leurs emplois, et les wighs jouirent d'une faveur exclusive. Cette prédilection, qu'il ne prit pas le soin de cacher, fit quelques heureux et beaucoup de mécontens ; et si l'on peut l'accuser d'avoir manqué à la politique dans cette révolution subite, on doit rendre hommage à son cœur. Incapable de déguisement et de duplicité, il portoit la franchise jusqu'à l'indiscrétion ; le fond de son âme étoit aussi net que la superficie. Un seigneur qui jouissoit de sa confiance lui représenta le danger d'une conduite si précipitée. « Mylord, » répondit-il, la maxime des princes de ma » maison est de ne jamais abandonner leurs » amis, de rendre justice à tout le monde, et » de ne craindre personne ».

L'ancien ministère, divisé dans ses vues et ses moyens, n'avoit pris aucune mesure pour lui fermer l'entrée du trône : enchaîné par les actes du parlement, qui avoit disposé de la couronne, il ne pouvoit s'élever au-dessus

des lois sans le secours d'une puissance étran-
1717. gère. Le prétendant n'avoit point d'alliés. La France, épuisée d'argent et de soldats, avoit besoin de repos pour réparer les pertes de la guerre. Les puissances voisines s'intéressoient, par penchant et par système, à la cause du nouveau roi : la foi des traités leur en faisoit une loi. C'étoit donc sur le zèle de ses partisans dans les trois royaumes qu'il devoit fonder ses espérances. Dès qu'il eut appris la mort de sa sœur, il quitta la Lorraine, et se rendit secrètement à Paris pour prendre des mesures avec sa mère et ses amis. La cour de France, liée par le traité d'Utrecht, lui souhaitoit beaucoup de bien, et ne pouvoit lui en faire sans replonger l'Europe dans de nouvelles calamités. M. de Torci eut ordre de lui représenter que le roi ne lui pouvoit donner un asile dans ses états sans s'exposer au juste reproche d'enfreindre ses engagemens, et qu'ainsi il lui conseilloit de retourner volontairement dans sa retraite pour y attendre des circonstances plus favorables, et pour épargner au roi le chagrin d'en venir à la violence dont il seroit forcé d'user, s'il ne déféroit pas à ses volontés. Ces représentations étoient un ordre dont la rigueur fut encore aggravée par la nouvelle, que ses amis d'Angleterre avoient été contraints de participer à l'alégresse publique, et que cette dissimulation, qui étoit un témoignage de leur foiblesse, avoit découragé le parti : c'est ce qui le détermina à retourner en Lorraine, en se faisant un mérite de son obéissance aux ordres de Louis XIV.

Il semble que les circonstances dussent lui inspirer plus d'audace. Ce n'est point en consultant la prudence qu'on exécute des choses extraordinaires : la plupart des héros n'ont été que d'heureux téméraires. S'il fût descendu en Angleterre, sa présence eût relevé le courage de ses amis ; le spectacle de ses infortunes lui eût gagné les cœurs sensibles. C'est dans l'excès de leurs maux que les princes trouvent souvent des ressources : on est disposé à leur prêter une main secourable dès qu'on les voit dignes d'être plaints. L'Ecosse, depuis la révolution, avoit persisté dans son attachement à sa famille. Les principaux seigneurs n'attendoient que ses ordres pour se soulever ; ils s'engagèrent à mettre huit mille montagnards sur pied, et à lever dans les autres provinces du royaume dix mille fantassins et mille hommes de cavalerie : ils promettoient, à la faveur de leurs intelligences, de le rendre maître d'Edimbourg, de Sterling et de Dunbarton. Telles furent les raisons qu'on allégua pour taxer le prétendant de foiblesse et d'irrésolution : mais il est facile de le justifier. Les promesses des seigneurs étoient plus éblouissantes que solides. Il est vrai qu'il eût trouvé des hommes, mais il falloit trouver les moyens de les faire subsister ; et manquant d'argent pour les payer, il eût été contraint de livrer le pays au pillage : la guerre alors n'eût été qu'un brigandage ; le peuple, vexé par une soldatesque avide et sans frein, après l'avoir désiré pour roi, l'eût abhorré comme son oppresseur ; et, si l'on en fût venu au point de livrer une bataille, quelle confiance

1717.

auroit-il pu avoir dans une milice sans disci-
1717. pline et sans expérience contre des troupes aguerries et accoutumées à vaincre sous Marlborough ? C'est confondre l'héroisme avec la témérité, que d'affronter des périls sans fruit et sans espoir de les surmonter.

Il est encore vrai que l'Angleterre paroissoit disposée à le recevoir. La fierté de la nation étoit offensée de fléchir sous un maître étranger. Le clergé anglican obéissoit à regret à un roi qui n'avoit point adopté ses principes. Les anciens ministres et leurs nombreux partisans formoient une phalange redoutable dont les chefs étoient les meilleures têtes de l'Angleterre : mais les hommes de génie ne sont pas les plus propres à préparer une révolution. Comme leurs vues nettes et étendues leur laissent apercevoir tous les obstacles, ils sont facilement rebutés : la prudence ne leur permet d'entreprendre que ce qu'ils sont assurés d'exécuter. Les esprits bornés sont les plus audacieux : comme ils ne savent rien prévoir, ils tentent tout ce qu'ils espèrent.

Les jacobites, dans leurs assemblées, avoient arrêté que, sans un secours d'armes, d'argent, et de quatre mille hommes au moins, ils ne se hasarderoient point à se mettre en campagne. Bolingbroke, dont le zèle étoit encore animé par l'esprit de vengeance, sollicita vivement le secours demandé : son éloquence fut stérile, et la France fut constante dans son refus. Ces raisons ne sont-elles pas une apologie de ce prince, qui, en exposant sa vie, eût sacrifié une noblesse dont il devoit ménager le sang et les intérêts ? Il avoit épuisé

tout son crédit, et il n'avoit pu rassembler que cent mille écus : ce n'est point avec une 1717. somme si modique qu'on soudoie une armée.

Tous les esprits étoient dans la fermentation, et le fameux Burnet, prélat républicain, les enflammoit encore par ses écrits. Ce tribun turbulent, dans un ouvrage qu'il mit au jour, accusa les anciens ministres d'avoir fait une paix déshonorante, d'avoir entretenu avec la France des relations criminelles et préjudiciables aux alliés, d'avoir mis sur la même tête les couronnes d'Espagne et des Indes, d'avoir exposé le Portugal au danger de perdre ses précieuses mines du Brésil, d'avoir réduit l'Angleterre à l'humiliante condition de ne recevoir de l'or de l'Amérique qu'autant que ses ennemis en répandroient pour corrompre ses ministres, d'avoir livré les braves Catalans à la discrétion d'un vainqueur irrité, d'avoir prodigué l'or de la nation aux montagnards d'Ecosse, qu'ils entretenoient par cet appât dans l'esprit de révolte en faveur du prétendant.

Ces sentimens n'étoient pas particuliers à cet écrivain véhément. L'on paroît toujours criminel aux yeux d'une faction, quand on agit contre ses principes. George avoit droit de se féliciter de la docilité de son parlement, dans lequel il n'avoit trouvé aucune opposition ; mais, comme il avoit été formé sous l'ancien ministère, il le cassa pour en créer un nouveau. Tous les députés, qu'il sembloit avoir choisis lui-même, concoururent à ses vues, et même en firent plus que sa modération n'exigeoit. Les anciens ministres ne pa-

rurent que rarement dans cette assemblée de
1717. la nation, où ils s'aperçurent que leur présence étoit odieuse. Les deux chambres ordonnèrent qu'on examineroit leur administration. Après que les commissaires eurent fait leur rapport, le duc d'Ormond, les comtes d'Oxford, de Strafford, et le vicomte de Bolingbroke, parurent convaincus d'avoir trahi la patrie et ses alliés. Robert Walpole se leva pour accuser ce vicomte : « Je ne doute pas, » dit-il, qu'après avoir entendu le rapport, » la chambre ne reste convaincue que Henri » Saint-Jean vicomte de Bolingbroke est coupable de haute trahison et de haute malversation, desquels crimes je l'accuse : savoir, » d'avoir signé les préliminaires de la paix » sans avoir été autorisé par la reine, d'avoir » expédié les instructions du duc d'Ormond » qui portoient de ne faire aucun siége et de » ne livrer aucune bataille, d'avoir envoyé des » ordres à ce général pour qu'il réglât sa marche sur les avis du maréchal de Villars, d'avoir entretenu des correspondances clandestines avec le prétendant par le canal de » l'abbé Gautier, d'avoir défendu à l'amiral » Jennings d'attaquer la flotte française dans » la Méditerranée deux mois avant que la suspension d'armes fût signée ». L'accusateur produisit une lettre où l'accusé s'exprimoit ainsi : « Je ne dis pas que j'ai sauvé l'armée » française ; mais j'ose me vanter que c'est à » moi qu'elle est redevable de son salut ». Des délits si graves méritoient toute la sévérité des lois. Bolingbroke prévint son châtiment par la

la fuite : il se rendit auprès du prétendant, qui lui confia l'administration de ses finances. 1717.

Le comte d'Oxford étoit dans une espèce de sécurité, parce que, dans les derniers jours du règne de la reine Anne, il avoit refusé de souscrire au retour du prétendant ; et comme sa disgrâce avoit été la suite de sa résistance, il s'en faisoit un mérite auprès de la faction dominante. La nation demandoit des victimes : il suffisoit qu'il eût été du nombre des anciens ministres pour être regardé comme leur complice. Le lord Koningsby se déclara son accusateur, et le taxa des mêmes crimes que son ancien collègue, et surtout d'avoir conseillé à la reine Anne de faire à son frère une pension de 47,000 liv. sterling, et d'avoir entretenu des intelligences criminelles avec l'abbé Gaútier. L'accusateur conclut que le comte d'Oxford étant convaincu du crime de haute trahison, devoit être séquestré. Le comte, quoique malade, s'étoit rendu au parlement pour entreprendre sa justification, qui ne parut pas satisfaisante : néanmoins, par égard pour son indisposition, les pairs furent assez indulgens pour ne point l'envoyer à la tour ; ils se contentèrent de le mettre sous la garde de l'huissier de la verge noire : mais ayant appris, quelques jours après, qu'on devoit l'y conduire, il se rendit à la barre, où, faisant ses adieux à la chambre, il dit : « Messieurs, je vous quitte : c'est peut-être pour » l'éternité. S'il faut renoncer à la vie, je la » perdrai du moins sans regret et sans re- » mords ; j'emporterai dans la tombe mon » innocence, puisque je n'ai rien fait que par

» les ordres de la reine, ma maîtresse et ma
1717. » bienfaitrice ». Son courage sembla l'abandonner : il reconnut trop tard que dans les temps de factions il est dangereux de ménager les deux partis; celui qui triomphe se croit en droit de punir pour n'avoir point assez fait.

Le duc d'Ormond fut également accusé des mêmes crimes. Ce seigneur, calme au milieu de l'orage, s'étoit retiré à Richemont, où il continuoit de vivre avec la magnificence d'un souverain. Quoique tombé dans la disgrâce, il lui restoit des amis : la foule se rendoit chez lui, où l'on croyoit voir un monarque environné de ses courtisans. Libéral jusqu'à la prodigalité, il répandoit ses largesses sur les officiers réformés qu'il avoit dispersés dans les provinces du nord et de l'ouest de l'Angleterre : son dessein étoit de se mettre à leur tête quand il seroit temps de lever l'étendard contre le roi George. A la faveur des intelligences qu'il entretenoit dans Exeter, Plymouth et Bristol, il promettoit de se rendre maître de ces villes. Il écrivoit sans cesse au prétendant pour le presser de venir se mettre à la tête de ses amis; mais ses promesses étoient si vagues, qu'il ne lui indiquoit pas même un lieu de débarquement. La faction des torys, dont il avoit toujours été l'idole, étoit éparse, mais n'étoit point encore abattue : la confiance dans ses forces n'étoit point tout-à-fait vaine et présomptueuse.

Tandis qu'il se nourrissoit de flatteuses espérances, le général Stanhope, qui se déclara son accusateur, prouva qu'il étoit coupable de haute trahison et de haut crime, et sur-le-

champ on envoya des gardes pour investir sa maison et l'arrêter : il en fut averti ; et sans 1717.
donner ordre aux affaires, il s'enfuit vers la mer, et passa dans le continent. Quoiqu'absent, il fut vivement poursuivi par son accusateur : mais comme les lois ordonnent aux accusés de haute trahison de se rendre dans les prisons, et que Bolingbroke et lui avoient passé la mer, on leur donna du temps pour répondre ; et n'ayant point comparu au jour prescrit, les seigneurs prononcèrent leur condamnation : ils furent déclarés traîtres à la patrie. Après qu'on les eut dégradés, on effaça leurs noms de la liste des pairs, on brisa leurs armes, leurs titres furent anéantis, et l'on ordonna que le vicomte de Bolingbroke ne seroit plus appelé que Henri Saint-Jean, laboureur, et l'autre que James Buttler.

D'Ormond n'avoit point su profiter de la faveur populaire. Il falloit un chef aux torys ; sa libéralité, sa naissance et son affabilité, lui donnèrent des titres pour l'être. Si, avant le débarquement du roi George, il eût pris les armes, et se fût déclaré le défenseur de la religion et de la liberté, dont le prétexte est toujours plus puissant sur la multitude que la raison, les soldats licenciés se seroient rangés en foule sous son drapeau, et les troupes nouvellement levées auroient suivi leur exemple. Il faut avouer qu'il manquoit des qualités nécessaires à un chef de parti : son courage n'étoit point équivoque ; il se seroit distingué dans un assaut ou dans la mêlée : mais il eût été mal placé à la tête d'une armée ; d'un brave soldat on fait souvent un mauvais général.

1717. Les jacobites, privés de leurs chefs, ne furent pas moins fermes dans l'exécution de leurs projets. Les tumultes qui troubloient chaque jour les trois royaumes ne laissoient plus lieu de douter que la rebellion ne fut près d'éclater. Le roi communiqua ses craintes au parlement, qui, dévoué à ses volontés, dressa un bill sévère contre les tumultes, et un autre pour la sûreté de la personne du roi et de son gouvernement : il promit 100,000 liv. sterling à celui qui livreroit le prétendant, mort ou vif, et qu'en cas que le saisissant fût tué en s'assurant de la personne de ce prince, la somme promise seroit partagée entre ses héritiers. La ville de Londres donna au roi les mêmes témoignages de zèle et de fidélité : le lord maire et les commandans de la milice jurèrent de sacrifier leur vie et leur fortune pour sa défense, et même ils offrirent de lui compter, dans l'espace de vingt-quatre heures, 1,000,000 liv. sterling en pur don. L'adresse qu'ils présentèrent quelques jours après étoit une diatribe sanglante contre le prétendant, qu'on peignoit avec les couleurs les plus offensantes. Tous les mouvemens des jacobites ne servirent qu'à étendre le pouvoir qu'ils vouloient détruire : les parlemens jusqu'alors avoient toujours été opposés à l'entretien d'une armée toujours subsistante ; celui-ci renonça pour un moment à cette maxime, d'où dépend la liberté de la nation : le roi fut prié de lever incessamment autant de troupes et d'équiper autant de vaisseaux qu'il le jugeroit à propos pour la sûreté de sa personne et de son gouvernement. Jamais

souverain en Angleterre n'avoit joui d'une si
noble prérogative. 1717.

Le danger étoit pressant : le comte de Marr, pair d'Ecosse, à la tête de sept mille hommes, leva l'étendard de la révolte. Ce comte avoit été secrétaire d'état; et dans les premiers jours du règne du roi George il fut un de ses courtisans les plus empressés : mais dès qu'on l'eut privé de son emploi, sa chute en fit un rebelle. Le marquis d'Huntley, fils du duc d'Athol, lui fut associé dans le commandement, et l'un et l'autre prirent la qualité de lieutenans-généraux du roi Jacques, qu'ils proclamèrent, en sommant tous les Ecossais de se joindre à eux pour rétablir leur légitime souverain sur le trône de ses ancêtres. Leurs étendards avoient pour devise : *Pour Jacques VIII et la religion protestante.* Il répandirent un manifeste souscrit par dix seigneurs qui étoient avec eux en armes.

Dès que le comte de Marr eut tiré l'épée, il montra qu'il ne savoit pas s'en servir. Plus propre à l'administration qu'au métier de la guerre, il étoit incapable de former le plan d'une campagne, et de diriger les mouvemens d'une armée. Dans son début, il se rendit maître des villes de Dundée, d'Aberdeen, d'Inverness et de Perth, où il fit proclamer le prétendant, ainsi que dans tous les lieux de son passage. Ces premiers succès furent ternis par l'ordre qu'il donna de saccager les maisons de ceux qui avoient refusé de se ranger sous ses étendards. Il ne sut pas profiter de la première chaleur des esprits. Dans les guerres civiles, les premiers coups qu'on frappe sont

les plus décisifs. Dès qu'il eut rassemblé dix
1717. mille hommes, il pouvoit sans obstacle se rendre maître de toute l'Ecosse, et la nettoyer de troupes ennemies qui étoient éparses et peu nombreuses. Il eût alors convoqué le parlement ; et marchant ensuite vers l'Angleterre, il eût peut-être pénétré où les jacobites l'attendoient pour passer dans son camp. Sa lenteur à régler des affaires lui fit manquer l'occasion de vaincre.

Le duc d'Argyle fut nommé pour éteindre le feu de cette rebellion naissante. Ce seigneur, puissant en Ecôsse par ses richesses et le nombre de ses vassaux, alloit défendre sa propre cause contre les Stuart, dont il étoit l'irréconciliable ennemi. On lui donna pour collègue le général Cadogan, l'ami de Marlborough, et l'émule de ses talens militaires. Après s'être assuré d'Edimbourg, il se rendit à Sterling avec cinq régimens de dragons, six d'infanterie, et quatre d'Irlandais. Il fortifia son camp, en attendant un corps de troupes que lui amenoit le lord Murray, second fils du duc d'Athol, qui, comme son père, étoit resté fidèle au roi. Plusieurs seigneurs vinrent le joindre à la tête de leurs vassaux. Alors il publia une proclamation contre le prétendant et les seigneurs qui avoient signé le manifeste.

L'armée des rebelles se fortifioit chaque jour par l'espoir que le prétendant alloit bientôt débarquer avec des troupes nombreuses. Tandis qu'on préparoit des scènes sanglantes en Ecosse, tout étoit dans l'agitation sur les frontières de l'Angleterre, et surtout dans le comté de Northumberland, où les lords Der-

wentwater, Widdrington, et plusieurs autres seigneurs, avoient proclamé le prétendant. 1717.
Un nommé Forrester, gentilhomme de cette province, qui s'étoit acquis une grande réputation de courage et d'habileté, se mit à la tête de cette milice dans le dessein de pénétrer en Angleterre; il demanda au comte de Marr un corps d'infanterie. Le brigadier Mackentosh fut aussitôt détaché avec dix-huit cents montagnards: mais, au lieu de prendre la route la plus courte, il s'approcha d'Edimbourg, qu'il se flattoit de surprendre. Cette marche imprudente pensa lui coûter cher. Le duc d'Argyle, qui le poursuivoit, l'eût accablé avec toutes ses forces, s'il n'eût été obligé de retourner sur ses pas pour empêcher le comte de Marr de se rendre maître du poste important de Sterling.

Mackentosh, échappé de ce péril, prit sa route vers la frontière d'Angleterre, où il fut joint par les lords Kenmure, Nithisdale, et plusieurs seigneurs à la tête de leurs vassaux. Quand ils eurent fait leur jonction avec Forrester, il leur étoit facile de décider du sort de cette guerre: leurs forces étoient supérieures. Avec tant de bras, il n'y avoit point de têtes. Au lieu d'entrer en Ecosse pour y dissiper l'armée du duc d'Argyle, ils s'avancèrent vers Durham, dans l'espoir que la ville de Newcastle leur ouvriroit ses portes: mais les ennemis, qui avoient prévu leur dessein, le firent échouer. Alors ils s'enfoncèrent dans la province de Lancastre, où les catholiques vinrent pour fortifier leur armée. Ils pénétrèrent jusqu'à Preston, se flattant que les provinces voisines,

rassurées par de si nombreux défenseurs, ou
1717. effrayées par leur approche, se déclareroient pour eux. Le gouvernement avoit pris des précautions pour déconcerter leurs projets : le général Wils, chargé de la défense des frontières, rassembla ses troupes éparses, et se présenta devant Preston, avant même qu'ils eussent soupçonné qu'il y eût des ennemis pour les attaquer. Le général Carpenter le joignit avec quelques régimens de dragons. Malgré cette réunion les ennemis leur étoient encore assez supérieurs en nombre pour se flatter de vaincre, s'ils avoient eu des chefs pour entretenir et diriger leur courage : mais Forrester, qui jusqu'alors avoit paru inaccessible à la crainte, tomba dans un abattement pusillanime; et après avoir fait une molle résistance, les principaux chefs demandèrent à capituler. Le comte Derwentwater, Widdrington, et le brigadier Mackentosh, furent députés pour régler les conditions : mais on leur répondit qu'étant rebelles et pris les armes à la main contre leur légitime roi, il ne restoit que la ressource de se rendre à discrétion, et d'implorer la clémence de leur souverain offensé ; et, pour adoucir l'amertume de ces conditions, le général Wils leur promit de s'intéresser en leur faveur. Il fallut se soumettre, d'autant plus que les montagnards refusoient de combattre, persuadés que les vengeances du vainqueur ne frapperoient que leurs chefs : tous furent désarmés, et près de cinq mille hommes se rendirent à un corps de deux mille. Leur camp fut pillé. Le butin fut

immense, tant en armes, en chevaux, qu'en or et provisions. 1717.

Le même jour où les armes du roi George triomphoient, le duc d'Argyle en étoit aux mains avec le comte de Marr sous les murs de Dumblain. Ce duc, averti que l'armée rebelle avoit été fortifiée d'un secours de deux mille trois cents hommes envoyés par le général Gordon, et trois mille cinq cents autres que le comte de Seaford avoit levés sur ses terres, et craignant que ce nuage qui grossissoit tous les jours ne vînt fondre sur lui, se détermina à livrer bataille, quoiqu'il fût trois fois moins fort que l'ennemi, persuadé qu'en différant il se verroit accablé par cette multitude, qui devenoit chaque jour plus nombreuse. Le choc fut vif et bien soutenu. Trois mille hommes firent plier plusieurs fois plus de dix mille; l'on combattit jusqu'à la nuit, et les deux partis parurent résolus d'engager une nouvelle action le lendemain: mais les montagnards rebutés ne voulurent plus se battre. Le comte de Marr, ne pouvant vaincre leur indocilité, se retira vers Perth, et le duc d'Argyle à Sterling, où il attendit les six mille Hollandais qui avoient passé la mer pour le joindre.

Quoique les rebelles n'eussent laissé que huit cents hommes sur le champ de bataille, leur armée se fondit dans leur retraite; et lorsque le comte de Marr en eut rassemblé les débris, il la trouva réduite à moins de cinq mille hommes. Il semble qu'après deux actions si destructives il ne devoit songer qu'à faire son accommodement. Il en sentit la nécessité; et après avoir été un moment incertain, il négo-

cia pour obtenir sa grâce : mais, pendant
1717. qu'on chicanoit sur les conditions, les comtes de Lanmure et Lillington, sur l'asssurance de la prochaine arrivée du prétendant, le déterminèrent à persister dans la rebellion. Le marquis d'Huntley, qui accepta son pardon, acheva de ruiner son parti, et le comte de Seaford resta dans une espèce de neutralité.

Enfin, après s'être vu quelques jours auparavant à la tête de seize mille hommes, il ne lui restoit plus que le titre de général sans armée. Cependant, quoique sans espoir de secours, rassuré par son courage et par la fidélité de quatre mille hommes qui s'offroient à partager ses périls, il fit taire la prudence, et ne prit conseil que de son désespoir. « Mes » amis, leur dit-il, nous n'avons plus que » l'alternative de vivre esclaves, ou de mou- » rir avec gloire. Songez qu'il n'est plus pour » nous de patrie, si Jacques III n'est pas no- » tre roi. Ceux qui refuseront de concourir à » son rétablissement imprimeront à leur nom » une tache éternelle. La postérité dira : Ici » reposent les cendres de ces parjures qui » vendirent leur roi et leur patrie à un maître » étranger ».

Il ne pouvoit garder tout le terrain qu'il occupoit sans s'exposer au péril d'être coupé par les troupes du duc d'Argyle ; il se replia vers le nord avec tant de précipitation, qu'il n'eut point le temps d'emporter ses munitions. Cette retraite étoit une espèce de déroute qui manifestoit sa crainte et sa foiblesse. Pendant qu'il luttoit presque seul contre la fortune, Bolingbroke et d'Ormond faisoient de vives

instances auprès de la cour de France pour en obtenir du secours. La mort de Louis XIV leur en ôta toute espérance. 1717.

Dès que le prétendant fut instruit d'un soulèvement en sa faveur, il quitta sa retraite, et se rendit à Saint-Malo, d'où il se proposoit de passer en Ecosse. Le comte de Stairs, ambassadeur d'Angleterre, en porta ses plaintes au régent, qui répondit : « J'ignore si le prince » est dans le royaume : qu'on m'indique le lieu » où il peut être, je le ferai reconduire en » Lorraine. Pour moi, je ne suis ni l'espion » ni le prévôt du roi George ». Stairs, qui payoit largement ses nombreux émissaires, fut averti qu'il devoit passer par Châlons ; et, sur ses remontrances, Contades, major des Gardes-Françaises, fut envoyé pour lui conseiller, et même pour le contraindre de retourner sur ses pas : mais le prince avoit pris une autre route ; et, à la faveur de son déguisement, il ne put être reconnu.

Il faut avouer qu'il auroit été bientôt découvert, si le duc d'Orléans l'avoit sérieusement voulu : mais ce prince fit servir cet événement à sa politique. Le roi George et les wighs avoient laissé transpirer leur mécontentement de la paix d'Utrecht, et menaçoient de rompre ce traité : ainsi, pour les détourner des affaires du continent, il étoit de l'intérêt de la France de les occuper dans leur isle. Il amusa l'ambassadeur par des promesses vagues ; et au lieu de s'opposer aux desseins du prétendant, il les favorisa, en prenant des voies obliques pour ne point se compromettre. Stairs découvrit qu'il y avoit au Havre des

vaisseaux chargés d'armes ; et, sur les plain-
1717. tes qu'il en porta, le régent, forçant ses penchans, ordonna de les saisir. Cette perte fut irréparable : les Ecossais avoient besoin d'armes, et l'on manquoit d'argent pour en acheter.

Le prétendant, sans cesse contrarié par les vents, étoit retenu à Saint-Malo, où il apprit que ses ennemis s'étoient emparés de Dunstafnage, lieu environné de montagnes, où il devoit débarquer. Tous ses projets étoient découverts avant d'être exécutés : son peu de discernement dans le choix de ses amis accéléra sa ruine. Le colonel Maclaine, dépositaire de tous ses secrets, les révéloit au roi George, qui, instruit par ce traître, changea les garnisons de Plymouth et de Bristol, qui devoient ouvrir leurs portes aux rebelles. Les chefs de ce complot furent arrêtés, et tous les gentilshommes du pays, effrayés de leur détension, n'osèrent faire le moindre mouvement. Le prince, fatigué de lutter contre la fortune, prit la route de Dunkerque, où s'étant embarqué, il mit pied à terre dans le comté de Buchan, où le comte de Marr, à la tête de trois cents chevaux, fut à sa rencontre. Sa présence, qui devoit relever le courage de ses amis, les jeta dans la consternation. Au lieu de paroître avec l'appareil d'un monarque qui vient prendre possession de ses états, il se montra comme un roi fugitif qui venoit mendier un asile, et partager les misères d'un peuple dont il avoit promis d'être le libérateur. Témoin de la foiblesse de son parti, il tomba lui-même dans l'abattement, et se

plaignit de ce qu'on l'avoit exposé à des périls certains, dont lui et la nation ne pouvoient retirer aucun fruit. Le mécontentement fut réciproque, tous avoient également raison : dans une circonstance aussi critique il falloit un héros ; le prince n'étoit qu'un homme de bien. 1717.

Le premier exercice qu'il fit du pouvoir suprême fut de publier une amnistie dont il eut l'imprudence d'exclure les ducs de Marlborough et de Newcastre, le comte de Sunderland et Robert Walpole. C'étoit leur imprimer le sceau de la gloire ; c'étoit jeter l'alarme dans leur nombreuse faction. Chacun avoit droit de craindre d'être enveloppé dans leur proscription, puisqu'on pouvoit les convaincre d'avoir été leurs complices. Un zèle indiscret lui fit faire encore une démarche plus imprudente. Quand il s'agît de le couronner, il refusa de prêter les sermens selon l'usage de l'église anglicane. C'étoit effacer l'inscription que ses amis avoient mise sur leurs drapeaux, *Pour la religion protestante*. Le roi d'Espagne, instruit qu'il manquoit d'armes et d'argent, lui fit tenir cent mille écus en lingots d'or : le vaisseau qui les portoit fut englouti sous les eaux. Ainsi il sembloit que les hommes et les élémens avoient conspiré pour la ruine de sa cause. Il reconnut trop tard qu'il s'étoit laissé éblouir par de fausses promesses. Au lieu de trouver seize mille combattans, il n'en put rassembler que trois ou quatre mille, qui, tous mal équipés, sembloient plutôt former un amas de brigands qui cherchoient leur proie, qu'une troupe de soldats animés par la

gloire. Alors, se voyant délaissé, il convoqua
1717. ses amis à Perth, pour les sommer de tenir leurs promesses : mais les uns étoient retenus par la crainte des châtimens décernés contre les rebelles ; et les autres, pour les prévenir, avoient déja fait leur accommodement.

D'Argyle, fortifié par la jonction de six mille Hollandais, quitta son camp de Sterling ; et, malgré la rigueur de la saison, il résolut d'aller chercher l'ennemi. Il marcha, précédé de pionniers qui lui ouvroient les chemins couverts de neiges. La glace facilitoit son passage sur les rivières. L'abondance régnoit dans son armée ; il l'avoit précautionnée contre le froid, en rassemblant tous les chariots du pays, qui portoient du bois et du charbon pour chauffer ses soldats. Ils marchoient, avec l'assurance de vaincre, contre des hommes également glacés par la crainte et le froid. A leur approche, Jacques sortit avec précipitation de Perth, qui, n'ayant pour fortification qu'une simple muraille, ne pouvoit soutenir un siége. Son dessein étoit de pénétrer dans le nord, et d'attendre l'ennemi près d'Aberdeen, dans un poste où cinq cents hommes pouvoient tenir contre dix mille. Cette résolution étoit généreuse et digne de la position où il se trouvoit : c'étoit par un noble désespoir qu'il falloit maîtriser la fortune. Mais on lui en exagéra le péril et l'inutilité ; le comte de Marr et les autres chefs lui représentèrent qu'à mesure qu'il s'avanceroit vers le nord, les montagnards l'abandonneroient, pour aller chercher leur sûreté au milieu de leurs rochers inaccessibles, et qu'après

avoir erré lui-même sans armée, il faudroit se livrer à la discrétion du vainqueur. Jacques, 1717.
touché de ces raisons, et avare du sang de ses amis, abandonna son premier dessein; et d'autant que sa présence en Ecosse étoit un obstacle à leur accommodement, il prit le parti de se rendre sur la côte, où un vaisseau de Saint-Malo mouilloit pour le recevoir. Il falloit cacher son évasion : ainsi, sous prétexte de marcher le lendemain vers Aberdeen, il fit assembler quinze cents hommes pour l'accompagner; mais il profita de la nuit pour s'embarquer avec les principaux chefs, qui se sentoient trop coupables pour se flatter de l'espoir d'un pardon. Il eut à lutter dans son trajet contre les vents et contre ses ennemis, dont les vaisseaux couvroient les mers.

Dès que les Ecossais furent instruits de sa fuite, ils se dispersèrent dans leurs montagnes et dans les isles, pour y attendre une occasion favorable de passer en France. Ils se plaignirent d'avoir été abandonnés, et la voix publique accusa le prince d'avoir manqué de résolution. Eût-il été plus grand s'il eût sacrifié le reste de son parti? Il ne fit que ce que la nécessité lui prescrivoit de faire; il ne fut répréhensible que pour avoir trop déféré aux conseils de ses amis, qui l'engagèrent dans cette entreprise, qu'ils ne pouvoient exécuter.

Ce prince, persécuté par les hommes et la fortune, se rendit secrètement à Saint-Germain, pour y apprendre quel coin de la terre lui seroit assigné pour y vivre dans un injurieux oubli. Pendant le court séjour qu'il fit en France, il renvoya le lord Bolingbroke

d'une manière offensante : c'étoit se priver de
1717. son bras droit pour se reposer sur de foibles roseaux. Il lui fit redemander les sceaux, qu'il rendit sans s'abaisser à se plaindre. On lui imputa tous les malheurs de la dernière expédition, pour n'avoir pas envoyé des hommes et de l'argent. Ce ministre incorruptible, dont le désintéressement ennoblissoit les talens, fut traité comme un serviteur infidèle, dans une cour où dominoient des femmes intrigantes et des hommes envieux et bornés. D'Ormond, qui jouit de toute la faveur, n'excita point l'envie, parce que Marr et les autres courtisans étoient sûrs de le gouverner.

Ce duc, pendant que le prétendant étoit en Ecosse, avoit tenté une descente en Angleterre, où ses amis promettoient de le seconder et de le rendre maître de Plymouth ; mais il fut trahi par celui même qui s'étoit engagé à l'y recevoir. Le colonel Maclaine, auquel il avoit prostitué sa confiance, étoit l'émissaire secret du roi George : ainsi tous ses projets furent déconcertés, quoique le succès en parût assuré. D'Ormond mit à la voile, et s'approcha des côtes d'Angleterre, où il apprit que ses partisans et toutes les personnes suspectes avoient été traînés dans les prisons. Il ne se trouva plus de chef capable de conduire l'entreprise, et tous les gentilshommes du pays lui firent dire qu'ils étoient dans l'impuissance de remplir leurs engagemens : ainsi il se vit forcé de retourner d'où il étoit parti, sans avoir osé débarquer.

Le régent ne pouvoit offrir un asile en France au prétendant sans renoncer à la foi

des traités : ainsi ce prince infortuné, qui, sans sujets et sans alliés, paroissoit encore redoutable, écrivit au duc de Lorraine pour le prier de le recevoir dans ses états. On lui répondit qu'il paroissoit plus convenable qu'il se retirât en Suisse ou dans le duché de Deux-Ponts. Ce conseil étoit un refus : il en sentit toute l'amertume ; et, forçant alors ses penchans, il résolut d'aller s'ensevelir dans Avignon, où les seigneurs de son parti allèrent le joindre, et formèrent une cour qui lui déféra tous les honneurs de la royauté, pour le consoler de ne jouir que d'une ombre sans réalité. Pouvoit-il être heureux en se voyant environné des victimes de ses malheurs ? Le sang de ses amis qu'on versoit en Angleterre sur les échafauds, étoit un calice d'amertume dont il étoit contraint de s'abreuver. 1717.

Toutes les prisons regorgeoient de rebelles pris les armes à la main : la loi *Habeas corpus* fut suspendue ; les lords Dunbar et Clifford furent envoyés à la tour, sans qu'on leur imputât d'autre crime que d'être catholiques. Londres n'offroit plus que le spectacle effrayant d'échafauds et de potences. Ces scènes sanglantes furent ouvertes par trois officiers, Cars, d'Ortel et Gordon, qui furent pendus et écartelés ; quatre autres furent arquebusés. Des échafauds furent dressés dans la grande salle de Westminster, pour y juger les sept lords faits prisonniers à Preston. Les comtes de Derwentwater, de Carnwath et de Nithisdale, le vicomte de Kenmure, les lords Nairn et Widdrington, s'avouèrent coupables, et implorèrent la clémence du roi. Le comte

Winton demanda à plaider sa cause ; ce qui
1717. lui fut octroyé. L'orateur des communes demanda aux seigneurs, au nom de sa chambre, la condamnation des six lords qui s'étoient avoués coupables. Le comte de Nottingham, président des pairs, fut revêtu de la dignité de grand steward. Son père, sous Charles I[er], avoit, en cette qualité, prononcé la sentence de mort contre le comte de Strafford. Mais ce choix fut révoqué ; et le lord Cowper, qui devoit l'exercer comme chancelier, en fit les fonctions, après s'en être excusé sur la foiblesse de sa voix.

Quoique le comte de Marr, le marquis de Tullibardine, le lord Drummond, et plusieurs autres seigneurs, se fussent soustraits aux châtimens par la fuite, ils n'en furent pas moins enveloppés dans l'accusation, dont voici les principaux chefs. On les prétendoit
Chefs d'accusation. convaincus d'avoir tenté de détruire la religion protestante, pour élever sur ses débris le papisme et le pouvoir arbitraire ; d'avoir, par leurs manœuvres, introduit dans le ministère, sous le dernier règne, des sujets ennemis des lois et du parlement, pour priver la maison d'Hanovre d'un trône où elle étoit appelée par les droits du sang et les suffrages de la nation ; d'avoir altéré les saintes Ecritures, et abusé des maximes de l'église anglicane, pour s'en faire un titre contre la dernière révolution ; de n'avoir appelé aux emplois que des hommes imbus de distinctions jésuitiques, qui, à la faveur de leurs sophismes, tâchoient d'énerver la force des sermens imposés par le parlement dans les termes les plus clairs et les

plus précis ; d'avoir excité des tumultes populaires dans la capitale et les provinces pour 1717. parvenir à une rebellion ouverte ; que les sept lords avoient rassemblé des munitions, des armes et des hommes, pour commettre des hostilités contre les sujets du roi ; qu'ils avoient imposé des taxes, enlevé les chevaux et le bétail des citoyens paisibles qui refusoient de s'associer à leurs brigandages ; qu'en divers comtés ils avoient fait prier dans les églises pour le prétendant, comme s'il eût été leur légitime roi ; qu'ils s'étoient rendus maîtres de la ville de Preston, où ils avoient fait plusieurs exécutions militaires ; enfin d'avoir été cause du sang innocent qui avoit été répandu dans ce soulèvement.

Dès que ces accusations eurent été portées, les juges des cours de sa majesté se rendirent en habits de cérémonie chez le lord chancelier, avec le héraut d'armes. Le grand steward monta en carrosse, où le héraut, et le gentilhomme qui portoit le sceau, se placèrent sur le devant, et restèrent la tête découverte. Un sergent d'armes marchoit à la droite; et le premier huissier, qui portoit la verge blanche, marchoit à la gauche. Les juges et les gentilshommes suivoient dans leurs carrosses. Dès que ce cortège fut arrivé à Westminster, chacun prit la place qui lui étoit destinée. Le grand steward, dont la robe étoit portée par un gentilhomme, s'assit sur la balle de laine la plus élevée ; et tous les lords, revêtus de leurs robes de cérémonie, en firent autant.

Il n'est point dans l'Europe d'assemblée qui

offre plus de pompe et de majesté; le spectacle
1717. en est imposant et même terrible: c'est un sénat de rois, ou plutôt de ministres de la mort. Dès qu'on eut fait les prières d'usage, les seigneurs montèrent sur l'échafaud, ainsi que les communes et les membres du conseil secret. Le lieutenant de la tour eût ordre d'amener les six lords accusés. Dès qu'ils parurent, l'huissier de la verge noire leur commanda de se mettre à genoux; mais on les fit aussitôt relever. On fit lecture de la commission qui établissoit le chancelier grand steward; et les lords, pour marquer leur respect pour cette haute dignité, entendirent cette lecture debout et la tête découverte. Le héraut d'armes et l'huissier à genoux présentèrent la baguette blanche *à sa grâce*, qui, l'ayant reçue, alla se placer sous un dais riche et magnifique. « Avez-vous », dit ce magistrat suprême, « quelque chose à alléguer pour votre » justification? Vous avez fait l'aveu de votre » crime: persistez-vous dans cette confes- » sion »?

Discours du lord Derwentwater.

Le lord Derwentwater parla le premier. « Je » ne puis, dit-il, désavouer que je suis cou- » pable de haute trahison, puisque j'ai été pris » les armes à la main contre ma patrie et mon » roi: mais j'ai été entraîné dans la rebellion » malgré moi; et la preuve est que, pouvant » lever beaucoup de soldats, j'ai joint les re- » belles, n'ayant que mes armes et mes che- » vaux. Si j'ai fait une faute, je crois l'avoir » réparée à la journée de Preston. Ce fut moi » qui engageai tous mes compagnons à s'en » remettre à la discrétion d'un roi éprouvé

» par sa clémence ; ce fut moi qui donnai ma
» parole d'honneur comme un gage de la sou- 1717.
» mission des autres. Si je n'avois pas usé de
» mon ascendant sur les esprits rebelles, peut-
» être que le désespoir auroit fait couler beau-
» coup de sang, et ce fut moi qui en prévins
» l'effusion. C'est à ce titre que j'espère ma
» grâce d'un roi qui met sa gloire à pardon-
» ner. Je proteste que je ne veux prolonger
» ma vie que pour effacer la honte de ma tra-
» hison ; et si le roi daigne me faire grâce, je
» serai à l'avenir le plus fidèle de ses sujets :
» je sacrifierai ma vie et ma fortune pour la
» défense de sa personne et de son gouver-
» nement ».

Le comte de Carnwath parla avec une noble assurance. « Je suis coupable, et n'ai d'autre
» espoir que dans la clémence de mon roi,
» que j'ai indignement offensé. Si telle est ma
» destinée qu'il faille porter ma tête sur l'écha-
» faud, que la volonté de Dieu soit faite : je
» prierai jusqu'au dernier soupir pour sa ma-
» jesté, et pour les pairs qui sont mes juges,
» et pour les membres des communes qui
» sont mes accusateurs ».

Les quatre autres lords ne parlèrent que pour implorer la clémence du roi. La plupart le firent si bas, qu'on ne put les entendre ; on leur fit donner leurs discours par écrit. Il est d'usage, dans ces occasions, que le grand steward fasse un discours aux coupables, pour leur faire sentir l'énormité de leur crime, et pour exciter leurs remords. Voici quel fut celui du lord Cowper, qui fera connoître la forme et la matière de ces sortes de discours.

« Vous, Jacques comte de Derwentwater,
1717. » Guillaume baron de Widdrington, Guillaume comte de Nithisdale, Robert comte » de Carnwath, Guillaume vicomte de Kenmure, et Guillaume baron de Nairn, êtes » accusés, par les communes de la Grande-Bretagne assemblées en parlement, du crime de haute trahison, pour avoir tramé » contre la vie de sa majesté; d'avoir allumé » une sanglante guerre contre sa personne » sacrée, afin de le déposer et de l'assassiner; » d'avoir proclamé roi de ces royaumes le » prétendant à sa couronne.

» Cette accusation est une procédure régulière et conforme au droit coutumier, » quoique l'un de vous, dans sa défense, ait » supposé qu'elle est contre le cours ordinaire » du droit et de la justice. Si vous aviez été » accusés par les voies ordinaires, l'accusation ne pouvoit être portée que devant la » chambre des seigneurs pendant la séance du » parlement. Il est vrai que, dans le premier » cas, vous n'auriez été accusés que par les » grands-jurés d'une province, au lieu qu'aujourd'hui tout le peuple de la Grande-Bretagne est votre accusateur par les députés » qui le représentent. Ce qu'il y a de remarquable dans cette cause, est que, malgré la » différence des avis qui se trouve dans toutes » les grandes assemblées, vous avez été accusés par la voix unanime de la chambre » des communes, sans qu'un seul ait contredit; de sorte qu'on ne peut jamais supposer » qu'il y ait le moindre vice dans la procédure » faite contre vous. Les communes ont cru

» être si fort intéressées à conserver la per- 1717.
» sonne sacrée de sa majesté, et la succession
» dans la ligne protestante, d'où dépend la
» constitution et la prospérité de ce royaume,
» qu'elles ne pouvoient se dispenser de pren-
» dre part dans un acte aussi éclatant. C'est
» ainsi que tout le corps politique s'est sou-
» levé contre vous pour solliciter la punition
» de vos crimes, qui alloient directement à sa
» ruine totale.

» Sur cette accusation, chacun de vous s'est
» reconnu coupable du crime de haute trahi-
» son. Vos défenses varient un peu à l'égard
» des raisons que vous alléguez pour diminuer
» la noirceur du délit, et obtenir votre grâce.
» Il n'est pas nécessaire que je m'arrête à celles
» qui ne tendent qu'à ce dernier but, et sur
» les circonstances qui ont déterminé votre
» soumission; mais, pour les autres qui ten-
» dent à exténuer les crimes dont vous êtes
» convaincus, je suis obligé de leur faire subir
» un examen, afin de justifier, aux yeux de la
» nation, le jugement qui va être prononcé
» contre vous, et d'exciter en vous le remords
» qui doit naître de votre révolte dénaturée.

» Quelques-uns de vous allèguent qu'ils se
» sont précipités dans la rebellion sans aucun
» dessein prémédité, et sans avoir fait des pré-
» paratifs d'hommes, d'armes et de chevaux.
» Cette supposition vous disculpe, il est vrai,
» d'avoir formé ce complot; mais elle aggrave
» votre crime dans la part que vous avez prise
» à l'exécution. Votre conduite irréfléchie
» prouve du moins votre penchant à la révolte.
» Vos sentimens et vos paroles ont fait croire

» aux auteurs de cet abominable dessein qu'ils
1717. » pouvoient compter sur vous, et ils ne se
» sont pas trompés : votre zèle a été si ardent,
» que vous vous êtes rendus leurs complices,
» à la première invitation qui vous en a été
» faite. Vous aviez de justes prétextes pour
» vous dispenser de les joindre. Vous man-
» quiez d'hommes et de chevaux ; et vous en
» auriez eu, si l'on vous avoit avertis : il n'y
» avoit que vos cœurs qui fussent préparés à
» la révolte.

» On allègue, pour pallier votre crime, que
» vous n'avez commis aucune action barbare,
» c'est-à-dire, que vous n'avez ni pillé, ni sac-
» cagé, ni assassiné. Cette assertion peut être
» vraie; mais il est également vrai que le dégât
» d'une certaine étendue de pays n'est pas un
» crime aussi énorme que celui dont vous êtes
» convaincus. Vous vous proposiez de tremper
» vos mains dans le sang du meilleur des rois,
» et de ruiner, jusques dans ses fondemens,
» le gouvernement le plus sage et le plus pro-
» pre à maintenir la dignité de l'homme. Des
» brigands ne causent qu'un mal passager et
» facile à réparer; au lieu que si vos projets
» avoient réussi, tout le royaume eût été dans
» la désolation. D'ailleurs, tout ce qu'on avan-
» ce en votre faveur n'est arrivé que par acci-
» dent : votre marche fut si précipitée, soit
» pour éviter les troupes du roi, soit dans
» l'espérance d'exciter de nouveaux soulève-
» mens dans différentes provinces, que vous
» n'auriez pas eu le temps d'exercer vos fu-
» reurs dans tous les lieux de votre passage.

» Il paroît encore fort étrange que les per-
» sonnes

» sonnes engagées dans cette révolte en fas-
» sent tomber le blâme sur le gouvernement 1717.
» et sur les ordres donnés pour arrêter ceux
» qu'on soupçonnoit d'être mal-intentionnés,
» puisque c'est une précaution usitée en pa-
» reil cas, et inspirée par la prudence, pour
» prévenir les maux dont la patrie est mena-
» cée. Peut-on croire que des gens en vien-
» nent à la rebellion, parce qu'on les prive
» des moyens de se rendre coupables ? Com-
» parez les ennuis d'une prison avec les fati-
» gues de ces marches longues et pénibles que
» vous avez été obligés de faire au milieu d'un
» hiver rigoureux, et vous conviendrez que
» vous avez été les victimes de vos projets in-
» sensés. Mylords, votre prise d'armes a jus-
» tifié la vigilance du gouvernement ; et ce
» seroit un bonheur pour vous que ses ordres
» eussent été exécutés avec plus de célérité.

» Quand vous réfléchirez sérieusement sur
» tout ce qui s'est passé, et que vous vous ci-
» terez vous-mêmes au tribunal secret de vo-
» tre conscience, vous serez forcés de conve-
» nir que vous ne vous êtes engagés dans cette
» entreprise que par l'espoir insensé du succès.
» Vous alléguez que c'est par surprise et par
» inadvertance : toutes ces excuses, et les au-
» tres qui leur ressemblent, ne sont que des
» artifices grossiers employés par des cou-
» pables pour sauver leur vie. Ce n'est point
» le langage de ceux qui se préparent à répon-
» dre devant un tribunal où les pensées du
» cœur de l'homme et ses plus secrets mouve-
» mens seront manifestés au jour des ven-
» geances.

1717. » Il est de mon devoir d'exposer ici les circonstances de votre crime, moins pour insulter à votre infortune, que pour vous aider à réfléchir sur la noirceur de votre entreprise. Les vertus divines, pour me servir des termes que vous employez, qui brillent dans sa majesté, et qui forment son caractère, cette clémence surtout à laquelle vous avez aujourd'hui recours, auroient dû désarmer vos bras homicides, et vous empêcher de travailler avec vos complices à le déposer et à l'assassiner. Que ces mots odieux ne vous surprennent point : c'est ainsi que s'exprime l'acte d'accusation ; c'est ainsi que nos lois interprêtent et qualifient vos complots. Quoique la conséquence n'en soit pas toujours juste, il n'en est pas moins vrai qu'il y a peu de distance entre le trône et le tombeau, lorsque les rois tombent au pouvoir de celui qui forme des prétentions à leur couronne. Si vous aviez réussi dans votre dessein, j'ai de la peine à croire que sa majesté eût fait une exception à cette règle générale, et que vos mains sacriléges eussent épargné aucun des membres de cette illustre famille.

» Une autre circonstance qui aggrave votre crime, est que le roi contre lequel vous avez tiré l'épée n'a point obtenu la couronne par la force et par les artifices de l'ambition, mais qu'il la porte par des titres incontestables, puisqu'après le décès de la reine, morte sans enfans, il devint le plus proche héritier en ligne directe, capable de succéder à la couronne suivant les lois et la

» constitution de ce royaume, comme il avoit
» été déclaré quelques années avant que cette 1717.
» succession fût limitée à la maison d'Hano-
» vre. Ce droit fut reconnu et cette succes-
» sion fut restreinte ou confirmée par toute
» la puissance législative sous deux règnes
» consécutifs, et plus d'une fois sous le der-
» nier; ce qui ne pouvoit que prévenir la na-
» tion en faveur de ce roi si digne de l'être.

» Dans cette supposition, comment a-t-on
» pu s'imaginer que des personnes privées pou-
» voient en conscience travailler à la subver-
» sion de cet acte fondamental, et, pour y
» réussir, prendre les armes tumultuairement,
» remplir la tête de la lie du peuple de mille
» opinions contradictoires et d'impostures ca-
» lomnieuses? Comment a-t-on pu espérer
» que la providence divine concourroit à
» l'exécution de si pernicieux attentats?

» En second lieu, cette entreprise est d'au-
» tant plus criante, que les rebelles les plus
» féconds en mensonges n'ont pu alléguer jus-
» qu'ici le moindre grief qui pût servir de
» prétexte à leur révolte. Ils ont été réduits à
» de si pitoyables subterfuges, que, faute de
» trouver des raisons, ils ont décrié sans pu-
» deur l'administration de sa majesté, disant
» que son peuple ne jouit point des avantages
» de la paix, dont ses voisins recueillent seuls
» les fruits. Ainsi, quand ils nous privent de
» la paix, ce sont eux qui nous reprochent
» de ne pas les en laisser jouir. C'est une re-
» bellion monstrueuse qui ne peut découvrir
» aucun vice dans le gouvernement qu'elle

» attaque, que celui-là seul qui naît nécessai-
1717. » rement de la révolte.

» Mylords, vous devez aussi réfléchir sur » la dépense extraordinaire que vous avez » causée au peuple de ce royaume, qui avoit » besoin de soulagement, et qui étoit sur le » point d'en recevoir. Il est de notoriété pu- » blique que l'année dernière on n'imposa au- » cune nouvelle taxe, et que sa majesté ne » conserva que le nombre des troupes qui lui » étoit nécessaire pour la garde de sa personne, » et pour le service des villes où l'on entre- » tient garnison : mais ce que sa majesté fit » alors pour le soulagement de son peuple, » il faut que, par la plus noire ingratitude, » vous en preniez un prétexte pour calomnier » son administration, et que vous vous en fas- » siez un titre contre sa personne pour bou- » leverser le royaume et opprimer la patrie. » J'ai la discrétion de ne point m'étendre sur » les calamités toujours inséparables des guer- » res civiles : mais je me borne à vous obser- » ver que toutes les personnes distinguées par » leur naissance ou considérables par leurs » biens, qui participent à une révolte, sont » responsables de tous les maux qui en peu- » vent arriver, et qu'ainsi, sans avoir souillé » vos mains du meurtre de vos concitoyens, » vous êtes les complices des cruautés qui ont » été exercées par ceux qui, le fer et la flamme » à la main, ont incendié les habitations, et » qui, par leurs ravages, ont exposé des mil- » liers de citoyens à périr de faim et de froid » au milieu de cette saison rigoureuse.

» Je dois rendre justice à ceux qui profes-

» soient la religion romaine : ils sont un peu
» moins coupables que les autres. Ils avoient 1717.
» de grandes tentations à surmonter, puisque,
» si l'entreprise avoit eu le succès qu'ils s'en
» étoient promis, ils auroient vu leur religion
» assise sur le trône, d'où elle auroit dicté des
» proscriptions et des lois arbitraires : mais
» quelle n'a point été la honte et l'aveugle-
» ment des protestans qui, sans avoir le même
» intérêt, sont entrés dans les mêmes vues,
» sans avoir capitulé pour la sûreté de leur
» culte, sans avoir demandé et encore moins
» obtenu une simple promesse que la religion
» seroit maintenue dans tous ses droits, ou
» du moins tolérée ! Cet oubli est une extra-
» vagance que j'aurois peine à concevoir, si
» ce que j'ai vu et entendu ne me l'avoit pas
» certifié.

» Il est de mon devoir, mylords, de vous
» exhorter à réfléchir sur l'énormité de votre
» crime. D'un autre côté, si je pouvois me
» flatter que les préjugés de l'habitude et de
» l'éducation n'eussent pas trop d'empire sur
» vos esprits, je vous prierois de ne plus pros-
» tituer votre confiance à ces directeurs infi-
» dèles qui vous ont égarés : ce sont leurs
» conseils perfides qui vous ont conduits au
» précipice. Je vous conseille de vous adres-
» ser à quelqu'un de ces savans et pieux théo-
» logiens de l'église anglicane, qui ont tou-
» jours fait profession d'une charité univer-
» selle, qui est une marque infaillible de la
» pureté du cœur et d'une foi sincère. Enfin,
» mylords, puisque je suis chargé du terrible
» ministère de vous juger, il ne me reste plus

» qu'à prononcer contre vous la terrible sen-
1717. » tence que nos lois ordonnent, et qui doit » être la même que reçoit en pareil cas le plus » vil criminel. C'est un devoir que je remplis » à regret.

» La couronne fait ordinairement grâce » aux personnes de votre qualité convaincues » des délits les plus cruels et les plus flétris- » sans ; mais, dans ce cas ci, la loi, qui est » sourde à toutes distinctions de personnes, » exige que je prononce la sentence dans les » formes prescrites. Il est ainsi ordonné par » cette cour, que vous, Jacques comte de Der- » wentwater, Guillaume baron de Widdring- » ton, Guillaume comte de Nithisdale, Ro- » bert comte de Carnwath, Guillaume vi- » comte de Kenmure, Guillaume baron de » Nairn, vous retourniez à la tour, d'où vous » êtes venus ; que de là vous soyez conduits » au lieu du supplice sur un traîneau ; qu'y » étant arrivés, vous soyez pendus par le cou, » non pas jusqu'à ce que mort s'ensuive, puis- » que la corde doit être coupée quand vous » serez encore en vie ; que vos entrailles soient » arrachées et brûlées devant vos yeux ; qu'en- » suite vos têtes seront séparées de vos corps, » et ceux-ci partagés en quartiers pour être » exposés où le roi l'ordonnera. Dieu veuille » avoir pitié de vos âmes ! »

Dès que le grand steward eut prononcé cette terrible sentence, il rompit sa baguette, pour marquer que sa commission étoit finie. Les lords condamnés furent reconduits à la tour. L'exécuteur de la justice marchoit devant eux avec sa hache, dont le tranchant

étoit tourné vers eux. Les rues étoient remplies d'une multitude de peuple, pour qui ces scènes attendrissantes sont véritablement des fêtes. Ce procès excita de grands débats dans la chambre des communes, à l'occasion du bill qui permettoit au roi de faire juger les rebelles dans les lieux qu'il voudroit. Les torys formèrent une opposition, prétendant que ce bill étoit un attentat contre les lois et les priviléges du peuple, et que les rebelles qu'on avoit conduits dans les prisons de Londres devoient être renvoyés dans les lieux où ils avoient commis leur crime, pour y être jugés par le tribunal du pays. Les wighs représentèrent que la nécessité commandoit aux lois, et que, dans la conjoncture présente, l'exécution de ce bill à Londres étoit indispensable, puisque les juges de la province de Lancastre, où les prisonniers avoient été arrêtés, avoient manifesté leurs mauvaises intentions contre le gouvernement; qu'ainsi il seroit impossible d'y rassembler le nombre suffisant de juges assez intègres pour prononcer sur de si grands intérêts, d'autant plus que chaque accusé a le privilége de récuser trente-six juges sans en alléguer les raisons, et cent autres sur des motifs légitimes; de sorte que s'il arrivoit que toute une province se précipitât dans la rebellion, son crime resteroit impuni, puisque les coupables seroient leurs propres juges. Ces raisons étant sans réplique, le bill passa, et eut force de loi.

1717.

Les épouses des lords condamnés, accompagnées des dames les plus qualifiées du royaume, se présentèrent dans la chambre des com-

munes avec une requête, pour la supplier
1717. d'intercéder pour leurs maris auprès du roi. On fut long-temps incertain si l'on recevroit cette requête : les avis furent partagés. Robert Walpole témoigna son étonnement de ce qu'on montroit tant d'égards pour des rebelles pris les armes à la main, et d'autant plus indignes d'obtenir leur grâce, que, par leur silence opiniâtre, ils refusoient de découvrir les secrets de la conspiration tramée contre la patrie. Il fut secondé par le général Stanhope. « C'est avec douleur, dit-il, que je vois qu'on » a aujourd'hui plus d'égards pour les rebel- » les qu'avant d'avoir été pris et désarmés à » Preston, puisque ceux même qui les ont » accusés se déclarent leurs défenseurs, et » qu'ils trouvent le moyen de semer la divi- » sion dans un parlement où jusqu'alors avoit » régné la plus parfaite harmonie ». Pendant tous ces débats, les dames se rendirent à la chambre haute, où la même question fut agitée avec chaleur. Ceux qui penchoient pour la clémence alléguoient que la rebellion étoit éteinte, et que, le prétendant errant d'asile en asile, étant dans l'impuissance de la renouveler, le sang des coupables seroit répandu sans fruit ; ainsi, qu'il suffisoit de les bannir, ou de les condamner à une éternelle prison ; que ce parti étant le plus humain, étoit le plus digne d'une nation généreuse.

Quelques seigneurs moins indulgens dirent que ce seroit manquer à la chambre des communes que d'empêcher l'exécution d'une sentence qu'elle avoit sollicitée d'une voix unanime, et que les dépenses occasionnées par

cette rebellion exigeoient d'user de toute la sévérité des lois contre les coupables. Le 1717. comte d'Ila, frère du duc d'Argyle, ouvrit un autre avis qui prévalut : ce fut de présenter une adresse au roi, pour le prier d'accorder un répit à ceux des six lords qui l'auroient mérité en découvrant leurs complices et les moyens propres à étouffer la semence de la rebellion. Le comte d'Oxford, indigné de cette indulgence pour les enfans dénaturés de la patrie, s'écria : « Mylords, quand nous au- » rons présenté cette belle adresse, il ne nous » restera plus rien à faire que d'en présenter » une seconde pour prier sa majesté de des- » cendre du trône, et d'inviter le prétendant » à venir s'y placer ».

Le roi répondit aux seigneurs de la baguette blanche, qui lui présentèrent cette adresse : « Mylords, je ferai en cette occa- » sion ce qui sera de plus convenable à l'hon- » neur de mon gouvernement et à la sûreté » de mon royaume ». Cette réponse équivoque fut interprétée le lendemain par les ordres pour l'exécution des comtes de Nithisdale, de Derwentwater, et du vicomte de Kenmure. Le premier s'étoit sauvé la veille : son épouse s'étant introduite dans la prison sous prétexte de lui faire ses derniers adieux, lui prêta ses habits, et prit les siens (2). A la faveur de ce déguisement, il trompa la vigilance des geoliers, étonnés de ne trouver qu'une femme lorsqu'on fut le chercher pour le conduire au supplice. Les deux autres, en habit de velours noir, marchèrent à la mort avec un visage serein, sans affecter ni la

crainte ni le faste du courage. Le comte de
1717. Derwentwater monta le premier sur l'échafaud, où s'étant prosterné, il fit sa prière pendant un quart d'heure avec beaucoup de ferveur : s'étant relevé, il demanda au shérif la permission de haranguer ; ce qui lui fut accordé. Il tira de sa poche un papier, et lut à haute voix le discours suivant. Il est bon d'observer que ces sortes de pièces ne sont pas toujours de la composition de ceux qui les prononcent ; souvent ils sont dictés par des personnes de leur faction pour produire un effet favorable à leur cause et pour entretenir le feu de la révolte.

« Je vais comparoître dans peu de minutes » devant le tribunal du juge suprême, où, » quoique j'en sois indigne, j'espère obtenir » ma grâce, qui m'a été refusée par ceux qui » sont armés du pouvoir. J'ai tâché de me » rendre propice le Dieu de miséricorde, en » lui demandant pardon de tous les égaremens » de ma vie par les mérites de la passion et de » la mort de Jésus-Christ.

» Il me reste aujourd'hui à demander par- » don à tous ceux que j'ai pu scandaliser en » m'avouant coupable devant mes juges. J'ai » été entraîné dans la séduction par le con- » seil de quelques amis qui sont venus me vi- » siter dans ma prison ; leurs sophismes ont » abusé de ma crédulité : mais je déclare au- » jourd'hui que par cet aveu j'ai trahi la fidé- » lité que je dois à Jacques III, mon légitime » souverain. Ma première ambition, dès ma » tendre enfance, fut de lui consacrer mes » services. Cette inclination étoit un instinct

» invincible qui s'est fortifié avec l'âge, dans
» la persuasion qu'il avoit toutes les qualités 1717.
» nécessaires pour faire le bonheur de son
» peuple. Quand même il auroit professé une
» religion différente de la mienne, j'aurois,
» à l'exemple de mes ancêtres, embrassé la
» justice de sa cause, par respect pour les lois
» divines et humaines, qui m'en font un de-
» voir. Mon intention n'a point été de faire
» tort à personne, mais de servir mon légi-
» time souverain et ma patrie. Je n'ai été
» guidé par aucun intérêt humain; je voulois
» apprendre aux autres, par mon exemple, à
» faire leur devoir. On m'a proposé plusieurs
» moyens pour racheter ma vie; mais je les
» ai regardés comme autant d'attentats con-
» tre mon honneur et ma conscience. Dieu,
» qui voit le secret de mon cœur, sait que je dis
» vrai. La mort est moins affreuse à mes yeux
» qu'une lâcheté, et mon dernier désir est
» que la perte de ma vie puisse contribuer au
» rétablissement de mon roi et au salut de
» mon pays, ainsi qu'à l'ancienne constitution
» de ce royaume, qui seule peut perpétuer la
» paix et la félicité publique. Dans l'état où
» je suis, je ne puis que solliciter les bénédic-
» tion du ciel pour mon pays, et prier Dieu
» d'accepter ma vie comme un léger sacrifice
» que j'offre pour mes concitoyens.

» Je déclare que je meurs catholique ro-
» main. Je suis dans une parfaite charité avec
» tout le monde, et même avec ceux du gou-
» vernement présent, qui sont les principaux
» instrumens de ma mort. Je pardonne sincè-
» rement à tous mes calomniateurs, et j'espère

» que les erreurs de ma jeunesse me seront
1717. » pardonnées par le père de miséricorde,
» dans les mains duquel je recommande mon
» âme.

» J. DERWENTWATER.

» *P. S.* Si le prince qui gouverne à présent » m'eût accordé la vie, je me serois cru obligé » de ne jamais porter les armes contre lui ».

Il remit cet écrit au shérif, en lui recommandant de le publier, sans y faire le plus léger changement, d'autant plus qu'il avoit eu la précaution d'en donner une copie à un de ses amis pour prévenir toute altération. Il demanda, pour dernière grâce, de voir son fils, qui étoit encore enfant; et l'ayant embrassé, il lui dit: « Mon fils, mon cher fils, soyez » couvert de mon sang, et apprenez à mourir » pour vos rois ». Ce dernier acte de tendresse est un mêlange de grandeur et de barbarie: c'étoit associer son fils à son supplice. Après avoir fait une courte prière, il se déshabilla lui-même, et donna ses vêtemens à l'exécuteur, avec deux pièces d'or: mettant sa tête sur le billot, elle fut séparée de son corps d'un seul coup. L'exécuteur la ramassant, la présenta aux spectateurs, en disant, selon la formule ordinaire: « Voici la tête d'un traî- » tre. Dieu conserve le roi George! »

Le vicomte de Kenmure monta à son tour sur l'échafaud, accompagné de deux ministres avec lesquels il fit ses prières. Quoique ferme et sans foiblesse, il parut accessible au repentir. Son fils, né en France, où il servoit, monta sur l'échafaud, et l'embrassa tendrement: sa présence fut un supplice anticipé, et ce spec-

tacle déchira tous le cœurs. Le shérif lui demanda s'il n'avoit pas de discours à prononcer. « Non, répondit-il, je viens ici pour » mourir, et non pour haranguer ». Il fit présent à l'exécuteur de neuf guinées, et mit sa tête sur le billot ; elle ne fut emportée qu'au second coup. On trouva dans sa poche une lettre adressée au prétendant, pour lui témoigner qu'il ne regrettoit la vie que parce qu'il mouroit avant de l'avoir vu placé sur le trône de ses ancêtres ; il le prioit d'avoir soin de ses enfans et de sa famille. 1717.

Quand le terme accordé au lord Winton fut expiré, le lord Cowper, nommé pour la seconde fois grand steward, convoqua les seigneurs et la chambre des communes dans la salle de Westminster pour le juger. Le coupable ayant comparu, le chancelier lui dit que, dans la circonstance où il se trouvoit, il avoit du moins la consolation d'être jugé par ses pairs, qui regardoient l'honneur et la droiture comme le plus beau de leurs titres, et qu'il étoit le premier pair qui, depuis la révolution, jouissoit du privilége d'être assisté par des avocats. Dès qu'on eut fait lecture des chefs d'accusation allégués par les communes, un des membres déclara que le roi et sa famille étant regardés comme les anges protecteurs du royaume, les communes se croyoient obligées de poursuivre ceux qui avoient osé attenter contre des personnes si précieuses, pour transmettre son sceptre dans les mains d'un prétendant papiste et pour renverser les lois et la religion. Les témoins étant interrogés, déposèrent que le comte de Winton avoit

1717. joint les rebelles avec quatorze de ses domestiques ; qu'il s'étoit mis à la tête d'une compagnie de cavalerie levée à ses dépens ; qu'il avoit souffert qu'on priât Dieu en sa présence pour le prétendant, à la santé duquel il avoit bu publiquement ; qu'il l'avoit, conjointement avec ses complices, proclamé roi ; qu'il avoit enlevé les chevaux et l'argent des sujets restés fidèles ; qu'il étoit entré dans Lancastre l'épée à la main, où il avoit pris six pièces de canon d'un vaisseau qui étoit à l'ancre ; que, dans l'affaire de Preston, il avoit parcouru les rangs à cheval, exhortant les rebelles à ne faire aucun quartier.

L'accusé répondit que ses gens n'avoient commis aucune hostilité, que les troupes du roi les avoient chargés avant de les avoir sommés de se rendre. Le général Wills et les autres officiers répliquèrent que les rebelles avoient commencé à faire feu, et qu'usant alors du droit de la guerre, on les avoit attaqués. Quand il fut sommé de se défendre, il dit que, ses témoins n'étant point encore arrivés, il demandoit qu'on prolongeât le terme, pour être en état de répondre ; mais il fut refusé, parce qu'on lui avoit accordé un plus long terme que les lois et l'usage n'en accordoient aux accusés dans de pareils cas. On le reconduisit à la tour, et le lendemain on poursuivit la procédure. Le lord, sommé derechef d'alléguer des raisons pour sa défense, parla comme s'il fût tombé en démence ; il tira de sa poche un papier, dont il fit la lecture, et qui étoit conçu en ces termes, qui manifestoient que sa raison étoit égarée. « Un point

» de loi, dit-il, qu'on doit considérer, c'est
» que je suis d'une nature et d'un rang à 1717.
» n'être point capable du crime de haute tra-
» hison qui m'est imputé par mes accusateurs;
» c'est pourquoi je soutiens que je suis inno-
» cent ». De toutes ces raisons, celle-ci, quoique ridicule, étoit la moins extravagante. Les communes ne s'en laissèrent point imposer par cette folie affectée, et on lui répondit qu'étant à la tête de sa compagnie il s'étoit montré bien différent de ce qu'il vouloit paroître. On lui démontra que ce n'étoit point la crainte d'être assassiné qui l'avoit jeté dans le parti des rebelles, puisqu'il avoit joint volontairement le vicomte de Kenmure, et qu'il étoit entré dans plusieurs villes, l'épée à la main, pour y proclamer le prétendant, et même qu'à ses propres frais il avoit soldé de deux schellings sa compagnie; qu'inaccessible aux remords, il avoit dit que si son entreprise dénaturée avoit réussi, il auroit versé des ruisseaux de sang, et élevé le papisme et l'esclavage sur les débris de l'autorité des pairs et des lois; qu'enfin il étoit un des auteurs de la mort de tant de sujets braves et fidèles tués à Preston. Sur quoi la cour fut suppliée de prononcer si l'accusé étoit *coupable*, ou *non coupable*.

Alors le grand steward appelant les pairs les uns après les autres selon leurs titres, fit cette demande à chacun en particulier : « My-
» lord, quel est l'avis de votre grandeur ?
» George comte de Winton est-il coupable,
» ou non, du crime de haute trahison dont il
» est accusé ? » A cette interrogation, chaque

1717. pair, posant la main droite sur son cœur, répondit: « Coupable, sur mon honneur ». Tous les avis furent unanimes.

Quelques jours avant de prononcer la sentence, le grand steward le pressa encore d'alléguer des raisons pour sa défense; mais il se contenta de dire: « Un homme de ma condi» tion est incapable de trahison: ainsi l'on » ne me doit point condamner ». On lui représenta que ces paroles étoient vides de sens, et qu'il falloit des raisons de droit. « Je » n'entends point, répliqua-t-il, ce qu'on » veut me dire par raisons de droit ». Ses avocats, organes de ses sentimens et dépositaires de ses secrets, eurent la permission de parler; mais leurs défenses furent jugées insuffisantes. Alors le grand steward prononça la sentence de mort selon la forme usitée contre les coupables de haute trahison. Dès que l'arrêt fatal est prononcé, il est défendu à la personne de parler. Le lord, bravant cette défense, devint furieux, et vomit les plus horribles imprécations contre ses juges. Il fut reconduit à la tour pour se préparer à la mort. Il avoit contrefait jusqu'alors l'insensé; mais dès qu'il fut sorti de la salle de Westminster, il fit usage de sa raison pour rompre ses fers et tromper ses surveillans. Forrester, qui avoit attisé le feu de la rebellion dans les provinces de Lancastre et de Northumberland, lui en avoit donné l'exemple, en enivrant le geolier.

Il n'est point de pays où les formalités dans les procédures criminelles soient plus religieusement observées qu'en Angleterre. Là on ne voudroit point trouver de coupables; on leur

fournit même les moyens de paroître innocens : ce n'est point l'esprit, c'est la lettre de 1717.
la loi qui absout ou qui tue. Quelques seigneurs prétendirent que la sentence prononcée contre les six lords étoit illégale, parce que les parties nobles des condamnés n'avoient point été coupées et jetées dans le feu ; punition décernée par la loi contre quiconque est convaincu du crime de haute trahison. Cette chicane ne fit aucune impression, et même on félicita le grand steward de ce que, par respect pour les dames qui étoient présentes au jugement, il s'étoit abstenu de se servir de termes qui auroient offensé leur pudeur.

Ce n'étoit pas seulement à Londres qu'on voyoit des victimes de leur zèle ensanglanter les échafauds : les villes et les bourgs de l'Ecosse offroient le spectacle de la désolation ; les maisons de ceux qui s'étoient réfugiés dans les isles et les montagnes étoient réduites en cendres par leurs vainqueurs ; une soldatesque impie égorgeoit sans motif des malheureux qui n'avoient d'autre crime que d'avoir obéi à des chefs qui avoient droit de leur commander. Il ne faut point imputer ces horreurs à une noblesse généreuse, accoutumée à respecter ses ennemis désarmés : ces atrocités étoient l'ouvrage d'une milice féroce et brutale, qui, dans tous les pays, est toujours disposée à frapper le citoyen pacifique. La cour, plus indulgente, accorda un répit à plusieurs seigneurs qui languissoient dans les prisons en attendant le coup de la mort. Le roi même répandit ses largesses sur le lord Duffus, qui, renfermé dans la tour, étoit dé-

voré de besoins. Il fit grâce au marquis de
1717. Huntley, qui ne fut puni que par la perte de son droit d'aînesse, qu'on transmit à son frère. Quoique les penchans de ce prince fussent tournés vers la clémence, il crut devoir les contraindre pour verser le sang, qui seul pouvoit cimenter la tranquillité publique. C'étoit parmi le clergé qu'on remarquoit ces perturbateurs forcenés qui, séduits par une piété superstitieuse, s'élèvent au-dessus de l'ordre et des lois.

Un de ces prédicans, nommé Paul, avoit parcouru la province de Northumberland, l'évangile et le poignard à la main. Après la bataille de Preston, ce hardi confesseur craignit d'être martyr. Celui qui avoit excité les autres à braver la mort alla se cacher dans la confusion de Londres pour conserver sa vie. Il fut découvert, déguisé en cavalier : on l'arrêta ; et cet homme, qui jusqu'alors avoit affecté une constance intrépide, écrivit de sa prison un lettre basse et rampante au lord Townshend, qu'il ne connoissoit pas, pour le supplier d'intercéder en sa faveur ; il fit même présenter au roi un placet, par lequel il promettoit de le servir avec autant de fidélité qu'il s'étoit donné de mouvement pour le trahir, et d'user de son ascendant sur l'esprit de la populace pour l'affermir dans son devoir. Malgré ses promesses, on lui fit son procès, et on le conduisit au lieu de son exécution avec sa robe de ministre anglican, dont le bourreau le dépouilla avant de l'attacher au gibet. Il prononça une de ces harangues patibulaires que les fanatiques ont coutume, en

Angleterre, d'adresser aux spectateurs, pour se féliciter de leurs crimes, ou pour les exhorter à suivre leur exemple, et à mourir pour une aussi belle cause; tout y respiroit la rebellion. Je crois devoir la transcrire pour donner une idée de ces enthousiastes qui, pour servir Dieu, sont toujours prêts à trahir les hommes. « Je vais paroître au tribunal de mon » juge suprême, pour y rendre compte des » actions de ma vie. Quoique j'aie travaillé » sincèrement à ma réconciliation avec Dieu, » quoique le repentir amer de mes fautes » m'en fasse espérer le pardon, cependant, » comme plusieurs de mes chutes ont été » publiques, je dois, pour en réparer le scan» dale, déclarer ici que je déteste mes péchés » et ma lâcheté. 1717.

» Je demande pardon à Dieu et au roi de » leur avoir manqué de fidélité en prêtant des » sermens abominables en faveur de l'usur» pation contre le roi Jacques III, mon légi» time souverain. Je demande pardon à tout » le monde, et particulièrement à ceux que » j'ai scandalisés en m'avouant coupable. Je » confesse hautement que c'est une action » lâche et déshonorante, contraire à mon de» voir envers Dieu, et à la fidélité que je dois » à mon souverain. La fragilité humaine, un » coupable attachement à la vie, les conseils » de mes faux amis, m'ont engagé à faire ce » criminel aveu. J'espère que Dieu, touché » de la sincérité de mon repentir, me par» donnera cette foiblesse, et j'attends la même » grâce de tous les véritables chrétiens.

» Vous voyez, mes chers compatriotes,

» que je meurs dans les habillemens d'un fils
1717. » de l'église anglicane, tout indigne que j'en
» suis : mais n'allez pas me confondre avec
» les membres de cette église schismatique
» dont les évêques se sont élevés sur les rui-
» nes de ces pères orthodoxes qui furent dé-
» pouillés, contre la justice et les formes,
» par le prince d'Orange. Je déclare que je
» renonce à cette communion, et que je meurs
» fidèle membre de l'église non jurante, qui
» n'a jamais participé au crime et au schisme,
» qui a conservé un inviolable respect pour
» les principes d'orthodoxie, tant par rap-
» port à l'église qu'à l'état. Je prie tous les ec-
» clésiastiques et tous les membres de cette
» église qui ont favorisé la révolution, de
» considérer sur quels fondemens ils s'ap-
» puient, lorsque leur succession n'est fondée
» que sur la déposition illégale des évêques
» catholiques ; déposition qui n'est fondée
» que sur un acte prétendu du parlement.

» Après avoir demandé grâce pour moi-
» même, il est juste que je pardonne aux au-
» tres. Je pardonne à ceux qui, sous prétexte
» d'amitié, m'ont engagé à m'avouer cou-
» pable ; je pardonne à mes cruels ennemis,
» surtout à l'électeur d'Hanovre et à mylord
» Townshend, et à tous les autres complices
» de ma mort : *Pardonnez-leur, Seigneur ;*
» *Jésus, ayez pitié d'eux, et ne leur impu-*
» *tez point ce péché.* Il ne me reste plus, chers
» compatriotes, que de vous exhorter à ren-
» trer dans le devoir. Souvenez-vous que le
» roi Jacques III est votre unique souverain
» par les lois du pays et la constitution du

» royaume : ainsi, si vous voulez vous acquit-
» ter envers lui des devoirs de la justice qui 1717.
» est due à tout le monde, vous êtes obligés
» en conscience de vous exposer au sacrifice
» de votre sang et de votre fortune pour le ré-
» tablir sur le trône, qui est son légitime hé-
» ritage. Votre intérêt, ainsi que votre de-
» voir, vous y engage, puisque la nation ne
» jouira pas d'une félicité durable avant qu'il
» soit assis au rang de ses ancêtres. Vous êtes
» témoins des calamités dont ces royaumes
» ont été frappés depuis la révolution ; et l'ex-
» périence doit vous avoir convaincus qu'en
» violant les lois divines vous vous attirez tous
» les maux qui affligent l'humanité.

» Avant la révolution, vous vous imaginiez
» que votre religion et votre liberté étoient
» en danger. Croyez-vous que votre révolte
» ait pu vous les conserver ? L'une et l'autre
» sont plus en péril qu'avant cette malheureuse
» époque. Qui peut dire que sa vie et ses biens
» sont en sûreté, quand on voit toutes les lois
» foulées aux pieds par le gouvernement ac-
» tuel ? Quant à votre religion, n'est-il pas
» évident que les artisans de la révolution,
» en bannissant le papisme, lui ont substitué
» l'athéisme ? Le poison des hérésies n'a-t-il
» pas infecté toutes les sources publiques ?
» Les doctrines les plus monstrueuses n'ont-
» elles pas été protégées par les premières tê-
» tes du gouvernement ? On peut juger par-
» là de leur attachement pour cette église ; et
» pour vous convaincre de leur vénération
» pour elle, vous allez voir un prêtre de l'é-
» glise anglicane expirer au milieu des plus

» cruels supplices pour avoir fait son devoir.
1717. » Ce n'est pas moi en particulier qu'ils veu-
» lent immoler ; mais ils veulent, en ma per-
» sonne, porter un coup mortel au sacerdoce,
» en déshonorer la robe et le ministère sacré.
» Ils devroient se souvenir que celui qui mé-
» prise les prêtres de Christ méprise Christ.

» Chers amis, si vous prenez encore quel-
» que intérêt à votre patrie gémissante sous le
» joug de la tyrannie, armez-vous pour re-
» mettre votre roi dans l'exercice de ses droits
» usurpés par le fils de l'étranger. C'est la
» seule ressource qui vous reste : son bonheur
» est inséparable du vôtre ; et vous ne pour-
» rez être ni libres ni heureux, tant qu'il lan-
» guira dans l'infortune. Ce prince a promis
» de protéger et défendre l'église anglicane ;
» il a juré de donner son consentement à tout
» ce que prescriroit le parlement pour en as-
» surer la conservation. Son amour pour la
» justice et l'honneur, sont des gages cer-
» tains qu'il sera fidèle à ses sermens ; son uni-
» que passion est de rendre à ce royaume son
» ancienne splendeur ; et dès qu'il sera monté
» sur le trône, vous ferez l'expérience du bon-
» heur que ma voix mourante vous présage.

» Quelle satisfaction, quelle joie pour moi
» dans ce moment, si je voyois, avant d'ex-
» pirer, que mes dernières paroles eussent
» brisé vos cœurs et éclairé vos esprits ! Il
» n'est plus en mon pouvoir de rien faire pour
» le service de mon roi : il ne me reste plus
» que quelques minutes à vivre ; je dois les
» employer à prier le Tout-puissant de ré-
» pandre sur lui ses bénédictions spirituelles

» et temporelles, de favoriser ses entreprises
» pour son rétablissement, et qu'après l'avoir 1717.
» fait prospérer sur la terre il lui fasse goûter
» les fruits de l'immortalité. Je forme les mê-
» mes vœux pour l'église anglicane. Que Dieu
» veuille avoir pitié de moi, me pardonner
» mes péchés, et me recevoir dans son royau-
» me éternel, afin que je puisse, avec les pa-
» triarches, les prophètes, les apôtres et les
» martyrs, le louer et le glorifier éternelle-
» ment! *Amen.*

» GUILLAUME PAUL ».

Cette harangue séditieuse, qui, semblable aux autres, est une espèce de manifeste contre le gouvernement, fut remise au shérif pour la publier. Il n'y a qu'en Angleterre où la liberté, dégénérée en licence, autorise à répandre des productions qui ne peuvent que troubler l'ordre public et décrier le gouvernement. Au reste, les nations les plus sages et les plus jalouses de leur indépendance sont celles qui ont introduit et qui tolèrent le plus d'abus.

Malgré ces exemples de vengeance, les jacobites, auxquels la persécution sembloit donner une nouvelle énergie, excitèrent plusieurs soulèvemens; ils cassèrent les vitres d'une maison où les wighs s'étoient assemblés: un des mutins fut tué, et un détachement des gardes dissipa les autres. Quelques jours après, un cordonnier catholique, suivi de la canaille, eut la hardiesse de crier: *Vivent la haute église et d'Ormond!* Dans tout autre pays, son insolence eût été punie par la corde: il en fut quitte pour le cachot. La fête de l'an-

niversaire du rétablissement de Charles II fut
1717. tumultueuse et sanglante. Les jacobites, pour se reconnoître, mirent une branche de chêne à leurs chapeaux, et parcourant les rues, crioient : *Haute église, d'Ormond, et le successeur à la couronne !* On fut obligé de faire prendre les armes aux milices, et de faire marcher les gardes pour réprimer ces mutins. Cet appareil ne put leur en imposer ; ils continuèrent leurs cris et leurs menaces : les gardes firent feu, et en sabrèrent un grand nombre ; plus de deux cents furent arrêtés et mis dans des cachots, pour en faire un exemple.

Le châtimens ne servoient qu'à les rendre plus audacieux. Le jour de la naissance du prétendant offrit une nouvelle scène de carnage. Ils se parèrent d'une rose blanche, qui autrefois étoit la marque distinctive des partisans de la maison d'York contre ceux de la maison de Lancastre. On en fit une si grande distribution, qu'une rose blanche se vendoit jusqu'à dix ou douze schellings, tant on avoit d'empressement à s'en procurer. Les connétables et les autres officiers, secondés par les amis du gouvernement, les arrachoient et les fouloient aux pieds. Il se livra différens combats dans les rues et les places publiques, où il y eut beaucoup de sang de répandu ; et sans les gardes qui survinrent, la moitié des habitans de Londres auroit été massacrée par l'autre moitié. Pendant la nuit, cinq des plus séditieux furent arrêtés et pendus. Leurs complices s'étoient vantés de les sauver : mais ils furent contenus par la crainte de subir le

même

même sort ; ils se contentèrent de faire une procession en l'honneur de ces martyrs, dont 1717.
l'un, avant de mourir, prononça une diatribe violente contre le gouvernement. Cet esprit de révolte étoit entretenu par un manifeste daté d'Avignon, par lequel le prétendant, pour soutenir la constance de ses partisans, les assuroit qu'il n'attendoit que l'occasion favorable pour aller se mettre à leur tête, et faire valoir ses droits, auxquels il ne renonceroit jamais.

Le gouvernement avoit de grands motifs de consolation dans le zèle de ses partisans, qui souvent tomboient dans les excès de la populace des torys. Les Irlandais, ou les wighs, quoique les moins nombreux, étant les plus puissans, célébrèrent l'avènement du roi George au trône avec un enthousiasme d'alégresse. On fit dans plusieurs villes une espèce de procession, dans laquelle on portoit en triomphe les statues du pape, du prétendant, du duc d'Ormond, du comte de Marr, du vicomte de Bolingbroke et de leurs adhérens : tous y étoient représentés avec leurs habits de cérémonie, auxquels on avoit attaché des écriteaux outrageans : ces statues furent jetées au milieu d'un bûcher, aux acclamations d'un peuple insensé. Le parlement de ce royaume usa de la plus grande sévérité contre les personnes suspectes au gouvernement, en ordonnant d'arrêter les archevêques, évêques, prêtres et moines catholiques qui, malgré les défenses, étoient entrés dans le royaume.

La sévérité des lois pénales et leur prompte

exécution répandirent une terreur générale.
1717. Les plus modérés, convaincus de leur foiblesse, usèrent d'une circonspection qui fit tomber les plus audacieux dans le découragement : les proscriptions multipliées avoient laissé sans chefs une faction nombreuse, qui ne formoit plus qu'un corps mutilé dont on avoit coupé la tête. Le prétendant reconnut alors que ceux qui se regardoient encore comme ses sujets étoient trop foibles pour exécuter le grand ouvrage de son rétablissement, et que c'étoit d'une puissance étrangère qu'il devoit attendre le changement de sa fortune. Ses ennemis dans la Grande-Bretagne étoient armés du pouvoir, et il n'avoit point d'alliés dans le continent, où ses malheurs ne lui attiroient qu'une compassion stérile qu'il est humiliant aux rois d'inspirer. Dans ce délaissement universel, il tourna ses regards vers le nord ; et, dirigé par les conseils de Bolingbroke, qui voyoit tout en grand, il résolut de rechercher l'appui de Charles XII, persuadé que l'ambition de ce prince seroit flattée de donner un roi à l'Angleterre, comme il en avoit déjà donné à la Pologne.

Le prétendant s'adresse à Charles XII.

Ce projet paroît chimérique.

Ce projet, enfanté en 1715 par le maréchal de Barwick, avoit été rejeté comme la production d'une imagination déréglée : comment en effet concevoir qu'un roi dépouillé d'une partie de ses états pourroit se résoudre à s'éloigner des provinces qui lui restoient, pour aller en aventurier soutenir la querelle d'un prince qui n'étoit intéressant que par l'excès de ses infortunes ? On plaint aisément les malheureux : ce sentiment dispense de leur faire

d'autres sacrifices. Barwick et Bolingbroke voyoient et raisonnoient mieux que leurs censeurs. Leur politique étoit dirigée sur le caractère du prince dont ils proposoient de rechercher l'alliance. Charles XII aimoit à se roidir contre les difficultés, et ne voyoit le grand que dans l'outré : plus docile à l'impulsion de la vengeance qu'aux conseils de la politique, il aimoit mieux se faire d'illustres ennemis que de rechercher des alliés utiles. Trop fier pour s'abaisser à feindre, il se plaignoit hautement du roi George, qui, sans s'être déclaré son ennemi, lui retenoit les duchés de Verden et de Bremen : il les avoit achetés à vil prix du roi de Danemarck, qui, ne les possédant que par droit de conquête, avoit eu la précaution de les vendre pour n'être point dans la nécessité de les restituer au retour de la paix. 1717.

Charles, inébranlable contre les coups de la fortune, paroissoit résolu de s'ensevelir sous les ruines de ses villes, plutôt que de consentir au plus léger démembrement de ses états. Il étoit donc naturel de croire qu'il saisiroit avec empressement l'occasion de se venger du roi George, qui, sous le masque imposant de conciliateur, s'approprioit ses plus riches dépouilles. On lui offroit encore l'unique moyen de rétablir ses affaires. Il étoit sans argent, sans crédit, sans alliés : le prétendant une fois placé sur le trône se seroit trouvé engagé par la reconnoissance à lui fournir des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux, qui l'auroient mis en état de prescrire des lois à ses vainqueurs. L'aiguillon qui de-

voit piquer le plus vivement son courage étoit
1717. le titre de protecteur d'un prince opprimé ; titre d'autant plus flatteur, qu'il n'aimoit à conquérir les empires que pour avoir la gloire de les donner.

Le projet étoit encore fondé sur la facilité de l'exécution : dix mille Suédois étoient campés sous les murs de Gothembourg, d'où le trajet en Angleterre ou en Ecosse peut, avec un même vent, s'effectuer en quarante-huit heures. On avoit un nombre suffisant de bâtimens de transport pour faire passer des troupes, des armes et des vivres. D'ailleurs les Anglais, sans défiance, n'avoient point de troupes à opposer. Une descente imprévue auroit opéré la révolution. Ce fut sur ce plan que le comte de Spaar, ambassadeur de Suède en France, entama une négociation à Paris avec le marquis de Torci, ministre des affaires étrangères. Cette affaire fut traitée avec le plus grand secret. La France convint de payer les subsides dus à la Suède. Le prétendant fit compter cent mille écus pour les frais de l'embarquement. L'officier chargé de remettre cette somme ne put entrer dans Gothembourg, où Charles XII étoit enfermé pour la défendre contre les Danois et les Saxons, qui en formoient le siége par terre et par mer. Ce contre-temps fit traîner en longueur la négociation ; et quand, quelque temps après, cet officier fut admis pour conférer avec lui, il le trouva si animé du désir de la vengeance, qu'à peine en fut-il écouté : enfin il répondit qu'il ne pouvoit se défaire de ses troupes dans des

Charles refuse son secours.

circonstances où ses états étoient dévastés par des armées étrangères. 1717.

Ce projet avorté, quoique sagement conçu, fut repris en 1718 : les circonstances étoient plus favorables. Charles, jusqu'alors sans frein dans ses volontés, avoit enfin reconnu que les rois, comme le reste des hommes, avoient besoin de conseils. Corrigé par la fortune, son cœur d'airain n'étoit plus qu'une argile molle et flexible qui recevoit l'impression que vouloit lui donner le baron de Gortz, qui, par la conformité des penchans, étoit devenu son ministre et son favori. Tandis qu'il étoit occupé de ses opérations militaires, il se reposoit sur lui des affaires. Ce ministre, roi sous un roi despote, étoit un de ces génies inquiets et vastes dans leurs desseins, qui sont plus propres à bouleverser les empires qu'à les gouverner. Lorsque la fortune les seconde, le vulgaire les place à côté des grands hommes : le sage ne voit en eux que d'heureux téméraires. Plein d'une confiance présomptueuse dans la fécondité de ses ressources, il se croyoit capable d'exécuter ce que les personnes calmes, judicieuses, n'osent concevoir. Après avoir su maîtriser le caractère jusqu'alors indomté d'un maître dur et farouche, il eut l'ambition de le rendre arbitre des destinées de l'Europe ; et lorsqu'il forma ce hardi projet, la Suède épuisée manquoit d'argent et de soldats : une guerre longue et meurtrière en avoit fait un désert. Mais il suffisoit de proposer à Charles XII des choses extraordinaires pour qu'il y vît de l'héroïsme : c'étoit en

On reprend ce projet.

Portrait de Gortz.

caressant cette foiblesse que son ministre avoit
1717. cimenté sa faveur et son crédit.

Gortz, habile à démêler ses penchans vindicatifs, lui peignit le roi George comme un usurpateur de ses possessions : après avoir disposé son esprit à la vengeance, il fallut trouver les moyens de la servir. Le czar, ennemi redoutable, parcouroit en vainqueur les provinces de la Suède. Charles ne pouvoit s'en éloigner sans lui en abandonner l'entière conquête ; Gortz le fit consentir à entamer une négociation avec ce prince, qui, mécontent de ses alliés, étoit disposé à se relâcher de ses prétentions : mais, pour en faire un ami, il falloit consentir au sacrifice de plusieurs provinces dont il étoit déjà en possession, et qu'il étoit impossible de reprendre. Gortz crut en faire assez pour son maître, en lui réservant la gloire de remettre Stanislas sur le trône de Pologne, et le prétendant sur celui d'Angleterre. Ces trois souverains devenus alliés auroient été assez puissans pour dicter des lois à leurs ennemis et à toute l'Allemagne. Ainsi ce projet, quoique vaste, ne devoit point être regardé comme la production d'un ministre égaré par la vengeance et une ambition effrénée.

Gortz partit pour Moscou, muni de pleins pouvoirs qui l'autorisoient à céder au czar toute la Livonie, une partie de l'Ingrie et de la Carelie, à condition que le monarque russe réuniroit ses forces à celles de la Suède pour détrôner le roi de Pologne, et qu'il fourniroit les vaisseaux nécessaires pour transporter dix mille Suédois en Angleterre et trente mille en Allemagne. Quelqu'éblouissantes que fussent

ces offres, le ministère russe usa d'une politique lente, dans l'espoir d'obtenir des conditions plus avantageuses. Tandis qu'on négocioit à Moscou, le czar prit la résolution de s'éloigner de ses états pour aller s'instruire à l'école des nations, et pour se dépouiller de ce qu'il avoit encore de barbare. Gortz, impatient d'achever un ouvrage dont il avoit jeté les fondemens, le suivit en Hollande, où il eut plusieurs conférences avec lui. Quoique sédentaire à la Haye, son génie le transporta dans le cabinet de toutes les puissances de l'Europe. Gyllembourg, ministre de Suède en Angleterre, eut ordre de former des liaisons avec les amis du prétendant. Les jacobites, éblouis par ses promesses, s'épuisèrent pour fournir aux dépenses d'un embarquement et à l'entretien d'une armée étrangère. 1717.

L'Espagne se lie avec lui.

Gortz rassembloit les tempêtes depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux bords de la Neva, et ce fut dans Madrid qu'il trouva un collègue dont le génie tout de feu embrassa encore le sien. Alberoni, de l'ombre de l'autel, parvenu au gouvernement d'un grand empire, étoit impatient de justifier par quelque action d'éclat ce que la fortune avoit fait pour lui.

Portrait d'Alberoni.

Rempli des plus grandes idées, il conçut le dessein de tirer l'Espagne de l'état de langueur ou plutôt d'inertie où elle étoit tombée sous les règnes de ses derniers souverains. La France, devenue l'alliée de l'Angleterre, sembloit faire cause commune avec elle : ce fut contre ces deux puissances qu'il osa lutter pour dépouiller le duc d'Orléans de la régence qu'il vouloit transférer à son maître, et pour

causer une révolution en Angleterre en faisant
1717. passer des troupes en Ecosse, où les esprits étoient dans la plus grande fermentation. Cette entreprise paroissoit d'autant plus extravagante, que l'Espagne avoit envoyé toutes ses forces du côté de l'Italie, pour rentrer dans la possession des états cédés par le traité d'Utrecht : c'étoit s'attirer toutes les puissances de l'Europe pour ennemies. Alberoni vit les obstacles, et ne s'arrêta point dans sa marche. Il fut chercher des alliés dans le fond du nord; et trouvant dans le baron de Gortz un génie aussi ardent que le sien, ils concoururent ensemble pour arriver au même but. Dès qu'ils eurent dressé leur plan, le duc d'Ormond, qui, depuis sa proscription, avoit trouvé un asile en Espagne, en partit muni de pleins pouvoirs pour aller attendre le czar sur son passage en Courlande. Le chevalier Follard, qui avoit fait la guerre dans toutes les contrées de l'Europe, et qui partout avoit laissé des monumens de sa valeur et de sa capacité, fut chargé par Charles XII de tout préparer pour une descente en Ecosse. Sa réputation attira autour de lui une troupe d'officiers français et irlandais, qui, sans fortune et sans patrie, ne pouvoient subsister qu'en faisant un trafic de leur sang. Le lord Duffus, échappé des prisons d'Angleterre, se rendit à Madrid avec quarante officiers écossais aussi impatiens que lui de venger leurs injures et celles de leur nation.

La conspiration est découverte.

L'orage qui devoit bouleverser l'Europe étoit près d'éclater, lorsque les lettres du prince de Cellamare furent interceptées, et

découvrirent tout le complot. Le régent lui donna des gardes pour s'assurer de sa personne, 1717. et il fut renvoyé en Espagne sous une forte escorte qui l'accompagna jusques sur les frontières. Gyllembourg et Gortz furent arrêtés, l'un à Londres et l'autre dans la Gueldre ; mais ils furent bientôt élargis. En vain leurs maîtres demandèrent satisfaction de l'injure faite au caractère sacré de leurs ambassadeurs : on leur répondit qu'un ministre de paix qui s'érige en artisan de troubles perd tous ses priviléges.

La constance d'Alberoni ne fut point ébranlée par ce contre-temps qui rendoit la guerre inévitable. La flotte d'Espagne mit à la voile, et s'empara de la Sardaigne. Vingt-cinq mille Espagnols débarqués en Sicile en firent la conquête. Une autre flotte qu'on armoit à Cadix étoit destinée à faire une descente en Irlande sous les ordres du duc d'Ormond, qui entretenoit des intelligences avec les principaux seigneurs de cette isle. La cour de Londres, attentive à tout prévenir, renouvela l'acte du parlement d'Irlande, qui promettoit dix mille livres sterling à celui qui livreroit le duc d'Ormond mort ou vif. On usa de la même sévérité à Londres, où l'on publia une proclamation par laquelle on promettoit cinq mille liv. sterling à ceux qui se saisiroient de Jacques Buttler ci-devant duc d'Ormond, mille pour les autres lords, et cinq cents pour ceux qui, déclarés coupables de haute trahison, n'avoient point été compris dans l'acte d'amnistie. Le gouvernement prit les plus sages précautions pour prévenir une descente, ou pour la

rendre inutile. La Manche et la mer d'Ecosse furent couvertes de vaisseaux. Chaque régiment fut augmenté de deux compagnies, et chaque compagnie de dix hommes. Les milices eurent ordre de se tenir prêtes à marcher. Les puissances alliées de l'Angleterre veillèrent également à sa défense : la Hollande y fit passer cinq bataillons, et l'empereur, quatre. Le régent, plus intéressé dans la querelle, en offrit vingt avec quinze cents matelots qu'on rassembla à Dunkerque. Les catholiques d'Irlande furent désarmés, ainsi que toutes les personnes suspectes d'attachement au prétendant. On enleva même ceux de leurs chevaux qui étoient propres à la guerre. On fit une perquisition rigoureuse des moines et des prêtres, auxquels l'entrée du royaume avoit été interdite par les lois : les pélerinages, dont les mécontens abusoient pour faire des complots, furent défendus.

1717.

Précautions du gouvernement.

Le prétendant, invité de se rendre à Madrid, prit de grandes précautions pour n'être point reconnu. En sortant de Rome, il fit courir le bruit qu'il alloit se fixer à Bologne, dont les lords Maar et Pert prirent en effet le chemin avec un nommé Paterson, qui, ayant beaucoup de ressemblance avec lui, fut traité de majesté par ses compagnons de voyage. Pendant ce temps le prince, sous un nom étranger, prit la route de Gênes, où l'on avoit préparé un vaisseau pour le transporter à Roses en Catalogne. L'évènement justifia la sagesse de ce déguisement : Paterson et les deux lords furent arrêtés par les Impériaux, qui leur déclarèrent qu'ils étoient prisonniers ; mais ils

les relâchèrent aussitôt qu'ils eurent reconnu leur méprise. 1717.

Dès que le prince eut mis le pied sur les terres d'Espagne, il fut traité en roi dans tous les lieux de son passage. Son entrée dans Madrid fut aussi magnifique que s'il eût été déjà placé sur le trône. Les gardes-du-corps, les officiers de la couronne et tous les grands, qui étoient allés à sa rencontre, accompagnèrent son carrosse jusqu'au palais de Buen-Retiro, qu'on avoit richement décoré pour le recevoir. Il y reçut la visite du roi, de la reine, et du prince des Asturies. Tous les grands de la nation, naturellement magnifiques et généreux, déposèrent leur fierté, et s'abaissèrent devant lui comme s'ils eussent été ses sujets. Tous le traitèrent de roi de la Grande-Bretagne, titre vain dont il soutint l'éclat par une dépense fastueuse : tant de pompe parut nécessaire pour éblouir ses partisans, qui jugeoient de sa puissance par les honneurs qu'on lui rendoit. La plupart des officiers qui l'environnoient n'avoient d'autres ressources que ses largesses. Il trouva les moyens de les faire jouir d'un nécessaire honorable. Le pape l'avoit gratifié d'une pension de quarante mille pistoles ; le sacré collége lui avoit fait présent de huit cent mille livres, et l'Espagne fournissoit avec magnificence tout ce qu'il paroissoit désirer. Tant d'éclat ne servoit qu'à entretenir la vigilance de ses ennemis. On l'eût peut-être mieux servi en prenant des voies plus obscures. Cette réception honorable fut suivie de la déclaration de guerre du roi d'Espagne conçue en ces termes :

1717. Manifeste de Philippe V.

« Plusieurs motifs légitimes m'ont déterminé à envoyer une partie de mes forces de terre et de mer en Angleterre et en Ecosse pour y servir d'auxiliaires au roi Jacques. J'ai été confirmé dans ce dessein par les assurances qu'on m'a données que la plus considérable et la plus saine partie de ces deux nations, malgré l'inclination et le désir de reconnoître ce prince pour leur souverain, n'ose se déclarer ouvertement pour sa cause, les uns parce qu'ils ne sont point en état de fournir à la dépense de cette entreprise, les autres par la crainte de ne pas obtenir des emplois proportionnés à leur naissance et à leurs services, et enfin parce qu'ils ne le voient appuyé par aucune puissance de l'Europe qui ait la force ou la volonté de l'assister.

» C'est pour dissiper ces craintes que j'ai jugé à propos de faire connoître que je suis dans la ferme résolution d'employer toutes mes forces au rétablissement de ce prince dans la possession d'un royaume qui lui appartient par le droit de sa naissance : j'espère que celui qui règle les évènemens favorisera une cause aussi juste ; mais afin que la crainte d'un mauvais succès n'empêche point les sujets fidèles de se déclarer pour leur légitime souverain, je promets une sûre retraite dans mes royaumes à ceux qui se joindront à lui. Si donc, contre toutes sortes de probabilités, mon entreprise venoit à manquer, et que les sujets fidèles du roi Jacques fussent obligés d'abandonner leur patrie, je déclare par ces présentes que je

» donnerai à tout officier de terre et de mer
» le même emploi dans mes armées que celui 1717.
» dont il jouissoit en Angleterre ou en Ecosse,
» et que je recevrai et traiterai les soldats
» comme mes propres sujets ».

La flotte de Cadix mit à la voile, composée de vingt-sept vaisseaux qui portoient cinq mille hommes de débarquement en Ecosse avec des armes pour quinze mille combattans. Elle fut suivie quelques jours après par les lords Marshal, Tullibardine et Seaford. Cette flotte fut sans cesse contrariée par les vents: une furieuse tempête qui bouleversa la mer pendant quarante-huit heures poussa les vaisseaux jusqu'au cap de Finisterre. L'amiral, qui portoit cinquante canons de bronze, fut obligé d'en jeter une partie à la mer. Le reste de la flotte fut également maltraité. Il sembloit que les élémens fussent conjurés pour faire échouer l'entreprise. Tous ces obstacles n'empêchèrent pas la flotte d'aborder en Ecosse, où deux frégates débarquèrent trois cents Espagnols et dix mille armes pour distribuer aux mécontens. Ce nombre n'étoit pas suffisant pour rassurer une nation découragée, parce qu'elle ne voyoit point le prétendant venir lui-même revendiquer son héritage. Ce prince, incertain de l'évènement, étoit resté à Madrid, où il jouoit le rôle de roi, tandis que ses braves défenseurs alloient prodiguer leur sang pour lui conquérir un royaume. Les lords Marshal, Tullibardine et Seaford, auxquels s'étoient joints George Murray et huit autres lords, rassemblèrent cinq mille hommes, la plupart montagnards, qui, pour la

première fois, avoient endossé la cuirasse.
1717. Cent quarante gentilshommes, tant anglais qu'écossais, se rendirent à cette petite armée, où ils n'apportèrent que leur zèle et leur courage. Les fastueuses promesses des jacobites avoient fait espérer que trente mille hommes alloient prendre les armes; mais ils furent contenus par la crainte d'être punis comme rebelles. Enfin ce fut à la tête de ce fantôme d'armée que ces lords osèrent lever l'étendard de la rebellion, dans l'espoir qu'une foible étincelle causeroit un grand embrasement. Ils signalèrent leur début par la prise du château de Donan, qu'ils furent contraints d'abandonner quelques jours après. Les Anglais y trouvèrent cent quarante barils de poudre et quarante-deux de balles, avec quantité de farine. Une partie de l'armée rebelle s'étoit retranchée à Gronlagay, où, foudroyée par le canon, elle ne prévint sa ruine que par une fuite précipitée dans les montagnes. L'autre partie, composée de seize cents montagnards et de trois cents Espagnols, soutenus par un corps de réserve de cinq cents hommes, avoit choisi une position où elle se croyoit invincible. Cette milice, ramassée sans choix, étoit plus propre à piller qu'à combattre. Les chefs, sans expérience de la guerre, n'étoient animés que par la haine et le désespoir. Le major général Wigtman, à la tête de douze cents hommes aguerris et disciplinés, fut les chercher; et malgré l'inégalité du nombre et l'avantage de leur position, il les battit et les dissipa entièrement. Les lords s'enfuirent dans les isles de Lewe, pour y attendre l'occasion de passer

Les mécontens prennent les armes.

Leur défaite.

dans le continent ; les montagnards se dispersèrent dans des lieux inaccessibles, et les soldats espagnols aimèrent mieux se rendre prisonniers de guerre que d'être réduits à errer sous un ciel rigoureux où la nature avare refuse tout aux besoins. 1717.

Dès que le prétendant fut informé du mauvais succès de l'entreprise, il reconnut qu'inutile à l'Espagne il ne devoit plus en attendre son rétablissement. Les Ecossais, sans chefs et sans armes, n'avoient que la ressource d'implorer la clémence du roi George, auquel la victoire donnoit le droit de les punir : ce prince, satisfait de les avoir mis dans l'impuissance de nuire, parut croire à leur repentir et daigna leur pardonner. Le duc d'Ormond avoit échoué en Bretagne, où il étoit descendu avec trois mille hommes de débarquement, dans la confiance que les peuples de cette province se rangeroient en foule sous ses drapeaux. Philippe V n'éprouva partout que des revers. Sa flotte fut battue et détruite dans la mer de Sicile. Tout présageoit la fin d'une guerre dont il avoit tout à craindre et rien à espérer. Dans ces circonstances désastreuses, le prétendant crut devoir s'éloigner d'un royaume dont les peuples lui imputoient leurs calamités. Il prit le parti de retourner à Rome, où il continua de jouer le rôle d'un roi sans sujets.

La destinée des Stuart fut d'envelopper dans leur disgrâce tous ceux qui s'intéressèrent à leur cause. L'Espagne en fit la funeste expérience : toutes les puissances de l'Europe s'armèrent contre elle. La France même se vit

forcée, par les traités, de lui déclarer la guerre :
1717. l'armée française, dont le commandement fut
confié au maréchal de Barwick, ouvrit la campagne par le siége de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Philippe V s'étoit flatté que sa qualité de petit-fils de Louis XIV attireroit dans son camp tous les Français : rempli de cette idée, il se mit à la tête de son armée ; il s'avança pour être le triste témoin de la capitulation de ces deux villes. Le maréchal dirigea sa marche vers la Catalogne, où les peuples mécontens paroissoient disposés à un soulèvement. On fit le siége d'Urgel pour s'ouvrir un passage dans cette province. M. de Coigny, chargé de cette opération, s'en acquitta avec son intelligence ordinaire. La saison trop avancée ne permit point d'entreprendre le siége de Roses, comme il avoit été projeté. Des succès aussi rapides ouvrirent enfin les yeux à Philippe V. Il aperçut le précipice où la témérité de son ministre l'avoit conduit. Il fut défendu à cet homme turbulent de se mêler de l'administration, de se présenter devant leurs majestés, de demeurer à Madrid plus de huit jours, et en Espagne plus de trois semaines. Sa chute rétablit le calme dans l'Europe ; et le roi George, devenu le pacificateur du nord, rendit l'Angleterre heureuse et florissante.

La France déclare la guerre à l'Espagne.

Les chefs de la rebellion avoient passé dans
1720. le continent ; et les autres, qui se tenoient cachés dans les isles et les montagnes, n'étoient point assez redoutables pour engager le gouvernement à être rigoureux. Cette indulgence fut mal interprétée par les mécontens, et

multiplia leur nombre. Ils s'imaginèrent qu'on les redoutoit, parce qu'on daignoit leur pardonner ; mais, trop foibles pour agir, ils se bornèrent à murmurer. Ce fut pour entretenir leur mécontentement et leurs espérances que le prétendant, environné de prêtres et privé de soldats, leur fit parvenir la déclaration suivante. 1720.

« JACQUES, roi, à tous ses chers sujets de » tous rangs et de toutes conditions. Déclaration du prétendant

» Les cris de nos peuples sont parvenus à » nos oreilles dans l'éloignement où nous som- » mes : nous croyons être obligés de faire » connoître en cette manière authentique l'in- » térêt personnel que nous prenons à leurs » souffrances.

» Nous avons une extrême satisfaction de » ce qu'il a plu à Dieu de toucher leurs cœurs, » et de ce que nous pouvons compter sur leur » affection ; nous espérons à présent que cette » même main toute puissante aura ouvert leurs » yeux pour leur faire voir le moyen sûr et » infaillible d'être leurs propres libérateurs » en s'unissant pour notre rétablissement.

» Tandis que notre patrie a joui d'une pros- » périté raisonnable, nous avons été moins » sensibles à nos propres malheurs : mais au- » jourd'hui qu'elle gémit sous le poids d'une » si grande calamité causée par l'avarice d'un » petit nombre de gens sans principes, l'em- » pressement que nous éprouvons d'y faire » renaître l'abondance et la paix nous fait dé- » sirer avec plus d'impatience de retourner » dans nos états, moins par l'envie de trouver » la justice qui nous est due, que pour la ren-

» dre aux autres, et pour avoir occasion de
1720. » nous montrer le véritable père de notre
» peuple.

» Nous désirons qu'il n'y ait d'autres moyens » employés pour notre commune délivrance » que le repentir sincère et l'affection una- » nime de nos sujets ; en sorte que toutes les » fautes passées puissent s'effacer par la con- » duite qu'ils tiendront à l'avenir ; que ce ré- » tablissement se fasse, comme celui de notre » royal oncle Charles II, sans la moindre ef- » fusion de sang, ni aucun trouble domesti- » que, et sans en avoir l'obligation à aucune » puissance étrangère ; que le roi et son peuple » puissent se rejoindre et s'embrasser avec la » plus cordiale affection, que le commerce » puisse reprendre vigueur, que le crédit et » la bonne foi se rétablissent, et que l'honnête » industrie soit encouragée. Dieu, qui pénè- » tre le cœur des rois, nous est témoin que » l'objet de notre ambition est moins de por- » ter la couronne de nos ancêtres que de faire » voir que nous la méritons.

» Quelle que puisse être notre destinée per- » sonnelle, la grossesse de la reine nous fait » envisager, par la grâce de Dieu, une pro- » chaine et heureuse augmentation dans la » ligne directe de la famille royale. A quel » point il lui plaira dans la suite de multiplier » de pareilles grâces, c'est un secret caché » dans le sein de sa providence : mais ce qu'il » y a de sûr, c'est que tant qu'il y aura un hé- » ritier de la couronne, né d'un Anglais, privé » de ses états, il est impossible que les dispu-

» tes s'éteignent, ni que l'Angleterre soit
» heureuse. 1720.

» Notre intention n'est point d'entrer dans
» des réflexions personnelles sur aucun prince
» souverain ; nous croyons qu'il seroit indigne
» de nous de donner un si mauvais exemple :
» mais l'expérience peut vous avoir convain-
» cus qu'aucun peuple ne peut être heureux
» sous le joug d'un étranger. Quelques maxi-
» mes qu'il professe, quelques intentions qu'il
» puisse avoir, son amour naturel pour son
» pays l'emportera toujours sur tout autre
» sentiment : ce qui doit en effet être ainsi ;
» car y a-t-il une vertu plus naturelle à un
» prince, ou qui le rend plus estimable, que
» son affection pour son peuple ?

» Nous avons le cœur anglais, comme la
» naissance ; et quoique depuis le berceau
» nous ayons vécu en exil dans les pays étran-
» gers, notre éducation n'en a pas été moins
» anglaise. La constitution de notre pays a été
» notre première étude, et nous nous sommes
» félicités de trouver que nos anciens lois ont
» pourvu à tout ce qu'un roi juste et raison-
» nable peut désirer, soit pour sa grandeur,
» soit pour sa félicité : c'est cette ancienne
» constitution que nous désirons de voir ré-
» tablie avec nous, et de maintenir après no-
» tre rétablissement.

» Ainsi nous vous conjurons de ne pas lais-
» ser échapper l'occasion d'unir vos pensées,
» vos cœurs et vos mains, pour parvenir à
» une fin aussi désirable ; et je vous engage
» ma parole de roi, que mon premier soin, à
» mon avènement au trône, sera de remettre

1720. » à l'examen d'un parlement libre l'état et les » griefs de la nation dans tous leurs chefs, en » sorte que s'il arrive par la suite la moindre » altération à votre bonheur et à votre indé- » pendance, vous ne pourrez vous en prendre » qu'à vous-mêmes.

» Donné à Rome le dixième octobre 1720, » et le dix-neuvième de notre règne ».

Nouveaux mouvemens des catholiques.

Ces promesses affectueuses, quand elles ne sont point soutenues de la force, ne peuvent éblouir que la multitude, qui croit tout ce qu'elle espère; mais, aux yeux des personnes calmes et réfléchies, ce ne sont que des lieux communs, et le langage suranné qu'emploient également les tyrans et les rois citoyens. Quoi qu'il en soit, les jacobites, encouragés par ces promesses, montrèrent une nouvelle activité, d'autant plus que le roi George, modéré dans ses vengeances, n'ordonnoit aucune recherche pour s'épargner le chagrin de punir. Dès qu'ils furent ménagés, ils se crurent redoutables : ils ne cessèrent point de faire des complots, qui les rendirent plus odieux sans les rendre plus puissans. La haine de parti leur imputa tous les désordres, même les crimes dont elle les croyoit incapables. Il s'étoit formé dans Londres une cabale qui, pour paroître plus redoutable, prenoit le nom de la *société du feu d'enfer*. Quoiqu'elle ne fût composée que d'hommes liés par la débauche et le crime, ces horreurs furent imputées aux catholiques; et ce qui servit le plus à séduire la crédulité, ce fut la découverte d'une conspiration qui devoit éclater le jour qu'on rendoit les honneurs funèbres au grand Marlbo-

rough. La magnificence de cette cérémonie, qui avoit attiré la foule, devoit y engendrer la confusion. Les circonstances ne pouvoient être plus favorables. Le roi devoit partir pour Hanovre, et avoir pour compagnons de voyage les seigneurs les plus attachés à sa cause. Le royaume étoit sans défense : l'état militaire se trouvoit réduit à quatorze mille hommes, dont la plupart étoient dispersés en Irlande et en Ecosse. Ils s'étoient proposé de lever un corps de troupes anglaises, et d'y joindre six régimens irlandais, dont ils s'étoient assurés, avec six cents hommes de troupes réglées qu'ils entretenoient aux environs de Londres. Ils nommèrent pour chefs le duc d'Ormond, les lords Marshal, North-Gray et Marr, seuls appuis d'un parti malheureux, et malheureux eux-mêmes. Les jacobites, toujours victimes de leur zèle, firent une collecte, qui produisit près de deux millions, qu'ils employèrent à se procurer quarante mille armes, outre dix mille qu'ils achetèrent en Espagne ; ils s'assembloient sans précaution, parce qu'ils avoient choisi le temps des assemblées parlementaires, où les lois, autorisant les attroupemens, sembloient favoriser la licence et les complots ; ils semèrent l'argent dans les pays étrangers pour y lever des soldats. 1720.

Les conspirateurs s'étoient flattés que la France et l'Espagne concourroient au succès de leur entreprise. Cette illusion fut bientôt dissipée. Le régent leur refusa un corps de six mille Français qu'ils avoient sollicité ; l'entrée du royaume fut interdite au duc d'Ormond, qui vouloit le traverser pour aller se *Découverte d'une conspiration.*

1720. mettre à la tête de la faction ; et ce fut le duc d'Orléans qui le premier découvrit à la cour de Londres le complot formé contre elle. Le roi d'Espagne, instruit par l'expérience, et dirigé par l'exemple du régent, fit fermer ses ports aux chefs de la faction, qui furent d'autant plus surpris de cet ordre, qu'ils comptoient sur quinze vaisseaux de ligne, qu'un des ministres leur avoit fait espérer.

Quoique déchus de leurs espérances, ils eurent assez de confiance dans leurs propres forces pour exécuter par eux-mêmes cette entreprise périlleuse.

Précautions du gouvernement.

Dès que le complot fut dévoilé, le gouvernement envoya des ordres pour en prévenir les suites : les gardes à pied et à cheval campèrent dans Hyde-Park ; on forma deux camps aux environs de Londres, dont la garnison fut renforcée par cinq mille hommes qu'on fit venir d'Irlande ; le général Carpenter eut ordre de se rendre en Irlande pour se mettre à la tête des troupes, et la loi *Habeas corpus* fut suspendue pour un an : on n'avoit point encore vu d'exemple d'une si longue suspension. Tant de précautions devoient décourager les conjurés. Ils n'en furent que plus audacieux, en apprenant que le prétendant avoit quitté le séjour de Rome dans l'intention d'aller se mettre à leur tête. Cette démarche leur faisoit présumer qu'il avoit des ressources secrètes, et que quelque puissance étoit prête à se déclarer. Dans le temps qu'ils se flattoient de cette chimère, les États-Généraux offrirent trois mille hommes au roi George ; et le duc d'Orléans, pour ne point rendre sa fidélité

suspecte, envoya dans l'intérieur du royaume les troupes irlandaises qui étoient en quartier sur les côtes. 1720.

Le roi, qui n'avoit encore que des indices équivoques, découvrit que le dessein des conspirateurs étoit de s'assurer de sa personne et de toute la famille royale : ainsi il différa son voyage d'Allemagne. On saisit un grand nombre d'épées sur lesquelles étoient gravés ces mots : *Jacques III, roi.* On vit sortir des ténèbres une infinité de libelles, où tout respiroit la licence et la révolte. Les prisons furent remplies de personnes suspectes : il suffisoit d'avoir bu à la santé du prétendant, pour être traité en coupable. Plumkel et Kelly, capitaines irlandais, qu'on regardoit comme les principaux artisans de la rebellion, furent arrêtés. On trouva chez ce dernier un grand coffre rempli d'argent, et un autre fermé à dix-sept cadenas, qui contenoit des sommes considérables. Le lord North-Gray fut arrêté dans l'isle de Wight, d'où il étoit près de mettre à la voile pour passer en France. Le duc de Norgols et le comte d'Orrery furent aussi conduits à la tour. Chaque jour manifestoit de nouveaux coupables, chaque jour on lançoit des arrêts de proscription. On promit mille livres sterling de récompense à celui qui livreroit Jean Sample et Thomas Cars, écrivains séditieux, qui abusoient de leurs talens pour décrier le roi et son gouvernement : mais ce qui surprit le plus, ce fut l'arrêt du docteur Atterbury, évêque de Rochester, qui fut conduit à la tour, avec défense de le lais-

Les conspirateurs arrêtés.

L'évêque de Rochester est mis à la tour.

ser parler à personne qu'en présence de ses
1720. gardes.

Quiconque en Angleterre est accusé d'un crime d'état trouve toujours quelques protecteurs, même parmi ceux qui se félicitent de sa constitution. Il suffit d'être rebelle pour être regardé d'une partie de la nation comme une âme fière, qui se dévoue à la défense des priviléges des citoyens. Le clergé anglican, scandalisé de l'emprisonnement de ce prélat, voulut le faire regarder comme un attentat contre la dignité et le caractère épiscopal : quelques-uns ordonnèrent des prières publiques pour sa délivrance ; d'autres pénétrèrent dans sa prison pour lui demander sa bénédiction. Des libelles dont le public fut inondé firent tomber dans la séduction plusieurs de ces âmes honnêtes qui croient la religion profanée dès qu'on ose attenter à la personne d'un de ses ministres.

A toutes ces clameurs le gouvernement n'opposa qu'un juste mépris, et laissa à la chambre des communes le soin de chercher et de punir les coupables. L'avocat Layer, le plus ardent des conjurés, qui étoit prisonnier à la tour, fut cité devant le banc du roi pour répondre aux chefs d'accusation allégués contre lui : il étoit convaincu d'être l'auteur d'un écrit où l'on promettoit de magnifiques récompenses à ceux qui prendroient les armes pour la cause du prétendant, d'avoir enrôlé des soldats pour se saisir de la personne du roi et de la famille royale, d'avoir bu à la santé du prétendant sous le nom de Jacques III, et au succès de son invasion. Ce qui servit le plus à

le

le confondre, ce fut le plan de la conspiration, écrit de sa main, et conçu en ces termes: 1720.

Plan de la conspiration.

« Au défaut de la force, il faut employer la » ruse. Le général et un de ses principaux of- » ficiers conviendront du jour de l'exécution; » cet officier prendra ses mesures pour avoir, » ce jour-là, la garde de la tour. Huit escoua- » des, de vingt-cinq hommes chacune, des » trois régimens des gardes, aux ordres de » huit sergens, seront prêtes à marcher au lieu » qui leur sera assigné, à quatre heures après » midi. On distribuera l'argent promis aux » sergens, qui, s'étant assemblés à huit heu- » res du soir, seront commandés par un autre » officier, qui marchera droit à la tour, dont » l'officier de garde lui ouvrira les portes. On » s'assurera de tous ceux dont on croira avoir » quelque chose à craindre, mais sans effu- » sion de sang. L'officier qui commande le » renfort de deux cents hommes marchera » avec ses gens à la bourse royale, où le gé- » néral en chef doit se trouver. Dans le mo- » ment qu'on se saisira de la tour, on arrêtera » chez eux le comte de Cadogan, les lords » Townshend et Castevel, et M. Walpole, » qu'on livrera au général. Arrivé à la bourse » royale, on publiera la proclamation ou le » manifeste: on fermera les portes de la cité, » et on y conduira du canon pour les garder, » de même que les autres avenues de la ville: » on se rendra ensuite à l'esplanade dessous » le canon de la tour, où le lord maire fera » bonne garde à la banque, après en avoir » tiré l'argent nécessaire pour payer les sol- » dats. Le matin du jour de l'exécution le gé-

» néral concertera les mesures avec un autre
1720. » officier pour se saisir de l'artillerie ; au bruit » qu'on répandra d'un soulèvement dans la » cité, l'officier qui s'en sera rendu maître » ne fera aucun mouvement, jusqu'à ce qu'il » soit informé qu'on s'est emparé de la tour. » Alors, pour mettre la personne du roi à cou- » vert des insultes de la populace, on fera un » détachement pour s'en assurer, et on le con- » duira au général. Les officiers de cavalerie » marcheront avec leur troupe vers la cité. » Le général ordonnera à quatre capitaines à » la demi-paie de se trouver à quatre postes » différens, pour exciter un soulèvement et » armer la populace. Un capitaine affidé se » mettra à la tête des bateliers de la Tamise, » après avoir concerté toute chose avec les » gens du duc : leur rendez-vous sera à Green- » wich, où s'étant saisi du magasin à pou- » dre, il en prendra la quantité nécessaire et » dissipera le reste. Quelque temps avant l'exé- » cution, le général enverra des courriers à ses » correspondans dans les différentes provin- » ces pour y faire soulever le peuple à la pre- » mière nouvelle de ce qui se passera dans » Londres ».

Procès verbal de l'avocat Layer.

Ce plan, écrit de sa main, étoit une pièce suffisante pour opérer sa condamnation : il employa pour sa justification toutes les subtilités d'une logique insidieuse. On lui demanda pour quel motif il avoit fait de sa maison un arsenal : tant d'armes rassemblées chez un particulier manifestoient un mauvais dessein. Il répondit qu'il les destinoit à sa sûreté, en cas qu'il arrivât quelques troubles dans le

royaume. Les jurés lui demandèrent encore pour quelle raison il s'étoit sauvé de la maison du messager d'état où il étoit gardé, et pourquoi, après avoir passé la rivière, il avoit offert une bourse remplie d'or à celui qui le saisissoit pour le laisser échapper. Ma conduite, répondit-il, n'a rien de répréhensible. Il est également naturel de craindre la justice, et de faire de fausses démarches quand on craint : la prudence fait recourir à toutes sortes de moyens pour se soustraire à l'horreur d'une prison. Ce que j'éprouve aujourd'hui justifie ma démarche : car enfin que vouloit-on que je fisse ? Que je me reposasse sur mon innocence ? Eh ! à quoi me sert-elle aujourd'hui ?

1720.

Ces raisons parurent insuffisantes, et les jurés le déclarèrent coupable de haute trahison. Le lord chef de justice, avant de prononcer sa condamnation, lui adressa le discours ordinaire, et qui n'a rien d'assez piquant pour être rapporté. Quand le coupable eut entendu sa condamnation, il montra la fermeté la plus courageuse : « J'espère, dit-il, » avoir assez de constance pour subir mon arrêt en gentilhomme et en chrétien ; et je ne » doute point de trouver dans l'autre monde » la justice qu'on me refuse en celui-ci. Je n'ai » pas lieu de m'attendre à la clémence du roi. » L'unique grâce que je demande, est de me » donner du temps pour régler mes affaires, » pour me réconcilier avec Dieu ; et je prie » qu'on permette à mon secrétaire, à ma » femme et à ma sœur, de m'assister ».

Sa condamnation.

On jugea à propos de différer son supplice pour le confronter avec les autres accusés : on

lui accorda successivement différens répits,
1723. dans l'espérance que, pour mériter sa grâce, il nommeroit tous ses complices. Enfin, comme on n'en put tirer aucune lumière, il fut conduit à Tyburn, où il fut pendu et écartelé. Avant de subir son supplice, il adressa au peuple une harangue où il ne montra aucun repentir de ce qu'il avoit fait. « Je viens, dit-il, ici » pour subir une mort ignominieuse, mais » qui ne peut imprimer aucune tache à ma » mémoire : c'est pour avoir suivi les lumiè» res de ma conscience ; c'est pour avoir fait » mon devoir. En mourant pour la défense » d'une si belle cause, j'ai droit d'espérer une » éternité de bonheur. Le dernier service que » je puis rendre à ma nation, c'est de la pré» venir qu'elle ne sera heureuse ni paisible » jusqu'à ce qu'on ait rétabli le légitime roi » sur le trône. Je pardonne à tout le monde, » et demande pardon à Dieu de tous mes pé» chés, et aux hommes de tout ce que je puis » leur avoit fait. J'aurois pu faire aux specta» teurs un discours sur cette cruelle exécution ; » mais j'ai mieux aimé employer les momens » qui me restent à faire ma paix avec Dieu. » Ainsi j'ai choisi deux de mes amis pour être » les dépositaires de mes sentimens sur la re» ligion et les devoirs de citoyen. Je prends » maintenant congé de ce monde : Dieu veuille » en sa miséricorde recevoir mon âme ! »

Sa harangue patibulaire.

Cet avocat fut la seule victime qui fut immolée. Jean Plunkel et Denys Kelly, convaincus d'être ses complices, furent traités avec plus d'indulgence. L'un et l'autre furent condamnés à une prison perpétuelle, avec con-

fiscation de tous leurs biens, et la peine de mort s'ils entreprenoient de rompre les portes de leur prison. Les lords North et d'Orrery furent élargis sous caution. 1723.

On usa de la même indulgence envers l'évêque de Rochester, prélat factieux, qui s'étoit distingué dans la tribune sacrée par son éloquence, et dans les combats polémiques par sa doctrine. Son mérite eût justifié son élévation, si son caractère altier et remuant ne l'eût jeté dans l'agitation des intrigues. Quoiqu'homme nouveau, il devint le chef du parti des torys, et de cette portion du clergé anglican qui s'étoit déclarée pour l'obéissance passive. Ce fut lui qui fit paroître sur la scène le docteur Sacheverel, et la reine Anne le choisit en secret pour s'en servir au rétablissement de son frère. Il alloit être élevé à la charge de garde des sceaux, lorsque la mort de cette princesse l'arrêta dans sa marche. Alors déchu de la faveur, à l'avènement du roi George au trône, il conçut le hardi projet d'y placer le prétendant. Ce fut à son instigation que le duc d'Ormond, qui étoit encore incertain et flottant, se déclara chef d'un parti qui le précipita dans l'abîme. La chute de ce seigneur ne fit qu'irriter son ambition ; il entretint des correspondances avec le prétendant et les seigneurs enveloppés dans sa proscription. Convaincu de manœuvres illicites, il fut condamné à être privé de ses charges et revenus ecclésiastiques, à être banni à perpétuité hors du royaume, avec défense d'y rentrer sous peine de félonie. Le comité qui l'avoit condamné craignit que le roi ne lui accordât dans la suite

Portrait de l'évêque de Rochester

sa grâce : ainsi il ajouta que cette sentence ne
1723. pouvoit être modérée sans le consentement du parlement ; addition bien honorable pour un souverain qui oblige de prendre des précautions pour l'empêcher de se livrer à sa bonté naturelle. Jamais il ne fut plus riche que lorsqu'il fut dépouillé de tout. Sa condamnation fut accompagnée de circonstances qui montrent que la nation anglaise, naturellement généreuse, porte les vertus jusqu'à l'excès et à la singularité, surtout dans les temps de faction.

Les présens dont il est comblé. La cour donna l'exemple de cette bonté excessive, en permettant au prélat de faire plusieurs baux de terres appartenantes à ses dignités ecclésiastiques, dont il retira cinq mille livres sterling. La vente de ses meubles produisit la même somme, parce que ses amis les achetèrent le triple de leur valeur. Les anglicans rigides, qui le révéroient comme le martyr de leur cause, firent une collecte de huit mille livres sterling. Deux seigneurs se réunirent pour acheter sa bibliothèque, dont ils gratifièrent son fils. Les femmes ne voulurent point le céder à ses amis en générosité. Une duchesse lui fit présent de mille guinées avec une pension de mille livres sterling, et de riches habits dont il crut avoir droit de se parer depuis sa dégradation. Quoiqu'il se fît valoir par son attachement aux maximes évangéliques, il avoit les inclinations guerrières, et il eût été aussi bien placé à la tête d'une légion que dans les fonctions évangéliques ; ce fut par ce motif que le duc de Wharton lui fit présent d'une épée enrichie de diamans avec cette devise, *Ne me tire point sans raison*,

ne me remets point au fourreau sans honneur. Enfin ses amis furent si magnifiques, qu'il se vit en état de vivre dans une terre d'exil avec plus de splendeur que dans sa patrie avec de riches bénéfices. Une faction qui sait ainsi récompenser trouve toujours des chefs prêts à tout oser pour la servir. 1723.

Le gouvernement ne poussa point plus loin ses vengeances ; et dès qu'il n'eut plus rien à craindre, il laissa murmurer les mécontens. Il s'éleva de temps en temps des tumultes populaires ; mais ce furent des nuages faciles à dissiper. Les jacobites avoient conservé la coutume de solenniser l'anniversaire de la naissance du prétendant : ils voulurent la célébrer cette année avec plus d'éclat, en se parant de roses blanches et de leurs plus riches habits. Quelques-uns, plus indiscrets, arborèrent pavillon blanc à leurs fenêtres. La populace, animée par les amis du gouvernement, menaça d'abattre leurs maisons s'ils n'ôtoient ces signes de rebellion. Il y auroit eu du sang de versé ; si les patrouilles n'eussent pas prévu le désordre. Cette fête fut profanée par beaucoup d'intempérance ; et les jacobites, n'osant paroître en public, s'enivrèrent toute la nuit en buvant à la santé du prétendant. Le duc de Wharton, qui aimoit à figurer dans ces sortes de tumultes, porta plus loin l'indécence : il prit un bateau ; et avec quelques seigneurs aussi débauchés que lui, qui avoient payé une troupe de musiciens, il alla donner une sérénade insultante sous les fenêtres du prince et de la princesse de Galles. 1724.

Mouvemens séditieux des jacobites

Les amis du gouvernement ne témoignèrent

pas plus de modération, et le même jour ils
1724. tombèrent dans des excès contraires. Dans
leur ivresse brutale, ils traînèrent dans les
Excès de la populace. rues les effigies du diable, du pape et du prétendant, ornées de roses blanches. Après les avoir souillées de boue, on les mit sur un bûcher pour être réduites en cendres. Ces tumultes n'étoient point particuliers à l'Angleterre. Ces ravages désolèrent également l'Ecosse, surtout dans le comté de Devon, où six cents ouvriers armés de bâtons s'assemblèrent; et sous prétexte de demander une augmentation de salaire, ils détruisoient les maisons et blessoient ceux qui vouloient s'opposer à leurs brigandages. Enhardis par l'impunité, ils déposèrent leurs bâtons pour s'armer de fusils, de pistolets et d'épées. On eut droit de soupçonner qu'ils étoient ameutés par les ennemis du gouvernement, lorsqu'étant entrés dans une maison, où ils trouvèrent les portraits du roi et de sa famille, ils les mirent en pièces, en vomissant d'horribles imprécations. On fut obligé d'envoyer contre eux des troupes qui leur livrèrent un combat, où plusieurs restèrent sur la place, et leur chef fut pris.

Le fameux Sacheverel, qui, par ses sermons séditieux, avoit acquis tant de celébrité, mourut cette année : mais l'esprit de révolte qui l'avoit inspiré ne descendit point avec lui dans la tombe. Le roi, rassuré par l'amour de la plus saine partie de la nation, ne voulut se venger des mal-intentionnés qu'en les faisant rougir de ses bienfaits. Ce fut en restreignant les prérogatives du trône qu'il découvrit le

moyen de l'affermir : le parlement sous son règne parut être l'unique souverain. 1724.

A son retour de ses états d'Allemagne, il laissa dans toutes les villes de son passage des monumens de sa clémence et de sa sensibilité pour les malheureux : débarqué à Rey, il fit élargir tous les prisonniers détenus pour dettes, se chargeant de satisfaire lui-même leurs créanciers ; il répandit encore de magnifiques largesses sur les bateliers et les indigens ; en passant à Glascow, il commua en un bannissement la peine de mort décernée par la loi contre les criminels qui gémissoient dans les cachots ; dans son séjour à Cantorbery, il accorda la grâce à plusieurs officiers qui, dans un tumulte populaire, avoient tué neuf habitans. Quoiqu'élevé dès l'enfance au milieu des scènes de carnage, il fut aussi avare du sang de ses plus implacables ennemis que de celui de ses sujets les plus fidèles. Inaccessible à la haine et au plaisir barbare de la vengeance, il rétablit dans les privilèges de citoyen neuf seigneurs écossais fugitifs, qui, en 1716, avoient été convaincus de haute trahison par acte du parlement. Un seul repentir du coupable suffisoit pour expier ses erreurs. Ce prince, à qui, dans le paganisme, la reconnoissance publique eût dressé des autels, vécut environné d'ingrat et d'assassins, dont le caractère indomtable dépose qu'il reste encore dans une partie de la nation un fonds de férocité.

La superficie de l'Europe paroissoit tranquille ; mais tous les esprits étoient dans une secrète fermentation. L'empereur, mécontent de l'Angleterre, qui s'opposoit à l'établissement

d'une compagnie commerçante à Ostende, fit
1724. adopter son ressentiment à la cour de Madrid :
Traité de Madrid. ces deux puissances firent un traité d'alliance offensive, par lequel ils stipulèrent de faire une descente en Angleterre, et d'y proclamer le prétendant. Ce prince, pour les intéresser à sa cause, exagéra le nombre et les forces de ses amis; et disposant de ses états comme s'il eût été déjà le maître, il promit de restituer à l'Espagne Gibraltar et Port-Mahon, avec la liberté de commercer dans les colonies anglaises, et d'y jouir des mêmes privilèges que tous les sujets de la Grande-Bretagne. Cette politique imprudente ne pouvoit qu'aliéner les esprits d'une nation sur laquelle il vouloit régner. L'Espagne en eût moins exigé, si elle avoit eu le désir sincère de le servir. Pour exécuter une telle entreprise, il falloit un grand homme : le prétendant n'étoit qu'un homme de bien.

La religion opposoit un obstacle invincible à son rétablissement : il crut l'applanir et en imposer aux Anglais, en confiant l'éducation de son fils aîné à un gouverneur anglican; et pour donner à ce choix plus d'éclat, l'épouse de ce prince se retira dans un couvent pour se plaindre hautement de ce que, pour acquérir un trône à son fils, on alloit le rendre déserteur de la foi de ses pères. La nation, trop éclairée pour se laisser séduire, s'obstina à croire que cette querelle domestique n'étoit que simulée. Les plus clairvoyans l'attribuèrent à la jalousie, que la conduite de son époux sembloit justifier. Le prince étoit de

ceux qui trouvent plus de facilité à louer la continence qu'à la pratiquer. 1724.

Les cours de Vienne et de Madrid étoient remplies de fugitifs anglais, qui, pour venger leurs injures particulières, s'agitoient pour porter la désolation dans leurs pays. Le duc de Wharton, ennemi tour-à-tour des Stuart et de la maison d'Hanovre, étoit tombé dans le mépris de ses concitoyens par ses mœurs licencieuses ; et après s'être fait admirer par ses talens, il languit sans considération. Fatigué du repos et irrité de cet injurieux oubli, il quitta l'Angleterre, et alla offrir ses services et ceux de ses amis au prétendant, qui, ne pouvant fournir d'alimens à ses débauches, lui conféra l'ordre de la Jarretière et le titre stérile de duc de Northumberland. Fier de sa nouvelle décoration, il partit pour la cour de Vienne, qu'il trouva disposée à concourir à ses desseins : son éloquence rapide subjugua tous les esprits, et son imagination ardente fit disparoître tous les obstacles. De Vienne il se rendit à Madrid, où le duc d'Ormond et le comte Marshal l'avoient précédé : deux jésuites, confesseurs de leurs majestés, flattés d'en avoir fait la conquête à la catholicité, lui prostituèrent leur confiance, et l'introduisirent dans celle du duc de Ripperda, qui gouvernoit alors son maître et l'état.

Ce ministre, qui parut si grand dans sa fortune et si méprisable dans sa chute, fut flatté du titre de dispensateur des couronnes. Appuyé des forces de l'empereur, il crut pouvoir exécuter ce qu'Alberoni avoit osé concevoir. Ses préparatifs faits avec trop d'éclat,

1727. et la cour de Madrid devenue l'asile des Anglais proscrits, réveillèrent la vigilance du gouvernement britannique, qui conclut avec la France le traité d'Hanovre, auquel la Hollande accéda pour s'opposer à l'exécution de celui de Vienne. L'Espagne fit défiler douze mille hommes sur les côtes de Biscaye; une forte escadre équipée à Cadix, à laquelle trois vaisseaux de guerre russes s'étoient joints, étoit prête à mettre à la voile, dans le dessein de faire une descente en Ecosse, et de distribuer des armes aux mécontens.

L'empereur, pour opérer une diversion, rassembla trois armées: l'une sur le Rhin, l'autre dans les Pays-Bas, et la troisième en Italie. Le roi George voulut savoir le motif de ces armemens : le ministre répondit que, sur le bruit d'une invasion dans les possessions espagnoles, on avoit cru devoir prendre des précautions pour en assurer la tranquillité. Ce pretexte étoit trop grossier pour en imposer à une nation éclairée. Le parlement consentit à tous les subsides demandés par le roi. Trois escadres sortirent des ports d'Angleterre, et lui assurèrent l'empire des mers. La France mit sur pied une armée de cent cinquante mille hommes, et fit équiper vingt vaisseaux de guerre, sans compter soixante mille hommes de milice, et douze mille invalides encore assez vigoureux pour soutenir les fatigues de la guerre. Les Hollandais s'engagèrent à entretenir une armée de cinquante mille hommes et une escadre de vingt vaisseaux.

Cet appareil formidable ôta tout espoir de réussir dans une descente en Ecosse. Le pré-

tendant, dès ce moment, reconnut qu'il n'avoit été qu'un vain fantôme dont on s'étoit servi pour épouvanter ses ennemis, et que le ministère espagnol étoit disposé à le sacrifier à la restitution de Gibraltar, dont en effet on forma le siége par le conseil des fugitifs anglais, qui, pour satisfaire leur ressentiment contre leur patrie, se dissimulèrent les difficultés de lui enlever ce fameux rocher qui la rend la dominatrice du détroit : ce furent ceux qui montrèrent le plus d'empressement pour cette conquête. Le duc de Wharton surtout, pendant ce siége, défiant tous les périls, sembloit invoquer la mort. Plongé dans une sale ivresse, il alloit à la batterie, où, montrant son cordon bleu, il crioit *vive le prétendant*, et vomissoit les plus horribles imprécations contre la garnison. Il fut puni de sa témérité par un éclat de bombe qui lui fit une dangereuse blessure. 1727.

La levée du siége justifia la prévoyance des militaires expérimentés, qui avoient prédit l'impossibilité du succès. C'est sur les événemens que le peuple juge du mérite des hommes en place. Le duc de Ripperda (3), qui avoit ébloui l'Espagne par de fastueuses promesses, en avoit été l'idole : il en devint l'exécration, dès que ses entreprises échouèrent. Sa disgrâce causa une révolution dans le système politique de l'Europe ; et dès qu'il fut malheureux, il fut jugé coupable. L'Espagne, sans espoir d'occuper les Anglais dans leur isle, vit ses côtes insultées par ses fiers ennemis, qui, maîtres des deux mers, alloient lui enlever les richesses qu'elle tiroit du nouvel Disgrâce du duc de Ripperda.

1727. hémisphère. Après avoir épuisé ses forces, il ne lui restoit que le sentiment de ses blessures. Il fallut recourir à la négociation, et racheter la paix par des sacrifices plus humilians que ruineux.

Le prétendant, recherché dans le commencement des troubles, fut oublié quand il fallut les calmer : ses partisans, que les Espagnols regardoient comme les artisans de leurs disgrâces, en furent abhorrés. La cour de Madrid, après avoir été leur asile, leur témoigna une indifférence dédaigneuse. Obligés de chercher une nouvelle terre d'exil, ils se dispersèrent dans différens royaumes, où ils ne portèrent que le spectacle de leur indigence. La plupart furent réduits à ne recevoir de subsistance que des catholiques d'Angleterre ; ressource humiliante pour des âmes fières, qui avoient renoncé à leurs héritages et à leur patrie pour soutenir les intérêts d'un prince enveloppé dans leur proscription. L'excès de leurs maux ne fit que rendre leur haine plus active et leur zèle plus amer. Tel est l'esprit des factions : plus l'on est frappé de revers, plus la soif de la vengeance devient brûlante. L'âme se développe à mesure qu'elle s'afflige, et le plus malheureux est l'ennemi le plus redoutable. Le désespoir a fait autant de héros que la prudence a fait de grands hommes.

Les collectes trop abondantes des catholiques mécontens épuisoient leurs moyens, et les mettoient dans l'impuissance de préparer le triomphe de leur cause. Le gouvernement, qui auroit pu tarir la source de leurs profu-

sions, lui laissoit un libre cours : c'étoit les désarmer que de les abandonner à leur zèle religieux. 1727.

La paix rendue à l'Europe fut l'ouvrage du roi George, et mit le dernier sceau à la gloire de son règne. Son rival, délaissé de toutes les puissances, le rendoit paisible possesseur d'un trône jusqu'alors ébranlé par des tempêtes. Le parlement, convaincu de sa modération, sembla lui abandonner les destinées de la nation : il prévint tous ses vœux, et lui déféra toute la plénitude du pouvoir, dont il fut assez sage pour ne point abuser ; et sans solliciter bassement des subsides, on lui accorda tous les fonds qu'il jugea nécessaires pour rendre l'Angleterre florissante au dedans et respectable au dehors. George affermit sa puissance en se rendant le maître des cœurs de ses sujets, qui le laissèrent, pour ainsi dire, dépositaire de leur fortune ; mais quand ils le respectèrent comme leur roi, il ne voulut être que leur concitoyen.

Dès qu'il n'eut plus rien à craindre des mouvemens des jacobites, il crut pouvoir, sans péril, quitter l'Angleterre pour aller jouir de sa gloire dans ses états d'Allemagne, où il avoit de grands intérêts à régler, et pour y goûter le bonheur réservé à ceux qui font le bonheur des autres. Après avoir nommé les régens qui devoient gouverner en son absence, il s'embarqua sous l'escorte d'une escadre commandée par le vice-amiral Noris. Il descendit à Utrecht, d'où il continua sa route par terre aux acclamations des peuples, qui le regardoient comme une intelligence bienfaisante

1727. descendue sur la terre pour faire naître la félicité publique. Arrivé a Delden, on lui servit un souper, où il mangea avec une espèce d'intempérance du melon. A peine eut-il satisfait à un appétit trop exigeant, qu'il se sentit incommodé et tomba dans un profond assoupissement : il n'en fut que plus empressé pour se rendre à Osnabruck, où il se flattoit de trouver du repos et des secours. Il n'étoit plus temps, l'indigestion avoit fait trop de ravages : il tomba au milieu de la route dans une léthargie qui le laissa sans connoissance. On lui ouvrit la veine : mais ce secours ne put le rappeler à la vie ; il mourut à Osnabruck, dans la soixante-septième année de son âge, dans la même chambre où il étoit né.

Portrait de George I. La nouvelle de sa mort causa un deuil public, surtout dans son électorat, dont il étoit la divinité bienfaisante. L'Anglais, qui naturellement ne sait point obéir, regrette, après leur mort, ceux qui avoient droit de lui commander pendant leur vie. Les grands et le peuple reconnurent qu'ils perdoient un souverain qui aux vertus privées unissoit les talens qui font les bons rois. George, ministre de la loi, en fut toujours le sujet le plus soumis. Il avoit fait une étude sérieuse du caractère de sa nation, qu'il façonna à une obéissance volontaire; et oubliant, pour ainsi dire, les prérogatives du trône, il trouva le secret de les étendre. Politique sans duplicité, il mérita la confiance des étrangers. Fatigué des hommages et de la représentation, il se déroboit à l'importunité de ses courtisans, pour jouir, dans le silence, des douceurs de l'ami-

tié ; et en ne voulant être que citoyen, il parvint à être véritablement roi. 1727.

A chaque avènement, les jacobites concevoient des espérances, qui, en effet, pouvoient se réaliser : il étoit possible que le successeur d'un roi chéri n'eût ni le talent de gouverner, ni l'heureux don de plaire à un peuple fier et indocile, qui s'arroge le droit dangereux de juger son maître. La mort du roi George appeloit au trône son fils, dont la politique et les talens éprouvés promettoient à la nation un roi digne d'elle. L'hommage de tous les cœurs fut le tribut qui lui fut offert : les Anglais parurent consolés de la perte du père, en voyant régner sur eux un fils qui faisoit revivre sa bonté, et qui la relevoit encore par les talens et la capacité. George II fut proclamé aux acclamations d'un peuple nombreux, avec la pompe et les solennités accoutumées, qui furent annoncées par le bruit du canon de la tour et du parc. On ne vit aucun de ces attroupemens séditieux qui ont coutume de troubler les fêtes publiques ; et quoiqu'il y eût des mécontens, tout le monde parut satisfait. La ville fut illuminée ; chaque rue offroit le spectacle des danses et les feux de joie. L'esprit de faction sembloit éteint, et tous les cœurs paroissoient réunis. Les jacobites, témoins de l'alégresse publique, dévorèrent en secret leurs chagrins.

Proclamation de George II.

Le nouveau roi prêta les sermens prescrits par la loi, et son visage riant annonçoit qu'il étoit dans l'intention d'y être fidèle. Les personnes qui n'avoient point paru à la cour sous le dernier règne furent les plus empressées à

s'y rendre : on y vit avec joie reparoître la duchesse de Marlborough, le duc de Somerset,
1727. le comte d'Arran, et plusieurs autres seigneurs, qui tous reçurent un accueil honorable.

Tous les jours du nouveau règne furent marqués par des actes de concorde et de fidélité. Les lord maire et aldermans de la ville de Londres félicitèrent le nouveau roi, en l'assurant qu'ils étoient disposés à faire le sacrifice de leur vie et de leurs biens, pour le maintenir contre ses ennemis, quels qu'ils pussent être.

Adresses de félicitation.

Tous les corps présentèrent des adresses où l'on voyoit éclater le même zèle. Les universités d'Oxford et de Cambridge se signalèrent par la pompe de leurs réjouissances, et par les adresses affectueuses qu'elles présentèrent aux pieds du trône. Le clergé s'acquitta du même devoir. Le concert de la nation fut si unanime, que les jacobites ne pouvoient, sans témérité, manifester leurs affections et leurs chagrins. Leur zèle imprudent et stérile n'eût servi qu'à les rendre plus odieux. Sans chefs au dedans, sans alliés dans le continent, ils ne pouvoient que former des vœux impuissans. Le gouvernement, pour mieux manifester leur foiblesse, parut ignorer leur existence, et ne prit aucune précaution pour prévenir leurs complots.

George II ne crut pouvoir mieux justifier les regrets causés au peuple par la mort de son père, qu'en conservant l'ancien ministère, qui, par un privilége exclusif, avoit réuni les suffrages de la nation. Il ne pouvoit mieux montrer son discernement, ni mieux respecter la mémoire de son père, puisque les personnes chargées des affaires étoient d'une ca-

pacité reconnue. Tous les alliés de l'Angleterre applaudirent à cette conduite, qui étoit un gage de la perpétuité du système adopté par toutes les puissances de l'Europe. Il fit savoir encore à tous les hommes en place que, dans toutes les heures du jour où ils auroient des affaires à lui communiquer, il leur donneroit audience et travailleroit avec eux. 1727.

C'est souvent par de petits moyens qu'on se concilie les cœurs d'une nation. George, pour plaire à un peuple fier qui a une haute idée de lui-même, déclara qu'on ne parleroit que la langue anglaise dans sa cour, et que toutes les requêtes ou mémoires écrits dans une autre langue seroient rejetés.

Jamais l'Angleterre n'avoit été plus paisible. L'état étoit pauvre, et les particuliers étoient riches. Cette opulence avoit introduit le luxe, qui, énervant les mœurs, avoit presque éteint cette fierté républicaine qui avoit formé le caractère national avant et quelque temps après la révolution. Les profusions des grands causoient dans leur fortune un vide qui ne pouvoit être rempli que par la vénalité. George profita des vices de sa nation pour étendre et affermir son pouvoir; et ce fut parmi les wighs qu'il choisit ses ministres, quoique cette faction fût par principe la plus grande ennemie du pouvoir arbitraire.

Le lord Townshend eut le maniement des affaires étrangères. Ce ministre, familiarisé avec les mystères de la politique, joignoit aux connoissances les plus étendues les lumières que donne l'expérience: mais par une mollesse de caractère, ou par l'ambition de la faveur,

il sacrifioit trop légèrement ses sentimens pour
1727. adopter ceux des personnes qui ne voyoient point aussi distinctement et aussi loin que lui. Le duc de Newcastle, son collègue, ne fut redevable de sa promotion qu'à son zèle pour la maison d'Hanovre et à sa haine contre les Stuart. Quoique la cour fût convaincue de la médiocrité de ses talens, elle crut devoir récompenser son attachement pour elle. Le grand nombre d'amis qu'il s'étoit faits plutôt par son caractère que par son esprit, lui donnoit une grande influence dans les décisions du parlement, et c'étoit par là qu'il s'étoit fait rechercher par les wighs. Au reste, quand un gouvernement est bien établi, ceux qui en tiennent les rênes n'ont qu'à s'abandonner à la première impulsion : les esprits les plus vastes ne font pas toujours les grands ministres.

Newcastle, plein d'une juste défiance dans ses forces, recevoit l'inspiration du lord Carteret, qui, sans avoir le titre de ministre, en faisoit les fonctions ; et ce fut par cette docilité qu'il cacha sa foiblesse. On regardoit ce lord comme le seul homme de génie qui fût employé dans le gouvernement. Ses ambassades dans différentes cours de l'Europe lui en avoient révélé tous les secrets : il parloit avec facilité ; son esprit plein de feu déployoit une logique toujours juste et lumineuse ; il ne concevoit rien que de grand ; aucun obstacle ne l'étonnoit, et tous ses conseils hardis et vigoureux décéloient l'élévation et l'étendue de son génie. Satisfait de diriger les ministres, il dédaignoit de l'être ; et quoique convaincu de sa supériorité, il agit comme subordonné, soit

par paresse d'esprit, soit pour se dérober à la censure d'une nation qui ne voit dans les hommes armés du pouvoir que les complices de la tyrannie. 1727.

Le chevalier Robert Walpole fut celui qui eut le plus d'influence dans l'administration, et le plus d'ascendant sur l'esprit de son roi et sur toute la nation. Elevé dans la faction des wighs, et persécuté par les ministres sous le gouvernement des torys, il en devint plus cher à son parti, qui le révéra comme le martyr de la patrie. Né dans un état de médiocrité, il s'éleva à la place de grand trésorier, qu'il remplit avec une capacité avouée même des envieux de sa fortune. Personne n'étoit plus instruit des mystères de la finance, et n'étoit plus capable de débrouiller le chaos de la dette nationale. Comme il n'étoit parvenu à la première place qu'après avoir passé par tous les degrés, il tenoit la chaîne qui lioit tous les ressorts, et il avoit encore appris à se précautionner contre la séduction et les fraudes des subalternes. Il étoit trop grand pour n'avoir point d'ennemis. Son génie qui le laissoit toujours maître de lui, sa patience à tout souffrir, semblèrent le rendre insensible aux traits lancés contre son administration. Satisfait de sa propre estime, il fut indifférent au plaisir d'être aimé, pourvu qu'il fût obéi. Sourd aux clameurs du peuple, qui sans cesse murmure et se plaint dans tous les pays, parce que partout il est malheureux, il ne fut importuné que des éloges, parce qu'il savoit qu'on les donne à la place, et qu'ils sont rarement dus à la personne. Son bonheur fut de trouver un

1727. ami dans son roi. Sous un maître ingrat, il eût été un exemple mémorable des vengeances d'un peuple qui abhorre ses ministres.

Son éloquence, moins nerveuse que sophistique, subjuguoit tous les suffrages dans l'assemblée de la nation. Quoiqu'il ne parlât que d'économie et de retranchement de dépenses, la dette nationale sous son administration monta à plus de cinquante mille livres sterling : les engagemens pris avec les alliés, les subsides pécuniaires payés à plusieurs puissances de l'Europe, aggravoient le fardeau dont la nation étoit surchargée. C'étoit en se rendant, pour ainsi dire, tributaire de l'étranger, que l'Angleterre avoit remporté des victoires. Quoique ce poids fût accablant, Walpole osa proposer au gouvernement d'augmenter la (4) liste civile, sous prétexte de soutenir et de rendre plus respectable la dignité royale, d'autant plus que sa majesté se trouvoit chargée d'une nombreuse famille : malgré l'épuisement dont la nation se plaignoit, la chambre des communes, vendue au ministère, dressa un bill pour soutenir plus honorablement la famille royale. Il y eut des murmurateurs ; mais leur voix fut étouffée par les clameurs des esclaves de la cour. Les Anglais, corrompus par le luxe, auroient vendu leurs priviléges, s'il se fût trouvé quelqu'un assez riche pour les payer.

Après ce premier cas, Walpole, dévoué à la fortune de son maître et aux intérêts de sa maison, fit consentir les communes à dresser un bill pour assigner à la reine une somme de cent mille livres sterling, en cas que cette

princesse survécût au roi son époux : le trésor public ne sembla être ouvert que pour donner à la famille royale le droit et la facilité d'y puiser. Les catholiques servoient encore de prétexte à tant de profusions. La vigilance dont il falloit user pour épier leurs démarches, les émissaires qu'il falloit entretenir auprès du prétendant et des seigneurs fugitifs et proscrits, étoient autant de motifs que les ministres faisoient valoir pour obtenir les bills qu'ils sollicitoient, et l'éloquence animée de Walpole maîtrisoit les communes et les comités. 1727.

La politique du ministère avoit jusqu'alors paru ne faire aucune attention aux mouvemens des jacobites, et c'étoit par un superbe mépris qu'il croyoit les punir. La cour dérogea à cette politique par un éclat qui fit ressouvenir la nation que son roi avoit un compétiteur. L'envoyé de Parme reçut ordre de ne plus paroître à la cour et de sortir sur-le-champ de l'Angleterre, sous prétexte que son maître rendoit au prétendant les honneurs qui n'étoient dus qu'au roi de la Grande-Bretagne. C'étoit une foiblesse que de vouloir lui ravir cette légère consolation : ces honneurs, qui n'étoient qu'un fantôme de royauté, ne faisoient que rendre plus sensible et plus amère la perte de la réalité. George exerçoit une espèce de cruauté, en poursuivant avec tant d'acharnement un prince désarmé, qui inspiroit à tous les étrangers cette pitié généreuse que les âmes sensibles éprouvent pour les malheureux qui n'ont pas mérité de l'être.

Quand George ne paroissoit occupé que des affaires du continent, son intelligence invi-

sible présidoit à toutes les opérations de ses
1727. ministres ; et pour ne point gêner les suffrages, il sembloit ne rien exiger de la nation pour en obtenir tout. Jamais l'Angleterre ne fut plus asservie aux volontés de son roi que sous ce règne, et jamais elle ne parut plus libre. Quand le concert et l'harmonie règnent entre le souverain et les sujets, chacun se regarde comme indépendant : dans un pays où le citoyen a droit de tout dire et de tout écrire, un roi a autant de juges que des sujets ; c'est surtout par ses premières démarches qu'on se forme une idée des qualités de son cœur et de son esprit. George, assuré de l'amour de son peuple, voulut encore s'assurer de l'alliance de la France : c'étoit le frein le plus puissant pour contenir les mécontens. L'expérience, qu'ils ne pouvoient consommer une révolution avec leurs propres forces, leur avoit appris qu'ils ne pouvoient remuer sans devenir les victimes de leur témérité : le danger devint plus pressant depuis que leurs voisins, devenus les alliés du roi George, étoient prêts à voler à son secours. Le caractère pacifique du cardinal de Fleury facilita cette alliance également utile aux deux empires.

Quoique tout présageât un calme durable, le prétendant conçut de nouvelles espérances. Ses émissaires, ne consultant sans doute que leur zèle, lui conseillèrent de s'approcher de l'Angleterre, avec la confiance d'y causer une révolution. Ce prince, ébloui par l'éclat de leurs promesses, partit de Bologne en Italie et se rendit en Lorraine, où il publia une espèce de manifeste pour revendiquer l'héritage de

ses pères. Ses raisons, qui auroient été décisives en faveur d'un particulier, parurent frivoles au tribunal de la politique. Aucun prince ne parut s'intéresser à sa cause : on l'avoit plaint autrefois, il n'éprouva dans ce moment qu'une indifférence humiliante. Plusieurs puissances même dont il avoit auparavant éprouvé l'appui, furent les plus empressées à ordonner la suppression de l'écrit qu'il avoit publié pour faire revivre ses droits. Le duc de Lorraine, qui le plaignoit en secret, crut devoir suivre l'exemple des autres souverains ; il lui fit sentir que sa présence dans ses états pouvoit en troubler la tranquillité : alors ce prince infortuné prit le parti de se retirer à Avignon, d'où il repassa bientôt en Italie, où, attentif aux événemens de l'Europe, il attendoit du temps la réalité de ses espérances ; et depuis cette époque on ne daigna plus faire mention de lui dans les traités. Les souverains ne voient l'équité que dans les intérêts de la politique ; et dès qu'on ne peut leur reprocher d'être oppresseurs, ils se croient dispensés du devoir de secourir les opprimés.

1727.

La cour d'Espagne fut la seule constante dans son attachement à cet illustre proscrit, qui se voyoit rejeté par une nation dont il auroit fait les prospérités. Le roi et la reine, vivement touchés de ses infortunes, ne pouvoient former que des vœux secrets pour son rétablissement ; mais ils ne pouvoient se dissimuler les obstacles pour y parvenir, tant que la France ne se détacheroit point du roi George ; qui avoit une communauté d'intérêts. La guerre allumée en 1733 entre la France et

l'Empire fit croire que l'Angleterre entreroit
1727. dans cette querelle : mais le roi George aima mieux s'ériger en pacificateur que de s'exposer au danger d'être agité par de nouvelles tempêtes. Les jacobites se promettoient beaucoup de l'embrasement général dont l'Europe étoit menacée : le sentiment de leur foiblesse tempéra leur zèle ; ils se bornèrent à manifester leurs inclinations turbulentes par leurs émissaires dans l'assemblée de la nation. Couverts du voile du patriotisme, ils se proposoient de détruire l'ouvrage de la révolution, en voulant restreindre les prérogatives du trône pour étendre ceux du peuple. Comme la nation est toujours divisée en deux partis, et que le zèle républicain veille sur la conduite des ministres, quiconque en Angleterre, par raison ou par humeur, forme des projets turbulens, est toujours assuré de l'appui d'une faction.

L'expérience et la conviction de leur foiblesse avoient appris aux jacobites que, sans le secours d'une puissance étrangère, ils ne pouvoient faire triompher leur cause. Tout espoir sembloit évanoui ; l'Europe étoit désarmée, et deux génies pacifiques en régloient la destinée. Le cardinal de Fleury et Robert Walpole, animés du même esprit, ne paroissoient occupés que des moyens de guérir les maladies politiques de l'état dont chacun d'eux dirigoit les rênes. La France, dont les plaies saignoient encore, n'étoit qu'un corps débile qui avoit besoin de régime et de repos pour reprendre sa première vigueur. La Grande-Bretagne, depuis la paix d'Utrecht, étoit plus

jalouse d'étendre son commerce que de faire des conquêtes. Des matelots lui étoient plus 1727. chers que des soldats. Les prospérités publiques étoient attachées à la supériorité de ses forces navales ; et comme les puissances étrangères n'avoient pas les mêmes prétentions, elles la voyoient, sans envie, déployer ses pavillons sur les deux mers.

Quoique la tranquillité parût affermie au dedans et au dehors de cette isle guerrière et commerçante, la nature de sa constitution l'exposoit à de nouvelles agitations. Son gouvernement, composé de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, renferme un germe de divisions, toujours impatient d'éclore : il est impossible que chacune des trois parties reste dans un juste équilibre, et que, contentes de leur partage, elles ne s'agitent et ne se choquent pour assurer ou étendre leurs prérogatives. Cette lutte perpétuelle de trois pouvoirs est une espèce de guerre civile ; et au bruit des querelles qui s'élèvent dans l'assemblée nationale, les mécontens se réveillent et se rangent du côté de la faction la plus turbulente : voilà ce qui retenoit les espérances des jacobites.

Les lois pénales décernées contre les catholiques ne pouvoient que multiplier le nombre des mauvais citoyens. Comment des hommes qui souffrent pour la cause de leur Dieu, pourroient-ils chérir comme leur mère une patrie qui les traite en marâtre impitoyable ? Ainsi cette indocilité qui ne connoît aucun frein, qu'on reproche à la nation, est moins un pen-

chant pour l'indépendance qu'un vice émané de sa constitution.

1727. La diversité d'intérêts des trois royaumes qui forment l'empire de la Grande-Bretagne, doit nécessairement fomenter les haines nationales. Tels furent les motifs qui, sous le règne de George II, mirent les armes à la main des Ecossais, que l'Angleterre traitoit moins en sujets qu'en esclaves. On vit alors les catholiques et les jacobites faire cause commune avec les presbytériens rigides pour réclamer leurs privilèges, et pour placer sur le trône un prince dont les ancêtres avoient été punis pour avoir osé les enfreindre.

NOTES.

LIVRE XII.

Naissance du prince de Galles.

(1) Dès que la grossesse de la reine fut annoncée, les ennemis du gouvernement répandirent des bruits injurieux à cette princesse, en publiant que sa grossesse étoit feinte, et qu'on avoit supposé un enfant de basse naissance, qu'on vouloit donner à la nation pour l'héritier du trône. Cette imposture grossière séduisit la crédulité des foibles, et servit de prétexte aux partisans du prince d'Orange. Elle fut d'autant plus aisément accréditée, que Jacques étoit regardé comme capable de sacrifier le sang à la religion, aimant mieux supposer un enfant étranger qui seroit élevé dans la religion romaine, que de laisser sa couronne à une héritière protestante. Voyez pag. 36.

Jacques, informé de ces bruits outrageans, convoqua les seigneurs et les personnes en place qui avoient été témoins de cette naissance, pour déposer sous serment ce qu'ils en savoient. Vingt deux seigneurs qui avoient assisté à cet accouchement en attestèrent la réalité : ce témoignage fut confirmé par celui de vingt-trois ladys. Jamais naissance ne fut appuyée de preuves plus juridiques. Jacques prit des précautions qu'il auroit négligées dans toute autre circonstance, et ce furent toutes ces précautions qui rendirent les témoins suspects : au reste, ce bruit calomnieux ne trompa que ceux qui étoient intéressés à l'être.

Edouard Ier du nom, roi d'Angleterre, après avoir fait assassiner le dernier souverain de Galles, et forcé Iwain, fils de ce prince, à se retirer en France, entra dans les états de ce prince à la tête d'une armée formidable : les Gallois prirent les armes, aimant mieux périr que de se soumettre aux Anglais. Edouard Ier,

qui n'avoit point prévu leur résolution, entra en négociation avec eux. Il leur demanda s'ils voudroient reconnoître pour maître un prince né parmi eux, dont la vie étoit sans reproche, et qui ne savoit pas un mot d'anglais. Les députés auxquels il faisoit cette proposition l'acceptèrent avec serment. Alors le roi leur présenta son fils, que son épouse venoit de mettre au monde à Carnarvan dans la North-Galles; les Gallois lui prêtèrent serment de fidélité, et le reconnurent pour leur souverain. Depuis cette époque, l'héritier présomptif du trône d'Angleterre porte le titre de prince de Galles, dont il perçoit les revenus.

Voyez *Pièces curieuses et intéressantes concernant la naissance du prince de Galles*, *Histoire d'Angleterre*, *Voyages d'Europe*, *Etat de l'Angleterre*.

ROSE ROUGE ET ROSE BLANCHE.

Pag. 37. (2) Les factions de la Rose blanche et de la Rose rouge firent couler des fleuves de sang en Angleterre depuis la mort d'Edouard III jusqu'au règne d'Henri VII. Il y avoit alors dans le royaume un duc d'York, descendant d'Edouard, qui étoit plus près d'un degré de la souche commune que le duc de Lancastre, qui étoit monté sur le trône. Ces deux princes et leurs descendans se firent une guerre sanglante. La bataille de Bosworth, où périt Richard III, mit fin à toutes ces scènes de carnage, et Henri VII, en épousant la fille d'Edouard VI, réunit en sa personne tous les droits des maisons d'York et de Lancastre. La première portoit pour devise une rose blanche, et la seconde une rose rouge. C'est ce qui donna à l'une de ces factions le nom de Rose blanche, et à l'autre de Rose rouge. (*Histoire d'Angleterre.*)

CHARTE.

Pag. 39. (3) On appelle charte l'acte où sont consignés les priviléges de la nation anglaise. En voici l'origine. Guillaume-le-Conquérant, fatigué des fréquentes révoltes de la noblesse anglaise, la dépouilla de ses fiefs pour en gratifier les Normands. Les lois saxones, rédigées par Edouard-le-Confesseur, tombèrent en dé-

suétude. Les nouveaux possesseurs ne trouvèrent pas d'abord mauvais que le roi agît en despote, puisque c'étoit en leur faveur : mais dans la suite ils craignirent que ces biens ne leur fussent enlevés par la main qui les avoit donnés ; ils firent cause commune avec les Anglais pour s'assurer de la jouissance du bénéfice des lois saxones. Leur confédération redoutable détermina les trois rois qui succédèrent à Guillaume à leur promettre tout ce qu'ils exigèrent d'eux, parce qu'ils avoient besoin de leurs épées pour s'affermir sur le trône. Jean-sans-Terre leur accorda une charte avantageuse ; mais elle n'eut point d'exécution sous ses deux successeurs. Les barons, irrités de cette perfidie, dressèrent un mémoire pour exposer leurs droits au roi Jean, qui répondit qu'il ne vouloit pas se rendre l'esclave de ses sujets. Alors ils prirent les armes, et déclarèrent ennemis de la patrie tous ceux qui refuseroient d'entrer dans leur ligue. Ils menacèrent de traiter *en chiens courtauds*, comme s'exprime la chronique de Normandie, ceux qui garderoient la neutralité. Jean, sans amis, sans défenseurs, se réfugia dans la tour de Londres, d'où il ne sortit que pour signer deux chartes, dont l'une fut nommée *la charte de la liberté*, et l'autre *la charte des forêts*. La première depuis ce temps-là a été regardée comme le bouclier qui protége la liberté. Les Anglais l'ont invoquée toutes les fois que les successeurs de Jean ont voulu s'affranchir du joug qu'elle leur imposoit. Voyez Rapin Thoyras, *dissertation sur les Wighs et les Torys ; Histoire de Jean-sans-Terre.*

(4) Allégeance est le serment de fidélité que les Anglais prêtent à leur roi en sa qualité de prince et de seigneur temporel : il est différent de celui qu'ils lui prêtent en qualité de chef de l'église anglicane, lequel s'appelle serment de suprématie. Voici la formule du serment d'allégeance : « Je proteste et déclare devant Dieu et les hommes que je serai toujours fidèle et soumis au roi. . . . . Je proteste et déclare que j'abhorre, déteste et condamne de tout mon cœur, comme impie et hérétique, cette damnable proposition, que les princes excommuniés ou destitués par le pape ou le siége de Rome peuvent être légitimement déposés ou mis à mort par leurs Pag. 40.

» sujets, ou par quelque personne que ce soit ». Les Quakers sont dispensés de prêter ce serment. Voyez *Histoire d'Angleterre*.

Pag. 41. (5) La loi *Habeas corpus* donne aux prisonniers la facilité d'être élargis en fournissant caution. Dès qu'un citoyen est arrêté pour tout crime qui ne mérite pas la mort, il somme le chancelier ou quelqu'un de l'échiquier. L'acte *Habeas corpus* alors élargit le prisonnier, s'il est dans le cas de donner caution ; mais il rentre en prison, s'il n'est pas dans le cas qu'exige la loi. Ce privilége est le plus beau dont une nation puisse jouir, puisqu'il prévient les attentats du pouvoir arbitraire : mais il a ses abus, surtout dans le temps des conspirations, en donnant aux mal-intentionnés la facilité d'exécuter leurs crimes ou de se soustraire au châtiment par la fuite. Mais dans les temps orageux et critiques la jouissance de ce privilége est suspendue. « Si la puissance législative, dit Montesquieu, laisse à » l'exécutrice le droit d'emprisonner des citoyens qui » peuvent donner caution de leur conduite, il n'y a » plus de liberté, à moins qu'ils ne soient arrêtés pour » répondre sans délai à une accusation que la loi a » rendue capitale ; auquel cas ils sont réellement li- » bres, puisqu'ils ne sont soumis qu'à la puissance de » la loi ». (*Esprit des Lois*, liv. XI, chap. 6.)

Pag. 42. (6) Offa, roi de Mercie, sous prétexte de faire épouser sa fille à Ethelbert, roi d'East-Anglie (l'une des sept monarchies que les Saxons fondèrent en Angleterre), l'attira dans sa cour, où il le fit égorger pour s'emparer de ses états. Il n'y avoit que le pape qui pût donner l'absolution d'une pareille atrocité. Offa fut à Rome pour la solliciter ; et ce prince, après l'avoir obtenue, se soumit à payer au saint-siége un tribut annuel qu'on appela *Romescot*, ou *denier de saint Pierre*. Quand les sept monarchies furent réunies, ce tribut fut imposé à tout le royaume. Mais les rois danois, qui succédèrent aux saxons, s'en affranchirent. Le roi Jean, persécuté et fait prisonnier par ses sujets, ne vit d'autre ressource que de payer le denier de saint Pierre, et de se rendre feudataire du saint-siége : cette servitude le rendit odieux à ses sujets. Henri III, son fils, se crut dispensé de s'assujettir à

un tribut injurieux à sa dignité et à sa nation, étant convaincu que ce n'est point avec l'argent puisé dans la bourse de leurs peuples que les rois expient leurs erreurs et leurs crimes. Voyez Barrow, *Histoire d'Angleterre ;* Rapin Thoyras, *idem.*

(7) Robert Bruce, roi d'Ecosse, ayant remporté une victoire signalée sur Edouard II, un gentilhomme anglais loua avec excès le courage et les talens militaires du monarque écossais devant un Spenser, qui, pour venger l'honneur de son maître, lui plongea sa dague dans le sein. La veuve et les enfans de cet infortuné gentilhomme se retirèrent auprès de Robert : ce prince généreux, sachant qu'il étoit la cause de leur malheur, les accueillit avec bonté, et les combla de biens. C'est d'eux que descend la famille des Hamilton, une des plus illustres d'Ecosse. Voyez Buchanan, *Rer. Scot. lib. VIII.* Pag. 47.

(8) Frédéric de Schomberg, né en 1618 d'une famille noble du Palatinat, fit son apprentissage d'armes en Hollande, dans la guerre de la liberté, où sa valeur et ses talens l'élevèrent aux premiers grades militaires. Il fut ensuite recherché par la France, qui lui confia le commandement des troupes qu'elle envoyoit au secours du roi de Portugal, qu'il affermit sur le trône. De retour en France, il en fit triompher les armes en Flandre, en Espagne et en Catalogne. Pour prix de ses services, il fut élevé à la dignité de maréchal de France : mais, à la révocation de l'édit de Nantes, il aima mieux chercher une nouvelle patrie que de rester dans un pays qui le combloit d'honneurs, mais qui proscrivoit sa religion. Ne pouvant se résoudre à vieillir dans une espèce de disgrâce, il passa en Hollande et sembla renoncer à toutes les promesses de la fortune. Ce généreux sacrifice le rendit encore plus cher aux princes protestans, qui étoient déjà convaincus de son mérite. L'électeur de Brandebourg le nomma général de ses armées et gouverneur de la Prusse. Il fut ensuite appelé en Angleterre, où il suivit le prince d'Orange. Il eut la réputation d'être aussi habile négociateur que grand capitaine. Voyez *Continuation de l'Histoire d'Angleterre de* Rapin Thoyras. Pag. 54.

Pag. 62. (9) Les comtes de Melfort et les ducs de Perth étoient de la maison de Drummond, une des plus anciennes et des plns puissantes de l'ouest de l'Écosse, où le nombre de ses vassaux la rendoit formidable. Les Stuart comblèrent de bienfaits et d'honneurs les seigneurs de cette maison, qui, par reconnoissance, s'attachèrent sincèrement à leurs souverains. La révolution de 1742 fit perdre, sans retour, à la branche des ducs de Perth et des comtes de Melfort, tous les biens qu'elle possédoit en Ecosse : elle fut obligée de se retirer en France, où elle soutient la splendeur de son origine. Voyez *Armor. Scot.*

Pag. 66. (10) Godard Van-Ginckel, chevalier de l'Eléphant, sorti d'une maison noble de la Gueldre, signala ses talens militaires au service de sa patrie. Il accompagna le prince d'Orange dans son invasion en Angleterre, où il fut choisi pour terminer la guerre d'Irlande. La conquête de ce royaume lui mérita les plus grands honneurs : il fut reçu en triomphe à Dublin, où il entra accompagné des grands jurés, de la principale noblesse, et de deux régimens rangés en haie dans les rues qu'il traversa ; il fut complimenté au nom des magistrats et des citoyens comme le libérateur du royaume et de la religion. Il reçut les mêmes honneurs à Londres. Le roi le fit baron de Ginckel, comte d'Athlone, et baron d'Aghrim en Irlande. Le parlement le gratifia de quatre mille pièces. Voyez *Continuation de l'Histoire d'Angleterre de* Rapin Thoyras.

Pag 79. (11) Frédéric Jambelli, célèbre ingénieur italien, fut l'inventeur des machines infernales. Il s'en servit avec un médiocre succès au siége d'Anvers contre les assiégeans. Cette invention meurtrière fut malheureusement perfectionnée par son exemple. La machine infernale de Saint-Malo étoit un vaisseau de trois cent cinquante tonneaux (plus long que les vaisseaux de ce rang) ; il avoit quatre-vingt-dix pieds de quille ; il étoit maçonné en tout son contour de briques. Il avoit à fond de cale plus de cent barils de poudre, tous couverts de goudron, de soufre, de poix-résine, d'étoupes, de paille, de fagots, avec un rang de grosses bordaises percées à dessein de communiquer le feu au-dessus de cet appareil infernal. On avoit mis trois cent

quarante carcasses composées de grenades, de boulets, de chaînons, de canons, de fûts de pistolets chargés; le tout enveloppé dans de la toile goudronnée. Les vides que laissoient ces horribles carcasses étoient remplis de morceaux de barres de fer, de toutes sortes de matières combustibles. Ce vaisseau étoit ouvert par six endroits qui formoient six bouches qui devoient vomir un feu si violent, qu'il auroit été capable de consumer les matières les plns dures et les moins combustibles. C'étoit à Londres que c'étoit fait cet épouvantable chef-d'œuvre. On frappa à cette occasion une médaille qui étoit à l'effigie de Guillaume III d'un côté, et de l'autre le taureau de Phalaris, jetant des flammes par les flancs. Voyez *Dictionnaire militaire*, *Histoire de la Milice française*, *Histoire d'Angleterre de* Rapin Thoyras.

(12) Portland, de la maison de Bentinck, une des plus illustres de la Gueldre, n'étoit qne cornette de cavalerie, lorsque Guillaume luttoit contre la faction des wighs pour obtenir le stadhoudérat. Il fut défendu d'entretenir des liaisons avec lui sous peine d'être exclus des emplois militaires. Bentinck, attaché par inclination au prince dont il avoit été page, se démit de sa cornette, et courut offrir ses services au prince, en lui protestant qu'il étoit prêt à lui faire les plus rigoureux sacrifices. Il fut fidèle à sa promesse, et son zèle ne se démentit point pendant tout le cours de sa vie. Dès que Guillaume fut monté sur le trône d'Angleterre, il lui donna des témoignages de sa reconnoissance en le créant pair d'Angleterre sous le titre de baron de Cirencester, de vicomte de Woodstock, membre du conseil privé, premier gentilhomme ordinaire de la chambre, et général de la cavalerie. Son habileté dans les affaires, ses talens pour la guerre, et surtout les qualités de son cœur, lui méritèrent tous ces titres honorables. Sa qualité d'étranger souleva contre lui l'envie; mais il força ses ennemis à l'estimer. Voyez *Continuation de l'Histoire d'Angleterre de* Rapin Thoyras. Pag. 86.

(13) *Attainder* est un acte du parlement, qui prononce un homme coupable de lèse-majesté, sans que l'on observe les formes juridiques, et par le seul pou- Pag. 98.

voir de l'autorité souveraine, soit que les preuves juridiques manquent, ou que l'on veuille éviter un conflit de jurisdiction entre les deux chambres, ou que l'on ne veuille pas révéler au public certains secrets d'état. On n'a pas besoin d'alléguer des preuves juridiques, ni d'interroger des témoins, pour déclarer un homme atteint et convaincu du crime dont on le soupçonne ; mais ce n'est qu'en plein parlement, et que pour crime de haute trahison, qu'on use de cette violence, qui est une espèce d'attentat contre la liberté du citoyen, et en même temps le plus redoutable exercice de l'autorité souveraine. Voyez *Réflexions libres*, etc.

P. 120. (14) La ligne protestante qui règne aujourd'hui en Angleterre fut désignée et déclarée devoir succéder au trône après la mort de la princesse de Danemarck (Anne Stuart), en 1701, par le roi Guillaume III et le parlement d'Angleterre. Voici en peu de mots les droits que la maison de Brunswick-Hanovre a sur les trois royaumes : Elisabeth fille de Jacques Ier, et sœur de Charles Ier, épousa Frédéric, électeur Palatin, roi de Bohême, dont elle eut deux fils et trois filles, dont la dernière, nommée Sophie, fut mariée en 1651 avec Ernest Auguste de Brunswick, duc d'Hanovre, évêque d'Osnabruck, créé électeur d'Hanovre en 1692. Ce fut en faveur de cette princesse et de ses enfans que Guillaume III et les deux chambres exclurent la ligne catholique du trône, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. George Ier du nom, électeur d'Hanovre, fils d'Ernest et de Sophie, monta sur le trône après la mort de la reine Anne. Voyez *Histoire de la maison de Brunswick ;* Amelot de la Houssaye.

LIVRE XIII.

P. 139. (1) Le titre de comte Cowper en Angleterre a passé dans différentes familles : sous Anne un Spenser fut décoré du titre de baron Cowper ; et en 1717 le roi George Ier créa comte de Cowper, Henri de Nassau-Clavering. Il y a une famille de ce nom en Ecosse. *Huntley*,

(2) Jean Churchill naquit en 1648 de Winsthon Churchill, chevalier et colonel, et d'Élisabeth-Jeanne Drake, petite nièce du fameux Drake. Il se fit connoître sous Charles II, qui le fit baron de la Grande-Bretagne. Jacques II l'éleva au grade de lieutenant-général. Guillaume III le fit comte de Marlborough, commandant des gardes à pied et à cheval, et membre du conseil privé. En 1695, il fut chargé de l'éducation du duc de Glocester; il s'en acquitta parfaitement, et même ses soins lui méritèrent les éloges de Guillaume. La reine Anne, ayant monté sur le trône, le créa en 1702 duc de Marlborough et marquis de Blandford, et lui donna le commandement en chef de ses armées contre la France. En 1704, l'empereur Léopold, près de succomber sous les efforts des Français et des Bavarois, appela ses alliés à son secours. Marlborough y vole, défait les Bavarois à Schemberg; et quoique cette action fût peu considérable par elle-même, le succès empêcha le dessein du maréchal de Tallard, qui étoit de s'unir à l'électeur pour porter la flamme et toutes les horreurs de la guerre dans les états héréditaires de l'empereur. L'électeur de Bavière, quoique vaincu, rassembla les débris de son armée, et exécuta sa jonction avec Tallard. Ils s'avancèrent jusqu'à Hoschtet, où Marlborough leur livra bataille: la victoire fut complète; Tallard fut pris; et l'électeur, après avoir fait des prodiges de valeur, n'eut que l'honneur de faire une belle retraite. Léopold crut ne pouvoir mieux récompenser deux services si importans qu'en le créant prince de l'empire. Joseph I[er] lui confirma cette dignité par un diplome, et lui donna la seigneurie de Mindelheim en Souabe, située entre Ulm et Augsbourg, dont dépendoient trente-huit communautés, et en sa faveur il l'érigea en fief masculin et féminin. Mais la paix ayant été signée à Rastadt en 1714, l'empereur rendit Mindelheim à l'électeur de Bavière, et promit à Marlborough, pour le dédommager, le comté de Nellenbourg en Autriche, dont lui et sa famille ne jouirent jamais.

P. 140

Ce héros, disgracié par la reine Anne, après avoir placé la maison d'Hanovre sur le trône d'Angleterre, mena une vie tranquille et obscure jusqu'à sa mort, arrivée le 17 juin 1722. Il avoit soixante-quatorze ans. Il fut inhumé à Westminster parmi les rois. Le tom-

beau où il repose est sans épitaphe : cependant Sara Jenings sa veuve avoit promis cinq cents pièces à l'auteur qui lui en feroit une belle en peu de mots. Sans doute aucune ne remplit ses désirs : cependant celle-ci auroit mérité d'être gravée sur le tombeau de ce grand homme :

Hic jacet inter reges
Qui, Wilhelmo par,
Invictum vicit Lodoicum Magnum,
Non semel, sed vicies :
Malis invisus, bonorum deliciæ.
Qui sit ne quæras :
Nam quis, ni Marlburius ?

On calomnia sa réputation après sa mort : on le taxa, pendant sa vie, d'avarice et d'ingratitude. On ne peut rien répondre à la première accusation : 100,000 livres sterling de rente (c'est-à-dire, 3,300,000 livres de France), qu'il laissa à ses héritiers, suffisent pour en faire voir la réalité. Quant à la seconde, si la reconnoissance seule demandoit de lui qu'il restât attaché au roi Jacques, la patrie, à qui nous devons plus qu'à tous nos bienfaiteurs, vouloit qu'il abandonnât ce prince à son malheureux sort. L'événement a justifié sa conduite, qui ne s'est jamais démentie, puisqu'il a tout sacrifié au bien de la nation : il resta constamment dans le parti qu'il avoit choisi : parce qu'il le crut le plus modéré, et que ses maximes lui parurent avantageuses au bien de l'état. Contemporain d'Eugène et de Charles XII, il marcha du moins leur égal. Voyez *Souv. de l'Europe, tome II; Courrier politique, tome VIII.*

P. 142. (3) La convention d'Ecosse devoit son origine à Jacques Ier (VI), lorsque ce prince quitta l'Ecosse pour aller prendre possession de la couronne d'Angleterre. Elle étoit composée de seize seigneurs, de huit députés des comtés, et de huit des bourgs, lesquels on changeoit tous les ans. Cette assemblée avoit les mêmes droits et la même autorité que le parlement ; et dès que celui-ci étoit convoqué, ceux qui composoient la convention y étoient admis, et c'étoient eux qui recevoient ou rejetoient ce qu'on devoit présenter au

parlement, après l'avoir cependant communiqué au roi ou au vice-roi. Voyez *l'Histoire d'Angleterre*.

(4) La maison royale des Stuart est originaire de l'île de Bute, une des Hébrides, qui est possédée encore aujourd'hui par un seigneur de cette famille. Ce fut pendant les troubles qui déchirèrent l'Ecosse après la mort d'Alexandre III jusqu'à Robert Bruce, que l'histoire commence à faire mention des Stuart, nom qu'ils portoient à cause que la charge de grand sénéchal ou de *steward* héréditaire d'Ecosse étoit dans leur famille. Robert Stuart fut régent du royaume pendant la prison de David Bruce, dont il avoit épousé la sœur. David étant mort sans enfans, les états d'Ecosse élurent pour roi Robert Stuart, neveu du dernier monarque. Voyez *l'Histoire d'Angleterre*. P. 146.

(5) Le baron de Hook, mort maréchal-de-camp et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, après s'être distingué par ses talens militaires, fut employé avec succès en qualité de ministre plénipotentiaire auprès des princes d'Allemagne. Il sortoit d'une ancienne famille de Normandie, qui possédoit la baronnie de la Hougue, d'où, par corruption, s'est formé le nom de Hook. Cette famille, transplantée en Irlande, où elle a soutenu la noblesse de son origine, a été rendue à son ancienne patrie par le malheur du roi Jacques, dont elle suivit la fortune. Le baron de Hook, mort sans postérité, a plusieurs neveux : M. l'abbé Hook, connu par son érudition et par l'urbanité de ses mœurs, et MM. Hook, qui sont trois frères, dont deux capitaines dans le régiment de Fitz-James, et le plus jeune actuellement colonel attaché au régiment de Barwick. Une branche de cette famille s'est établie à la Dominique, où elle figure avec distinction. P. 147.

(6) Les ducs d'Argyle sont les chefs de la famille des Campbell et d'un clan nombreux qui porte le même nom. Cette maison, depuis la mort du duc d'Argyle que Jacques II fit décapiter, s'est toujours montrée ennemie irréconciliable des Stuart, et a toujours montré beaucoup d'animosité contre le sang de ses anciens rois, et beaucoup d'attachement à celui d'Hanovre. La maison des Campbell, qui prétend des- P. 150.

cendre de Duncan, troisième roi d'Ecosse, par les Tanes de Cador, est honorée, depuis quatre cents ans, de la charge héréditaire de grand maître de la maison des rois d'Ecosse. Voyez *Etat d'Ecosse.*

P. 150. (7) Cette cérémonie est très-ancienne : c'étoit une marque d'approbation chez les Goths, les anciens Irlandais et la plupart des nations septentrionales. La chronique d'Espagne de Beuter rapporte que Flavius-Réscésuinde, trente-troisième roi des Goths en Espagne, approuva les actes du huitième concile de Tolède en les touchant de son sceptre. Cette coutume, depuis un temps immémorial, étoit en usage en Ecosse, où le roi, dans les assemblées du parlement, touchoit du sceptre les propositions que les députés lui présentoient pour le bien de l'état : et quand il trouvoit leurs demandes injustes ou contraires à ses prérogatives, il levoit son sceptre; alors l'acte n'avoit plus force de loi, puisque la sanction royale lui manquoit. Voyez *de los Usos por pero Mexia, lib. III. cap. 26.*

P. 152. (8) On appelle bill le projet d'un acte, qui ne prend le nom d'acte, de statut et de loi, que quand il a été approuvé par le parlement et le roi. Voyez *Histoire du parlement d'Angleterre, Londres, Continuation de l'Histoire d'Angleterre de* Rapin Thoyras.

P. 153. (9) Les de la Haye, comtes d'Errol, sortent d'une ancienne famille de Normandie : issue de l'illustre maison de Vernon. Sous Robert le Magnifique, Richard de la Haye étoit connétable de Normandie ; un de ses descendans accompagna Jean de Bailleul en Ecosse, où il fut revêtu de la dignité de connétable héréditaire de ce royaume, dont sa postérité, créée comte d'Errol en 1452, jouit encore aujourd'hui. De ce tronc antique il ne restoit plus en Normandie, en 1788, que le seigneur de Sénoville, qui avoit quatre fils, dont un étoit garde du roi, et un autre ecclésiastique, titres qui alors pouvoient faire méconnoître la splendeur de leur origine. Voyez *Nobil. de Huntley.*

P. 153. (10) Keith, grand maréchal héréditaire d'Ecosse, étoit de l'ancienne maison des Keith-Lyons, issue de Guillaume roi d'Ecosse. Obligé de s'expatrier, il trouva

un asile à la cour de Prusse, où il se distingua autant par ses talens militaires que par son esprit. La cour de Londres le priva de tous ses biens, et le condamna à perdre la tête; mais il conserva dans une terre étrangère le titre de lord Marshal. Rappelé dans sa patrie vers les dernières années de sa vie, il craignit de subir le sort qu'on lui avoit autrefois destiné; ce qui lui fit dire : *Tant qu'il y aura une hache en Angleterre, je ne quitterai point mon asile.* Il mourut à Berlin, âgé de quatre-vingt-treize ans, d'une fièvre continue. Quand ses douleurs l'avertirent qu'il touchoit à sa dernière heure, il fit prier l'envoyé d'Angleterre de venir le voir : dès qu'il l'aperçut, il lui demanda ses ordres pour le lord Chatam, qu'il ne tarderoit pas à aller rejoindre. Ensuite il fit avec tranquillité son testament, et régla la dépense de ses obsèques, qu'il fixa à quatre louis, en disant : *Je ne veux pas employer à cette misère un argent qui peut servir aux pauvres.* Ce grand homme voulut être inhumé dans le cimetière; ce qui fut exécuté avec une simplicité qui retraça celle de sa vie. Voyez *Nobil. de Huntley*, *Eloge de Keith.*

(11) L'alliance des rois de France avec les Ecossais P. 166. remonte au berceau de la monarchie. Quelques auteurs prétendent que Mac-Keith, roi d'Ecosse en 777, envoya, sous les ordres de son frère, une armée au secours de Charlemagne, lorsque ce prince faisoit la guerre à Witikind, et depuis ce temps il y eut une alliance étroite. Cependant la plus ancienne dont l'histoire fait mention, est celle qui fut contractée entre saint Louis et Alexandre III : le monarque écossais, voulant faire connoître qu'elle étoit indissoluble, enferma le lion de ses armes dans un trécheur fleurdelisé. Robert Ier du nom Stuart, roi d'Ecosse, doubla ce trécheur en 1371, pour assurer Charles V combien cette nouvelle alliance seroit fidèlement observée.

Charles VII, privé par sa mère de la couronne, entouré d'ennemis, sa liberté et ses jours menacés, sans états et presque sans armée, trouva dans Robert II Stuart, roi d'Ecosse, un allié généreux et inaccessible aux offres des Anglais, auxquels il ne répondit qu'en envoyant des secours à ce prince, qu'il savoit être dans l'impuissance d'en faire autant à son égard. Alexandre Stuart, duc d'Albanie, frère du roi d'Ecosse, et

Jean comte de Buchan, fils d'Alexandre, amenèrent à Charles un corps de troupes aguerries et fidèles. Le comte de Buchan combattit à leur tête avec tant de valeur à la bataille de Baugé, que le monarque français lui donna l'épée de connétable avec la terre d'Aubigni en Berri, et ce prince choisit cent hommes d'armes pour sa garde, dont le connétable eut le commandement. On a formé depuis de cette troupe invincible les premières compagnies des gardes du corps et des gendarmes.

La générosité et la confiance du roi de France, plus encore que la haine des Ecossais contre les Anglais, leur firent faire les plus grands efforts pour le placer et l'affermir sur le trône. Archibald comte de Douglas, beau-père du connétable, arma et amena à ses dépens sept mille hommes au secours du roi, qui, par reconnoissance, lui fit présent du duché de Touraine. Douglas le servit avec fidélité; et sa postérité, établie dans le Bugei, y possède le comté de Montréal. L'exemple du comte de Douglas fut suivi par un cadet de l'ancienne maison de Gordon : ses descendans se sont fixés dans le Vivarais, où ils tiennent un rang distingué. *Traité de la Noblesse étrangère, etc. par Soliers l'Hermite.*

P. 174. (12) Sterling n'a rien de remarquable que d'avoir été le premier endroit où l'on a fabriqué les pièces d'or monnoyées qui portent son nom. C'est ainsi que nous appelons liard la monnoie inventée par un particulier de Grenoble, nommé Guigue Liard.

Le château d'Edimbourg est situé sur la croupe d'un rocher inaccessible de toutes parts, excepté du côté de la ville : c'est pourquoi on lui a donné le nom de *Dun Eaden*, à cause de sa situation, et à la ville celui d'*Edinburgh*, qui signifie ville du château ailé. Ptolémée lui donne le même nom. Actuellement on l'appelle le château des Filles, parce qu'il servoit de demeure aux filles Pictes, jusqu'à ce qu'elles fussent parvenues à l'âge de puberté. Voyez *le Monde d'Ecosse* de Louis Inese.

P. 187. (13) Jacques Butler, dernier duc d'Ormond, étoit d'une ancienne maison originaire de France : on prétend qu'elle est un rameau de celle de Montmorenci,

et que Simon de Montmorenci quitta son nom pour prendre celui de Butler, ayant été créé bouteiller d'Ecosse; charge que les anciens seigneurs de Montlhéri de la maison de Montmorenci ont long-temps possédée en France. Quoi qu'il en soit, les Butler ont été revêtus depuis plusieurs siècles des charges les plus honorables de la couronne, et décorés des titres les plus flatteurs. Cette famille est divisée en plusieurs branches : celle des comtes et ducs d'Ormond, dont un rameau a été transplanté aux Açores et à Madère, et celles des comtes de Carrick, lord Perrin, des comtes de Lanesborough, lord Newtown, des vicomtes Mountgarret, des barons de Cahier, etc. qui subsistent avec éclat en Irlande, où elles se sont établies dans le seizième siècle. Voyez *Villasboas, Huntley*.

(14) La loi de l'ostracisme est celle qui, chez les Athéniens, condamnoit à l'exil un citoyen qui se rendoit trop redoutable par sa puissance et même par son mérite. Cette espèce de punition, loin d'imprimer une flétrissure, étoit honorable, et celui qui la subissoit conservoit la jouissance de ses biens dans le lieu de son exil; ce qui mettoit une différence entre elle et le bannissement. Cette loi, injuste en elle-même, parut être le frein le plus propre pour réprimer l'ambition et pour assurer la liberté : mais, par un excès de prévoyance, elle abandonnoit le sort de l'homme vertueux à la délation et aux caprices d'un peuple bizarre. Cette loi est l'*attainder* des Anglais. Voyez *Histoire de la Grèce*. P. 203.

LIVRE XIV.

(1) LES Anglais, simples dans la vie privée, déploient la plus grande magnificence dans les cérémonies publiques, surtout dans celles de la proclamation et du couronnement de leurs rois. Dès la naissance du jour, cette solennité est annoncée par une décharge générale de l'artillerie en cinq endroits différens de la capitale. Lorsque le nouveau roi est à table, un cham- P. 211.

pion armé de toutes pièces entre à cheval dans la salle du festin. Le grand maréchal et le grand connétable, montés sur des chevaux richement enharnachés, sont à ses côtés. Ils sont précédés par le héraut, qui fait le défi ordinaire conçu en ces termes : « Si quelqu'un nie » que N. roi de la Grande-Bretagne, de France et » d'Irlande, est fils et légitime héritier de N. et légi- » time successeur de la couronne desdits royaumes, » voici son champion qui lui donne le démenti, et » qui lui soutient qu'il est un traître, un rebelle, et » qu'il est prêt à se battre contre lui en champ clos ». Dans le moment il jette ses gantelets à terre, et personne n'est assez extravagant pour les ramasser. Alors le roi boit à la santé du champion dans un gobelet d'or, dont il lui fait présent.

C'est surtout dans la cérémonie du couronnement que la nation étale une pompe asiatique : les grands officiers de la couronne, qui sont plus multipliés qu'ailleurs, les chevaliers de la Jarretière et du Bain, les pairs, y paroissent avec tous les ornemens qui désignent leurs rangs et leurs dignités. Les pairesses, les comtesses, les vicomtesses, les baronnes, marchant deux à deux, sont parées de leurs manteaux de pourpre, dont les différentes bandes d'hermine désignent leurs titres et leurs qualités. C'est par respect pour eux-mêmes que les Anglais défèrent tant d'honneurs au chef de la nation. (*Histoire du roi George I.er*)

L'ordre de la Jarretière a une origine douteuse, et l'on n'est pas même d'accord sur le motif de son institution : la plus commune opinion l'attribue à Edouard III, qui, dans une fête publique, ramassa une jarretière que la comtesse de Salisbury, dont il étoit épris, laissa tomber en dansant. Les courtisans, surpris de cette complaisance, crurent en deviner le motif. Le roi leur dit : « Honni soit qui mal y pense ! Je ferai de » cette jarretière une marque d'honneur que les plus » braves ambitionneront ». Quelques-uns lui donnent une origine plus noble : ils prétendent que cet ordre fut institué par ce prince après la bataille de Poitiers, pour honorer la valeur de ceux qui avoient eu le plus de part à la gloire de cette journée. D'autres assurent qu'Edouard ne fit que le renouveler, et que ce fut Richard Ier qui en fut l'instituteur. On ne confère ce titre qu'à ceux qui sont reçus dans les autres ordres,

dont le plus singulier est celui du Bain. Ce fut Henri IV qui l'institua le jour de son couronnement. La cérémonie de la réception avoit, dans son origine, quelque chose de bizarre. Les chevaliers étoient revêtus la veille d'une robe grise, semblable à celle des hermites, avec la cuculle et le bonnet de lin. Ils soupoient le soir tous ensemble, et chaque chevalier étoit servi par deux écuyers et un domestique. Après le repas, ils se retiroient dans leur chambre, où l'on avoit préparé un lit avec des courtines rouges, ornées de leurs armes; ils y trouvoient aussi une baignoire où ils se plongeoient, comme un symbole de la pureté qu'ils devoient conserver. A la renaissance du jour, ils reprenoient les habits de la veille; et le connétable, avec le maréchal et d'autres députés, alloit les trouver pour leur faire jurer qu'ils étoient prêts à verser leur sang pour la défense des droits de l'église et du trône, et qu'ils seroient les protecteurs des veuves et de la pudicité des filles. Après avoir prêté le serment, on les conduisoit à l'église, précédés de hérauts et des musiciens du roi. A leur retour, ils se dépouilloient de leur robe grise et de leur cuculle pour se revêtir d'un manteau de velours bleu céleste, pour désigner que leur valeur avoit quelque chose de divin. Ils se couvroient d'un chapeau blanc, avec un panache de la même couleur. Ils montoient sur des chevaux dont la housse et la selle étoient de cuir noir. Il se rendoient chez le roi au bruit des trompettes : là, deux anciens chevaliers prenoient leurs épées, qu'ils présentoient au roi, qui les ceignoit aux nouveaux chevaliers. Après avoir dîné ensemble, ils se rendoient à l'église; et, à leur retour, le maître des cuisines du roi leur présentoit son couteau, et les menaçoit de leur couper les éperons, s'ils ne se montroient sujets fidèles et guerriers valeureux. La plupart de ces cérémonies sont abolies; on en a retranché tout ce qu'elles avoient de bizarre. Les chevaliers de cet ordre sont appelés par les Anglais *les compagnons du roi du très-honorable ordre du Bain*; celui de la Jarretière a le titre de *très-noble*. Voyez *Camden*.

(2) Lady Nithisdale, la veille du jour désigné pour le supplice de son mari, se rendit dans sa prison, sous prétexte de lui faire ses derniers adieux; un voile lui P. 253

couvroit le visage pour marquer sa douleur profonde. « Mylord, lui dit-elle, il n'y a qu'un moyen pour » vous conserver la vie : prenez mes habits, et, comme » moi, couvrez-vous le visage. Votre taille, sembla» ble à la mienne, trompera les geoliers ; surtout pa» roissez bien affligé. Ma femme-de-chambre vous sui» vra, et vous conduira dans un vaisseau préparé pour » vous passer en France ». Cette ruse eut plein succès. Il mit à la voile ; et, en abordant à Calais, il s'écria, avec un épanouissement de joie : « *Jesus Maria !* je suis en sûreté » ! Le roi George, agréablement surpris de ce trait de tendresse conjugale, s'écria : « Sa faute est trop belle et trop rare pour l'en punir » ; et, aussi généreux qu'elle, il la fit mettre en liberté, lui accorda son douaire, et lui laissa le choix d'aller rejoindre son mari, ou de rester en Angleterre. Elle préféra de passer en France, où toutes les dames de la cour, pour honorer son courage, allèrent à sa rencontre, et le duc d'Orléans lui fit l'accueil le plus favorable. Voyez *les Faits et Dits des Femmes célèbres.*

P. 305. (3) Ripperda, gentilhomme de la province de Groningue, naquit dans la religion catholique, dont il fut apostat pour s'élever aux honneurs de sa patrie. Sa province, où il développa ses talens prématurés, le députa aux Etats-Généraux, qui le nommèrent ambassadeur à Madrid. Sa dextérité dans les affaires lui mérita bientôt la confiance du roi ; et la considération dont il jouit en Espagne le détermina à s'y fixer. Ses vues ambitieuses ne furent point trompées : son nouveau maître le nomma ambassadeur à Vienne, pour y négocier un traité entre les deux puissances. Il s'y conduisit avec tant d'habileté, qu'à son retour à Madrid il fut élevé à la dignité de duc et de premier ministre. L'ivresse de sa fortune ternit le mérite de ses services ; et, après s'être fait admirer par ses talens, il se vit chargé de l'exécration publique. Le roi, sensible aux cris de ses sujets, le priva du ministère. Il se retira dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il regardoit comme un asile assuré. Il en fut enlevé et conduit dans le château de Ségovie. Ennuyé de sa prison, il trouva les moyens d'en sortir par les soins d'une jeune Castillane qui avoit adouci les rigueurs de sa captivité. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il re-

tourna dans sa patrie, où, se voyant sans considération, il prit le parti de passer en Angleterre pour offrir au roi ses services. Le souvenir des maux qu'il avoit voulu causer à ce royaume ne lui fit essuyer que des mépris. Dès qu'il se vit délaissé dans l'Europe, il s'embarqua pour Maroc, où le monarque africain lui fit une réception dédaigneuse : mais, après qu'il eut embrassé l'islamisme, il s'introduisit dans la faveur, et devint la seconde personne de l'empire. Sa mauvaise administration lui auroit fait perdre vingt fois la vie sans la protection de la mère de l'empereur Muley-Abdallah. Cette princesse, dont les charmes étoient surannés, avoit fait la conquête de ce nouveau circoncis : mais, après sa mort, le duc, sans protection, auroit succombé sous le poids de ses ennemis, s'il n'avoit cherché un asile auprès du pacha de Tétuan, dont il s'étoit fait un ami. Il y finit ses jours, dévoré de chagrins. Etant près d'expirer, il abjura l'islamisme et mourut catholique; mais ses obsèques furent célébrées selon le rit mahométan. On prétend qu'après avoir renoncé à la politique, il se proposa d'établir un système religieux, qui eût été un mélange de christianisme et d'islamisme. Il laissa deux fils de la Castillane qui avoit été sa compagne fidèle; et, comme elle avoit persisté dans sa religion, ses deux enfans furent élevés par les religieux de Méquinès. Voyez *Nouvelle Bibliothèque, ou Histoire Littéraire, t. III. May.* 1739.

(4) Liste civile est le nom que l'on donne en Angleterre à la somme que le parlement alloue au roi pour l'entretien de sa maison, et les autres dépenses et charges de la couronne. Les monarques de la Grande-Bretagne, jusqu'au roi Guillaume, ont eu six cent mille livres sterling. Le parlement en accorda sept cent mille à ce prince en 1693. Aujourd'hui la liste civile monte à un million sterling. *Mémoires du chevalier Walpole.* P. 314

FIN DU TOME CINQUIÈME.

